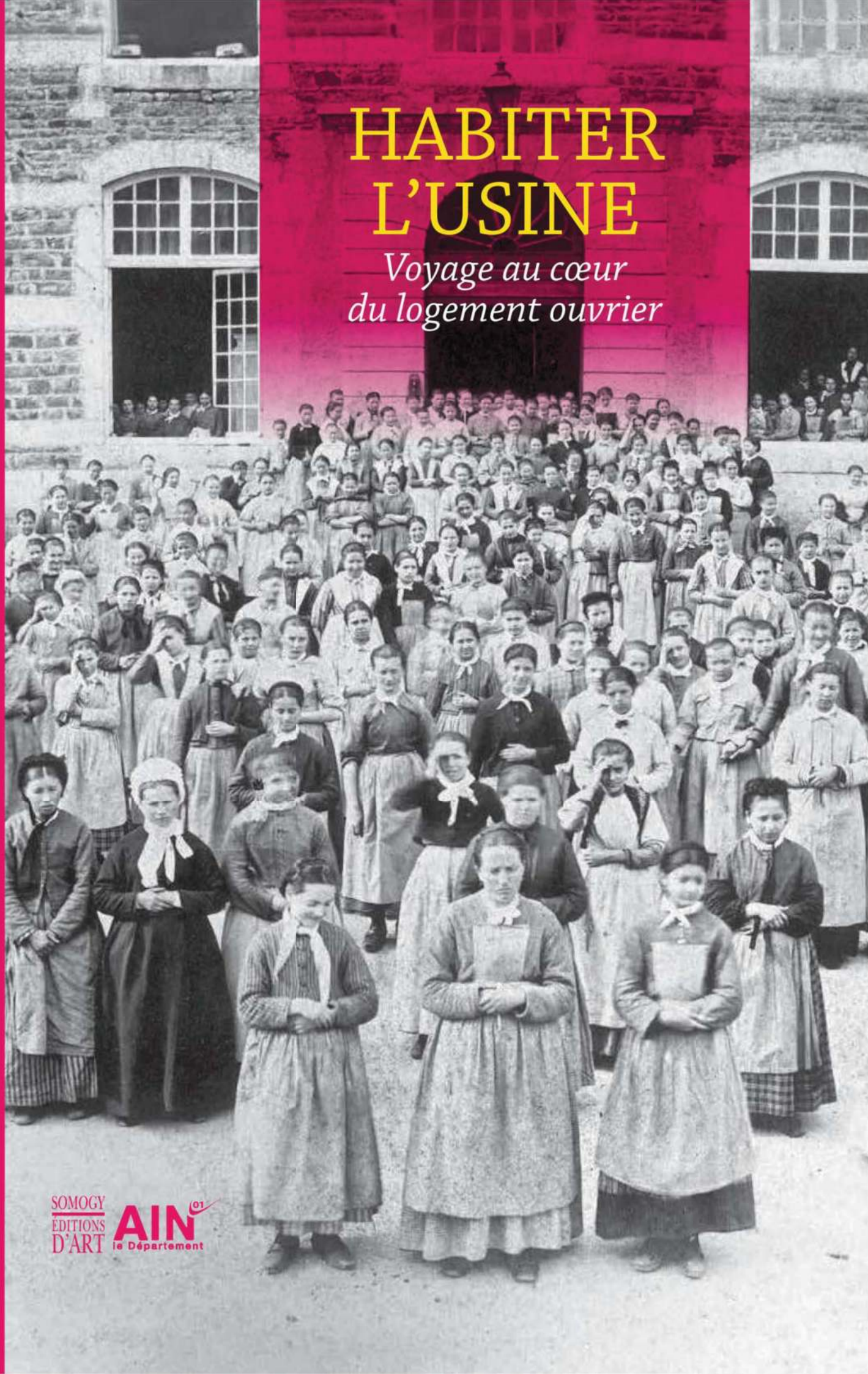


HABITER L'USINE

*Voyage au cœur
du logement ouvrier*



HABITER L'USINE

Voyage au cœur du logement ouvrier

SOMOGY
EDITIONS
D'ART

SOMOGY
EDITIONS
D'ART **AIN**⁰¹
le Département



HABITER L'USINE

*Voyage au cœur
du logement ouvrier*

© Somogy éditions d'art, Paris, 2016
© Département de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 2016



Ouvrage réalisé sous la direction de Somogy éditions d'art
et du Conseil départemental de l'Ain

Pour Somogy, éditions d'art

Directeur éditorial : Nicolas Neumann
Responsable éditoriale : Stéphanie Méséguer
Coordination et suivi éditorial : Anna Bertaccini Tadini
Conception graphique : Marie Gastaut
Contribution éditoriale : Sandra Salès
Fabrication : Béatrice Bourgenie et Mélanie Le Gros
www.somogy.fr

Pour le Conseil départemental de l'Ain :

Directeur de publication : Damien Abad, président
Direction scientifique : Dolphine Cano et Nathalie Foron-Dauphin
Coordination éditoriale : Anne-Siegrid Adamowicz et Nathalie Foron-Dauphin
Iconographie des Soieries Bonnat : Nathalie Foron-Dauphin



patrimoines.ain.fr

ISBN Somogy éditions d'art : 978-2-7572-1082-6

Dépôt légal : octobre 2016
Imprimé en Union européenne

HABITER L'USINE

*Voyage au cœur
du logement ouvrier*

SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART

AIN⁰¹
le Département

Cet ouvrage rend compte des journées d'étude « Habiter l'usine » organisées par la Direction des musées départementaux au musée des Soieries Bonnet à Jujurieux les 8 et 9 novembre 2012. Il a été enrichi de nouvelles contributions et a été réalisé avec l'appui d'un comité scientifique composé de :

Claude-Isabelle BRELOT, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Lyon 2, LER (Laboratoire d'études rurales, EA 3728)

Florence CHARPIGNY, historienne, ingénieur d'études au CNRS, LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, UMR 5190)

Marina CHAULIAC, conseillère pour l'ethnologie, DRAC Rhône-Alpes

Gracia DOREL-FERRÉ, présidente honoraire du CILAC, Présidente-fondatrice de l'APIC, LLESETI, université de Savoie-Mont-Blanc

Myriam MATIC, assistante pour la mission départementale des Soieries Bonnet

Henri PANSU, historien des Soieries Bonnet

François PORTET, ethnologue, LER (Laboratoire d'études rurales, EA 3728)

Aude ROYET, doctorante en histoire, LER.

Remerciements

Le Conseil départemental de l'Ain adresse ses remerciements à l'ensemble des contributeurs et membres du comité scientifique, ainsi qu'à toutes les personnes et institutions qui ont collaboré à cet ouvrage. Nos remerciements vont également à l'équipe Somogy pour le soin qu'elle a apporté à sa réalisation, et notamment : Nicolas Neumann, directeur éditorial, Véronique Balmelle, responsable du développement, Marc-Alexis Baranes, directeur commercial, Anna Bertaccini Tadini, coordinatrice éditoriale et Marie Gastaut, graphiste.

Les illustrations de cette publication valorisent largement les collections iconographiques du fonds départemental des Soieries Bonnet. Le graphisme des ouvertures a été réalisé à partir de quatre dessins textiles sélectionnés au sein de plus de 30 000 modèles et reproduits ci-contre.



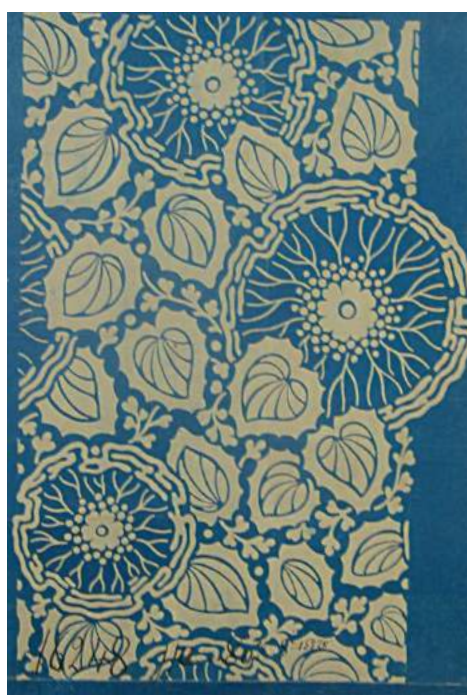
1



2



3



4

Fig. 1 • Dessin textile, atelier V. Offner Lyon, vers 1940.
Collection départementale des Musées de l'Ain,
n° inv. J2002.02.13023

Fig. 2 • Dessin textile, atelier inconnu, 1946-47.
Collection départementale des Musées de l'Ain,
n° inv. J2002.02.11058

Fig. 3 • Dessin textile, atelier inconnu, vers 1925.
Collection départementale des Musées de l'Ain,
n° inv. J2002.02.13566

Fig. 4 • Dessin textile, atelier inconnu, vers 1925.
Collection départementale des Musées de l'Ain,
n° inv. J2002.02.13595







Fig. 6 • Le site des Soieries Bonnet à Jujurieux en 2013, vue aérienne.
Fonds départemental des Musées de l'Ain, cliché : studio des 4 vents

Pages précédentes

Fig. 5 • Les pensionnaires des Soieries Bonnet pénétrant dans l'internat dit bâtiment
du Ménage, Jujurieux, vers 1880, photographie de Gabriel Joguet (1829-1881).
Collection départementale des Musées de l'Ain

Le département de l'Ain, premier département industriel de France, peut s'enorgueillir d'un riche patrimoine en ce domaine.

Pendant l'activité de la Société d'exploitation des tissages Bonnet, le musée d'entreprise attirait déjà de nombreux visiteurs. Depuis 2002, grâce au travail important réalisé par l'équipe départementale qui a en charge la conservation, l'étude et la valorisation du fonds acquis par le Département, une nouvelle dynamique s'est installée, qui accompagne la patrimonialisation des lieux par la création et la diffusion de nouvelles connaissances relatives à l'histoire de la maison Bonnet, de ses productions et de son usine-pensionnat. L'ouverture élargie du site, en partenariat avec la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, propriétaire des bâtiments, permet aujourd'hui d'attirer de nouveaux visiteurs, séduits à la fois par la qualité architecturale du lieu et la grande richesse de ses collections. Car le musée des Soieries Bonnet représente un patrimoine unique au niveau international, par la qualité de préservation, la diversité et la complémentarité de ses collections, conservées *in situ* en totalité.

Le public vient trouver aux Soieries Bonnet le récit d'une épopée industrielle et humaine, qui se nourrit des travaux de recherche les plus récents et qui touche à la fois à l'histoire économique et sociale, à l'ethnologie, à l'histoire de la mode et des arts appliqués. En 2012, les journées d'études « Habiter l'usine 1770-2000 » visaient à faire le point sur les connaissances relatives au logement ouvrier, question majeure de l'industrialisation rurale, et qui a durablement marqué le territoire de l'Ain.

Cet ouvrage, richement illustré, fait la part belle aux collections des Soieries Bonnet. Augmenté de nouvelles contributions, il propose au lecteur un voyage qui le mènera de Jujurieux au Japon, de l'Écosse du XVIII^e siècle à la Chine contemporaine, restituant la dimension internationale du rayonnement de la maison Bonnet, et portant au niveau mondial l'interrogation sur une problématique fondamentale de l'ère industrielle.

Damien ABAD,
député de l'Ain, président du Département de l'Ain



AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage s'inscrit dans la continuité des journées d'étude « Habiter l'usine, 1770-2000 » organisées au musée des Soieries Bonnet à Jujurieux par le Conseil départemental de l'Ain/Direction des musées départementaux avec le concours de la DRAC Rhône-Alpes, du LAHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, Lyon) et du LER (Laboratoire d'études rurales, Lyon). Réunissant des chercheurs de diverses disciplines, il vise à faire le point sur la thématique du logement ouvrier, envisagé à travers le temps et l'espace, comme élément majeur et spécifique du grand mouvement d'industrialisation rurale des années 1770 à nos jours, en mettant l'accent sur trois grands axes problématiques.

Tout d'abord, la question des stratégies de recrutement de la main-d'œuvre, qui constituent un point clé de la politique patronale : moyen d'attirer et de fixer la main-d'œuvre, moyen de contrôle qui se traduit dans les conditions d'attribution des logements, d'encadrement, de financement. Dans un contexte de pénurie et de fort renouvellement de la main-d'œuvre, se pose la question des circulations : trajectoires individuelles, dans différents lieux et logements au cours du temps, gestion de la main-d'œuvre immigrée et circulation des populations ouvrières entre les grands centres industriels.

Ensuite, l'étude de l'organisation de la vie ouvrière au sein de l'usine-pensionnat. Après la disparition des corporations en France en 1791, se recrée au sein de l'usine une autre forme de communauté, rassemblant une main-d'œuvre mélangée (locale, régionale, immigrée), adaptée aux nécessités de production, traversée par des conflits. Les façons d'habiter les espaces de l'usine font ressortir des sectorisations sociales et des formes de sociabilité spécifiques, la vie hors temps de travail n'étant pas une vie privée mais nécessairement une vie collective, une communauté de lieu de vie et d'expériences qui n'implique pas pour autant une communauté de valeurs. Derrière la question de la fixation de la main-d'œuvre se pose aussi celle du lien entre ces travailleurs et le territoire dans lequel s'insère l'usine.

Enfin, une approche par la question du genre permet d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans la spécificité de la prise en charge des jeunes filles dans les usines-pensionnats, la répartition sexuée des activités, des métiers et des fonctions, ainsi que l'importance prise par une certaine forme de paternalisme qui fait de l'usine un lieu d'éducation (religieuse, ménagère) et de prise en compte des trajectoires individuelles des jeunes filles, de leur entrée à l'usine à leur mariage, voire au-delà.

Les contributions des chercheurs de diverses nationalités réunies dans ce volume éclairent ces problématiques, analysées en introduction par Louis Bergeron et Maria-Teresa Pontois, ainsi que par Gracia Dorel-Ferré. Elles invitent le lecteur à un voyage dont le point de départ est l'usine-pensionnat de Jujurieux (Ain) : analyse des modes de vie des ouvrières au regard du phénomène de l'internat industriel (Evelyne et Henri Pansu), recours à la main-d'œuvre immigrée et conditions d'implantation des ouvrières au sein de l'usine (Aude Royet) sont des axes qui permettent d'approcher l'organisation sociale de la maison Bonnet, également examinée dans ses aspects internationaux, telle qu'elle s'est exportée notamment en Italie (Francesco Bossa). Aujourd'hui, l'enjeu de la patrimonialisation des Soieries Bonnet réside non seulement dans la conservation et la valorisation de collections d'une grande richesse, mais aussi dans la restitution de la signification humaine et territoriale de cette histoire (Nathalie Foron-Dauphin).

Fig. 7 • L'atelier de tissage mécanique des façonnés, usines Bonnet, Jujurieux, vers 1930, carte postale, photographie d'Angèle Corne. Collection départementale des Musées de l'Ain

Le voyage se poursuit au niveau régional et national : il permet de mesurer l'importance du phénomène des usines-pensionnats en Auvergne-Rhône-Alpes (Jean-François Dupont, Nadine Halitim-Dubois), de restituer les rapports sociaux et les représentations du vécu des ouvrières dans les moulins d'Ardèche (Florence Charpigny). À travers l'exemple de la verrerie de Givors et l'analyse de trajectoires individuelles, apparaît très tôt l'enjeu de maîtrise et de logement de la main-d'œuvre qualifiée, mais aussi la force des liens de sociabilité internes à l'usine (Serge Chassagne). L'étude des cités ouvrières du Fumelois permet d'aborder les motifs qui président à la construction de cités ouvrières, jusque dans leur implication en termes de choix architecturaux et de formes de vie sociale (Vincent Joineau). L'usine-pensionnat de Schwarzenbach offre un cas d'école complet, de l'implantation de l'usine à sa patrimonialisation (Brigitte Riboreau).

Enfin, cet ouvrage propose un tour du monde de l'usine habitée : en Écosse, où l'expérience sociale d'un village ouvrier modèle menée à New Lanark trouve précisément dans l'espace du logement ses principales résistances (Ophélie Siméon) ; en Chine, où s'écrit aujourd'hui le lien entre décollage industriel, production de masse et logement ouvrier (Jean Ruffier) ; en Roumanie, où se mesure la force de l'impact des évolutions politiques et idéologiques nationales sur les formes de paternalisme et de hiérarchisation sociale, jusque dans la morphologie de l'habitat (Anca Maria Glonț et Maria Voichița Grecu) ; au Japon enfin, où l'évolution des modes de gestion (étatique, privé) accompagne celle des conditions de vie ouvrière et de la législation (Masae Okano).

S'il convient de replacer chacune de ces contributions dans le contexte historique et géographique qui lui donne sens, il reste de grands traits saillants, comme le lien fort de détermination entre les contraintes de production, l'implantation de l'habitat, et l'organisation sociale. Dans de nombreux cas, on note aussi que l'évolution de la législation en faveur de l'amélioration du logement ouvrier rencontre les préoccupations patronales de fixation et de maintien de la main-d'œuvre, nous invitant à dépasser l'opposition binaire entre exploitateur ou bienfaiteur, paternalisme et utopie sociale. Enfin, les processus de patrimonialisation à l'œuvre aujourd'hui permettent d'aborder sous un nouvel angle les problématiques liées au logement ouvrier : répondant à une demande sociale de perpétuation de la mémoire, ils visent également à une réconciliation, une rencontre entre cette mémoire, la complexité de l'histoire et les publics avides de les découvrir.

Delphine CANO,
conservatrice en chef du patrimoine
directrice des musées départementaux au Conseil départemental de l'Ain



SOMMAIRE

VILLAGES OUVRIERS ET PENSIONNATS D'USINES, NOUVEAUX REGARDS

De l'usine au patrimoine industriel Louis BERGERON et Maria-Teresa PONTOIS	21
Vivre l'industrie, loger les ouvrières Gracia DOREL-FERRÉ	27

I - LES SOIERIES BONNET, DE L'USINE-PENSIONNAT AU MUSÉE

Habiter l'usine au XIX^e siècle. Panorama de l'usine-pensionnat des Soieries Bonnet à Jujurieux Henri PANSU	41
La cité ouvrière au prisme de la main-d'œuvre immigrée. Conditions d'implantation des ouvrières et ouvriers italiens et polonais de l'usine Bonnet de l'entre-deux-guerres Aude ROYET	61
Le pensionnat des Soieries Bonnet à Paesana Francesco BOSSA	77
Habiter l'usine, usine « habitée » : les Soieries Bonnet, un patrimoine exceptionnel Nathalie FORON-DAUPHIN	87

II - MANIÈRES D'HABITER EN FRANCE

Carte des usines-pensionnats en Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-François DUPONT 133

Le patrimoine des usines-pensionnats en Rhône-Alpes, les exemples de Tarare, Saint-Siméon-de-Bressieux et de Ruy

Nadine HALITIM-DUBOIS 135

Le flotteur et la fournaise. Vivre dans les moulinages en Ardèche entre les deux guerres

Florence CHARPIGNY 145

Travailler en verrerie : l'exemple de Givors

Serge CHASSAGNE 165

La construction des cités ouvrières du Fumélois

Vincent JOINEAU 179

L'usine-pensionnat Schwarzenbach

Brigitte RIBOREAU 193

III - VIVRE L'USINE AUTOUR DU MONDE

Robert Owen et New Lanark, le village ouvrier comme expérience sociale

Ophélie SIMÉON 205

Habiter dans une usine textile en Chine : les usines-dortoirs de l'atelier du monde, récit d'un observateur

Jean RUFFIER 215

Bâtir la classe ouvrière : logement et stratification sociale dans le bassin charbonnier de la Vallée du Jiu

Anca Maria GLONȚ et Maria Voichița GRECU 225

Bonnet et Tomioka : deux pensionnats industriels soyeux en France et au Japon

Masae OKANO 237

Conclusion

Claude-Isabelle BRELOT 253



VILLAGES OUVRIERS
ET PENSIONNATS D'USINES,
NOUVEAUX REGARDS



Fig. 8 • Grand Hornu, un site emblématique des villages ouvriers des siècles de l'industrie.
Cliché : Grand Hornu Images

DE L'USINE AU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Technologie, organisation du travail, produits, primauté dans l'ordre de l'économie... On sait bien que tels sont quelques-uns des aspects caractéristiques de l'industrialisation, qui ont permis à celle-ci d'imprimer sa marque hégémonique à l'une des phases, aujourd'hui (apparemment) dépassée, de la civilisation européenne. Cependant, un autre aspect majeur en a été le développement d'un système original de relations humaines, fondamentalement lié aux exigences des entreprises, et dont l'inspiration et les modalités ont laissé des traces durables qui constituent aujourd'hui l'un des volets les plus chargés de signification du patrimoine matériel de l'industrie. Ce n'est pas aux relations dans le travail, y compris dans leurs épisodes conflictuels, que l'on fait ici allusion, mais à l'émergence du problème de l'habitat ouvrier depuis l'époque de la première révolution industrielle : un problème récurrent, dont les données n'ont cessé de se renouveler pendant deux siècles et continuent à ce jour d'alimenter les commentaires des historiens comme les interventions visant à la conservation ou à la réutilisation des témoignages subsistants de l'ère industrielle.

L'habitat des ouvriers de l'industrie, dans la période considérée, peut à ce jour encore être appréhendé sur un nombre considérable de sites dans l'ensemble des pays industrialisés. Depuis des décennies, l'histoire sociale de la classe ouvrière et, plus récemment (guère avant la fin des années 1970, et sous l'impulsion de sociologues et d'architectes), une nouvelle histoire, celle du patrimoine industriel, se sont emparées du sujet. La liste des monographies ne cesse de s'allonger : les chercheurs sont à l'évidence sensibles à la fascination qu'exerce la grande diversité, dans un champ thématique commun, des cas liés à la particularité des localisations comme à celle des initiatives et des secteurs. La multiplication des études constitue une richesse inestimable, et c'est ici l'occasion de se féliciter que l'un des sites de patrimoine industriel les plus importants de la région Rhône-Alpes, à l'initiative conjointe des autorités responsables et d'un héritier et historien d'une grande firme de l'industrie de la soie (telle qu'elle a vécu sous l'égide de Lyon), nous invite à une rencontre de réflexion sur la diversité de la recherche française et internationale portant sur l'histoire des hommes et des femmes qui, en particulier, ont filé et tissé la grandeur du travail de cette fibre noble.

« Habiter l'usine » : cette solution première apportée au problème du logement de la force de travail par l'entrepreneur-employeur n'a évidemment constitué qu'une étape, il est intéressant toutefois de constater qu'il y a été fait recours à plusieurs reprises et dans un nombre défini de cas à travers le monde. Jujurieux et la région rhodanienne occupent une sorte de position médiane ou de relais, géographiquement

et chronologiquement, entre Nouvelle-Angleterre et Japon, entre XVIII^e siècle finissant et première moitié du XX^e siècle. Il doit être entendu que le cas de l'usine-pensionnat est très particulier. S'il suscite toute sorte d'interrogations, il est très loin de rendre compte de l'ensemble de l'histoire de l'habitat ouvrier. Mais, à coup sûr, à l'arrière-plan de la « convenance » que l'industriel trouvait dans cette forme particulière de mobilisation d'une main-d'œuvre assurée, il importe de reconnaître le présupposé idéologique. À savoir, la préoccupation d'éviter à l'arrivée de l'industrialisation sur un territoire d'y provoquer une déstabilisation démographique, sociale, culturelle, en recourant à une formule qui permettrait à l'entreprise et à l'emploi dans l'industrie de consolider des structures familiales rurales par une forme de coopération au lieu de les ruiner, garantissant ainsi l'équilibre et la paix de toute une société, de tout un pays. La conception et la gestion de l'habitat ouvrier sont devenues, en fait, des problèmes d'intérêt national, dans une perspective idéale de maintien de la cohésion sociale. On est ici à la charnière de l'utopie ou du rêve, et en tout cas de l'intense effort théorique et pratique de Le Play¹. L'exposition universelle de 1867 lui a fait largement écho dans des textes tels que celui d'Eugène Schneider présentant le système social du Creusot et ses réalisations. L'appréciation, évidemment, en nécessiterait une longue analyse. Dans le système proto-industriel, filature et tissage des textiles allaient en de nombreux cas à la rencontre d'une main-d'œuvre dispersée; c'est ce dernier en somme qui habitait la demeure-atelier de la main-d'œuvre. Dans le cas des hauts fourneaux et « grosses forges » qui désormais se multipliaient au plus près des gisements métalliques, des forêts et des ressources hydrauliques motrices, seule était requise à portée de main la présence sur place d'une main-d'œuvre qualifiée aux effectifs réduits, trouvant à se loger dans un cadre rural. En revanche, dès les débuts de la concentration du travail textile ou métallurgique en manufacture, et avec l'amplification de l'exploitation des ressources en charbon, les nouvelles exigences organisationnelles et économiques n'ont pas tardé à poser, sur une échelle toute différente, les problèmes du recrutement et du rassemblement des bras nécessaires. Ces problèmes sont à n'en pas douter devenus les plus préoccupants pour les entrepreneurs : pourvue de toutes les nécessités en matière de capitaux, d'outillage, d'approvisionnement, de solidité de la direction et de ses réseaux, l'entreprise peut néanmoins risquer la faillite si l'énergie physique et les aptitudes des hommes, femmes et enfants viennent à lui faire défaut, pour toute sorte de motifs.

C'est bien pourquoi l'historien de l'habitat ouvrier ne risque en aucun cas de faire erreur s'il conserve présent à l'esprit que, fondamentalement et au-delà des apparences flatteuses d'un paternalisme inventif et des quelques réussites exceptionnelles de l'utopie sociale, l'entreprise de la révolution industrielle a d'abord et toujours soutenu, en matière de gestion de sa main-d'œuvre, les intérêts primordiaux de son bon fonctionnement et de sa productivité : c'était dans l'ordre des choses. Cela n'empêche, bien sûr, que cette préoccupation légitime s'est accompagnée du perfectionnement constant de ses modalités d'intervention, et que de ce fait, l'histoire de l'initiative patronale en matière sociale – donc, au tout premier plan, en matière d'habitat – nous apparaît rétrospectivement comme un jardin aux mille fleurs patrimoniales que des générations de salariés ont cultivé, dans un rapport parfois ambigu avec des employeurs qu'ils hésitaient à désigner clairement comme leurs exploités ou comme leurs bienfaiteurs, selon les circonstances.

La construction de « villages » ouvriers a été coextensive à la multiplication des établissements industriels concentrant une force de travail importante qui puisse soutenir la régularité de la production des entreprises². À l'intérieur du lot commun, se sont distingués de bonne heure des habitats bénéficiant de services de toute nature (principalement des écoles), s'ordonnant d'une façon plus ou moins planifiée et évoluant

1. Note de l'éditeur (NDE) : Frédéric Le Play (1806-1882), ingénieur et philosophe social, commissaire général de l'Exposition universelle de 1867 à Paris.

2. Cf. Louis Bergeron, *Les Villages ouvriers comme éléments du patrimoine de l'industrie*, ICOMOS, Thematic Studies/Contextual Reports for the World Heritage Convention, 2001.

parfois vers une structure micro-urbaine, offrant des surfaces de vie progressivement plus importantes, délaissant bientôt les rangées de petites maisons minimales pour un habitat finalement individualisé, manifestant tardivement une véritable qualité architecturale et s'organisant en micropaysages. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, récemment inscrit – une première ! – sur la liste du patrimoine mondial, est une somptueuse exposition en plein air (une *Bauausstellung*³ à la française ?), sur une longueur de plus de cent kilomètres, d'une évolution aussi complexe.

Le perfectionnement rapide des stratégies d'élaboration de cet habitat est à mettre en relation avec l'émergence dans tous les grands pays industrialisés d'élites patronales imprégnées, tout autant que d'une formation soignée au métier d'entrepreneur, d'une éthique souvent religieuse ou philosophique, parfois laïque, qui ont poussé des chefs d'industrie particulièrement hardis et convaincus à mettre en œuvre des politiques originales.

On sait la diversité des inspirations : sens chrétien de la responsabilité à l'égard de l'encadrement de populations déshéritées, utopie de « l'harmonie sociale », idéal d'une République démocratique, entre autres. De Robert Owen au patronat mulhousien et à Émile-Justin Menier, de Jean-Baptiste-André Godin à Albert de Mun ou Alessandro Rossi, l'analyse a été déjà faite – très difficilement quantifiable – de tels courants et de telles personnalités. L'impression dominante, en réalité, reste celle d'un pragmatisme qui a été, vers le Second Empire et autour de l'Exposition universelle de 1867, bien formulé dans « l'ingénierie sociale » dont Cheysson, un moment conseiller d'Eugène Schneider, s'est fait le théoricien. Où passait, dans l'édification parfois coûteuse des cités ouvrières, la frontière entre une philanthropie sagement mesurée et la peur d'un « second acte » de 1789, d'une catastrophique fracture sociale, fatale aux intérêts économiques d'une industrie créatrice de richesse pour tous ? À l'âge des grandes compagnies minières et sidérurgiques, par exemple entre Longwy et Thionville, les compagnies s'empresseront de contracter une assurance contre la révolution – comme contre la pénurie de main-d'œuvre et pour l'accueil des immigrants – en investissant massivement dans les terrains et les bâtiments. On n'est en fait jamais allé plus loin qu'Émile Cheysson qui parlait de la question sociale comme d'une clé de voûte, de l'instrument essentiel de la lutte contre l'aggravation des conflits de classe, de la réconciliation du capital et du travail. Le logement, salubre et confortable, était considéré par l'auteur comme le meilleur moyen de pacifier les ouvriers. On notera toutefois que cet ingénieur fut un temps le conseiller d'Eugène Schneider, représentant majeur d'une dynastie pour laquelle c'est l'éducation, l'école qui constituaient les véritables instruments de la « moralisation » de la classe ouvrière, entendons de l'acquisition de ses aptitudes au travail dans l'usine et de sa docilité : au Creusot, le logement est passé après.

Dans la France du second xx^e siècle, le bilan s'est inversé. On connaît l'étendue du transfert de responsabilités de l'entreprise à l'État dans les domaines de l'instruction publique ou de l'assurance sociale, par exemple, mais l'entreprise est demeurée, jusqu'à la désindustrialisation, maîtresse et gérante de l'habitat, instrument incomparable de la consolidation du lien entre employeur et salarié, de l'encadrement de la vie quotidienne hors des heures et lieux du travail, de l'utilisation du contrôle territorial comme base du développement d'une identité partagée, paradoxalement, entre les maîtres de l'emploi et leurs salariés.

La désintégration du système consécutive aux fermetures n'en a pas effacé la matérialisation sous la forme d'un legs immense, celui d'une infinie variété de logements familiaux restés présents et parfois vivants sous les yeux d'une population ou dans les mains mêmes des derniers locataires. On n'habite plus l'usine, et depuis longtemps – mais on habite dans le souvenir de l'usine – ou de la mine. Le cas du Familistère de

.....
3. NDE : Exposition internationale allemande d'architecture en plein air.

Guise, celui des sièges d'extraction du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et de leur immense héritage de cités coextensives à leur carreau de mine – et en d'autres secteurs, ou ailleurs, aux ateliers – démontrent, entre bien d'autres exemples, de Saltaire à Crespi d'Adda, de Żyrardów à Schio, de Zlin aux colonies industrielles de la vallée du Llobregat ou à Pullman City⁴, l'empreinte lourde et durable d'une époque brève de notre civilisation, créatrice de paysages humains autant que techniques. Une empreinte pour l'avenir – à la différence des cheminées dont on ne sait que faire –, accueillante à de nouvelles formes de vie tout en conservant le témoignage imposant d'une histoire de nos sociétés, dont elle offre la lecture à ciel ouvert.

À Jujurieux, le système de l'usine-pensionnat a connu une longévité remarquable avant de cesser d'être en harmonie avec l'évolution des règles et des usages, celles du droit ou ceux de la société contemporaine. Le contexte historique qui avait favorisé son adoption et son succès dans toute une aire géographique a évidemment disparu. Mais il est remarquable que l'usine elle-même, dans la majesté de son architecture, perpétue le souvenir du pensionnat, dont le principe avait assis son succès sur une relation d'échanges entre un patronat et une société rurale environnante dans un rayon notable. Ce type d'expérience, fondé sur une sorte de symbiose entre les besoins économiques d'une entreprise et la permanence des structures familiales en milieu rural, ne répond plus en aucune manière aux pratiques de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre industrielle aujourd'hui, pas plus qu'il ne pourrait désormais s'articuler aux filières actuelles de la scolarité et de la formation professionnelle. On peut pourtant formuler une hypothèse, moins dans une optique patrimoniale que dans un effort pour imaginer de nouvelles structures et de nouveaux rapports en un temps où les grandes concentrations du travail industriel sont exposées au démantèlement. Cette hypothèse consisterait éventuellement dans une réflexion, à partir d'éléments empruntés à l'histoire de Jujurieux et de son aire d'influence, sur la création ou la restauration de nouvelles activités industrielles plus fortement ancrées dans une population, un territoire et une histoire, autrement dit, s'efforçant de tirer parti d'une identité locale ou microrégionale comme base d'une refondation de la production et d'une redéfinition des relations de travail entre ceux qui auront de l'emploi à offrir et ceux qui en cherchent.

L'histoire industrielle ne se recommence pas, mais elle a des inspirations à fournir et des recettes à proposer, et pourquoi l'histoire économique, technique, humaine – cette dernière étant au centre de cet ouvrage – de Jujurieux ne prendrait-elle pas sa place dans la réflexion évoquée ci-dessus, une réflexion à une échelle territoriale beaucoup plus large, celle des pays anxieux de perdre leur industrie? Les autorités nationales, la grande presse, de nouvelles générations de jeunes entrepreneurs ou de diplômés aspirant à le devenir, entrent aujourd'hui dans une salutaire ébullition autour des thèmes de la spécialisation productive haut de gamme, des technologies de pointe, de la conservation des savoirs industriels hérités sur un territoire et dans une population, du travail en réseaux informatisés, de l'innovation dans tous les domaines. Ceux qui ne trouvent pas d'idées ou ne se sentent pas l'âme d'aventuriers de l'invention et de l'exclusivité commerciale ne redémarreront pas. En France, en Italie, et ailleurs – jusqu'aux États-Unis – la succession des drames qui frappent de très grandes entreprises qui ont « raté un épisode » ou perdu des marchés européens et mondiaux tend à occulter l'initiative et l'ambition de ces nouvelles générations qui, sans renier le passé de leur pays, sont acquises à l'objectif d'un renouvellement fondamental des structures économiques et de celles du travail. Dans les deux pays que nous venons de citer les industries du luxe (en tête desquelles LVMH) sont à l'initiative d'un mouvement d'élargissement du catalogue de leurs produits et de « séduction » de nouvelles catégories sociales dans les pays émergents, qui prend appui sur la création d'emplois

4. Voir les articles consacrés à plusieurs de ces sites par Maria-Teresa Pontois, dans *Patrimoine de l'industrie* : « Utopia e filosofia sociale, teorie e realizzazioni », n° 2, 1999, p. 103-112 ; « Les Villes ouvrières de l'Italie du Nord », n° 3, 2000, p. 93-100 ; « Pullman City, a North American Company Town », n° 5, 2001, p. 91-98 ; et aussi : *Les Dinosaures du patrimoine industriel* (sous la direction de Maria-Teresa Pontois), DVD, Commission Européenne, 2003 ; le catalogue de l'exposition *Une Ville industrielle modèle : Zlin 1900-1950* (sous la direction de Maria-Teresa Pontois), écomusée du Creusot-Montceau, 2002.

dans des localités ou des régions aujourd'hui déshéritées industriellement. Ce n'est qu'un exemple (si imposant qu'en soient les dimensions économiques), mais il en est d'autres dans le domaine de l'équipement et de l'outillage industriel, entre autres, où le progrès technologique avance à un rythme très soutenu et permet – à condition d'être aux aguets et de faire le bon choix des produits et des implantations – de conquérir des créneaux très rentables.

En protégeant leur patrimoine et en encourageant sa mise en valeur sous tous les aspects, Jujurieux et d'autres sites de la région Rhône-Alpes réunissent vraisemblablement bien des atouts en vue d'un tel processus de « mémorialisation » orientée vers un redéveloppement. Puissent-ils redevenir maîtres d'un jeu méconnu par des loups sauvages venus d'ailleurs.

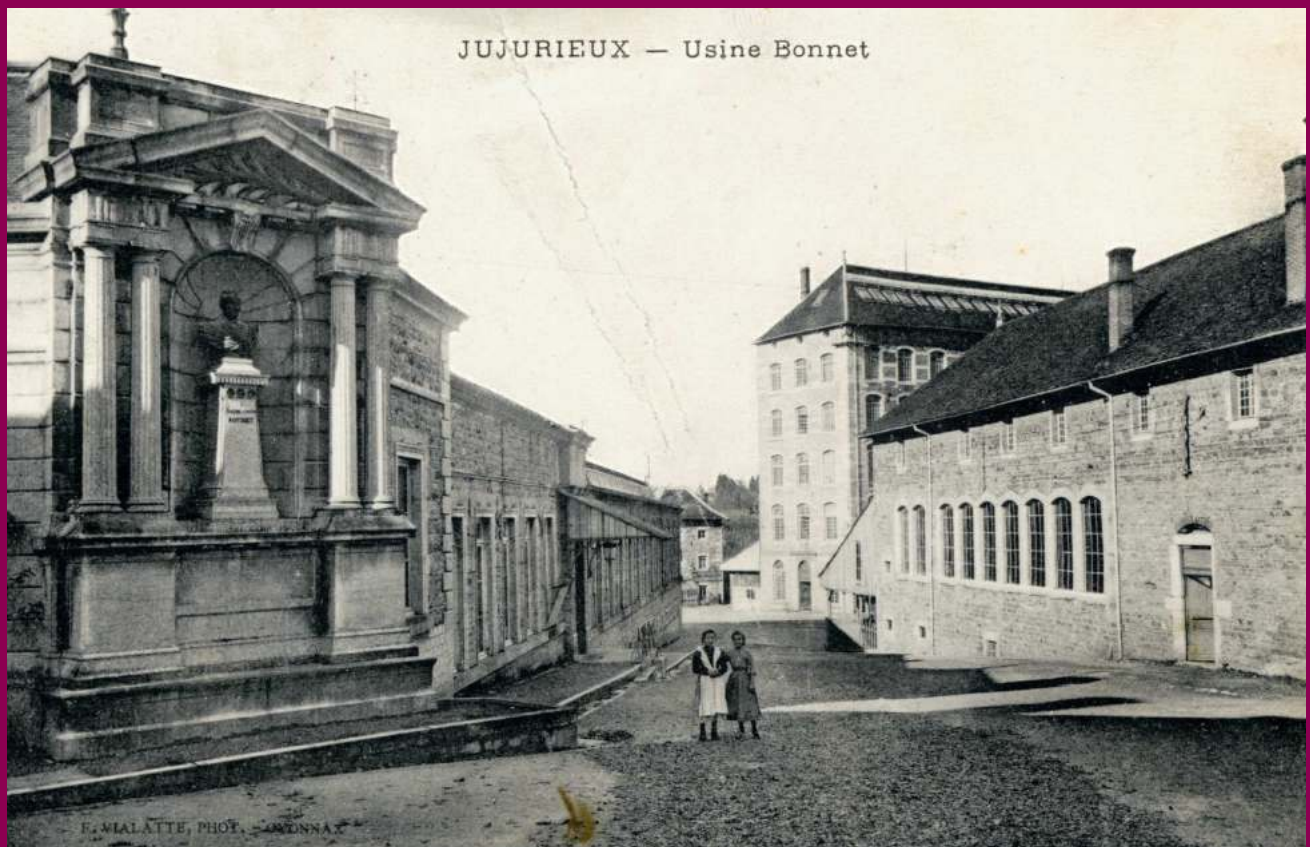


Fig. 9 • Deux jeunes ouvrières posent entre le tissage des façonnés à gauche et le bâtiment des ateliers tous corps d'état à droite. En perspective se détache la haute silhouette de la filature. Établissements Bonnet, Jujurieux, vers 1900, carte postale, studio F. Vialatte. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1409

VIVRE L'INDUSTRIE, LOGER LES OUVRIÈRES

L'habitat ouvrier a une longue histoire et ses débuts sont ceux de l'humanité fabricante¹. À partir du moment où les individus s'installent loin de leur résidence habituelle pour entreprendre, sur un lieu déterminé, une tâche d'extraction et de transformation, de fabrication en quantité ou de chantier de construction, des formes d'habitat, non loin du lieu de travail, sont indispensables. Il est clair cependant que les traces que l'on a trouvées dans l'Antiquité méditerranéenne sont généralement des villages d'artisans, nous dirions aujourd'hui de cadres et de spécialistes. Sur le site des mines d'or de Las Medulas, dans le nord de l'Espagne, on a fouillé les vestiges d'un ou plusieurs « villages » de conception romaine, qui semblaient avoir hébergé les cadres de l'entreprise. Plus loin, les habitats ibères regroupaient la main-d'œuvre sous la direction d'un responsable. La ségrégation est de règle. Près de Narbonne, le site potier gallo-romain de Sallèles comprenait, près des fours, une maison longue qui semble avoir été d'usage collectif. Autre exemple tout aussi emblématique, celui de la tombe de l'Empereur Qin, assortie de son armée de terre cuite. Celle-ci a été réalisée suivant des méthodes tout à fait industrielles par différents corps de métiers (séparation des actions, production en quantité, montage final, etc.), lesquels ont travaillé sous les ordres d'une équipe qui avait conçu cette œuvre monumentale et en assurait la réalisation. Celle-ci a duré pratiquement autant que le règne de l'empereur commanditaire. Cependant, tous ces villages du travail que nous évoquons se sont développés dans le cadre d'un système englobant qui était celui des sociétés agraires où la possession de la terre était le marqueur essentiel. Qui plus est, au moins en Europe où la chose a été étudiée avec précision, le travail continu que nous connaissons de nos jours n'existait pas ; il était temporaire et saisonnier. Aussi ne logeait-on, en ville ou à la campagne, que les gens de métier, les seuls jugés indispensables et valorisés. La main-d'œuvre, louée à la tâche, n'avait pas de logement spécifique, mais plutôt utilisait des abris de fortune, temporaires.

Avec les prémices de l'industrie, au XVIII^e siècle, ce sont de nouvelles contraintes économiques, un marché qui n'est plus seulement celui des élites mais celui d'une classe moyenne en gestation. L'adaptation au marché appelle la création d'autres moyens de production, d'autres systèmes de commercialisation. Le marqueur social n'est plus uniquement basé sur la propriété du sol et le revenu agricole. L'industrie en expansion a besoin de fidéliser la main-d'œuvre sans laquelle la production n'était pas possible : l'habitat ouvrier permanent devient nécessaire. En tant que tel, il est une invention récente. Apparu avec l'industrialisation, il en adopte la chronologie. Mais loin de présenter une évolution uniforme, l'habitat ouvrier, après avoir tenté avec succès toute une gamme de solutions jusqu'au début du XIX^e siècle, piétine ensuite pendant des décennies.

1. Pour situer cette recherche sans l'alourdir de références bibliographiques, on renverra le lecteur à Gracia Dorel-Ferré, *Villages ouvriers et villes usines à travers le monde*, Éditions du laboratoire LLSETI, Chambéry, 2016.



Fig. 10 • San Leucio, près de Caserta en Campanie, est l'un des tous premiers exemples d'habitat ouvrier conçu comme une rétribution du travail en usine.
Cliché : G. Dorel-Ferré

Loger la main-d'œuvre, une exigence précoce

La seconde partie du XVIII^e siècle a ceci de passionnant qu'elle pose tous les problèmes d'une société industrielle naissante. Une série d'initiatives voit le jour, avec des caractéristiques très différentes, à peu près dans le même temps, qui toutes visent à innover dans l'organisation du travail et dans le traitement de la main-d'œuvre ouvrière. On comprend que celle-ci doit être plus nombreuse, dans un contexte d'expansion totalement nouveau. On ne sait pas encore si cette main-d'œuvre doit être considérée pour son savoir-faire, comme les artisans, gens de métier connus, ou si elle est du même ordre que ces litanies d'orphelins et orphelines qui commencent déjà à peupler les usines. Laissons de côté le fameux Arc-et-Senans qui est une manufacture royale où seuls les ouvriers de la maintenance sont logés ; c'est davantage dans les monarchies bourbonniennes de l'arc méditerranéen (Royaume de Naples, Espagne) qu'il faut chercher l'innovation, là où la question textile conduit les souverains à imaginer, pour la première fois, de loger la totalité de la main-d'œuvre. On se rappelle que face à l'intrusion victorieuse du coton, des manufactures d'État sont édifiées pour protéger, qui la laine, qui la soie. Le cas de San Leucio (fig. 10), près de Caserta, dans le Royaume de Naples, est particulièrement révélateur : la « fabrique », installée dans l'ancien relais de chasse, est complétée par une cité ouvrière confortable ; hommes et femmes travaillent pour un égal salaire à la manufacture ; une école mixte accueille les enfants. Habiter la cité est un droit donné par le travail ; le programme social, malheureusement inachevé, étant conçu comme le pendant de l'activité usinière. Un

édit de Bon gouvernement est publié par le roi en 1789. Les événements qui suivent la Révolution française sont un obstacle à son application.

À l'autre bout de l'Europe, au même moment, en Écosse, Robert Dale mettait en place à New Lanark² une autre expérience dont le pragmatisme était la caractéristique : dans ses filatures de coton travaillaient les montagnards et les orphelins attirés par un salaire et un logement. Strictement contemporains des maisons mitoyennes spacieuses de San Leucio, les immeubles d'habitation de New Lanark alignent des logements exigus aux fenêtres étroites. Robert Owen, le gendre philanthrope de Richard Dale, met en place un environnement social qui répond, par certains aspects, à celui que les ministres de Ferdinand IV de Sicile conçoivent pour leurs tisseurs de soie. Au cœur du développement des hommes, l'éducation par l'École est l'objet de ses soins. C'est elle qui transmet les valeurs sociales et humaines, c'est par elle qu'est diffusé le savoir que l'on respecte et auquel on aspire. Les méthodes actives prônées par Robert Owen attirent l'Europe entière qui assiste aux leçons et se délecte à voir les enfants d'ouvriers danser devant eux. Tout comme à San Leucio, où les visiteurs admiratifs s'attardaient à voir danser la tarentelle... Au-delà d'un certain voyeurisme, cette concordance dans le comportement révèle tout simplement la prise de conscience d'un fait : on était devant une nouvelle société, ni rurale ni urbaine, que l'on ne savait pas encore définir et qui par certains côtés, était prometteuse. Les distinctions habituelles n'avaient plus cours... On espérait beaucoup du futur. Le monde était tout simplement en train de changer.

Malgré des résistances qui ne venaient pas toujours des moins éclairés, puisque Owen, devant l'hostilité de son conseil d'administration, est obligé de partir de New Lanark en 1825, on peut considérer que le début du XIX^e siècle, dans l'espace européen, voit encore des réalisations d'une dimension innovatrice nouvelle. Ce sont les deux sites paradigmatiques de la Belgique wallonne près de Mons : Grand Hornu (fig. 8) et Bois du Luc. Longuement étudiés et commentés, il ne s'agit pas de les décrire à nouveau dans ces lignes mais de rappeler qu'à une date précoce l'habitat ouvrier avait été particulièrement soigné (à Grand Hornu surtout) et, comme c'est le cas depuis la fin du XVII^e siècle, accompagné de jardins pour les usages domestiques. Mais New Lanark, Grand Hornu et Bois du Luc restent des cas isolés. Ce qui est le plus fréquent, c'est la misère marchant de pair avec la promiscuité.

En effet, avec l'industrialisation, l'usine, là où elle se crée, provoque l'existence de vastes concentrations d'habitations rarement satisfaisantes. Dès la fin du XVIII^e siècle, toute une typologie de l'habitat ouvrier se met en place, depuis les cours divisées en lots (closes de Glasgow, courées de Roubaix, conventillos de Santiago de Chili, etc.) jusqu'aux logements de type coron où se répète inlassablement le module porte-fenêtre. Pour la plupart, ce sont des logements exigus et misérables qui alimentent les discussions des hygiénistes et la « question du logement ». Mais l'industrie n'est pas seulement urbaine, tant s'en faut. À la recherche d'une énergie bon marché et bien connue, l'hydraulique, des industries nombreuses vont s'implanter près des chutes d'eau qui leur fourniront leur énergie. D'autres s'y installeront parce que l'eau est indispensable au processus de fabrication. La main-d'œuvre va vite poser problème : elle est insuffisante, mobile, réfractaire... les installations industrielles devront prendre en compte ce facteur sans lequel aucune production n'est envisageable. Loger dans la ville, hors la ville... La question du logement ouvrier prend alors toute son ampleur. Elle fournit le thème principal de l'Exposition universelle de Paris en 1867. À cette date, de rares philanthropes ont proposé des habitations aux pièces diversifiées (cuisine séparée, chambre des parents distincte de la chambre des enfants, lieux d'aisance). La cité Dollfus est présentée, mais elle est loin d'être achevée. Godin a refusé de présenter son Familistère, en cours de construction. Pourtant, si l'on en croit Engels

2. NDE : au sujet de New Lanark, voir l'étude détaillée d'Ophélie Siméon, *Robert Owen et New Lanark*, dans ce même ouvrage, p. 205-213.



Fig. 11 • Le Karl Marx Hof de Vienne, sorte de phalanstère idéal encore debout. Son programme social, par contre, n'existe plus.
Collection privée

qui écrit successivement trois articles fondamentaux pour la *Gazette du Rhin*, publiés en 1872, rien à part le Familistère de Guise ne peut être signalé qui en vaille la peine. Les ouvriers connaissent l'exploitation, les logements exigus, la promiscuité, la prostitution, l'alcoolisme. Une longue litanie décrite par les auteurs du siècle, relayés par les peintres que nous commençons à redécouvrir et qui témoignent d'un siècle de misère morale et d'extrême pauvreté. Il faut donc mettre de côté les réalisations prestigieuses (le Familistère, déjà cité, la cité Menier à Noisiel pour ne parler que de la France, mais on pourrait aussi évoquer les réalisations britanniques et celles des compagnies ferroviaires à la fin du siècle) qui sont comme des archipels dans la mer et reprendre la question, pour saisir concrètement les conditions de vie des ouvriers de l'industrie. Dans ce domaine, les usines-pensionnats, qui d'adressent à une main-d'œuvre essentiellement féminine, sont moins connues. Elles ont pourtant leurs lettres de noblesse, depuis les *boarding houses* des villes textiles de la Nouvelle-Angleterre, dès le début du XIX^e siècle, et sont plus nombreuses et ont eu une vie plus longue que l'on ne croit : à la fin du XX^e siècle, ce sont les usines-pensionnats qui s'agglutinaient autour de Hong-Kong, pour des productions bon marché à destination de l'Europe... On peut penser que l'habitat social du XX^e siècle est directement inspiré de toute cette



Fig. 12 • Vue aérienne de la cité de Chemin Vert. À côté de la Maison Commune, la Maison de l'Enfance était complètement dédiée à la femme et à l'enfant.
Cliché : O. Rigaud

recherche où se sont illustrés des utopistes, des économistes, des philosophes, des hygiénistes... Tout cela aboutit au concept de cité-jardin, et de ses meilleures réalisations : cités-jardins de maisons individuelles mais aussi cités-jardins d'immeubles (Suresnes, la cité de la soie à Lyon, mais surtout l'émblématique Karl Marx Hof de Vienne, en Autriche, fig. 11)³.

C'est dire que l'habitat ouvrier témoigne du développement industriel et des politiques sociales qui l'accompagnent, avec les économats, le théâtre, les écoles, etc. Si celles-ci ont existé dès le début du XIX^e siècle, dans les pensionnats, en particulier, le XX^e siècle leur donne une figure architecturale propre : une cité-jardin comme l'émblématique Chemin Vert de Reims en est le témoin, avec sa Maison Commune et sa Maison de l'Enfance (fig. 12). Mais il est aussi créateur de société : toute une morale ouvrière, un sens du logement, de la tenue du foyer, rapproche la société ouvrière des classes moyennes qui lui sont données pour modèle.

Loger les hommes, loger les femmes

Dès le début s'est posée la question du logement par familles ou par sexe. Cela répondait à divers problèmes pratiques, tant au point de vue social que du point de vue moral. Le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle, pratiquent l'enfermement et multiplient les ouvroirs d'orphelins et d'orphelines. À Naples, vers 1750, le roi Charles III avait prévu que son Hospice Royal des Pauvres (fig. 13), que l'on peut toujours voir, bien qu'inachevé, accueillerait d'un côté les hommes et de l'autre les femmes sous la surveillance d'un gardien. Les uns et les autres filaient la soie pour fournir les manufactures de tissages de la ville et ses alentours. On était déjà dans la logique du pensionnat. Loger les hommes se fera éventuellement par sous-location mais aussi dans des « hôtels » d'une plus ou moins grande simplicité. On rêve, dans les années 1840,

3. Aucune étude sur le logement social ne peut se faire sans méditer les ouvrages de Roger-Henri Guerrand. Plus récemment : Youri Carbonnier, *Les Premiers Logements sociaux en France*, La Documentation française, 2008.



Fig. 13 • L'albergo dei poveri, Naples, XVIII^e siècle. Cet édifice voulu par le roi Charles III est à mi-chemin entre les *workhouses* anglaises et l'hospice. Les démunis y étaient accueillis et contribuaient à leur entretien en travaillant à la filature de soie dont avaient besoin les manufactures du royaume. Un édifice semblable fut édifié à Palerme.

Collection privée

4. Il est notamment décrit dans *Le Juif errant* d'Eugène Sue. L'ouvrage paru en feuilletons entre 1844 et 1846 rencontra un succès énorme. Un phalanstère ouvrier de la banlieue de Paris y est décrit avec une grande précision.

5. Gracia Dorel-Ferré, *Atlas historique de Catalogne*, éditions Autrement, p. 58-59, 2010.

6. Toute une littérature leur a été consacrée, qui est déjà ancienne mais n'a pas été remplacée. Citons : Tamara Harevent et Randolph Langenbach, *Amoskeag, Life and Work in an American Factory-city*, Pantheon Books, NY, 1978 ; Thomas Dublin, *Women at Work*, Columbia University Press, 1979 ; Ivy Pinbeck, *Women Workers*, Virago, 1981, 3^e édition ; John Coollidge, *Mill and Mansion*, Columbia University Press, 1993, 2^e édition ; Charles Dickens dénonce leur exploitation dans ses récits de voyages aux États-Unis de 1842...

7. Documentation privée du Moulin de la Fleuristerie d'Orges, Haute-Marne.

8. Gracia Dorel-Ferré, *Dieu à l'usine*, en ligne sur le site du Festival de la géographie de Saint-Dié, http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2002/dorel-ferre/article.htm.

9. Jean-Louis Humbert, « L'ingénierie sociale des patrons troyens sous la Troisième République », dans Gracia Dorel-Ferré (dir.), *Le Patrimoine industriel de Champagne-Ardenne. Diversité et destinées*, Cahier de l'APIC n° 8, Reims, 2012, p. 201-212.

d'un phalanstère pour ouvriers célibataires⁴. Il est intéressant d'évoquer la proposition de l'urbaniste Cerdà en 1859, qui, sans doute inspiré par le phalanstère de Fourier imagine un immense édifice, où, à côté de parties collectives comme le jardin à la fontaine et le réfectoire, on trouve des chambres de quatre célibataires, ouvrant sur une petite entrée commune⁵.

Loger les filles est plus compliqué : dans une société patriarcale, une fille seule est menacée en permanence. Elle peut être séduite, subornée, débauchée... Pire encore, elle peut être autonome du point de vue économique et de ce seul fait, menacer l'équilibre social qui repose sur la domination masculine consacrée par le code civil napoléonien. Or, la question de la stabilité de la main-d'œuvre et son faible coût est ici au moins aussi importante que la question morale. Protestants et catholiques s'accordent tous, implicitement ou explicitement, pour encadrer les filles célibataires. Dans les villages industriels, on accueillera, ce sera un préalable, les familles constituées. Le ton est donné aux États-Unis, en Nouvelle-Angleterre, où l'industrie textile du coton que l'on importe dans les États du Sud, s'impose massivement. Pour cette industrie nouvelle il faut une main-d'œuvre abondante : on accueille les jeunes filles des fermes environnantes dans des pensionnats patronaux gérés par une logeuse payée par l'entrepreneur. À deux pas de l'usine, elles vivent à quatre dans une chambre qui contient à peine plus de quatre paillasses ; elles mangent au réfectoire suivant des menus imposés. Leur emploi du temps se distribue en temps de travail et cours du soir où elles apprennent à lire, écrire, compter et quelques rudiments d'histoire et géographie. On a beaucoup écrit sur ces *mill-girls* dont le sort n'a pas dû être bien enviable, si l'on en juge par les écrits et les chansons qu'elles ont laissés derrière elles⁶. Mais instruire les filles ne va pas sans risques : ce sont elles qui provoquent les premières grèves des États-Unis en 1835. Concurrencés par la suite par la main-d'œuvre irlandaise, les pensionnats de filles subsisteront toutefois jusqu'au début du XX^e siècle.

Cette expérience fait-elle réfléchir les entrepreneurs de l'Europe continentale ? Ou bien les habitudes de la culture chrétienne font-elles adopter d'autres méthodes ? En France, le besoin d'une main-d'œuvre peu chère pour l'industrie textile aboutit, en particulier dans le secteur de la soie, à la solution des usines-pensionnats. C'est le cas de la nébuleuse soyeuse du Lyonnais et de ses marges. Mais ce système, encore peu étudié en tant que tel, a pu être appliqué pour d'autres filières et à une date bien plus proche. C'est le cas de la Fleuristerie d'Orges (fig. 14), dans la Haute-Marne d'aujourd'hui⁷. Cette ancienne petite forge, devenue papeterie un moment, est achetée par un industriel parisien en 1900 pour faire fabriquer sur place les pistils de fleurs artificielles, un produit de luxe très en vogue à l'époque. Il installe ses machines et embauche une quarantaine d'ouvrières des environs. Ce sont toutes de très jeunes filles, auxquelles est attribué un édifice dont le rez-de-chaussée sert de réfectoire et l'étage de dortoir. Leur vertu est garantie par la présence d'un concierge muni d'un fusil à plomb qui éloigne d'éventuels soupirants. Elles sont dirigées par la responsable de l'atelier et soumises à un règlement très sévère, comme tous ceux de leur époque ; leur maigre salaire est capitalisé en une dot qu'elles reçoivent à leur départ, s'il n'est pas écorné par les retenues et amendes de toutes sortes.

L'église, partenaire industriel⁸

L'exemple de la Fleuristerie d'Orges montre bien que la présence des religieuses dans l'usine n'était pas une nécessité ni une obligation, surtout s'agissant de petites unités. Pourtant, on constate divers degrés d'implication du religieux à l'usine, qui vont du soulagement des misères jusqu'à l'aide à la production.

La présence religieuse à travers la prière exigée à différents moments de la journée et la consécration de l'usine à la Vierge ou au panthéon chrétien est courante⁹.



Fig. 14 • Le moulin de la Fleuristerie d'Orges.
Cliché : la Fleuristerie

Plusieurs exemples peuvent être évoqués en ce sens, comme le béguinage industriel de Warmeriville, créé par Léon Harmel.

Profondément chrétien, affecté par la déchristianisation de la Vallée de la Suippe où se trouve son usine et par l'immoralité des contremaîtres chargés d'encadrer les ouvriers, il adhère en 1860 au tiers ordre franciscain et place l'usine sous l'invocation de la Vierge. L'année suivante, il fait venir à l'usine trois religieuses de Saint-Vincent pour s'occuper des petits, faire la classe aux filles, visiter les malades et tenter de ramener les familles, à travers les mères, à la pratique religieuse. Deux pères jésuites les suivent peu après pour des tâches analogues auprès des hommes. Tout cela s'articule dans un système associatif qui englobe les femmes et les hommes et qui, à travers la pratique religieuse, se voue à la bonne marche de l'entreprise. L'implication des religieuses est

encore plus grande : « En 1874, des religieuses jouent le rôle de contremaîtresses de l'atelier où travaillent leurs pensionnaires sans que leur présence ne soulève d'objection. En 1878, il en va d'ailleurs de même chez Philibert Vrau à Lille¹⁰. Dans un cas comme dans l'autre, leur présence s'explique par la surveillance morale qu'elles exercent sur leurs protégées, mais leur rôle ne se borne pas là : il concerne également la production. Lorsqu'en 1885 Léon Harmel, en raison de graves mécomptes, doit renoncer à la présence des religieuses dans l'atelier, il continue néanmoins à se servir d'elles pour pousser leurs pensionnaires au travail. Dans une note rédigée à leur intention, il prévoit que, tous les quinze jours, la sœur responsable fera son rapport puis entendra celui d'un patron, afin de "pouvoir stimuler les indolentes et encourager celles qui travaillent vite", le tout en présence de Mme Félix Harmel qui est devenue directrice de l'école de filles à la place d'une religieuse, sans doute pour pouvoir mieux contrôler l'esprit de l'enseignement donné. »¹¹

L'implication dans l'entreprise découle donc de l'encadrement religieux. Un autre exemple est tout aussi éclairant : à Troyes, les frères Hoppenot¹², industriels très croyants, ont mis leur usine textile sous l'invocation de la Vierge et les ouvriers sont tenus de réciter leurs prières avant de se mettre au travail. Jusque-là, rien que de très courant. Cependant ils souhaitent lutter contre l'immoralité dans laquelle vivent les ouvrières. Ils financent donc, à la porte de l'usine, un lieu d'accueil où les filles peuvent venir, rester un moment ou prendre pension. La gestion de ce lieu est sous la houlette de l'Abbé Brisson et plus directement de la sœur Léonie Aviat. C'est l'œuvre de Saint-François-de-Salles.

Brisson et Léonie Aviat se sont consacrés de longue date aux filles dévoyées de l'industrie. Pierre Brisson (1817-1908) est prêtre, professeur au grand séminaire de Troyes, membre de la confrérie des Bonnetiers depuis 1850. Touché par la « dépravation » des ouvrières, il leur destine des « œuvres ouvrières », sorte de centres d'accueil et d'hébergement, qu'il édifie dans toutes les paroisses. Le système mis en place prend toute son ampleur avec l'arrivée de Léonie Aviat, qui avait été élève du père Brisson et souhaitait marcher sur ses pas.

Léonie est née à Sézanne où elle a grandi. Un jour, en allant chercher une de ses amies qui travaille à l'usine d'optique, elle est frappée par la condition dégradante qui est celle des filles qui travaillent en usine. Elle décide de se consacrer à leur cause et la rencontre du père Brisson à Troyes la détermine dans sa vocation. En 1866, elle fonde avec ce dernier l'ordre des Oblates de Saint-François-de-Sales qui va s'occuper désormais des centres d'accueil fondés par Brisson. Le plus important est celui de Tauxelles, largement financé par les Hoppenot. Il comprend un dortoir, un réfectoire, une buanderie. « L'œuvre » comme on l'appelle, fait aussi office de centre d'apprentissage et d'emploi. Les filles apprennent à tenir leur ménage et leurs comptes. Elles seront jusqu'à soixante internes et trente externes. De quatre à cinq autres centres semblables sont fondés qui abritent autour de 500 jeunes filles et femmes vers les années 1880. Toutes dirigées par les sœurs Oblates¹³.

Comme on le voit à ces deux exemples que l'on pourrait mettre en perspective avec les usines-pensionnats de la région lyonnaise et des Cévennes, la volonté de moraliser et christianiser l'industrie ne fait pas de doute, mais elle n'est pas le seul objectif.

L'alliance de l'Église va de soi pour un patronat sincèrement chrétien et désireux de soulager les misères des ouvriers. Mais elle n'est pas sans contrepartie. L'industriel finance les travaux des locaux d'accueil, des églises et chapelles, parfois à l'intérieur même de l'usine. Il paie les desservants et subvient aux besoins, même modiques, des religieuses qui se dévouent pour les ouvrières. Cette participation est encore plus évidente dans le cas des usines-pensionnats de la région lyonnaise, où les sœurs, en assumant l'encadrement des ouvrières et en occupant parfois des charges d'administration ou de maintenance, fournissent à l'industriel une main-d'œuvre précieuse et,

10. Grand patron social, il est le fondateur de la fameuse marque Au fil chinois.

11. Pierre Trimouille, *Léon Harmel et l'usine chrétienne de Val des Bois, 1840-1914*, Lyon, 1974 ; l'aspect patrimonial a été traité dans Gracia Dorel-Ferré, *Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne*, hors-série des Cahiers de l'APIC, Reims, 2005, p. 140-141. Les vestiges de l'usine du Val des Bois ont été rasés en 2009 pour construire un parking.

12. Denis Mckee, « Émile Hoppenot, 1821-1892, filateur de bourre de soie », dans Gracia Dorel-Ferré et Denis Mckee, *Les Patrons du Second Empire en Champagne-Ardenne*, éditions Picard/Cenomane, 2006, p. 93-97 ; J-L Humbert, *op. cit.*

13. Aucune étude historique approfondie n'a été jusqu'à présent consacrée à ces deux remarquables personnages.



Fig. 15 • La Maison de la Femme de la Colonia Vidal, en Catalogne. L'encadrement des filles a été l'obsession de la société industrielle en Espagne.

Cliché : G. Dorel-Ferré

somme toute, peu chère. Parfois les sœurs débordent de leur fonction en faisant du prosélytisme, mais ceci n'est qu'un accident de parcours : sur les milliers de filles qui se sont succédé aux Soieries Bonnet, l'incidence de cette action incontrôlée a été minime.

Vu de cette perspective économique et comptable, on peut émettre l'hypothèse que les religieuses ont joué un rôle non négligeable dans la production industrielle en veillant à sa bonne marche par la discipline de la main-d'œuvre et le formatage de celle-ci. Cette contribution n'a jamais été chiffrée en tant que telle, mais l'aide économique a dû être conséquente et compenser tous les inconvénients que la localisation de l'usine, dans un lieu relativement écarté, pouvait apporter. Des études de cas devraient, à l'avenir, infirmer ou confirmer cette hypothèse. Celle-ci est pourtant confortée si on la compare avec ce qui se passe en Catalogne, avec un décalage dans le temps d'une vingtaine d'années, à partir des années 1880. Là, le système des colonies industrielles textiles, le long des cours moyens du Llobregat et du Ter, qui forment un chapelet d'usines associées à leur cité ouvrière, ne se conçoit pas sans les deux pouvoirs inscrits dans l'espace : la maison du maître et l'église. Celle-ci est édifiée par le patron et c'est lui qui défraie le curé. Ces églises patronales n'ont pas tout de suite remporté l'adhésion, car les curés des villages auxquels ces colonies appartenaient voyaient disparaître, avec leur présence, des ressources appréciables. Elles s'imposent



Fig. 16 • La première entreprise industrielle créée au Mexique est l'usine textile La Constancia Mexicana, Puebla, 1835. L'église domine la cour d'entrée, bordée par les logements de la maîtrise.

Cliché : Gracia Dorel-Ferré

pourtant, et marquent le paysage, d'autant que très souvent ce sont des architectes de renom qui les ont construites. À la cité ouvrière, le prêtre est aussi le maître d'école et souvent, il est à la table des maîtres : il y a, à travers lui, une capillarité fonctionnelle entre la communauté religieuse et la communauté ouvrière. Dans un tel contexte, les filles seules sont aussi surveillées, aidées et parfois accueillies comme à la Colonia Vidal, près de Puigreig, où une Maison de la Femme, la plus élaborée du genre, leur est spécialement dédiée (fig. 15). Cet édifice à la construction soignée comprend deux parties : une partie régulière, pour les sœurs dominicaines qui l'habitent, autour d'un cloître, et une partie séculière qui se compose d'une crèche, une école pour les filles, un pensionnat pour filles seules et un hôpital. Une formation ménagère était administrée aux plus grandes. On leur apprenait à tenir la maison et à se tenir écartées des

lieux publics masculins. À peu près à la même époque, la Colonia Rosal, près de Berga, plus au nord, se dotait d'un couvent pour les mêmes fonctions¹⁴.

Il est évidemment brutal de conclure de ce qui précède que l'Église, au moins pour la période considérée, participe à la production industrielle par son rôle auprès des ouvriers et des ouvrières en particulier. Même faiblement, ses membres sont des salariés de l'industrie. Dans certains cas comme la tenue des comptes, ils interviennent directement dans la marche de l'entreprise. Dans les usines-pensionnats, ce rôle est particulièrement mis en évidence. Notre analyse ne vaut cependant que dans les pays où la religion du patron est la même que la religion des ouvriers : c'est le cas de la France, de l'Italie, de l'Espagne ou encore du Mexique, grand producteur textile (fig. 16). Par contre, en Nouvelle-Angleterre, la main-d'œuvre venue du Canada voisin ou de l'Irlande est catholique alors que le patronat est protestant et le plus souvent quaker. Si les patrons non catholiques s'appuient sur l'Église catholique pour maintenir la paix et la cohésion dans le village ouvrier, il est évident que l'impact du prêtre ne peut être celui décrit ci-dessus. Cela rejaillit dans la physionomie du village : aux églises d'entreprises catholiques, souvent monumentales, s'opposent les églises catholiques en pays protestant, modestes, voire indistinctes dans le paysage.

Valeur patrimoniale

Cette étrange liaison a-t-elle évolué avec le temps ? Oui, née au XIX^e siècle, elle a duré pendant une grande partie du XX^e siècle, preuve que la pertinence économique de ce type de fonctionnement était toujours valide. En Espagne, le franquisme avait tenté de maintenir artificiellement la situation, en relayant les consignes données aux filles à travers le syndicat des femmes phalangistes, comme c'est le cas en 1953¹⁵. Paradoxalement, c'est dans le pays où la prise en main sociale a été la plus forte pour les femmes que le résultat obtenu a été le plus inattendu. En 1975, l'élan du féminisme espagnol est irrésistible.

Nous en saurions plus avec des histoires de vie, encore à écrire. Ce que l'on peut dire, aujourd'hui, c'est que loin de fabriquer une société de femmes soumises et subalternes, les usines où les filles ont été majoritaires comme dans l'industrie textile et tout particulièrement les usines-pensionnats, ont produit des femmes qui avaient envie de vivre une autre vie et surtout de ne pas faire vivre la même à leurs enfants. On ne comprendrait pas, sinon, l'extension spatiale de plus en plus étendue du recrutement des Soieries Bonnet.

Ceci a été une affaire européenne et nord-américaine, pour l'essentiel. Aujourd'hui, des problématiques analogues sont soulevées dans d'autres régions du globe. Témoignage d'une modernité douloureuse et difficile, ces pensionnats d'usine sont, comme à Lowell, en Nouvelle-Angleterre, devenus des pages d'Histoire. S'il est vrai que l'expérience n'instruit pas, au moins pouvons-nous tenter la mise en mémoire et la patrimonialisation des sites : ils sont une étape de notre histoire.

14. Gracia Dorel-Ferré, *Les Colonies industrielles en Catalogne, le cas de la Colonia Seda d'Esparreguera*, éditions Argument, Paris, 1992 ; Rosa Serra, *Colonies Textils de Catalunya*, Angle Editorial, Barcelona, 2000.

15. <http://elpolvorin.over-blog.es/article-espa-a-la-mujer-ideal-en-1953-60293010.html>



I

LES SOIERIES BONNET,
DE L'USINE-PENSIONNAT
AU MUSÉE



Fig. 17 • L'école ménagère des Soieries Bonnet à Jujurieux en 1917, photographie de Claudius Corne.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2003.108.02

Henri PANSU¹

HABITER L'USINE AU XIX^e SIÈCLE. PANORAMA DE L'USINE-PENSIONNAT DES SOIERIES BONNET JUJURIEUX, AIN

Le phénomène de l'usine-pensionnat a connu, dans la seconde moitié du XIX^e et dans le premier tiers du XX^e siècle, une ampleur qu'on ne mesure pas de nos jours, en particulier dans la région lyonnaise, en Dauphiné et dans les vallées du Rhône et de ses affluents. Il concerne un personnel féminin, majoritaire dans l'industrie textile, alors dominante dans cette région.

L'histoire des usines-pensionnats au XIX^e siècle attend encore sa véritable synthèse malgré d'excellents travaux sur les ouvrières de l'Isère et sur celles de l'Ardèche, pour en citer deux exemples.

Ces établissements ont en commun certaines caractéristiques : ce sont en général des internats à la semaine, dont la surveillance est très souvent confiée à des congrégations religieuses, mais ce n'est pas systématique. Beaucoup de ces institutions emploient des jeunes filles mineures – à partir de 12 ans ou 13 ans. Selon la société d'alors, seules des religieuses ont la formation nécessaire pour diriger une collectivité, éduquer et surveiller à la fois. Enfin, beaucoup de ces institutions étaient parfois proches les unes des autres, l'organisation des unes pouvant influencer celle des autres.

Les dimensions des usines-pensionnats et l'importance de leurs effectifs sont très variables. Elles accueillent le plus souvent quelques dizaines d'ouvrières, mais quelques grands établissements en comptent plusieurs centaines, parfois pensionnaires à l'année : comme c'était le cas à la fabrique de Jujurieux.

Pourquoi l'internat ?

Le choix de cette formule répond d'abord à un impératif technique, ressenti au début du XIX^e siècle : créer les conditions d'une bonne fabrication textile, alors que la qualité, selon les spécialistes de l'époque, laissait souvent à désirer.

Onze fabricants lyonnais constatent dans un mémoire adressé en 1829 au ministre du Commerce que la qualité des soies françaises est souvent inférieure à celle des soies étrangères². Ils en attribuent la cause à un dévidage « négligé et grossièrement pratiqué, par une main-d'œuvre féminine saisonnière, malhabile et sans surveillance, dispersée dans d'innombrables petits ateliers ». Il existe alors un nouveau système de dévidage à la vapeur, qui pour être rentable, ne peut être installé que dans de grandes

-
1. Contribution rédigée par Evelyne Pansu à partir de l'ouvrage en deux tomes *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et Société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*, 2003-2012.
 2. *Mémoire à son excellence le ministre du Commerce et des manufactures par les fabricants d'étoffes de soie de la ville de Lyon*, 1829, p. 24.

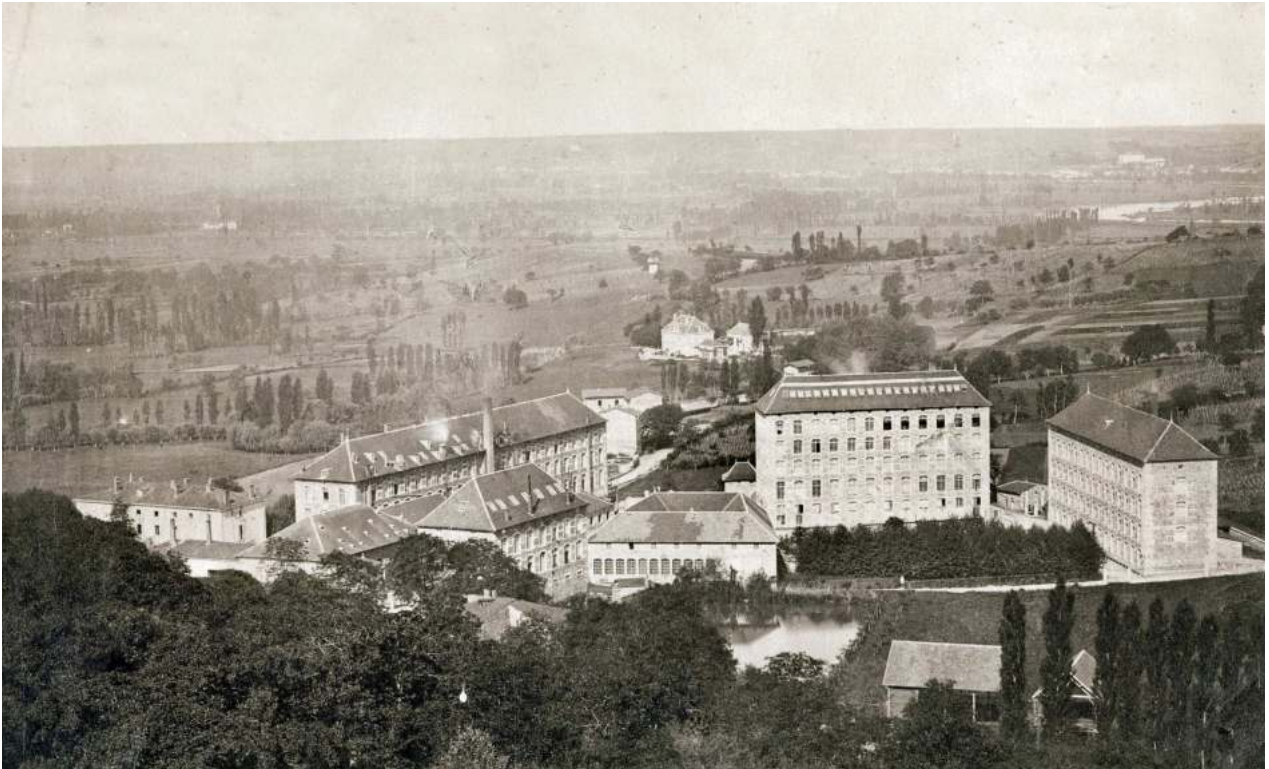


Fig. 18 • Vue du site des établissements Bonnet en 1868, photographie attribuée à Gabriel Joguet par Henri Pansu.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1448

filatures « que les *fabricans* lyonnais appellent de leurs vœux », précisent les auteurs. Parmi les signatures figure celle de Claude-Joseph Bonnet, qui cinq ans plus tard décide de créer lui-même une filature répondant à ces conditions.

Il lui faut donc un personnel nombreux, dont le recrutement ne peut être uniquement local, mais régional, et qu'il faut loger. Cette solution a pour finalité de lutter contre le « piquage d'once », ou vol de petites quantités de fil de soie, qui au bout d'un an pouvait représenter une perte importante. Ajoutons à ces motivations le souci de préserver les secrets de fabrication, dont se fait l'écho la correspondance privée de la famille Bonnet.

Mais Bonnet a aussi la volonté de rassembler à Jujurieux des opérations de la fabrication : non seulement la filature, le moulinage et le tissage, mais aussi, au moins aux débuts de l'entreprise, la production des cocons, l'élevage des vers à soie, la plantation des mûriers nécessaires à leur alimentation. Il tente même la teinture, vite abandonnée en raison de l'impropriété des eaux de Jujurieux. Il est à noter que jusqu'au Second Empire, la spécialité de la maison Bonnet est l'uni noir, couleur particulièrement difficile à réaliser avant les grands progrès de la chimie de la fin du XIX^e siècle. Le regroupement de tant d'opérations, toutes n'étant pas également rentables, permet au fabricant-manufacturier de connaître parfaitement son métier, et de savoir quel niveau de qualité exiger, de son personnel comme de ses fournisseurs. Obtenir cette qualité dans sa propre fabrique nécessite un encadrement strict du personnel. Comme



Fig. 19 • Louis Bernoud, Manufacture de C.-J. Bonnet et Cie à Jujurieux, aquarelle, vers 1889, retouchée en 1892.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1475

d'autres patrons, il considère que seules des religieuses ont alors cette capacité, liée à l'expérience de la vie en communauté et de l'organisation hiérarchique. Il entend obtenir des jeunes filles bientôt très nombreuses, originaires de la campagne, sortant de chez elles pour la première fois, et pour beaucoup sans instruction, le respect d'une discipline : horaires, modalités du travail, et règles de civilité.

Les bâtiments

La manufacture comprend un ensemble de bâtiments entourant deux cours séparées par un quadrilatère central abritant les ateliers tous corps d'état qui s'est maintenu et un peu agrandi jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, malgré la transformation des bâtiments (fig. 18, 19).

La première cour est surmontée à l'est par le bâtiment dit de l'infirmerie au sommet duquel fut établie jadis une première filature. Elle est bordée au sud par ce que nous appelons le « grand bâtiment d'origine » (1837) qui abrite à la fois des ateliers et des dortoirs, détruits par un incendie en 1888. Il est placé en dessous de la maison directoriale, dite maison Bourgeoise, selon une disposition que l'on peut qualifier de panoptique³ : la maison directoriale a valeur de poste d'observation sur l'entrée du grand bâtiment, entrée qui commande à la fois un grand escalier et le passage pour se rendre à la chapelle alors attenante, datant des années 1840 et qui disparaît elle aussi dans l'incendie de 1888.

3. Terme employé par Michel Foucault dans *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1975, dans lequel l'usine de Jujurieux est citée p. 349.

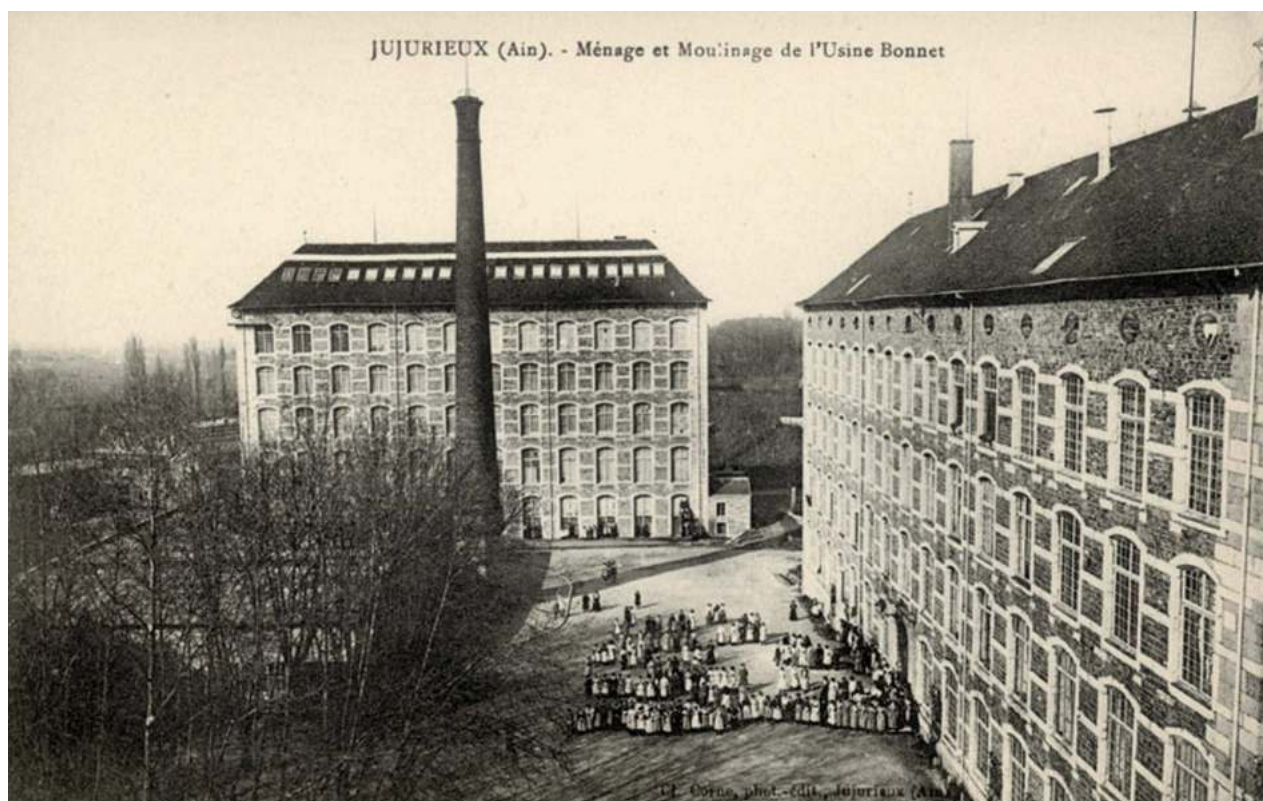


Fig. 20 • Vue des bâtiments de la filature-moulinage à l'arrière de la cheminée et du pensionnat à droite de l'image, carte postale, vers 1910, photographie de Claudius Corne. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1416

Cette disposition propice à la surveillance est moins efficace, lorsqu'entre 1857 et 1862, Claude-Joseph Bonnet dédouble la manufacture en faisant édifier deux nouveaux bâtiments agencés de façon plus fonctionnelle : le bâtiment du *Moulinage neuf* (1857), surmonté d'une nouvelle filature (équipée d'une mécanisation légère permettant d'empiler les étages), et formant angle droit avec le bâtiment du *Ménage* (1862), occupé à l'usage du seul pensionnat. Les religieuses en surveillent la desserte par une entrée centrale. La première chapelle est remplacée par un nouvel édifice à la fin du XIX^e siècle qui surmonte la deuxième cour, bordée au nord par le bâtiment du pensionnat, démonté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (fig. 20).

Une stratification sociale

Les ouvrières ne sont pas seules à habiter l'usine. La vaste maison directoriale, dite maison Bourgeoise, est la résidence du patron, Claude-Joseph Bonnet (1786 -1867), quand il séjourne à Jujurieux, puis celle de ses successeurs, mais aussi du directeur de l'usine, de sa famille, et d'une partie des employés célibataires – ainsi François-Joseph Mazille, le *premier au bureau*. Jean-Baptiste Alliod, le *premier domestique* y habite, lui, avec son épouse, cuisinière et femme de charge.

L'aumônier habite l'usine à partir de 1867 et loge dans une maison dite l'aumônerie, jouxtant la maison Bourgeoise.

Les religieuses, qui appartiennent à la congrégation de Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse sont en revanche mêlées aux ouvrières (fig. 21 et 169). Elles sont d'abord une dizaine, puis l'effectif des ouvrières allant croissant, une vingtaine. Pour la plupart, elles se répartissent dans les différents dortoirs, logeant dans des box entourés de rideaux. La sœur-mère occupe, au centre du bâtiment du Ménage et au premier étage, une chambre donnant sur la montée d'escalier qu'elle contrôle ainsi facilement.

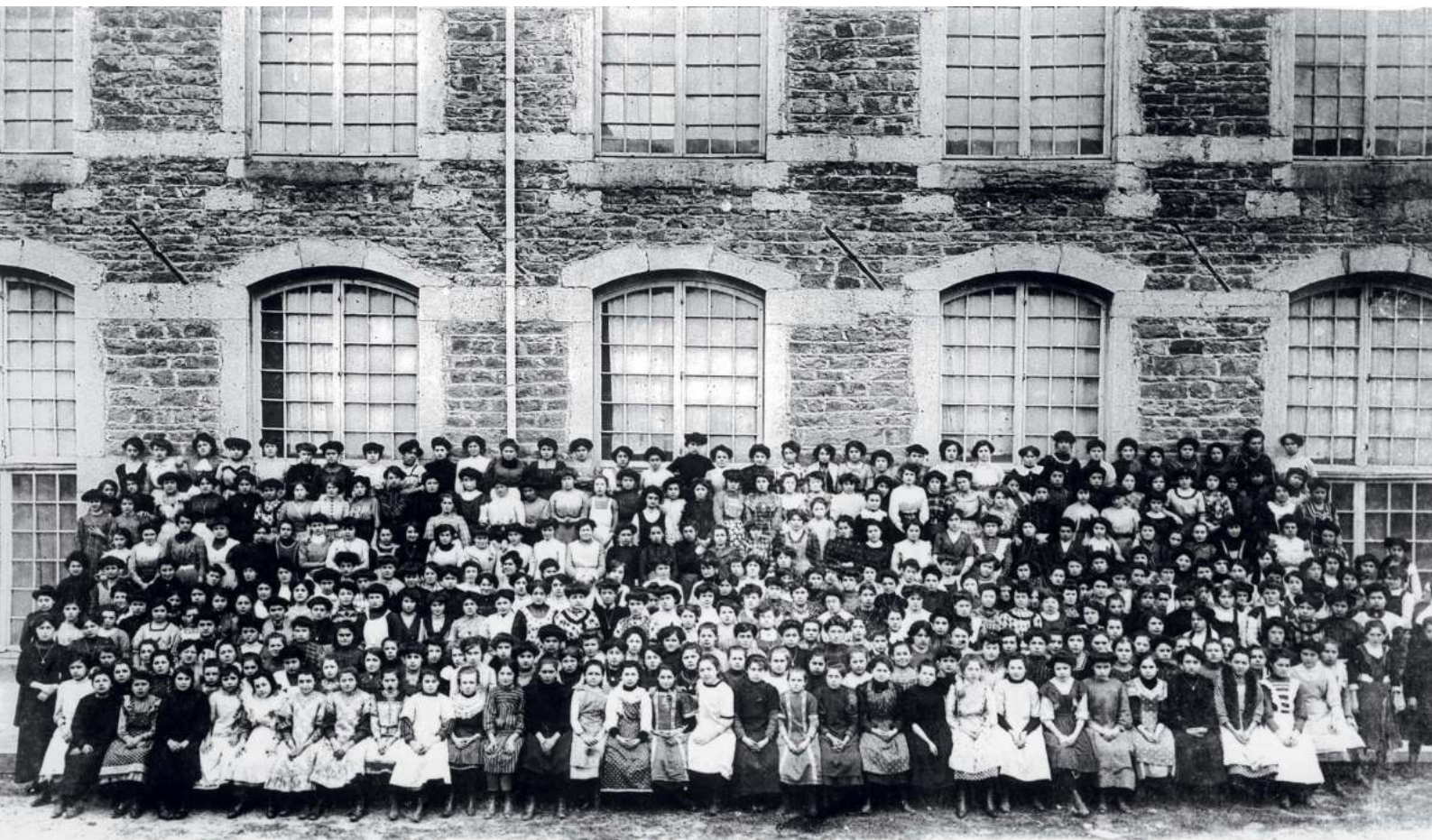
Les ouvrières pensionnaires logent dans des dortoirs installés sur trois niveaux dans le bâtiment du Ménage. Jusqu'en 1888 se trouve encore un dortoir dans le grand bâtiment d'origine. Par la suite, on crée des annexes dans le bâtiment de l'infirmerie, et au-dessus du bureau dit de la caisse dans le bâtiment du tissage. Ce local est aménagé à la fin du XIX^e siècle, pour une centaine d'internes à la semaine.

Des ouvrières externes font leur entrée dans l'usine dans la seconde moitié des années 1880 suite à l'introduction du tissage mécanique au sein de l'établissement. Elles travaillent, durant la journée, dans les vastes salles des ateliers abritant des métiers à tisser, couvertes par des toitures à redents, appelées *sheds*. Ce nouveau personnel habite à proximité immédiate de l'usine, mais à l'extérieur de ses murs.

Trois maisons d'employés sont construites à la fin du XIX^e siècle, à la bordure sud de l'usine. Pour attirer des familles d'ouvriers et d'ouvrières, une première cité ouvrière

Fig. 21 • Les ouvrières pensionnaires des établissements Bonnet à Jujurieux posant devant le bâtiment du moulinage en 1911, carte postale, photographie de Claudius Corne. La prise de vue a fait l'objet d'une autorisation spéciale auprès de l'ordre des sœurs de Saint-Joseph qui n'avaient pas le droit d'être photographiées.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 87.09.319



est créée par la maison Bonnet en 1902-1903, à l'extérieur de la manufacture, le long de la ligne de chemin de fer à voie étroite qui apporte le charbon à l'usine.

Le travail

Les ouvrières pensionnaires sont essentiellement occupées aux opérations de préparation du fil : filature, dévidage, moulinage. Le tissage, minoritaire pendant plusieurs décennies dans l'usine, occupe moins d'ouvrières, mais les plus expérimentées. À partir de 1850, celui-ci est en grande partie confié aux ateliers à domicile, nombreux dans la campagne environnante, et aux ouvrières externes à partir des années 1880. À cette date intervient la mécanisation des métiers à tisser, les tissus les plus délicats étant toujours fabriqués sur des métiers à bras par les canuts lyonnais.

La matière première arrive aux ateliers sous deux formes ; les cocons, dont on extrait, après les avoir étouffés, un fil dit *grège* et le fil de soie que l'on achète à d'autres filateurs, de Lyon, du Midi ou d'Italie. En 1867, on produit à Jujurieux environ 6 000 kg de soie grège, et l'on mouline 30 000 kg de soie ouvrée, représentant 4/5 des travaux de moulinage. Les cocons récoltés dans les campagnes de la région arrivent frais : en 1848, deux tiers viennent des départements de l'Ain et de l'Isère, le reste provient du Rhône, de la Saône-et-Loire et de la Savoie. Ceux qui viennent de plus loin sont étouffés avant le transport.

La production de cocons est liée à la culture des mûriers, dont la feuille nourrit le ver à soie. Claude-Joseph Bonnet en fait planter 500 à Jujurieux⁴.

La campagne d'achat et d'approvisionnement de cocons, qui dure tout le mois de juin, est menée par les employés. Pendant cette période il faut travailler jour et nuit pour traiter les cocons frais dès leur arrivée. Les cocons arrivent sur de grands chars transportant des balles d'osier. Les ouvrières, portant bonnet et fichu croisé, déplacent des clayettes qu'elles vont glisser sur les rayonnages des étouffoirs installés dans un petit bâtiment tout proche (fig. 22).

Les cocons passent ensuite à la filature chauffée à la vapeur, équipée de 100 à 150 bassines de cuivre. Les ouvrières, alignées le long d'un grand local dominé par une statue de la Sainte Vierge (l'usine en est peuplée) sont surveillées par un chef d'atelier. Debout, elles plongent les mains dans l'eau bouillante pour extraire du cocon le fil de soie. De larges tabatières s'ouvrent dans le toit pour laisser échapper la vapeur et l'odeur nauséabonde des cocons ébouillantés. L'emplacement des ateliers oblige les fileuses à monter et descendre six fois par jour quatre ou cinq étages, pour se rendre au réfectoire ou à la salle de récréation et remonter aux ateliers. La filature a perduré à Jujurieux jusqu'en 1901, date à laquelle elle est transférée à Saint-Jean-du-Gard.

L'opération suivante est celle du moulinage qui consiste à placer le fil sur des machines permettant de le doubler, ou de lui donner des torsions différentes, selon le type de tissu que l'on souhaite produire. Moins pénible que la filature, ce travail est tout de même éprouvant, les moulinières passant leur journée debout face à de hautes mécaniques, et devant maintenir les bras en l'air pour rattacher les fils des bobines. De plus, l'humidité que l'on entretient dans les usines textiles, pour éviter que le fil soit cassant, même dans les ateliers de tissage, favorise l'anémie et crée un climat favorable à la tuberculose (fig. 23).

Conformément à la législation du travail, la journée de travail est de douze heures, et le reste jusqu'en 1892 où elle est ramenée à onze heures.

4. Mais la production française fut souvent ruinée par la maladie du ver à soie, la pébrine, que Pasteur parvint à juguler en 1865. On devait à défaut acheter des cocons des pays du Levant ou du Japon.

Conditions de vie et quotidien des ouvrières pensionnaires

Entrées à l'usine Bonnet à l'âge de 12 ou 13 ans, les ouvrières pensionnaires sont au départ pour la plupart filles de cultivateurs de la région, mais le recrutement ne tarde pas à s'élargir, vu la progression continue de l'effectif de 1836 à 1876. Entre 1841 et



Fig. 22 • L'arrivée des cocons à Jujurieux, gravure extraite de *Les Grandes Usines* de Julien Turgan, 1894.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.150



Fig. 23 • L'atelier de moulinage des établissements Bonnet à Jujurieux, carte postale, photographie de Claudius Corne. Collection privée

1866, le nombre d'ouvrières passe de 137 à 531, et culmine à 657 en 1881, chiffres relevés dans les listes de recensement des archives communales. En 1872, les recrues proviennent d'abord du département de l'Ain, mais aussi de la Haute-Savoie, de la Savoie, de la Saône-et-Loire, de l'Isère ou encore d'autres départements. Trente et une sont des orphelines de l'hospice de la Charité de Lyon, source traditionnelle de main-d'œuvre des entreprises régionales.

L'entrée à la fabrique se fait par contrat verbal, après une période d'essai d'un ou deux mois, le plus souvent pour une période de trois ans. La rupture du contrat entraîne une amende de 50 à 100 F. Les jours d'arrêt de travail pour maladie doivent être remplacés.

En dehors du travail quotidien dans les ateliers, la vie des pensionnaires se déroule au réfectoire, qui peut accueillir 600 pensionnaires, au dortoir, dans les cours de récréation ou les jardins, et à la chapelle, sous l'autorité de religieuses de la congrégation de Saint-Joseph de Bourg. Celles-ci sont, elles aussi, issues de familles de cultivateurs. Leur effectif varie de huit à dix-neuf, leur nombre évoluant suivant la croissance de la population du pensionnat, dirigé par une mère supérieure. Elles surveillent les espaces de vie et les exercices religieux, mais n'interviennent pas dans



Fig. 24 • Vue du réfectoire des établissements Bonnet vers 1910, carte postale, photographie de Claudius Corne.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2012.06.03

le travail, la direction des ateliers étant confiée à des laïcs, chefs d'atelier et contre-maîtresses (fig. 24).

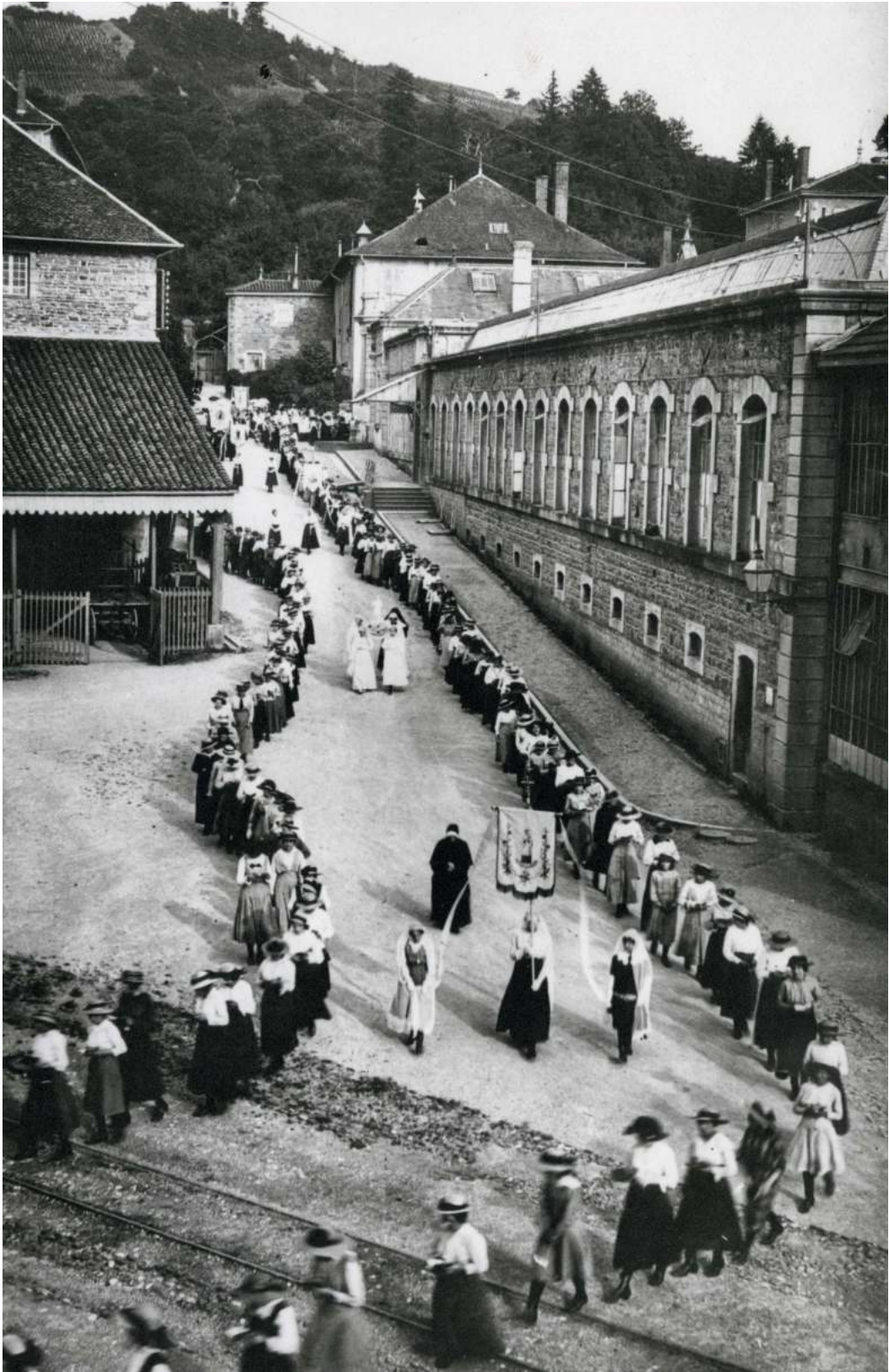
« Ce n'était pas table de bourgeois, on n'endurait pas faim tout de même », relate une ancienne ouvrière. On faisait quatre repas par jour – deux n'étaient que des collations. À celui de midi, la nourriture se compose de viande, de bœuf ou de mouton, de légumes, de fromage du pays et de fruits. Pour boisson, du vin coupé d'eau, et du café au lait le dimanche, le mardi et le jeudi. Une grande partie de l'alimentation des ouvrières est produite sur place, l'établissement possédant un troupeau de vingt-quatre vaches, un poulailler, des vignes, un important potager, et cultivant aussi du blé – on cuit jusqu'à 400 kilos de pain par jour, chaque ouvrière en consommant environ 800 grammes. La cuisson de la nourriture est faite dans des chaudières à vapeur, ce qui est pratique, mais, d'après certains témoignages, n'améliore pas la saveur des mets. La direction, se préoccupant de la rentabilité, remarque que la dépense occasionnée par la distribution de café au lait, l'après-midi, est largement compensée par l'augmentation et la qualité du travail qui s'ensuit.



Fig. 25 • Vue d'un dortoir du bâtiment du Ménage des Soieries Bonnet à Jujurieux, entre-deux-guerres.
Collection privée

Page de droite

Fig. 26 • Procession religieuse à l'usine-pensionnat pendant la Grande Guerre.
Les jeunes ouvrières portent des bannières en soie et sont suivies des poilus soignés à l'hôpital auxiliaire n° 17, installé dans l'infirmerie de la manufacture. Ces processions étaient l'une des rares occasions pour des « étrangers » à l'usine de pénétrer dans l'enceinte de la fabrique. Photographie de Claudius Corne.
Collection privée



Les dortoirs

De cinquante à soixante lits chacun, alignés sur quatre rangs, occupant trois niveaux du bâtiment, les dortoirs sont placés sous le vocable des saints que les religieuses donnent en exemple aux ouvrières : Saint Louis, saint Joseph, saint Liguori (*saint Alphonse de Liguori*), ou encore les anges gardiens. En 1839, les inspecteurs de l'hospice de la Charité de Lyon considèrent l'établissement comme « modèle », chaque pensionnaire ayant son lit et les dortoirs étant très bien aérés. On se lève entre 5 et 6 heures et l'on se couche entre 20 h 30 et 21 heures. Comme dans les maisons des particuliers, le chauffage n'apparaît dans les dortoirs qu'à partir de 1880 (fig. 25).

Les religieuses exigent que soient respectés un ordre et une propreté parfaits dans les dortoirs, ce qui est remarqué par les visiteurs, même non annoncés, et confirmé par la presse⁵. Une salle de bains permet aux pensionnaires de prendre un bain par mois, sauf en été où l'on se baigne dans la rivière.

La pratique religieuse tient une grande place dans la vie des ouvrières (fig. 26). La plupart étant mineures, la direction se considère comme chargée de leur instruction et pratique religieuse comme de leur formation morale. Un aumônier est affecté à la fabrique et les ouvrières vont à la messe le dimanche et le jeudi, font des prières à différents moments de la journée et participent à la préparation des grandes fêtes. Elles apprennent à chanter et des personnes étrangères à la fabrique viennent souvent les écouter, parfois accompagnées par des instrumentistes. Cette pratique de la musique représente sans doute un aspect positif d'une acculturation. Mais il arrive aussi que ces filles fatiguées par un dur travail prennent un malaise pendant ces longues cérémonies. Ce que ne manque pas de remarquer le socialiste Benoît Malon, venu visiter l'usine en 1881.

Les distractions

La journée de travail est interrompue par deux récréations, à midi et à 16 heures. C'est pour les nouvelles ouvrières l'occasion de faire connaissance. Les récréations se déroulent dans les cours de l'usine, où l'on peut jouer à la balançoire, au cerceau ou encore aux dames, ou simplement se promener.

Le dimanche, on se rend, à une heure à pied de Jujurieux au château de Chenavel, propriété de C.-J. Bonnet qui servait de maison de convalescence pour les ouvrières. On y passe la journée, y entend la messe et les vêpres, on flâne dans le parc. En été, les religieuses conduisent les filles au bord de la rivière d'Ain pour se baigner, vêtues de grandes chemises blanches. Pendant ces promenades, les filles aiment beaucoup chanter.

Comme dans bien de pensionnats, on joue aussi des pièces de théâtre, aux textes édifiants, les religieuses aidant à la fabrication des costumes (fig. 27).

Chaque année, au mois d'août, Claude-Joseph Bonnet offre une fête pour la Saint-Étienne, fête patronale de Jujurieux. L'une de ses petites filles, Anne Duchamp, raconte celle de 1867 dans une lettre : « Bon papa a payé sa fête aux filles. Dimanche matin, Émile (frère d'Anne) s'est amusé à se mettre dans un sac et à lutter avec des filles, on gagnait des brioches... Après les vêpres, on a changé de jeu ; des anneaux ont été pendus à une ficelle, au milieu de la côte de la fabrique, il y avait un grand chariot dans lequel étaient six filles armées de bâtons, deux filles le menaient au grand trot car c'était à la descente, on les voyait arriver, l'œil fixé sur l'anneau et lorsque l'adresse leur en avait fait enlever un, elles venaient recevoir quelque chose. » Les fêtes faisaient donc entrer dans le périmètre de l'établissement, des membres de la famille du directeur, qui devenaient en quelque sorte des familiers des ouvrières, ces fêtes se répétant d'année en année.

L'instruction

Il est assez difficile d'évaluer le niveau d'instruction des ouvrières de Jujurieux. À la fondation de la fabrique, nous sommes encore loin de l'instruction obligatoire, le

5. Comme le *Mémorial de l'Ain* ou le publiciste Julien Turgan.



Fig. 27 • Un groupe d'ouvrières jouant une pièce de théâtre, juillet 1932, photographie d'Angèle Corne.
Collection privée

certificat d'instruction primaire élémentaire, et le certificat d'études primaires, seul sanctionné par un examen officiel, ne datant que de 1874. Les religieuses consacrent en principe une heure par jour, avant le souper, à donner des rudiments de lecture, d'écriture, de calcul, d'instruction religieuse et « notions élémentaires sur divers sujets ». Les jeunes filles reçoivent un enseignement ménager, en cuisine et en couture et sont donc capables de se constituer un trousseau⁶ (fig. 17).

La vie des employés

Le genre de vie des employés de l'usine de Jujurieux (fig. 28), à l'époque de Claude-Joseph Bonnet, nous est connu par la correspondance des frères Pointet, de Lyon. Jean-Marie, dit Joannès a travaillé cinq mois, en 1864, à la fabrique de Jujurieux, avant de descendre à Lyon pour entrer au magasin. Son cadet Étienne, de juin 1866 à octobre 1868. Les deux jeunes gens écrivent à leur mère et décrivent leur emploi du temps. Tous deux ont été commis aux écritures et ont fait, au printemps, les achats de cocons, le second travail délassant du premier, disent-ils. Le cadet, resté plus longtemps à Jujurieux, était occupé au bureau, et ensuite ou peut-être simultanément, commis de ronde, c'est-à-dire surveillant des métiers.

Le lever a lieu, heure solaire, à 4 h 30 du matin et le coucher à 21 h. Le total des heures de travail est de douze heures quinze à Jujurieux. À Lyon, il était de dix heures en 1834 et de onze ou douze heures, vingt ans plus tard. L'horaire de Jujurieux est plus long et décalé : on commence et on finit plus tôt.

Les frères Pointet ont été logés à la maison Bourgeoise comme cinq des quatorze employés de la manufacture dans des « appartements neufs, magnifiques, très bien meublés », écrit Jean-Marie. Ils prennent leur repas dans la *salle à manger des employés* et trouvent l'ordinaire monotone même si parfois, on leur accommode les produits de leur pêche ou de leur chasse. Pointet est nourri mais envoie son linge à laver à ses parents.

Les loisirs dominicaux sont la promenade autour du village, le billard à la maison Bourgeoise, les parties de cartes ou de boules, la baignade à la rivière d'Ain, ou une promenade en canot. Parfois ont lieu des excursions plus lointaines, à l'abbaye de Hautecombe, à la montagne de Charvaz au-dessus du lac du Bourget, à l'occasion des achats de cocons, ou exceptionnellement en Suisse, car cela demande deux jours, pour visiter Genève, Lausanne et le château de Chillon.

La photographie est la passion des frères Pointet, de deux de leurs collègues de Jujurieux et d'un ouvrier de l'usine. Dans les années 1860, on est à l'époque du négatif en verre, tiré sur papier avec bains au nitrate d'argent. On achète à Lyon le matériel nécessaire. La réalisation des épreuves est le principal sujet des lettres d'Étienne à Jean-Marie. Mais c'est le photographe Joguet, un professionnel de Lyon, qui prend la première vue d'ensemble de la manufacture de Jujurieux, le lundi 18 mai 1868 – performance trop risquée pour un amateur (fig. 18).

Les gains des ouvrières pensionnaires

Étant donnée l'absence quasi totale des livres de paie de la fabrique de Jujurieux, pour tout le XIX^e siècle, d'autres sources éparses ont été rassemblées pour en avoir connaissance. Notons qu'on ne parle pas alors du salaire des ouvrières, mais de leurs gages : elles sont nourries et logées, comme les domestiques.

Pendant cette période de stabilité monétaire, on peut comparer les données du milieu et de la fin du siècle. Nous connaissons deux séries de rémunérations, l'une en 1839, l'autre entre 1890 et 1900, concernant les années d'apprentissage et de la préparation des soies, c'est-à-dire les rémunérations les plus basses. Engagées pour trois ans, les ouvrières touchent 60 F de gages annuels la première année, et 90 F les

6. L'état civil révèle que 80 % des ouvrières de la fabrique mariées entre 1837 et 1872 savaient signer, soit un peu plus que les autres femmes du village. La moitié des premières pouvaient écrire leur nom avec aisance, un peu plus nombreuses que les secondes. Mais deux ouvrières pensionnaires possédaient les *Conseils d'une maîtresse de pension à ses élèves sur la politesse et sur la manière de se conduire dans le monde*, livre édité pour la cinquième fois à Lyon en 1845, date à laquelle elles étaient présentes à Jujurieux. La loi travail de 1892 interdit toutefois d'employer des enfants de moins de 13 ans, sauf s'ils étaient titulaires d'un certificat d'études obtenu à 12 ans. Cette loi dispensait l'établissement d'enseigner les rudiments.



Fig. 28 • Les « cols blancs » : employés de bureau aux Soieries Bonnet vers 1894, photographie extraite de *Les Grandes Usines* de Julien Turgan, 1894. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.150

suivantes. À la fin du siècle, la troisième année est payée 100 F. Les tisseuses gagnent davantage, vu la difficulté de leur travail. Nous avons pu établir le montant du salaire annuel moyen – comprenant les gages, bonifications et bons points de trois catégories de pensionnaires, entre 1873 et 1877 :

Fileuses	Moulinières	Tisseuses
130 F	147 F	163 F

Ces sommes sont nettes des frais de pension, mais non de frais individuels d'entretien. Les bons points sanctionnent la qualité du travail et la bonne conduite, on peut les évaluer en moyenne à 27 F par an. Des prix de 10, 15 ou 20 F pour l'application et le résultat, sont attribués deux fois par an. Des primes, les dix dernières années du siècle, récompensent la fidélité : après cinq années, une ouvrière peut recevoir l'équivalent d'une moitié de son gage, plus souvent le tiers ou le quart. En croisant des sources,

telles qu'une lettre adressée par la supérieure du pensionnat à l'inspecteur des enfants assistés de Haute-Savoie, et les comptes personnels de plusieurs ouvrières, on peut proposer le tableau suivant :

Apprenties	60 à 100 F par an
Ouvrières dans les années 1860	80 à 120 F par an
Ouvrières dans les années 1880	200 à 300 F par an

Si l'on compare ces gains à ceux des ouvriers d'autres métiers dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on constate que ceux du secteur textile sont en général moins bien payés. Un mineur de Carmaux en 1856 peut gagner de 1,70 F par jour, – c'est aussi le salaire d'un ouvrier agricole – à 2,50 F par jour, soit de 510 à 750 F par année de 300 jours travaillés. Les femmes étant moins payées que les hommes, une femme de chambre de la famille Bonnet gagne tout de même 450 F par an, sensiblement plus qu'une ouvrière du textile.

Chaque ouvrière reçoit à son entrée à l'usine un livret, sur lequel sont inscrits ses gages, et qui lui est présenté à la fin du mois. Il lui est possible de placer de l'argent à la caisse d'épargne de l'usine, ce placement étant rémunéré à partir de la fin de l'apprentissage, au taux de 3,5 %. Cette somme leur sert de dot, complétée par le trousseau constitué pendant le temps passé à l'usine, d'une valeur moyenne de 300 à 400 F⁷.

Ces possibilités financières, et leur capacité de tisser à domicile, faisaient des ouvrières des partis recherchés. Elles épousaient le plus souvent des cultivateurs et les demandes en mariage arrivaient directement à l'usine.

7. L'étude d'un nombre significatif de contrats de mariage d'ouvrières de l'usine Bonnet montre que leur apport moyen était de 1457 F, accumulé pendant une période souvent supérieure à trois ans. En comparaison, l'apport au mariage de filles du village voisin Saint-Jean-le-Vieux non passées par la fabrique est en moyenne de 492 F.



Fig. 29 • Affiche de recrutement de tisseuses pour les établissements Bonnet à Jujurieux, vers 1930, imprimerie du Bugey.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.4237



Fig. 30 • Sortie des établissements Bonnet vers 1910, carte postale, photographie de Claudius Corne.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1482

Le bilan

En 1869, le conseiller d'État Monnier publie un rapport intitulé « De l'organisation de travail manuel des jeunes filles, les internats industriels ». Il remarque dans cette étude que l'industrie de la soie est celle qui a donné la plus grande extension aux « internats manufacturiers de notre pays ».

Le phénomène prend de l'essor à la fin du XIX^e siècle quand le Nord-Dauphiné développe le réseau le plus dense en matière de pensionnats industriels. Ces fabriques sont le plus souvent des tissages, mais aussi des établissements destinés à la préparation des soies, comme à Jujurieux. La relative proximité de ces lieux favorise les mouvements sociaux, trait particulier qui les distingue des usines-pensionnats caractérisées, comme à Jujurieux, par leur isolement géographique. Certaines de ces usines sont décrites dans ce volume. Contentons-nous de citer ici l'usine d'Henri Lacroix, à Montboucher-sur-Jabron, dans la Drôme, dont le créateur s'inspira ouvertement du modèle de Jujurieux où il se rendit à deux reprises. D'autres critères ne tiennent pas la comparaison avec Jujurieux. Beaucoup d'établissements reçoivent par exemple uniquement des ouvrières à la semaine, recrutées dans un périmètre proche. L'encadrement religieux ou non de l'établissement est un des grands traits des pensionnats industriels au XIX^e siècle⁸.

Le régime de l'internat varie aussi selon les usines. Certains privilégient une discipline sévère : les jeunes filles vivent quasi sans contact avec l'extérieur, elles sont nourries, logées et gagées à l'année. Jujurieux est le type accompli de ce genre. D'autres permettent une vie plus libre : l'ouvrière prépare sa nourriture et rentre chez elle le dimanche.

L'usine de Jujurieux et la maison Bonnet furent particulièrement célèbres dans la seconde moitié du XIX^e siècle, connues par les livrets touristiques déposés dans les trains PLM, les catalogues des grands magasins du Louvre, ou les placards publicitaires des grands journaux parisiens.

Par ailleurs, les publicistes s'emparèrent du sujet des internats industriels, qui alimenta en France un débat. Le système qui les régissait a été, en son temps, reçu assez favorablement, puis sévèrement critiqué, surtout à la fin du XIX^e siècle. De nos jours, il est tombé en désuétude, ou considéré comme un exemple parfait d'exploitation capitaliste. L'historien doit reprendre à zéro l'examen de la question, sans présupposés idéologiques et grâce à une description aussi objective que possible, donner son avis en faisant un bilan. Posons-nous quelques questions.

Il est certain que pour l'implantation à la campagne, l'existence du pensionnat industriel était pratiquement indispensable, mais quels principes ont guidé la mise en œuvre de ce système et comment le juger aujourd'hui ?

Les fondateurs d'internats industriels, au XIX^e siècle, en plus de leur intérêt commercial, avaient une motivation morale : donner des principes à de jeunes filles, qu'il fallait préserver de l'immoralité des villes, leur enseigner un métier, des habitudes de vie saines, à l'aide d'un encadrement religieux correspondant à leurs convictions

On ne pouvait guère, à cette époque, envisager une autre organisation. On faisait valoir alors que les jeunes filles vivant dans ces établissements y étaient mieux nourries, logées et soignées, que chez elles. Elles gagnaient autant que dans les autres manufactures, quittaient la fabrique avec un trousseau et une dot, ayant acquis un savoir-faire et des notions d'économie domestique. Tout cela était vrai. Quant au manque de liberté, même dans les familles bourgeoises, la plupart des filles en pâtissaient alors. Nous sommes choqués en lisant que l'on voulait « dresser » les ouvrières, mais bien des parents concevaient ainsi l'éducation des enfants... L'internat industriel présentait aussi l'avantage de la stabilité : on ne pouvait pas, en cas de crise, congédier les ouvrières.

8. Pour une analyse comparative détaillée, l'auteur renvoie le lecteur au tome II de son ouvrage, p. 312-338 : « Phénomène de l'internat industriel, typologie des pensionnats industriels et bilan. »

C'est surtout dans les années 1880, celles de l'introduction des métiers mécaniques dans l'usine, et de l'arrivée d'ouvrières tisseuses externes, certaines mariées, qu'un climat nouveau s'instaure (fig. 29 et 30).

La direction, semblant craindre cette intrusion d'éléments extérieurs, rend l'assistance à la messe quasi obligatoire, ainsi que la fréquentation de l'école privée pour les enfants de travailleurs externes. En somme, on souhaitait imposer au personnel de l'usine, mais aussi au pays, un véritable ordre moral. Mais il faut attendre 1896 pour voir apparaître un mouvement de grève, assez timide, à Jujurieux. Cependant, le secret du vote républicain permit aux électeurs de la fin du siècle de manifester leur défiance à l'égard de patrons de l'usine, qui ne furent jamais élus à la mairie.

Un autre élément de réflexion peut être la comparaison entre les gains des ouvrières, dont nous avons déjà parlé, et ceux des patrons, en prenant l'exemple de Cyrille Cottin, petit-fils de C.-J. Bonnet, dont on connaît le livre de comptes. Il perçoit un appointement annuel de 5 000 F, fixé par un acte de société. Ses revenus annuels s'élèvent à 200 000 F, en grande partie d'origine commerciale, et il prévoit pour chacun de ses sept enfants une dot de 250 000 F, dont cinq bénéficièrent avant sa mort.

Dans l'ensemble, on peut considérer que les critiques adressées au système du pensionnat industriel du XIX^e siècle visent surtout le système capitaliste, plus que les conditions de vie qu'il offrait, plutôt meilleures que celles de la majorité de la classe ouvrière et de la paysannerie d'alors.



Fig. 31 • Un groupe d'ouvrières pensionnaires des Soieries Bonnet prend la pause lors d'une promenade. Cette carte postale a été donnée au musée des Soieries Bonnet par un descendant d'Hélène et Léocadie S., deux sœurs polonaises présentes à l'usine-pensionnat entre 1926 et 1929.
Collection départementale des Musées de l'Ain n° inv. 2010.22.02

LA CITÉ OUVRIÈRE AU PRISME DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE. CONDITIONS D'IMPLANTATION DES OUVRIÈRES ET OUVRIERS ITALIENS ET POLONAIS DE L'USINE BONNET DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES JUJURIEUX, AIN

La question du logement ouvrier est une problématique centrale de l'étude de l'usine-pensionnat de Jujurieux, village du centre de l'Ain s'étirant en hameau, à flanc de colline, sur une quinzaine de kilomètres carrés. Situé à environ 55 kilomètres de Lyon et à une dizaine de kilomètres d'Ambérieu-en-Bugey, il s'agit du village natal du fondateur des Soieries Bonnet, qui implante une filature à la campagne en 1835 après la Révolte des canuts lyonnais¹. À la volonté de diversification et de qualité de la production s'adjoint une volonté de contrôle de la main-d'œuvre par l'édification d'un pensionnat accueillant les jeunes filles mineures ne pouvant rentrer chez elles chaque soir. Dans le premier quart du ^{xx}e siècle, le dispositif est complété par l'édification de deux cités ouvrières permettant de loger des travailleurs et travailleuses venus en famille. Pour la plupart des ouvriers, la question du logement est une préoccupation centrale. Sur les 123 demandes d'embauche émanant d'Italiens entre 1927 et 1931, une soixantaine de lettres évoquent la possibilité d'obtenir un logement dès le premier contact avec l'entreprise. Pour certains, il s'agit même de la seule condition accolée à leur embauche.

Cet article se propose de revenir sur le logement du personnel italien et polonais, principales nationalités migrantes employées, domiciliés dans les deux solutions d'hébergement proposées par l'entreprise Bonnet : le pensionnat et la cité ouvrière. L'importance numérique du phénomène migratoire à cette époque et sa visibilité au sein des deux structures d'habitats justifie le choix de l'entre-deux-guerres comme borne chronologique.

Le site industriel de Jujurieux contient en ses murs une grande partie des archives de l'usine pour la période du ^{xx}e siècle. L'importante correspondance entre la direction de

1. L'implantation à Jujurieux suit la Révolte des Canuts lyonnais sans que l'événement soit directement lié à cet éloignement de Lyon. La manufacture, tournée vers la préparation des soies, n'est pas à l'origine vouée au tissage, que le fabricant continue de confier aux canuts. Pour l'histoire générale des Soieries Bonnet, se reporter à Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet. Soierie et Société à Lyon et en Bugey au ^{xix}e siècle*, tome I : « Les assises de la renommée. Du Bugey à Lyon », 2003 ; tome II : « Au temps des lieux notables. De Lyon en Bugey », 2012.

l'usine et le personnel ouvrier sur la thématique du logement constitue une des bases de l'étude². Le cadre juridique international est apparu au sein des archives départementales de l'Ain, ainsi que l'étude de l'impact de l'installation de la main-d'œuvre migrante au sein du département de l'Ain et les communications préfectorales. Du côté des archives communales, sont conservés les feuillets souches des registres d'immatriculations qui permettent l'identification des migrants, leur dénombrement ainsi que la connaissance d'une part de leur parcours personnel et professionnel³. L'ensemble a été complété par des archives privées comme des cartes postales, des photographies de l'époque, ainsi que par la publication à compte d'auteur d'une biographie d'un ouvrier tisseur italien. Enfin, quelques témoignages oraux ont pu être recueillis auprès de descendants de travailleurs migrants des ateliers de Jujurieux. L'ensemble permet de dresser un tableau nuancé de la pratique paternaliste en matière de logement à Jujurieux qui perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale pour le pensionnat et jusqu'aux années 1970 pour les cités ouvrières. Après un état des lieux des solutions d'hébergement proposées par l'entreprise Bonnet, la question du logement sera posée comme théâtre d'un rapport de force entre ouvriers, patronat et autorités civiles et religieuses.

Un contexte international qui appelle des solutions efficaces pour le logement

La nécessité du partenariat

La question de l'accueil et de l'hébergement de travailleurs supplémentaires s'est rapidement posée. Le petit village de Jujurieux ne parvient pas à fournir l'intégralité de l'importante main-d'œuvre nécessaire aux travaux de préparation du fil en amont du tissage. Jusqu'au début du xx^e siècle, l'usine de Jujurieux trouve sa force de travail au village, au sein du département de l'Ain, ainsi que dans les quelques départements limitrophes, notamment la Savoie et l'Ardèche. À partir de 1900, des jeunes filles venues de Montceau-les-Mines, du Creusot ainsi que quelques Italiennes complètent l'effectif. Toutefois, ces dernières demeurent en nombre relativement réduit. Le phénomène prend toute son ampleur à partir des années 1920 à la suite de facteurs économiques et politiques.

L'examen des registres de l'usine et des archives municipales permet d'évaluer à environ 600 personnes le nombre de travailleuses italiennes et à 400 le nombre de travailleuses polonaises ayant œuvré dans les murs de l'usine pour la période de l'entre-deux-guerres⁴. La plupart d'entre elles ont bénéficié d'une des deux solutions de logement de l'entreprise. Même si cette présence est diffuse tout au long de la période, le logement de cette population sur le court et long terme a été une préoccupation majeure de l'établissement. Il faut préciser que cette migration n'est absolument pas « subie » par l'entreprise. La Première Guerre mondiale mobilise une part importante de la population de Jujurieux. Entre le recensement de 1911 et celui de 1921, le village perd près de 400 personnes⁵. L'industrie de la soie est particulièrement gourmande en main-d'œuvre « de base », affectée à la préparation des fils. Il commence, dès lors, à lui manquer les effectifs nécessaires pour que les ateliers fonctionnent au mieux. Cependant, si certains évoquent un manque de bras dans les campagnes dû à la guerre ou à l'exode rural, d'autres en revanche y voient l'expression d'un refus de la population locale d'effectuer ces tâches subalternes. Toutefois, la question se posant à l'échelle nationale, l'État français prend la décision de se tourner vers ses voisins européens afin de combler ce manque de main-d'œuvre. La Pologne et l'Italie sont les principaux partenaires. En effet, depuis son unification en 1918, le jeune État polonais doit faire face au retour d'un grand nombre de migrants. Le taux de chômage est important et son agriculture ne parvient pas à nourrir tout le monde.

2. NDE : les archives font pleinement partie des collections Musée de France des Soieries Bonnet. Elles sont répertoriées sous le numéro J2002.07. n° du document.

3. La démarche de déclaration en mairie et d'immatriculation dans les quinze jours suivants l'arrivée est obligatoire pour tout étranger venant s'installer sur le territoire d'une commune. L'employé de mairie répertorie les informations principales sur le carnet à souches et remet à l'intéressé le récépissé de son immatriculation.

4. L'équipe départementale du musée des Soieries a réalisé un listing de plus de 13 000 pensionnaires en croisant les archives de l'entreprise et les recensements de population de Jujurieux.

5. Archives communales de Jujurieux : Recensement 1911 et 1921.

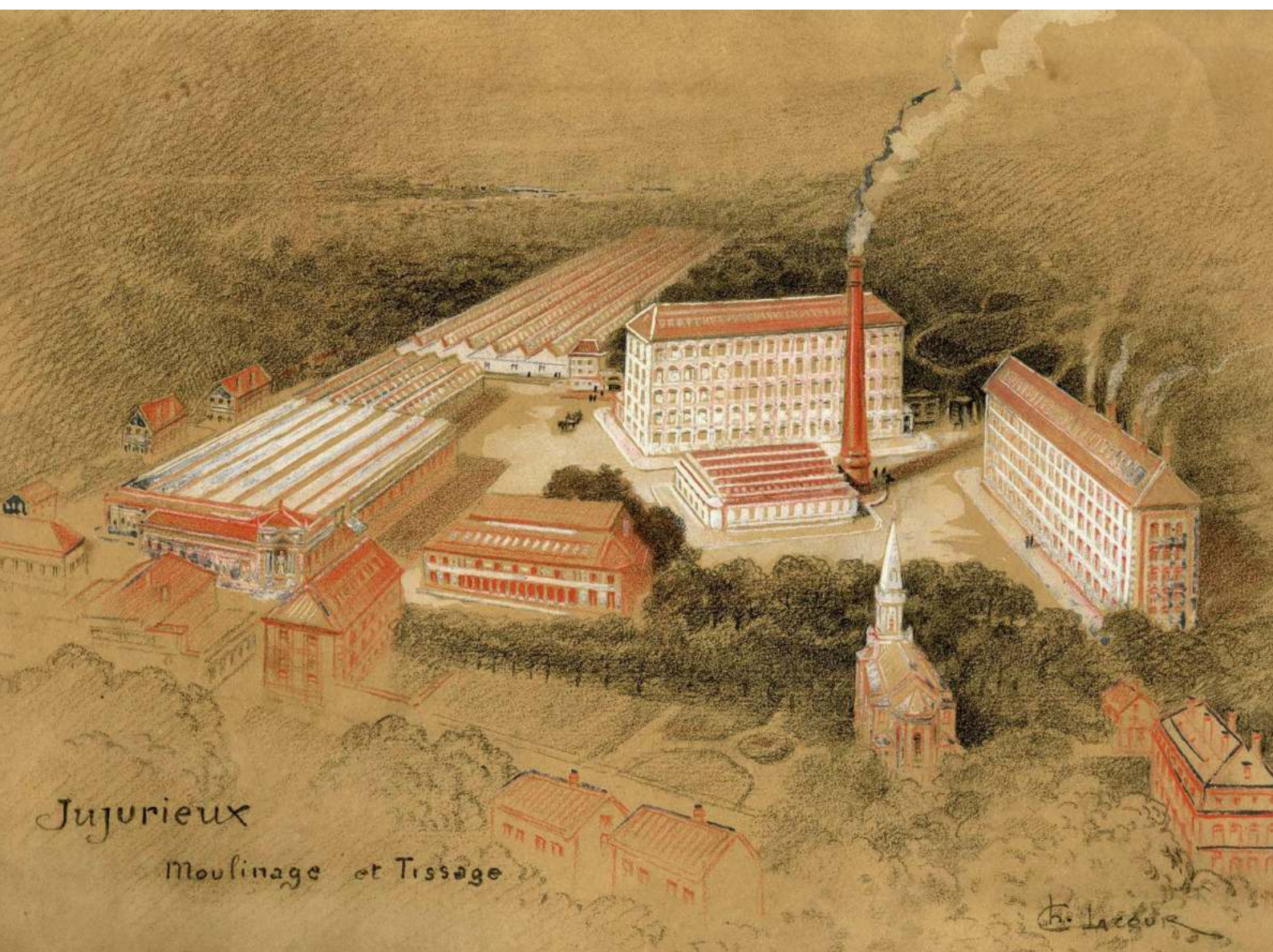


Fig. 32 • Vue des établissements Bonnet par le peintre lyonnais Charles Lacour (1863-1940), vers 1910, fusain, sanguine, gouache.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1438

Réticente à envoyer sa jeunesse travailler en Allemagne, la Pologne préfère négocier avec la France et un premier traité est signé en 1919. Les premiers migrants polonais arrivent à Jujurieux par convoi à partir de 1923. Du côté de l'Italie, il s'agit également d'une migration économique en provenance du nord du pays. Si la piste de la migration politique a été examinée, il ressort des entretiens oraux effectués auprès des descendants de ces migrants italiens qu'il ne s'agit pas de la raison dominante de leur départ.

À Jujurieux, l'arrivée de migrants polonais s'effectue plutôt de manière individuelle. Les jeunes filles sont acheminées depuis la Pologne par convoi. En ce qui concerne les travailleurs italiens, il s'agit essentiellement d'une immigration familiale. Ce facteur est important pour le logement proposé. En effet, une majeure partie des travailleuses polonaises, mineures et voyageant seules, sont logées au sein du pensionnat sous la surveillance des sœurs de Saint-Joseph. Les ménages italiens occupent, quant à eux, la cité ouvrière. Toutefois, il ne s'agit là que d'un découpage assez grossier concernant un schéma de répartition majoritaire. Il existe également des ménages polonais dans la cité ouvrière ainsi que des jeunes filles italiennes au pensionnat. Il convient de souligner qu'une partie de la population échappe à ce schéma. Elle n'est donc pas directement prise en compte dans les effectifs de logement de l'entreprise Bonnet.

Le pensionnat industriel

Le bâtiment dit du Ménage qui permet de loger sur place un important contingent d'ouvrières, est édifié dans les années 1860. À son apogée, près de 700 personnes sont hébergées dans ses murs. L'idéal paternaliste de son créateur régit la vie ouvrière de l'usine Bonnet. L'établissement dispose en effet d'un internat, tenu par la communauté des sœurs de Saint-Joseph, d'une chapelle privée, d'un magasin, d'une boulangerie, d'une infirmerie et d'une lingerie. Le tout est soumis au contrôle et à l'approbation du patronat. Il ne s'agit pas d'un cas isolé en Rhône-Alpes. Il permet de contrôler la main-d'œuvre dans son quotidien et de recourir à des travailleurs plus éloignés géographiquement et de maîtriser la qualité du fil. L'ancienne région Rhône-Alpes en contient quelques spécimens, comme Bourgoin-Jallieu, Tarare, Voiron et Saint-Siméon de Bréssieu. Cependant, dans la plupart des cas, ce modèle est abandonné au début du XX^e siècle, au plus tard lors de l'entre-deux-guerres.

Il s'agit de la solution privilégiée par les jeunes filles arrivant seules ou dont la venue a été structurée en convois. Les conditions d'admission figurent dans le règlement distribué à chaque pensionnaire. L'entreprise en a même fait une traduction en langue italienne⁶. Le premier article concerne l'admission. Les jeunes filles doivent être âgées de 13 ans au minimum, une dérogation est néanmoins possible si l'ouvrière possède un certificat d'études. Il est difficile de mesurer le nombre d'ouvrières et d'ouvriers migrants possédant ce niveau d'étude, cette donnée étant absente des sources disponibles. Dans le cas du pensionnat, il est précisé que la postulante ne doit pas avoir plus de 20 ans. Il existe cependant quelques exceptions à la règle, certaines jeunes femmes seules étant acceptées si elles en font la demande. Certaines pièces justificatives sont également exigées. L'ouvrière doit tout d'abord signer elle-même, ainsi que ses parents, le contrat d'apprentissage joint à la lettre. Par la suite, elle doit fournir « un certificat de bonne vie et de bonnes mœurs délivré par le curé ou le maire de sa commune de résidence⁷ ». Enfin, il lui est également demandé de fournir « un certificat de bonne santé et de vaccination délivré par son médecin habituel ». Ces conditions concernent toutes les ouvrières, françaises ou étrangères, admises à Jujurieux. Le logement du pensionnat semble, à première vue, représenter une solution relativement intéressante pour l'ouvrière du point de vue économique. À une mère italienne qui demandait à ce que l'on donnât à sa fille, logée dans le pensionnat, une

6. Phibox 177, fonds non inventorié des Soieries Bonnet : Règlement des pensionnaires

7. J2002.07.5189.147 : Embauchage n° 29.



Fig. 33 • Carte postale représentant un groupe de jeunes ouvrières pensionnaires, dont Hélène et Léocadie S., deux sœurs polonaises présentes à l'usine-pensionnat des Soieries Bonnet à Jujurieux entre 1926 et 1929, correspondance en polonais. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2010.22.06

LES PETITS-FILS DE C. J. BONNET & C^{IE}

MANIFATTURA DI JUJURIEUX (Ain - France)

FABBRICA DI STERIE FONDATA NEL 1811

ESTRATTO DEL REGOLAMENTO PER LE DOZZINANTI

Ammissione

1. — Le ragazze non devono avere meno di 13 anni.
3. — Esse dovranno produrre la loro fede di nascita, il loro certificato di battesimo, il loro passaporto ed questo regolamento firmata dai loro genitori.
4. — Appena arrivate saranno esaminate dal medico dello stabilimento, il quale rilascerà un certificato medico con cui dichiarerà che egli le ammette o le respinge per inabilità fisica.

Obbligo di servizio

7. — Il regolamento generale, affisso nel parlatorio, sarà considerato come accettato dai genitori o dai loro rappresentanti.
9. — Tutte le ragazze che devono apprendere ed anche le operaie si obbligano a restare due anni nella fabbrica.

Termine dell'obbligo di servizio

11. — Le apprendiste e le operaie che intendono sciogliersi dall'obbligo contratto dovranno prevenire un mese prima dello spirare del termine. Questo tempo sarà prolungato per un numero di giorni eguale ai giorni di malattia o di assenza.

Licenziamento

12. — Le apprendiste o operaie che non riuscissero nel lavoro o non si conformassero agli usi ed all'andamento della fabbrica, od anche fossero riconosciute ammalate dal Medico, dovranno tornarsene in famiglia.

Scioglimento dell'obbligo di servizio

13. — La ragazza che senza legittimo motivo lasciasse la fabbrica prima del termine convenuto, sarà sottoposta ad una multa di 50 lire a titolo d'indennità. Questa somma le sarà restituita se torna per finire il tempo di lavoro.

Supplemento di guadagno

17. — C. J. BONNET, fondatore dello stabilimento, ha fissato vari premi per stimolare le operaie a lavoro e per ricompensare la buona condotta, cioè :

Punti di diligenza

19. — I punti di diligenza sono ricompense in danaro distribuite ogni due mesi alle ragazze che le avranno meritate, nella proporzione di dieci centesimi al giorno per ciascuna operaia.

Premi

20. — Allorché i risultati ottenuti dalla fabbrica permetteranno di accordare premi di 10, 15 o 20 lire, questi saranno distribuiti in contanti due volte all'anno.

Per partecipare a questi premi le concorrenti dovranno avere almeno sei mesi di presenza, senza mancanze riunite superiori a 30 giorni. La base sarà di 5 lire per ciascheduna.

Gratificazioni

21. — Ciascun periodo di cinque anni come operaia nello stabilimento dà diritto ad una gratificazione di 100 o di 50 lire, secondo la capacità e la condotta dell'operaia.

Viaggi

22. — Le spese di viaggio, andata e ritorno, verranno rimborsate alla ragazza, se si obbliga a restare il tempo convenuto, due anni.

Dozzina

23. — Per ottanta centesimi al giorno le ragazze avranno il vitto, l'alloggio, l'imbiancatura, il fuoco e il lume.

Cure sanitarie

24. — Le ragazze sono curate gratuitamente all'infermeria dal Medico e dalle suore di S. Giuseppe che hanno per esse una sollecitudine materna e religiosa.

Servizio religioso

25. — Le operaie potranno praticare il nostro culto cattolico nella cappella dello stabilimento, officiata da un Capellano.

Tariffa

26. — Si consulti il prospetto affisso nel parlatorio, cioè :

Nome

Entrata il

Presentata da

Effetto dell'obbligo contratto

Accettazione del regolamento C. J. B.

Fig. 34 • Extrait du règlement des pensionnaires des établissements Bonnet à Jujurieux, premier quart du xx^e siècle.

Collection départementale des Musées de l'Ain,
n° inv. J 2002.07.5219.2



Fig. 35 • Les pensionnaires polonaises posant devant la chapelle de l'usine des établissements Bonnet entre 1926 et 1929, correspondance en polonais des sœurs Hélène et Léocadie S. avec leur famille, carte postale.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2010.22.05

chambre individuelle afin de faire des économies⁸, la direction s'étonne. En effet, une chambre individuelle serait une solution payante alors que l'internat, aux dires de la direction, est gratuit. En réalité, l'examen des carnets ouvriers conservés sur le site de l'usine démontre que l'ouvrière doit tout de même s'acquitter d'une somme. Cette dernière est directement retenue sur le salaire des ouvrières internes. Il est possible de constater que le prix de la pension complète revient à 4,20 F pour une journée. Un avenant au contrat de travail intitulé « contrat de travail rémunération en nature et en argent⁹ » retrouvé dans plusieurs contrats décompose le tarif. Il correspond aux tarifs en vigueur à partir de 1920. Chaque repas est facturé différemment. Le tarif de la pension complète évolue pour atteindre 4,20 F à la fin des années 1920. Il n'est pas nécessaire d'appartenir au pensionnat pour profiter de la demi-pension. De nombreuses autres ouvrières externes prennent au moins deux repas à la cantine. Cette autorisation leur est systématiquement rappelée dans les lettres lors de l'embauche.

8. J.2002.07.5188.190 : Embauchage n° 23.
9. J.2002.07.3530 : Contrat de travail :
Rémunération en nature et en argent.
10. J.2002.07.18 : Brochure de promotion
des Soieries Bonnet, années 1930.



Fig. 36 • Notice de présentation de l'usine de Jujurieux réalisée par la maison Bonnet, 12 pages illustrées, vers 1925.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.18

La structure du pensionnat évolue durant la période. Au début de l'entre-deux-guerres, une jeune ouvrière est logée au sein du bâtiment du *Ménage* dans le grand dortoir collectif. Même s'il est difficile de dater précisément son témoignage, une des travailleuses italiennes interrogée se souvient qu'à la fin de son séjour, en 1939, elle disposait d'une petite chambre individuelle ; plusieurs avaient été aménagées à partir de 1936 pour remplacer certains grands dortoirs. Il s'agit d'une solution d'hébergement très spartiate : « un lit, une armoire, un lavabo et une fenêtre et puis c'est tout ! »¹¹. Il subsiste quelques photographies des pièces collectives. Plusieurs illustrent le moment du repas où toutes les ouvrières sont attablées dans le réfectoire.

La cité ouvrière

L'émigration italienne, essentiellement familiale à partir de 1925, appelle une autre solution d'hébergement. Ce sont les cités ouvrières qui accueillent massivement la population transalpine. L'usine possède des logements dans le quartier de la Courbatière, dans celui de Roussillon, le long de la route desservant l'usine et dans le hameau de Cucuen. Contrairement au pensionnat, il existe peu de sources permettant de renseigner la gestion et l'attribution des logements au personnel. Ce genre de registre, s'il a existé, n'a pas été conservé.

11. Entretien avec Nathalie Silvestri réalisé par Henri Pansu, 21 août 1983, Domène. Henri Pansu a fait don au musée de l'ensemble des entretiens qu'il a conduits.

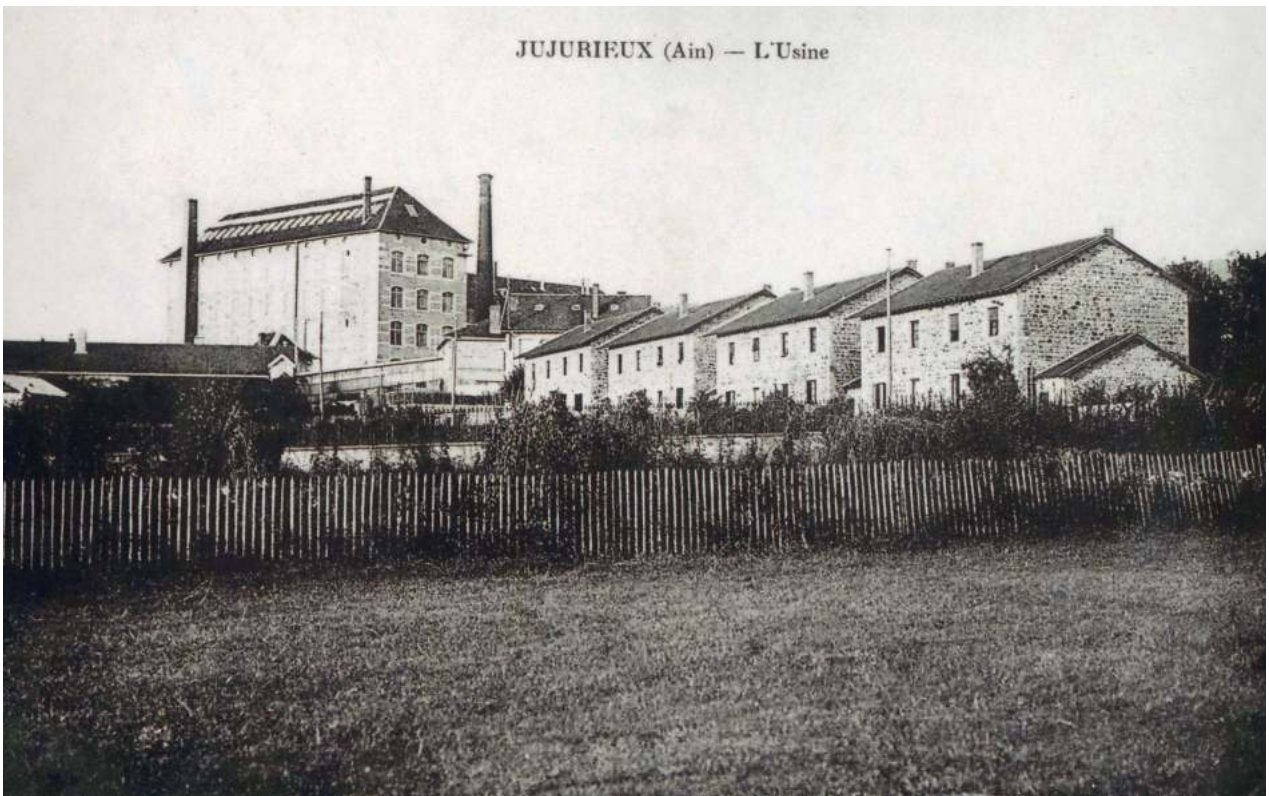


Fig. 37 • Vue de la cité de Roussillon et de l'entrée de l'usine, carte postale, vers 1910.
Collection privée

Le type de logement est laissé au choix de l'ouvrière si cette dernière est majeure. Il est précisé que les logements ne sont pas chers mais que, si l'ouvrière préfère le dortoir, il est gratuit. Il lui est également stipulé qu'elle peut selon son choix « faire [sa] cuisine [elle]-même ou aller à la cantine ». Ces demandes systématiques ne sont pas surprenantes. Bien souvent, certaines ouvrières ont travaillé auparavant au sein d'établissements qui fournissaient la location. En effet, la possibilité d'un hébergement proche du site de l'emploi constitue un avantage non négligeable lors des demandes d'ouvriers auprès des autorités italiennes. Lors de la rédaction de sa demande, l'employeur est obligé de spécifier la distance entre la location et le lieu de travail. Il doit également garantir que les prix du logement et de la nourriture ne dépasseront pas une certaine somme qu'il doit indiquer. La pratique d'une « cité ouvrière » ou d'une mise à disposition de logements pour les travailleurs semble donc une nécessité pour les employeurs souhaitant embaucher de la main-d'œuvre étrangère ou extérieure aux communes alentour. Certains employeurs s'acquittent eux-mêmes des frais de location. Cette disposition est confirmée par de nombreuses lettres de postulants. Le problème du logement pousse les ouvriers qui ne bénéficieraient pas de ce type d'arrangement à abandonner leur place. La possibilité d'être logé par l'établissement Bonnet semble avoir décidé plusieurs ouvriers à postuler à Jujurieux.

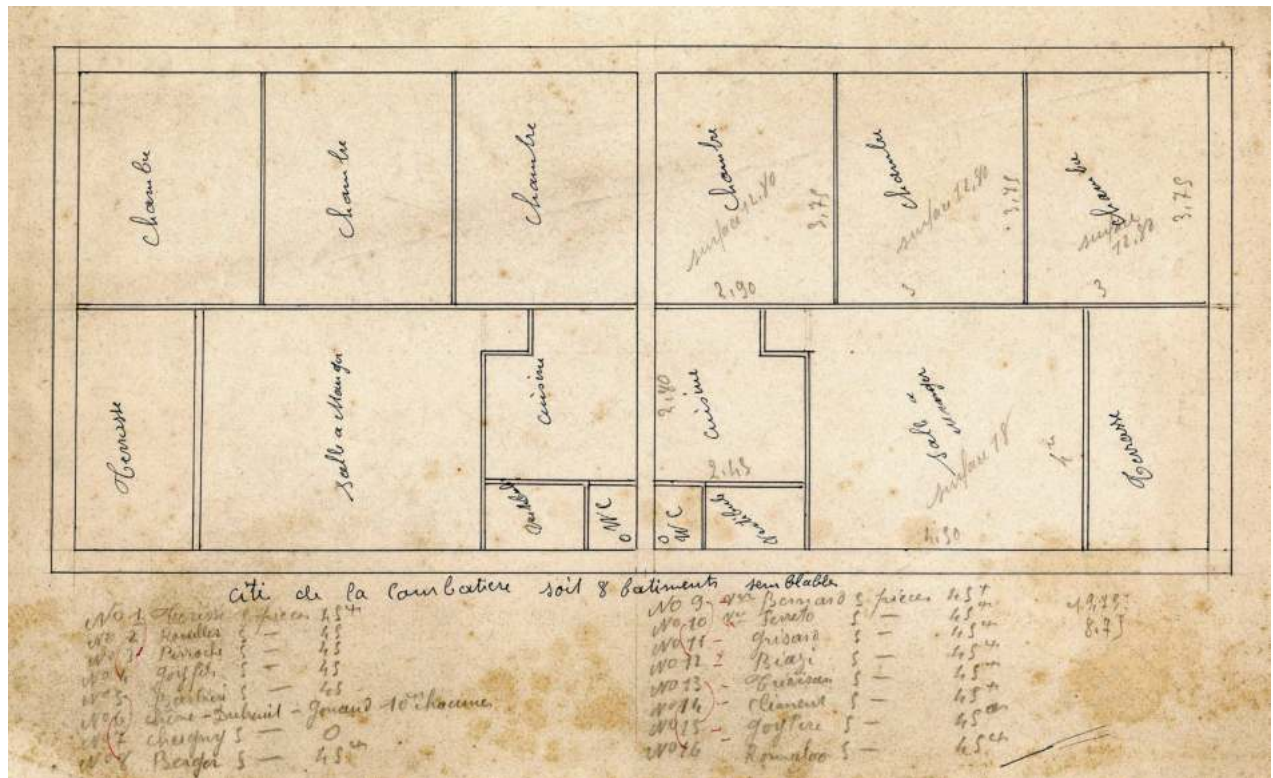


Fig. 38 • Plan type d'une maison de la cité de la Courbatière des Soieries Bonnet à Jujurieux. Des annotations manuscrites précisent les superficies des pièces et les affectataires des seize logements des huit maisons comprenant chacune deux habitations. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1157

La seconde préoccupation majeure de la plupart des ouvriers est de savoir si le logement est meublé. En effet, s'ils ne peuvent disposer que du local, ils doivent se charger eux-mêmes des coûteux frais de déménagement. Généralement, le nombre de pièces mises à disposition est laissé à la convenance de l'ouvrière. Les questionnaires d'embauche comprennent une question sur le nombre de pièces désirées pour loger la famille. Il est également demandé à l'ouvrière si elle dispose de mobilier. La direction de l'usine Bonnet précise dans les réponses à l'embauche que les logements mis à la disposition éventuelle des travailleurs se composent de cinq pièces, d'une cave et d'un jardin ; ces locations ne sont pas garnies. Toutefois, si les familles le souhaitent, l'usine peut leur vendre la literie et le mobilier nécessaire. Dans ce cas, les ouvriers peuvent rembourser par mensualités. Si cette disposition peut s'avérer rentable en comparaison d'un déménagement pour des familles nombreuses, elle semble trop coûteuse pour des locations n'abritant qu'une ou deux personnes.

Le prix des logements n'a que très peu varié durant la période. Un logement de cinq pièces est accordé gratuitement pour les trois premiers mois, par la suite la location se monte à 50 F par mois. Il est également précisé que le logement comprend une cave et un jardin et que les locataires ont le droit de se servir d'une buanderie et d'un lavoir. L'usine dispose de plusieurs types de logements comprenant de deux à cinq pièces,

chaque pièce est facturée à hauteur de 10 F le mois. Cette tarification est modifiée à la fin des années 1920. Il est précisé dans certains courriers que l'usine a besoin d'un délai pour trouver d'autres logements. Il semble que la direction soit parvenue à des arrangements afin d'augmenter son espace locatif. Tout d'abord, le prix des loyers paraît avoir été augmenté. L'établissement peut, en 1929, fournir un logement avec jardin moyennant 10 F à 20 F par mois et par pièce suivant les logements. Il semble donc que les loyers aient doublé pour certains logements notamment à cause de la dévaluation du franc au sortir de la guerre. Il est toutefois possible que l'usine ait contracté des locations auprès d'un bailleur privé fixant lui-même les prix. En effet, l'usine dispose à présent de chambres garnies allant de 60 F à 70 F par mois. Dans tous les cas, il est fréquemment conseillé aux travailleurs de venir sur place afin de se rendre compte de toutes les installations avant de donner leur accord définitif.

La vie quotidienne au sein de cette cité ouvrière est très peu renseignée par les sources écrites. Il subsiste quelques photographies conservées par des descendants de migrantes italiennes et polonaises employées dans les entreprises du village. Il ne semble pas que des communautés par nationalité se soient formées. Certains témoignages sont contradictoires concernant l'accueil des enfants de ces travailleuses, dans les écoles notamment. Certains soulignent leurs difficultés dans l'apprentissage de la langue française. Il n'existe toutefois pas de trace de rejet des populations locales face à cette main-d'œuvre migrante, l'identité locale passant plus par le travail au sein de l'usine Bonnet que par la nationalité des travailleurs.

Peu de cas de litiges apparaissent dans les archives de l'usine Bonnet, cependant, en logeant les travailleurs, l'entreprise les contrôle. Il serait toutefois réducteur de ne pas mettre en perspective une réelle résistance ouvrière sur les questions de contrôle de la main-d'œuvre par l'attribution d'un logement.

Le logement, un enjeu dans un rapport de forces patron-travailleurs

Un sujet de crainte patronale

Le logement des ouvriers italiens est aussi une préoccupation patronale. Il semble que ces derniers n'aient pas toujours excellente réputation auprès des bailleurs. Le 2 septembre 1928, la direction de la Société anonyme des ciments lyonnais adresse un courrier en ce sens au maire de Jujurieux. Deuxième employeur italien de la commune, l'industriel annonce que plusieurs de ses ouvriers demandent à faire venir leur famille d'Italie. L'employeur n'ayant aucun logement disponible à l'heure actuelle, il ne peut rien faire d'autre que de leur remettre une déclaration indiquant la date de leur arrivée. Le courrier porte une mention spécifiant qu'ils sont autorisés à faire venir leur famille composée de « tant d'enfants »¹². Lors de l'embauche, tous déclarent avoir trouvé un logement sur place et, pour l'industriel, il est impossible de contrôler leurs dires. L'employeur demande donc à la mairie d'exiger un papier du propriétaire du logement attestant que l'ouvrier a bien loué à cette adresse : le directeur est particulièrement réticent à l'idée de faire venir des familles italiennes nombreuses sans que la mairie soit sûre qu'elles seront logées autrement que par ses soins. M. Bonhote, patron des Ciments lyonnais, ajoute que les gens du village sont effrayés en voyant de « pareilles familles » et demande des garanties pour le paiement de leurs fournitures. L'attaque cible directement la maison Bonnet. En effet, le chef des Ciments estime que s'il est « très compréhensible » de fournir des garanties aux commerçants du village pour les chefs de famille travaillant chez eux, « d'autres maisons peuvent aussi le faire lorsque deux, trois ou quatre membres de cette famille travaillent chez eux ». Sans doute l'industriel estime-t-il qu'il ne doit pas être le seul à porter la responsabilité de cette main-d'œuvre puisqu'elle sert à d'autres entreprises qu'à la sienne.

12. J2002.07.5184-175 : Embauchage numéro 3 du 6 juin 1928 au 5 octobre 1928.

La crainte de la non-solvabilité des travailleurs italiens semble également être partagée par la direction de l'usine Bonnet. Le 14 mars 1928¹³, celle-ci demande à la maison-mère de bien vouloir procurer quelques renseignements sur un couple d'Italiens domiciliés à Lyon dans le quartier de la Croix-Rousse et travaillant au sein d'un atelier arménien. Ils se sont visiblement présentés le jour même à l'usine de Jujurieux et semblent connaître le métier. Toutefois, comme le stipule le directeur, « ils ont un aspect tellement minable qu'[il a] hésité à les embaucher ». Il précise également que les renseignements sur ce couple doivent parvenir avant samedi, date où il doit donner la réponse. L'information arrive par retour de courrier. La famille habite en effet au domicile indiqué. La direction générale précise qu'elle réside « dans un logement aussi minable que leur aspect ». Cependant, elle est visiblement connue dans le quartier pour payer régulièrement les commerçants. La famille loge alors dans un garni et ne possède aucun mobilier. Il est conseillé à la direction de Jujurieux de s'assurer qu'ils puissent avoir par eux-mêmes le nécessaire. La réponse définitive est inscrite au bas de la lettre par le directeur Chambon : « ils ne sont pas indiqués pour habiter les cités ! » L'aspect misérable du couple semble avoir prévalu sur les compétences de tisseur de l'homme.

Ainsi, la crainte des employeurs vis-à-vis d'une main-d'œuvre qui pourrait contracter des dettes trouve un écho auprès des deux chefs d'établissement à Jujurieux. Dans son ouvrage, *Gino Biasi, L'obstiné de la vie*, Camille Ferraz Bruneault¹⁴, nièce par alliance d'un ouvrier, redonne la parole à son oncle. Rédigé à la première personne, ce récit illustre une partie du parcours de l'ouvrier. Pour certains, il semble que la migration et l'installation au sein de la cité ouvrière n'aient pas apporté l'avenir désiré. D'autres portent un regard critique sur le résultat de la venue en France ; pour Gino Biasi, la situation n'a guère changé « La misère avait juste changé de décor ».

Un instrument de contrôle

Une offre limitée en matière de location et la faiblesse des salaires de la région permettent un réel contrôle de la main-d'œuvre par l'intermédiaire de la mise à disposition d'un logement par le patronat.

L'examen des registres d'immatriculation conservés à la mairie montre que la main-d'œuvre italienne et polonaise de Jujurieux est recrutée principalement par deux établissements : les Soieries Bonnet en premier lieu et l'entreprise de Ciments lyonnais. Il s'agit d'un établissement de chaux et ciment bénéficiant, depuis 1914, d'une grande bâtisse destinée à loger les ouvriers, aussi bien dans des appartements de type « ménage » que dans un dortoir collectif. Le 28 juillet 1924, la société anonyme des Ciments lyonnais semble avoir proposé à l'usine Bonnet un éventuel arrangement en ce qui concerne le logement et les fournitures à donner aux familles italiennes¹⁵. Disposant, en effet, d'un important contingent de travailleurs masculins dont les épouses officient aux Soieries, il semble intéressant au directeur des Ciments, M. Bonhote, d'allier les efforts des deux entreprises. Cette disposition est depuis longtemps appliquée. Il semblerait que de nombreux ménages comprenant des ouvriers italiens travaillant aux établissements de chaux et ciment soient depuis longtemps logés au sein de la cité ouvrière Bonnet. À première vue, il semble que le partenariat inter-entreprises puisse s'avérer une solution intéressante pour que tous puissent trouver un emploi dans la région. Toutefois, ce type d'arrangement peut parfois avoir un effet néfaste. Pour de nombreux ouvriers, il s'agit d'un déclassement social. Tous les époux d'ouvrières exerçant un emploi plus ou moins qualifié dans le bâtiment sont contraints de redevenir manœuvres. De plus, l'attribution d'un appartement à une famille dans l'un ou l'autre des parcs locatifs contraint le foyer à une certaine soumission vis-à-vis des deux employeurs sous peine de perdre le logement en question.

13. Phibox 150, fonds non inventorié des Soieries Bonnet : Correspondance avec la Maison de Lyon.

14. Il s'agit de l'extrait de l'ouvrage de Camille Ferraz Bruneault, *Gino Biasi, L'obstiné de la vie*. Cette pièce a été transmise gracieusement par M. Jean-Claude Robin. Les passages concernant le parcours de Gino Biasi et son arrivée en France ont été photocopiés par ses soins. S'agissant d'un tirage très réduit, la référence bibliographique exacte ne fut pas communiquée.

15. J2002.07.20 : Registre Mantrand (1923-1925).

Dans le cas du pensionnat, ce contrôle de la main-d'œuvre est encore plus évident. Le registre des départs¹⁶ permet de constater l'importance des renvois pour « mauvaise conduite ». Certaines lettres aux familles viennent compléter cette constatation. La surveillance morale et physique du pensionnat est confiée aux sœurs de Saint-Joseph. Une des pratiques les plus révélatrices de cette vigilance est la surveillance du courrier, restreinte aux ouvrières dont les parents en ont fait une stricte demande, suite à une intervention de la direction en 1929. La présence de personnel étranger semble compliquer la tâche de ces religieuses qui s'en ouvrent souvent à la supérieure de leur ordre. L'examen des correspondances permet de déceler une certaine stratégie ouvrière visant à contourner les tentatives de contrôle de la main-d'œuvre.

Le terrain d'une résistance

Il serait réducteur de penser qu'aucune tentative ouvrière n'est venue contester la mainmise du patronat par l'intermédiaire de la mise à disposition d'un logement.

Si la direction n'accorde pas beaucoup d'importance à la provenance des ouvrières et à leur engagement précédent, elle voit d'un assez mauvais œil les convoitises des autres maisons sur son personnel. La correspondance avec la supérieure du pensionnat de Vaulx-en-Velin, appartenant à l'usine textile Gillet, laisse apparaître cette rivalité¹⁷. En 1929, l'abbé Knapick, membre de la Mission catholique polonaise de Lyon, se propose d'emmener les ouvrières polonaises de l'internat pour une sortie à Lyon. La direction en est informée par l'intermédiaire de la supérieure de l'internat de Jujurieux, sœur Saint-Bernard. Le voyage étant long, l'abbé propose de faire dormir les jeunes filles au pensionnat de Vaulx. Le refus de la direction¹⁸ est sans appel. Selon ses propres dires, « les ouvrières ne manqueraient pas de vouloir ensuite aller travailler dans cette usine ». L'établissement aurait même essayé à plusieurs reprises de recruter des ouvrières de Jujurieux, une vingtaine d'entre elles aurait d'ailleurs quitté le pensionnat. Le conflit culmine en 1929, une lettre précisant qu'une cinquantaine d'ouvrières seraient parties à Vaulx depuis quelques mois. La supérieure de l'ordre du très Saint-Sauveur de Vaulx entend néanmoins contester ces accusations et ramène le chiffre de 50 à 21. Elle garantit qu'elle n'exerce aucune pression sur quiconque et qu'il ne faut s'en prendre qu'à l'état d'esprit instable de la jeunesse actuelle.

Cette affaire illustre bien la capacité de la main-d'œuvre polonaise à établir des comparaisons de statut et, le cas échéant, à partir pour une entreprise proposant une meilleure formule d'hébergement. Plusieurs lettres viennent confirmer cette analyse. Les ouvrières polonaises de Jujurieux disposent de plusieurs « protecteurs », généralement membres d'institutions religieuses, ayant influé sur leur recrutement ou intervenant dans leur quotidien à l'usine-pensionnat. Différentes lettres de ces personnalités témoignent que les ouvrières polonaises se plaignent parfois des conditions de vie et de la discipline qui règnent dans le pensionnat. Elles mentionnent des problèmes d'hygiène des installations, des pratiques d'humiliation collective et du mépris pour le personnel polonais. À plusieurs reprises, c'est la direction elle-même qui doit intervenir afin d'éviter que de telles affirmations viennent nuire à la réputation de l'établissement.

L'examen des missives des sœurs à la supérieure de leur ordre¹⁹ apporte des précisions sur les stratégies de résistances des ouvrières migrantes à la discipline du pensionnat. Les sœurs se plaignent fréquemment de la désobéissance de ces dernières au prétexte qu'elles ne maîtrisent pas la langue et le plus souvent ne veulent pas comprendre. Les sœurs soupçonnent donc certaines travailleuses polonaises d'avoir trouvé une échappatoire aux ordres en feignant de ne pas les comprendre.

Au sein de la cité ouvrière apparaissent quelques tentatives de résistance des travailleurs et travailleuses lorsque la direction tente de leur enlever leur logement. Certains

16. J2002.07.190 : Registre des permissions et départs définitifs.

17. J2002.07.5186.1 : Personnel ouvrier embauchage du 22 février 1929 au 6 juin 1929.

18. J2002.07.5186.1 : Personnel ouvrier embauchage du 22 février 1929 au 6 juin 1929.

19. Archives de Saint-Joseph : Lettre de la sœur supérieure 1924-1929.

refusent de le quitter, contraignant le patronat à de longues procédures d'expulsion. Certaines se soldent même devant un tribunal ou le juge de paix du canton. La correspondance relative à ces événements permet de mettre au jour certaines pratiques patronales. La direction générale estime qu'il faudrait d'abord demander à un intermédiaire de faire une « démarche énergique auprès de l'ouvrier » en le priant de déménager au plus vite et de faire honneur à ses engagements²⁰. En cas de réponse négative, la maison-mère de Lyon estime qu'il faudra prendre les « moyens légaux » et la direction de Jujurieux a carte blanche si rien ne se fait d'ici là. Il apparaît donc qu'il existe bien des conflits et des oppositions même si les sources n'en conservent que peu de traces. La cité ouvrière de Jujurieux reste assez peu documentée malgré un siècle d'existence et de transformations.

Préoccupation ouvrière et patronale, la question du logement au sein des complexes industriels est particulièrement présente dans le cas des études consacrées aux travailleurs migrants. Individuelle ou familiale, l'arrivée de ces derniers oblige le patronat à développer des solutions adaptées. La correspondance et certains livres de comptes permettent une meilleure connaissance de la vie quotidienne au sein des hébergements. Le recours aux témoignages oraux auprès de descendants aura parfois été nécessaire afin de compléter des sources écrites souvent incomplètes ou n'éclairant pas tous les aspects de la question. Pour la plupart des migrants de l'entreprise, Jujurieux n'est qu'une étape dans leur trajectoire de vie. Peu d'entre eux se sont implantés durablement dans le village, ce qui rend difficile la reconstitution précise de leur existence au sein de la cité ouvrière. Quant à la vie au pensionnat, elle demeure essentiellement connue par les sources patronales. Toutefois, il subsiste quelques photographies²¹ permettant d'illustrer la sociabilité ouvrière de la cité et du pensionnat pour l'entre-deux-guerres. Plusieurs plans des installations, de même que des sources écrites et imprimées ont été découverts au sein de l'impressionnant fonds patrimonial encore conservé sur place ; sans doute permettront-ils de mieux comprendre l'organisation et l'évolution de ces structures remarquables par leur longévité.

20. Phibox 150 : Correspondance avec la Maison de Lyon.

21. Photographie gracieusement prêtée par Mme Rodéano. Aude Royet, *Ouvrières italiennes aux soieries C.J. Bonnet à Jujurieux (Ain). Migration et implantation (1919-1931), Étude archivistique et entretiens oraux*, mémoire de master 2 études rurales sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, université Lyon 2, 2011, deux volumes, 284 p. et un volume d'annexes.



Francesco BOSSA

LE PENSIONNAT DES SOIERIES BONNET À PAESANA

ITALIE, 1901-1935

L'usine de tissage construite par la maison Bonnet de Lyon à Paesana, active de septembre 1901 à août 1935, employa durant sa période de productivité maximale (1913-1914 et 1919-1922) environ 800 personnes¹ pour une population légèrement supérieure à 8 000 habitants². Comme beaucoup d'établissements industriels de la seconde moitié du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e siècle et comme dans quelques usines de la maison Bonnet, celle-ci avait son propre pensionnat tenu par des religieuses, destiné à loger les ouvrières. Ce dispositif qui s'inscrivait dans une politique dite de « paternalisme industriel » visait à doter les usines de cités offrant tous les services essentiels : logement des ouvrières, réfectoire, église, infirmerie, etc. Les ouvrières y vivaient, pour la plupart, sous le contrôle de sœurs ou, du moins, de membres de congrégations religieuses. Celles-ci avaient la mission de dispenser aux ouvrières une éducation catholique et de surveiller leur mode de vie, en d'autres termes, d'exercer pour le compte des patrons un contrôle social total et implacable sur les ouvrières. À Paesana, différents bâtiments furent affectés au pensionnat, en fonction du nombre plus ou moins important d'ouvrières qui travaillèrent à l'usine au cours de ses trente-quatre années d'activité.

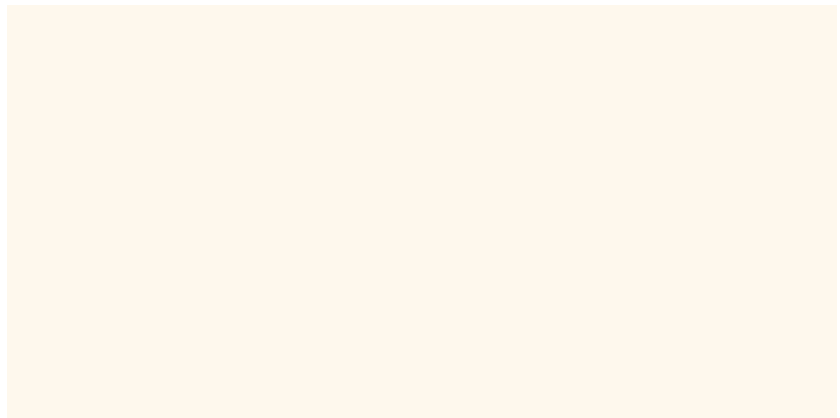
Initialement, l'unique bâtiment attribué au pensionnat était le palais des Comtes de Paesana, un bien communal qui fut cédé à la maison Bonnet au moment de l'inauguration de son usine aux conditions suivantes : la maison ne paierait aucun loyer pendant les dix premières années, à compter du jour de sa mise en service, avec la faculté cependant d'occuper le bâtiment dès sa désaffectation ou dès le départ de la Compagnie Alpine qui l'utilisait, à savoir le 1^{er} novembre 1901. Le palais des Comtes de Paesana, ainsi que sa cour – à l'exception du petit palais proche du palais des Comtes dit *palasòt*, également communal, qui accueillait l'école maternelle du village –, serait attribué au logement des ouvrières et à d'autres usages propres à l'usine. Les frais d'adaptation du bâtiment en vue de ses nouvelles fonctions, les frais d'entretien ordinaire et extraordinaire, ainsi que le paiement des impôts (à l'exclusion des taxes locales) et de la prime d'assurance contre l'incendie, seraient néanmoins à la charge de la maison Bonnet, ces deux derniers montants étant à rembourser à la municipalité. Après les dix premières années, la maison paierait un loyer annuel de 300 liras et continuerait à rembourser à la municipalité les montants des impôts et de la prime d'assurance contre l'incendie, de même qu'elle continuerait à payer toute dépense engagée pour l'adaptation des locaux ou d'autres travaux de réparation et d'entretien. De plus, une clause stipulait que, durant les dix années au cours desquelles la

1. Cf. Sergio Beccio, Livio Berardo, Francesco Bossa, *Azienda Montana Achillea, una realtà alpina tra natura e industria*, L'Artistica, Savigliano, 2010, p. 72 ; Francesco Bossa, *Un caso di delocalizzazione industriale : il setificio Bonnet di Paesana e la sua storia (1899-1960)*, tesi di laurea [mémoire de master], Università di Torino, 2011/2012, p. 164, 170-171.

2. En 1911, Paesana comptait 8 152 habitants, soit 24 de plus que dix années auparavant. En revanche, dix ans plus tard, en 1921, la population du village atteignit son effectif historiquement le plus élevé de 8 405 habitants. Cf. Istat, *Popolazione residente e presente dei comuni : censimenti dal 1861 al 1971*, Istat, Rome, 1977.

commune de Paesana concéderait le palais des Comtes à la maison Bonnet sans contrepartie de loyer, si pendant trois années consécutives la maison n'avait pas exploité les locaux pour héberger de façon continue au moins 40 ouvrières ni pour d'autres usages propres à l'usine, la maison en perdrait le bénéfice et la mairie pourrait reprendre possession des lieux, sans obligation de verser une indemnité. D'autre part, si, au terme de dix années la maison Bonnet ne voulait pas le louer aux conditions indiquées plus haut, elle aurait la possibilité de rendre les locaux à la municipalité qui en disposerait à sa guise. Pour finir, si, pour quelque motif que ce soit, la maison Bonnet résiliait le contrat après que la municipalité a demandé au ministère de la Guerre de libérer les locaux occupés par la Compagnie Alpine dans le palais des Comtes, elle aurait à payer un an de loyer équivalent à 370 lire à titre d'indemnité³.

Le palais des Comtes était un vieux bâtiment qui nécessitait probablement quelques travaux de restauration. Nous savons en tout cas que le 5 février 1902, cinq mois environ après la mise en service de la soierie, son directeur François Fléchet écrit au maire de Paesana, Giacinto Margaria, pour lui exprimer son inquiétude à propos de l'état de la toiture de l'édifice, recouverte à cette période d'une épaisse couche de neige :



3. Archivio comunale di Paesana [Archives communales de Paesana] (ici abrégées ACP), sezione antica, fald. 316, fasc. 10, *Note degli operai entrati e usciti dalla seteria* [Notes des ouvriers entrés et sortis de la soierie] « *Les petits fils de C. J. Bonnet & C.* » 1926-1928, document rédigé par l'entreprise « Les Petits-Fils de C.-J. Bonnet et Cie », intitulé *Propositions concordées entre Messieurs les Représentants la Maison Bonnet de Lyon et la Junte Municipale de Paesana (Italie) pour le montage à Paesana d'une fabrique de soieries*, 3 avril 1900. Le document est conservé en deux versions, l'une en italien, l'autre en français.
4. Cf. ACP, fald. 316, fasc. 9, *Carteggio relativo alla ditto* [Correspondance relative à l'entreprise] « *Les petits fils de C. J. Bonnet & C.* » 1901-1902; 1911; 1927, lettre de François Fléchet au maire de Paesana, 5 février 1902.
5. Archives des Soieries Bonnet (ici abrégées ASB), boîte 244, J2002.07.217, séance du 4 avril 1912.
6. *Ibid.*

Nous savons par ailleurs que la maison Bonnet utilisa le palais pour la totalité des dix premières années de concession et qu'au terme de celles-ci (vraisemblablement en septembre 1910), elle décida de louer l'édifice à la commune pendant vingt ans, pour le montant stipulé de trois cents lire. L'effectif du personnel était alors en augmentation. Ainsi, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 avril 1912 mentionne que le nombre de pièces pour loger les ouvrières s'avérant insuffisant – notamment parce que certaines petites maisons qui y étaient affectées ne pouvaient plus être louées –, les sociétaires proposèrent au « commissaire préfectoral » (maire intérimaire) de Paesana d'acheter pour 20 000 lire le palais qu'ils louaient avec le palais et leur terrain, ce qui aurait permis de construire d'autres bâtiments destinés au même usage. Bien que le montant de la contre-proposition fût de 30 000 lire, le Conseil d'administration autorisa la maison à acquérir les édifices et approuva la construction, en face du palais des Comtes, d'un bâtiment pouvant abriter de 125 à 150 lits⁴. Nous apprenons cependant du procès-verbal de la séance suivante du Conseil d'administration, datée du 30 mai, que l'affaire ne se conclut pas, le commissaire préfectoral, Enrico Médail, ayant décidé de ne pas vendre les bâtiments et le terrain suite aux protestations de certains habitants de Paesana⁵. Dans cette affaire, nous avons connaissance des réflexions de la partie adverse, à savoir du commissaire préfectoral, qui laissa un rapport écrit au terme de son mandat, en 1912. Dans



Fig. 40 • Sortie de l'usine Bonnet à Paesana, carte postale.
Collection privée

ce mémoire, Médail affirme au préalable que le montant définitif de 30 000 lire proposé par la maison Bonnet à la commune de Paesana est entendu net de toute dépense à la charge de la commune elle-même et rapporte qu'il s'agit d'un montant très élevé pour celle-ci. En effet, en cas de vente manquée, la commune devrait pourvoir à l'entretien extraordinaire de l'édifice, qui pourrait à tout moment s'avérer nécessaire étant donné son ancienneté. S'adressant ensuite à son successeur, Médail explique que la somme d'environ 6 000 lire que la commune tirerait des dix-neuf années restantes de location pourrait être insuffisante pour les réparations qui seraient nécessaires à court terme. Médail déclare avoir donc pris une décision en faveur de la vente, mais les protestations de certains citoyens l'ont amené à changer d'avis, cette mesure ne lui apparaissant pas urgente⁷. Des notes, malheureusement fragmentaires, nous instruisent sur la manière dont le problème de manque de place pour loger les ouvrières fut affronté et résolu. Nous savons que le maire qui succéda à Médail, Giuseppe Picca, refusa la proposition d'achat faite par les établissements Bonnet. Ensuite, comme l'atteste la délibération du conseil du 22 mai 1913, la maison demanda de pouvoir au moins louer une partie du palais des Comtes qui abritait alors la prison de la circonscription judiciaire⁸ (*Carcere Mandamentale*). Parallèlement à cette requête, Giovanni Margaria offrit d'accueillir la prison dans sa maison de Santa Margherita⁹.

Après quoi, il n'est plus question du palais des Comtes ni du *palasòt* jusqu'au 22 décembre 1916, lorsque Moine, un géomètre de Sanfront, rédige un rapport sur l'état des toitures des deux palais et conclut qu'elles sont sûres¹⁰. Ce rapport est suivi d'une absence de documentation pendant près de quatre ans, jusqu'en 1920. Comme il résulte du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de la maison Bonnet du 27 mai 1920, à cette date, le problème du manque de place pour loger les ouvrières n'est pas encore résolu : il est à nouveau question de l'achat des deux palais, pour lesquels le commissaire préfectoral de l'époque, Del Ponte, demande 60 000 lire, ainsi que l'acquisition éventuelle de quatre petites maisons. La situation se débloque l'année suivante, comme l'atteste l'inventaire des biens possédés par la maison Bonnet dans le territoire de Paesana, rédigé le 24 avril 1929 par le bureau technique Vittone : le 29 mars, la maison Bonnet achète aux héritiers du *cavalier* Angelo Bianco une maison dans le voisinage des palais, sise aux numéros 8 et 10 de la via Nazionale. Très grande, elle comprend six pièces au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage et six pièces au deuxième étage. Cet achat ne permet cependant pas de satisfaire les besoins en lits de l'entreprise qui, comme l'indique le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 février 1922, a reçu de la commune de Paesana une proposition de vente de 200 000 lire pour les deux palais, dont le contrat de location arrive à échéance au mois de novembre de l'année suivante. La maison Bonnet a néanmoins une solution de rechange, avec la promesse de vente pour un montant de 35 000 F de la maison de Giovanni Margaria à Santa Margherita, laquelle a abrité la prison de la circonscription judiciaire les années précédentes¹¹. Les établissements Bonnet optent finalement pour la seconde solution : un mois et demi plus tard, le 9 avril 1922, ils achètent ladite maison. Giacinto Margaria vient d'en hériter à la suite de la mort de son frère Giovanni, survenue le mois précédent. Ne comptant que cinq pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage, la maison a une surface sans doute inférieure de moitié à celle de la maison qui lui fait face, acquise des héritiers du *cavalier* Bianco. L'année suivante, la maison Bonnet achète une autre maison dans le même secteur : le 5 mars 1923, les sieurs Delfino, héritiers de Pietro Allio, lui vendent leur propriété, via Nazionale 3, composée d'une pièce en sous-sol, de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et deux pièces au deuxième étage. Les informations relatives aux dates des actes de

7. Cf. ACP, sezione antica, fald. 17, fasc. 14, *Relazione del Commissario prefettizio dott. Médail* [Rapport du Commissaire préfectoral Dr Médail], 1912.

8. ACP, délibérations du Conseil communal, registro 108, année 1913, p. 48.

9. Cf. Giorgio Di Francesco, Tiziano Vindemmio, *Paesana. Documenti, storia ed arte ai piedi del Monviso. Vol. II. L'evoluzione urbanistica, l'architettura e l'arte*, Alzani Editore, Pignerol, 1998, p. 45-46.

10. Cf. ACP, sezione antica, fald. 313, fasc. III, *Relazione di Perito sullo stato di costruzione e di solidità del tetto del palazzo detto dei Conti in sezione S. Margherita* [Rapport d'expertise sur l'état de construction et de solidité du toit du palais dit des Comtes section S. Margherita], 22 décembre 1916.

11. Je n'ai pas trouvé de document précisant si, au moment de son acquisition par la société Bonnet, cette maison abritait encore la prison ou non.



Fig. 41 • Vue de la gare de Paesana avec le Mont Viso en arrière-plan, photographie. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1496

Logements ouvriers

Logements ouvriers - pour avoir des immeubles à part le N° 2 grand hôtel et ceux le top de chacun de celui-ci ont été démontés pour qu'il soit abrité la maison et un atelier spécialement en outre un hangar pour la fabrication.

1	G. Pélissier	} Louis jusqu'en 1950 5.000 € x 1.000 € impôt 100	} Juste 100	
2	Hôtel Pélissier			
3	Michelin			ad. 22.000 €
4	Delfino			" 15.000 "
5	Fantoni			" 9.000 "
6	Margosa			" 60.000 "
7	Bianco			" 24.000 "

(Lente 200
Biro 450
Métier 450
Total 1100 €)

actuellement 25 pour fille couchant le soir et une pour plus manger en couchant chez l'habitant.

La jeune fille habitait dans la maison à 2 heures et plus de l'usine avec des enfants de montagne etc à pied - elle se faisait entre chez elle. Si on fermait le Palais elle venait pour servir la nuit et dormait chez l'hôtel.

Elle payait 200 pour le lit, 200 l'été, 200 l'hiver, 200 l'été, 200 l'hiver.

Jeune à 2 jours aucun argent, pour la nuit n'ont plus l'argent elle en descendant à l'usine, encaissent l'argent de l'usine, achètent et envoient de l'usine à l'usine etc - impossible de connaître le coût de la production seule, qui le monde de l'usine.

à 25 de 25 novembre elle tenait un compte usine - l'usine - argent encaissé -

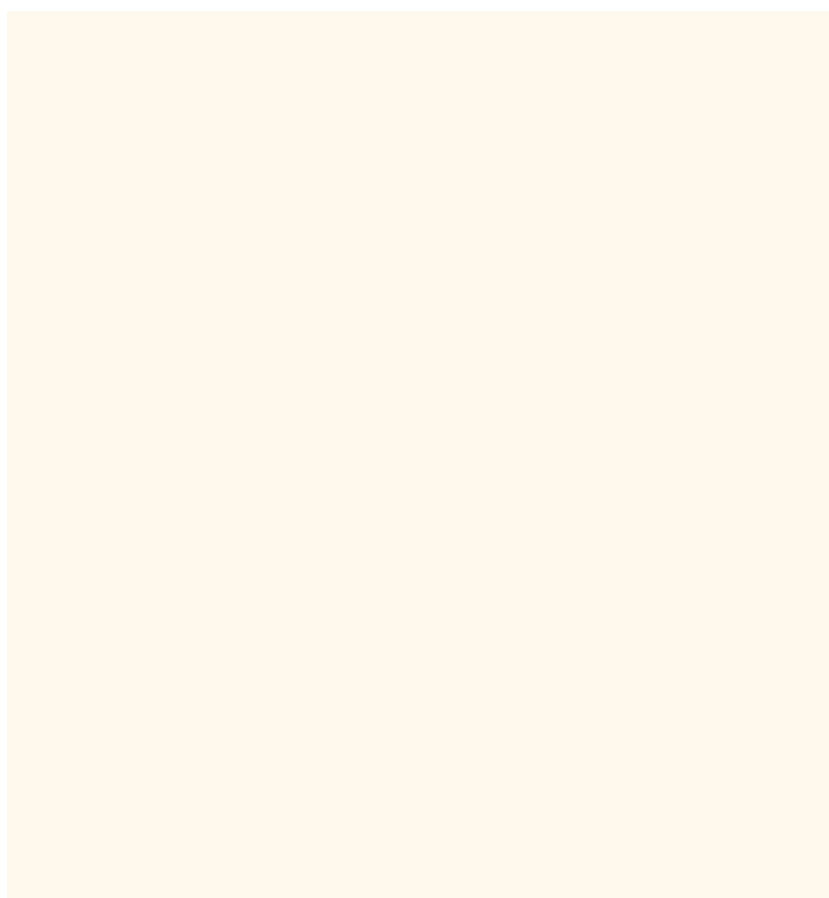
elle gardait l'argent et investissait - à peu près avec à côté de chez elle, 200 francs chez elle et plus et plus est malade - année l'année 25 novembre pour le Palais en achat 40/50 jeune fille !!

Fig. 42 • Extrait d'un dossier relatif aux frais généraux de l'usine de Paesana en décembre 1931. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.4483-4

vente de ces deux dernières habitations se trouvent toujours dans l'inventaire de propriété du 24 avril 1929 mentionné plus haut. Un document manuscrit anonyme de décembre 1931, reflétant la situation et les comptes de la soierie Bonnet de Paesana, nous apprend qu'au cours des deux années et huit mois précédents, la maison Bonnet a également acquis les maisons des sieurs Nicolino et Fantone, situées de part et d'autre de la maison achetée aux sieurs Delfino¹².

Comme il a déjà été mentionné, le pensionnat était tenu par des religieuses¹³, les ouvrières qui y étaient logées habitaient loin de la fabrique, dans les parties du territoire communal les plus distantes du village, si bien qu'elles ne pouvaient se rendre tous les jours à pied au travail. Les sœurs exercèrent sans nul doute une grande influence sur l'éducation des pensionnaires, certainement moins instruites et moins ouvertes que leurs camarades vivant au village. Cette différence devint manifeste lors des grèves qui affectèrent l'usine : les *crumire*, les « jaunes », celles qui ne faisaient pas grève et continuaient à aller travailler, étaient pour la plupart originaires des hameaux. Si ce comportement s'explique par un contexte d'arriération culturelle, il était aussi induit par la misère, car ces jeunes filles étaient plus pauvres que leurs camarades habitant au village. Il était donc essentiel pour elles de rapporter un salaire au foyer, fût-ce au prix d'horaires et de conditions de travail très dures. Catterina Bossa, dont la mère et la tante commencèrent à travailler aux Soieries Bonnet à l'âge de douze ans – la première, Domenica Bossa, en 1915, la seconde, Margherita Bossa, en 1920 –, nous livre ici un témoignage sur le mode de recrutement des ouvrières originaires des hameaux éloignés et sur la vie au pensionnat :

-
12. Cf. ASB, boîte 244, J2002.07.217, *Séance du 27 mai 1920 et du 23 février 1922*; *ibid.*, boîte 219, J2002.07.4483, document manuscrit daté de décembre 1931 illustrant la situation des établissements Bonnet de Paesana; archives de la société « *Acqua Eva* », *Elenco dei beni posseduti dalla Maison in territorio di Paesana redatto dallo studio tecnico geometra Simone Vittone* [Inventaire des biens possédés par la maison dans le territoire de Paesana, rédigé par le bureau technique géomètre Simone Vittone], 24 avril 1929.
13. Elles venaient très probablement de la *Piccola Casa della Divina Provvidenza* de Turin (communément appelée *Cottolengo*).
14. Pendant la Première Guerre mondiale, la production des Soieries diminua et à certaines périodes, l'usine fut même fermée.
15. Le terme *demore*, issu du dialecte piémontais et signifiant « jeux », « jouets », « passe-temps », n'appartient pas au vocabulaire spécialisé du tissage. Il évoque ici une opération de préparation au tissage (NDT).



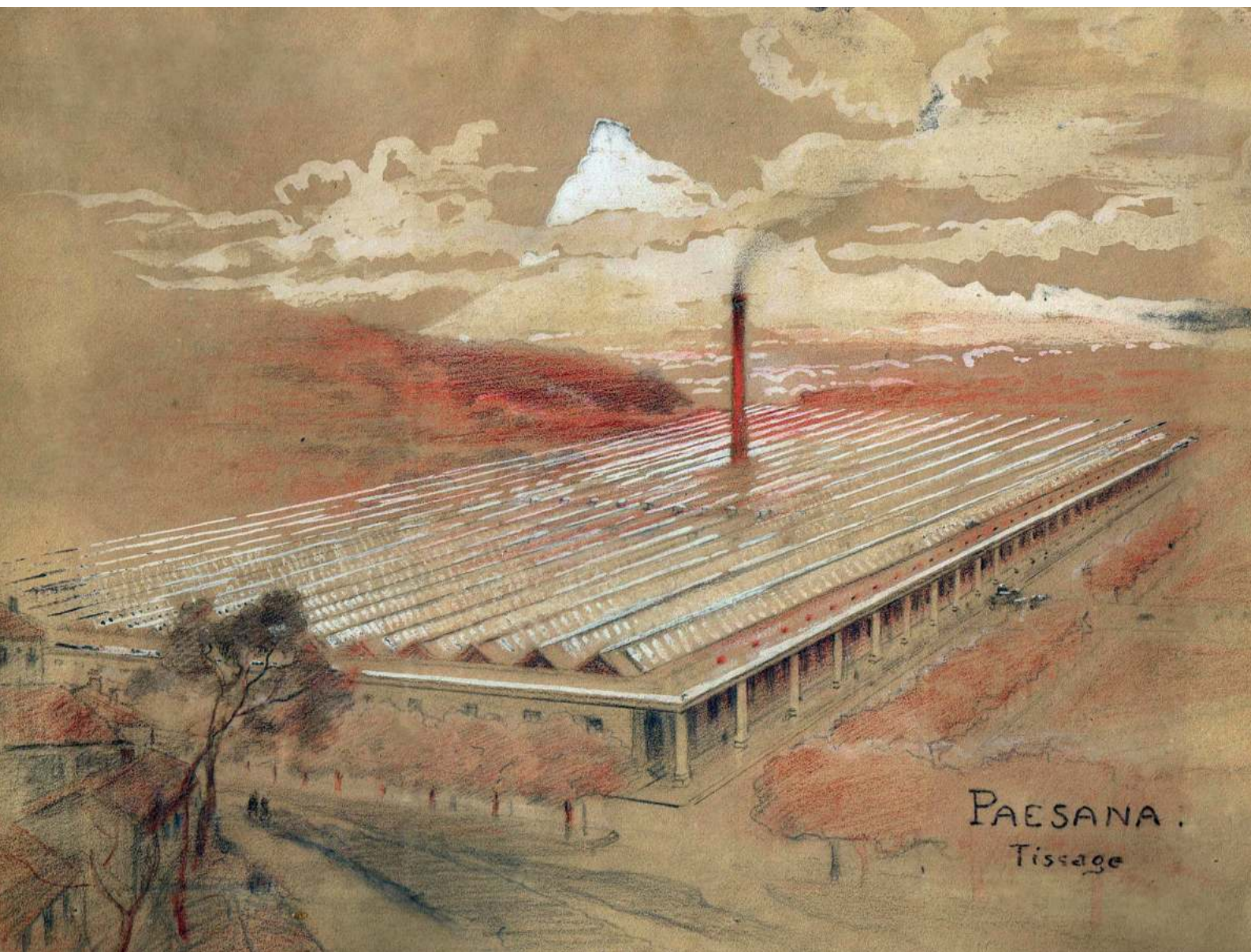
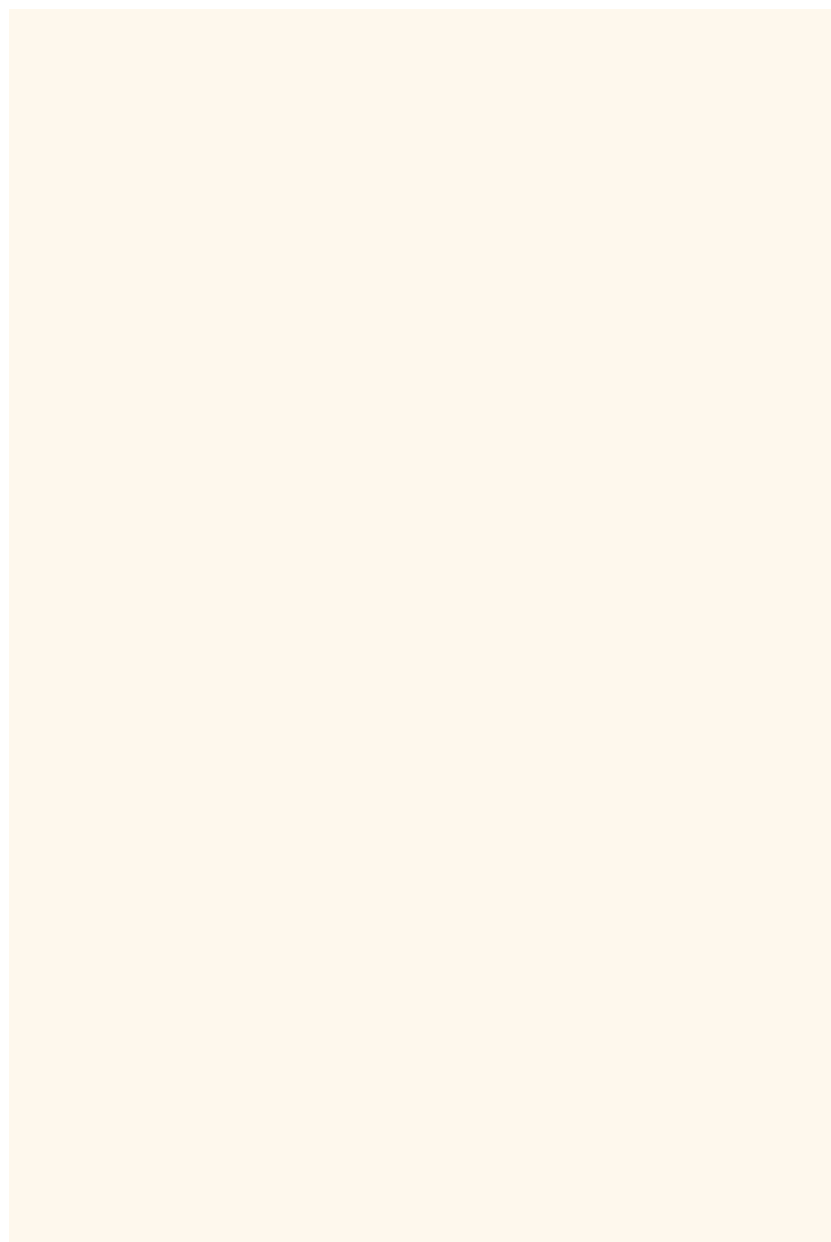


Fig. 43 • Charles Lacour, *L'usine de tissage des Soieries Bonnet à Paesana*, fusain, sanguine, crayon de couleur.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1441

-
16. En novembre 1924, Chapuis père, ses enfants et Fournier étaient responsables de l'atelier de tissage tandis que madame Chapuis était responsable de l'atelier d'ourdissage et madame Fournier de celui de remettage. Cf. ASB, boîte 214, J2002.07.4280, détail des paiements, novembre 1924.
17. Elle s'appelait Lucia Bossa.
18. Propos recueillis par moi-même le 21 mai 2012 : entretien avec Caterina Bossa, demeurant à Paesana, hameau Losasse, l'un des nombreux hameaux faisant partie du territoire d'Agliasco. Fille de Domenica Bossa et nièce de Margherita et de Lucia Bossa qui travaillèrent aux Soieries Bonnet.
19. Cf. ASB, boîte 219, J2002.07.4483.



La dernière chose que nous savons du pensionnat, c'est qu'en 1931, seul le palais des Comtes était affecté à cet usage. En effet, le nombre des employées qui avaient besoin d'un lit avait sensiblement diminué avec le déclin de l'activité : 85 filles seulement y dormaient. Le lit et le café du matin coûtaient 10 centimes, alors que la soupe de midi et celle du soir coûtaient 15 centimes. Le palais était très humide et l'on peut en déduire que son état de conservation laissait à désirer, tandis que les maisons achetées précédemment aux Bianco et aux Nicolino avaient été louées¹⁹.

La maison Bonnet a implanté cette usine de tissage à Paesana sur incitation du gouvernement italien, qui lui proposa en 1899 des conditions douanières privilégiées pour développer une activité sur place. Elle a ainsi exporté le système de l'usine-pensionnat dans le Piémont italien. Pour autant, le pensionnat de Paesana présente

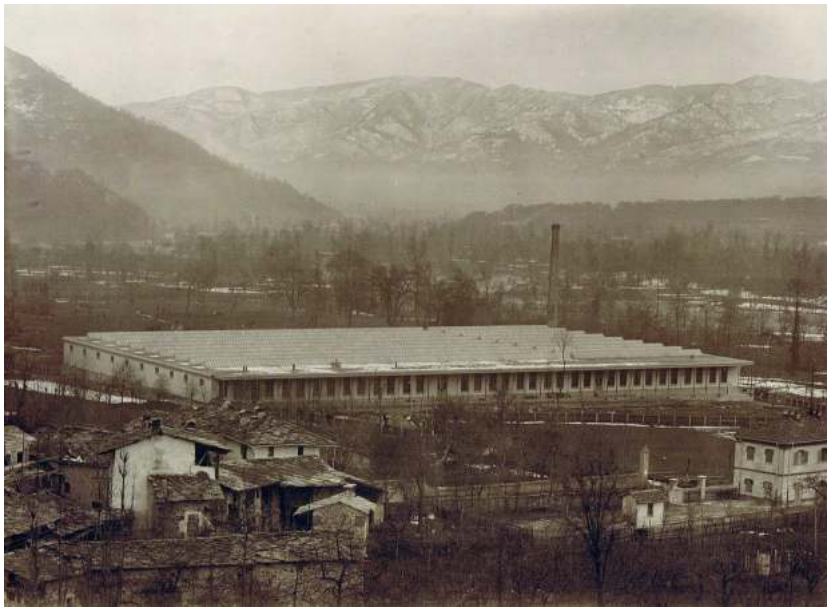


Fig. 44 • Vue du tissage des Soieries Bonnet à Paesana, photographie.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1468

des différences notables avec celui de Jujurieux, tant au regard de son organisation – les filles de Paesana rentrent chez elle chaque week-end et proviennent d'un territoire proche, l'internat est détaché de la fabrique – qu'à l'examen des conditions d'hygiène et de sécurité du bâtiment. Entre-deux-guerres, le gouvernement fasciste remet en question les conditions spéciales accordées par ses prédécesseurs. En 1929, il oblige l'entreprise à constituer une société de droit italien, la *Tessitura Sericica Piemontese*, pour finalement saisir ce bien, revendu immédiatement à la firme Erba, principal concurrent milanais de Bonnet. Un procès entamé en 1945 au tribunal de La Haye a permis à la maison d'être indemnisée²⁰.

Traduit de l'italien par Élisabeth Agius d'Yvoire

20. Ce paragraphe de conclusion, ajouté par Nathalie Foron-Dauphin, a été rédigé à partir des archives conservées dans le fonds départemental des Soieries Bonnet et du témoignage de monsieur Hervé Richard. Fils de l'un des dirigeants des établissements Bonnet, il a fait toute sa carrière professionnelle au sein de la maison Bonnet de 1946 à 1986.



ça a été le
mariage ou
le menage

et ou on couche
mais il y a
pas
d'ailleurs
je n'avais

c'est bien la
pris on ou
de 2000



G. Corne, éd. J. Jurioux (Ain)
Sortie des Ouvriers
des Usines de Soieries à JUJURIFEX

HABITER L'USINE, USINE « HABITÉE » : LES SOIERIES BONNET, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL JUJURIEUX, AIN

Le musée des Soieries Bonnet conserve et valorise dans une partie des bâtiments industriels d'origine l'héritage matériel et immatériel de la maison Bonnet, fondée à Lyon en 1810. La problématique du logement, celle du pensionnat religieux implanté à Jujurieux dès 1835, et des trajectoires de vie des jeunes ouvrières en particulier, sont au cœur du parcours permanent et de la programmation scientifique et culturelle. Elle suscite intérêt, étonnement, voire débat auprès des publics.

Fin 2001, les biens mobiliers de l'entreprise passent en quelques jours du statut d'objet usuel à celui de collections publiques de France, après deux cents ans d'activité industrielle. Au moment de la cessation d'activité, le Département de l'Ain décide d'acquérir la totalité des actifs de la Société d'exploitation des tissages Bonnet (S.E.T.B.) pour sauvegarder dans son intégralité un emblème de l'industrie de la soie¹, remarquable tant par sa cohérence historique et technique, que par son importance numérique. Outils de production, tissus, matières premières, archives textiles, du personnel et de l'entreprise représentent près de 300 000 objets et documents uniques, auquel il convient d'ajouter des matériels en série. Bénéficiant du statut des collections Musée de France, ils sont préservés dans les deux derniers bâtiments utilisés par la S.E.T.B. : le premier tissage et le quadrilatère de la forge, propriétés de la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon depuis l'année 2000².

À travers les collections muséales, nous verrons comment le logement s'est déployé dans le temps et dans l'espace, en donnant quelques repères sur l'histoire textile et patrimoniale de la maison Bonnet. Nous examinerons ensuite les traces du passage des pensionnaires en nous intéressant aux témoignages du personnel, avant de nous interroger sur les enjeux d'appropriation et de sauvegarde de cet ensemble exceptionnel très présent dans le paysage de Jujurieux.³

Le logement : stratégie industrielle, organisation spatiale et collections

L'abondance du corpus ne permet pas de dresser une liste exhaustive des collections liées au logement et aux conditions de vie à l'usine dans le cadre de cette publication. Au moins pouvons-nous permettre au lecteur d'en saisir la diversité et la grande complémentarité en parcourant ce texte et le cahier d'images qui l'accompagne.

1. L'ensemble du fonds a été intégré aux collections de la Conservation départementale des Musées de l'Ain (désormais direction départementale des Musées de l'Ain), bénéficiant du statut Musée de France. Cf. Nathalie Foron-Dauphin et Myriam Matic (direction Delphine Cano), *Guide des collections départementales de l'Ain*, Libel édition, 2011 et pages liées aux Soieries Bonnet dans le portail départemental : patrimoines.ain.fr.
2. La Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon a acquis les bâtiments pour soutenir l'entreprise, qui cesse néanmoins son activité un an après. Une convention de dépôt, puis des conventions de partenariats avec le Département de l'Ain permettent de conserver et valoriser les collections *in situ*.
3. Cet article vient compléter la bibliographie et la webographie sur le sujet, dont celles d'Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et Société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*, en deux tomes, 2003-2012 ; de Nathalie Foron-Dauphin (direction Delphine Cano), « Le Patrimoine des Soieries Bonnet, conserver et valoriser in situ un ensemble unique de l'industrie textile », *In Situ, Revue des patrimoines*, revue en ligne, 2016.

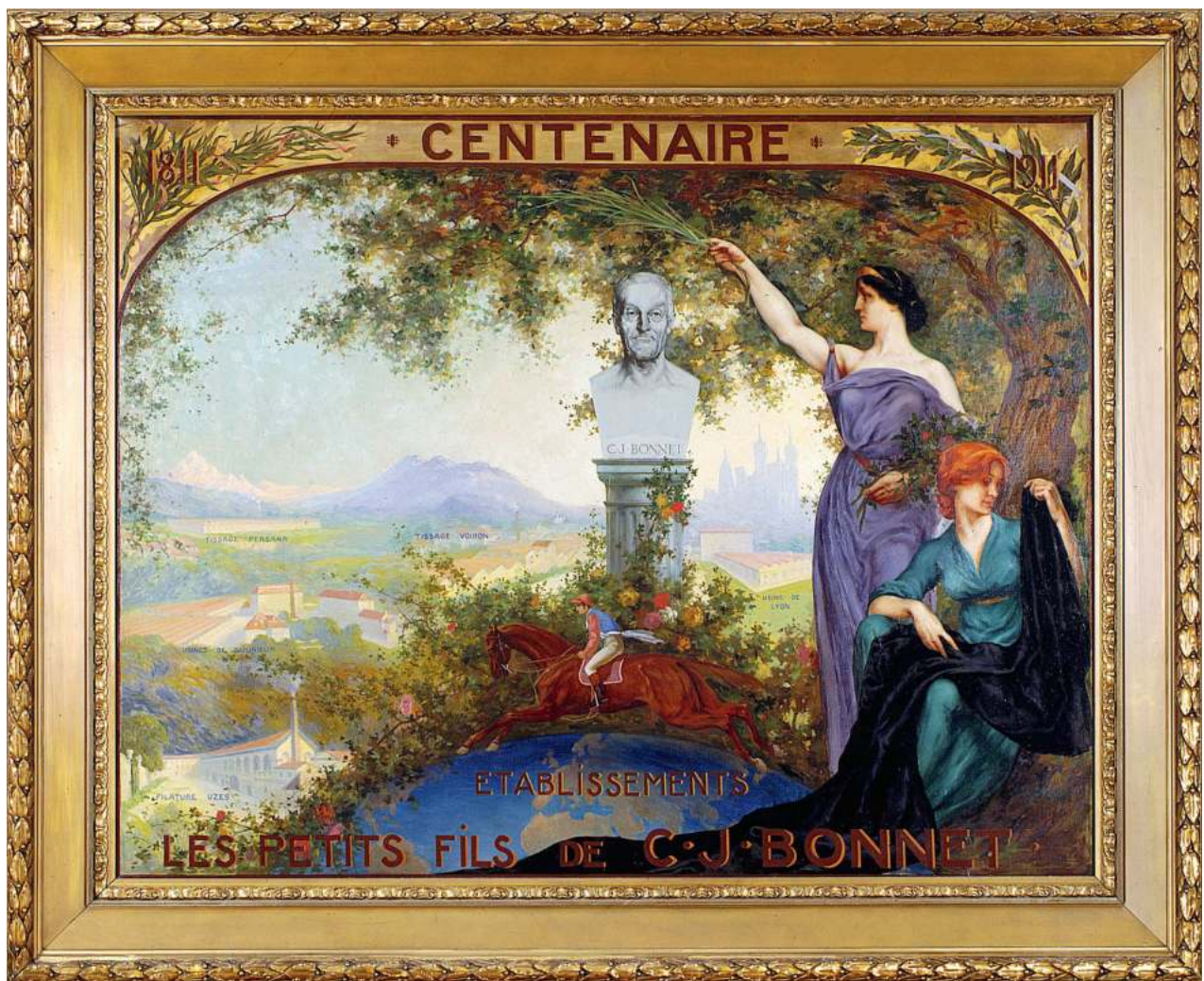


Fig. 46 • *Tableau du Centenaire*, huile sur toile, G.H. Marchetti, 1911.

Pour le centenaire de la maison, les dirigeants commandent ce tableau qui dépeint une partie des principaux sites de production de la société en France : l'usine-pensionnat de Jujurieux (1835), celle de préparation et d'essai de la Croix-Rousse à Lyon (1888), le tissage de Voiron en Isère (1895), les filatures de Saint-Jean-du-Gard (1902), de Saint-André de Valborgne (1909) d'Uzès dans le Gard (1910) et à l'étranger (Paesana, 1899). Au centre figurent le buste du fondateur, le cheval du libre-échange tissé sur la marque de fabrique de l'entreprise, les tissus unis noirs qui ont assuré la renommée des Soieries Bonnet fondées en 1810 à Lyon. Ce tableau a été tiré à 1400 exemplaires et envoyé encadré aux clients de « tous les coins du monde [...] depuis l'océan Pacifique, Amérique du Nord, du Sud, jusqu'en Turquie, en Indochine et en Chine », selon le discours prononcé à cette occasion. Cette œuvre ne fait pas figurer la maison-mère de Lyon (1810), ni les antennes commerciales de New York et Londres (1900) ou les comptoirs et concessions séricicoles de Recht (Perse, 1902), Laga Arba et Aroussis (Abyssinie, 1906). C'est cependant un manifeste du développement international de l'entreprise qui va s'amplifier jusqu'à la Seconde Guerre mondiale avec la création d'un bureau commercial à Paris à l'entre-deux-guerres, d'un siège social à Varsovie et d'un tissage à Lodz en Pologne (1929).

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.391

Le fonds est composé d'objets, de documents d'archives et d'une abondante iconographie, qui sont autant de clés de lecture pour identifier et comprendre les typologies d'habitats, approcher les stratégies de recrutement et les manières de vivre à l'usine, principalement à Jujurieux, mais également dans différentes succursales de l'entreprise⁴ (fig. 46).

De la fin du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres, la société se développe en France et à l'étranger, établissant ou exploitant des filatures dans le Sud de la France, une usine de préparation et d'essai à la Croix-Rousse à Lyon, des usines de tissage à Paesana dans le Piémont italien, à Lodz en Pologne, des comptoirs commerciaux à Londres, New York, Paris, des concessions séricicoles en Serbie ou en Abyssinie.

Les établissements de Lyon et de Paesana comportent également un pensionnat (fig. 47). Les collections conservées, rares pour celui de Lyon, plus étoffées pour Paesana, soulignent qu'aucun ne tient la comparaison avec le système développé à Jujurieux, véritable cas d'école qualifié en son temps « d'établissement séricicole le plus complet dans l'univers »⁵. Henri Pansu a montré que cette organisation a été vantée ou vivement critiquée par les publicistes et journalistes de l'époque. Nous pouvons également souligner ici qu'il a été distingué, voire porté en modèle lors des expositions internationales et universelles. Le rapport du jury central de 1849⁶ présente en ces termes la maison *Bonnet et Cie* :

« Son exposition ne donne qu'une très faible idée de l'importance de sa fabrique qui occupe près de 3 000 ouvriers et ouvrières (*nombre intégrant les canuts de Lyon*) et livre à la consommation environ quatre millions d'étoffes de soie, dont les deux tiers vont à l'étranger. La perfection de ses produits, satins, taffetas

4. Au fil du temps, le site de Jujurieux a rassemblé outre les biens matériels liés à son exploitation, des archives et des collections des différents établissements de l'entreprise et du siège social qui rejoint Jujurieux en 1999.

5. *Annales de la société séricicole*, 1851.

6. *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849*, tome III, Paris, 1849, 8^e commission, tissus, p. 121.

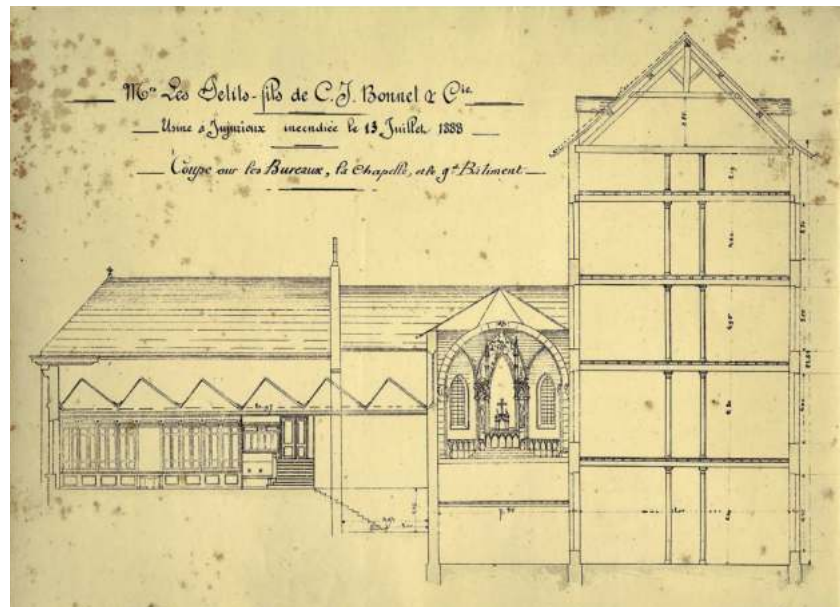


Fig. 47 • Le petit pensionnat de l'usine de préparation et d'essai de la Croix-Rousse (1888-vers 1930, photographie), la directrice est entourée des ouvrières pensionnaires.

Le pensionnat de cet établissement est connu à travers quelques documents d'archives et deux photographies. Pendant la Grande Guerre, il a accueilli l'hôpital auxiliaire n° 38, dont le musée conserve un recueil de récits de vie de soldats qui fait écho aux 10 000 objets et documents de l'hôpital auxiliaire n° 17 installé dans l'infirmierie de l'usine-pensionnat de Jujurieux.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2007.99.01

Fig. 48 • Coupe des bâtiments incendiés en 1888, photographie.
Ce document représente les bâtiments détruits lors de l'incendie de 1888 : l'atelier de tissage, les bureaux, la chapelle et le grand bâtiment des origines se développant sur cinq étages. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.58



unis, est due principalement à l'établissement modèle de filature que Monsieur Bonnet a fondé dans le département de l'Ain. [...]. Cette filature [...] est un progrès réel qu'il serait désirable de voir imiter par d'autres fabricants de Lyon. »

Dans les *Lettres d'un marchand de Paris* sur l'exposition de 1855⁷, Joseph Gérard note :

« Monsieur Bonnet poursuit depuis quarante ans un rêve qu'il a su réaliser : la transformation du taffetas noir. [...] Par une recherche constante de la perfection, il a tout mis en œuvre pour arriver au but et il y est arrivé. Son nom est aujourd'hui européen ; en Amérique, il est inséparable de ses produits. [...] C'est que cette fabrication, si simple en apparence, est peut-être la plus difficile qui existe dans la soierie. [...] M. Bonnet a une manufacture très importante à Jujurieux [...] L'ordre le plus absolu, la propreté la plus minutieuse, la régularité la plus constante dans le travail comme dans le repos, règnent en tout point dans cette vaste manufacture où presque toutes les jeunes filles des environs viennent trouver un asile toujours sûr, et puiser des habitudes de travail et de conduite qu'elles n'oublient jamais. »

Outre les lieux de production, les ateliers de préparation des soies et tissage⁸, le site industriel réunit au cours de son histoire un panel de constructions destinées au logement, depuis l'usine-pensionnat de Claude-Joseph Bonnet jusqu'à la manufacture paternaliste de ses successeurs. De nombreuses représentations du site témoignent de ces évolutions : des tableaux, comme les deux aquarelles reproduites ici (fig. 19 et 166) ou une esquisse et une huile sur toile du peintre Antoine Ponthus-Cinier (1812-1885), des dizaines de plans, des photographies, de même que des cartes postales. Cette iconographie dépeint les différents modes d'habitations : ceux des directeurs et patrons, du personnel de maîtrise, des ouvrières pensionnaires et des sœurs de Saint-Joseph qui les encadrent au quotidien⁹, des employés, du cocher, de l'aumônier, du jardinier, des familles ouvrières travaillant à l'usine ou à domicile. Leur répartition spatiale, symptomatique de l'organisation compartimentée et hiérarchique

7. Joseph Gérard, *Lettres d'un marchand de Paris sur l'exposition universelle des soieries suivies de nouvelles lettres sur la fabrique de Lyon*, Lyon, Imprimerie, administrative de Chanoine, 1855.

8. Claude-Joseph Bonnet (1786-1867) fonde l'usine-pensionnat de Jujurieux pour maîtriser un long cheminement productif. La manufacture reste longtemps essentiellement consacrée à la préparation des soies : filature, dévidage, moulinage. Le tissage est minoritaire entre les murs de la fabrique jusqu'aux années 1880, la maison confie la réalisation de ses étoffes aux canuts de Lyon et aussi aux ateliers à domicile des années 1850 aux années 1950. L'activité de filature cesse à Jujurieux en 1901 pour être pleinement transférée dans le Sud de la France.

9. Concernant l'encadrement religieux du pensionnat : cf. les articles de Henri Pansu et Aude Royet au sein de cet ouvrage.

C'est également au sud, mais à l'extérieur de l'enceinte en bordure de l'usine que sont construites les premières maisons d'employés à la fin du XIX^e siècle et la première cité ouvrière, dite cité de Roussillon, datant de 1902-1903, comprenant « six maisons ouvrières devant loger chacune 4 familles soit 24 familles »¹⁰ (fig. 84).

Celle de la Courbatière, construite dans l'entre-deux-guerres, est établie dans le quartier du même nom à l'extrémité sud du village (fig. 85). Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 juin 1925 éclaire les motivations de la société : « Pour maintenir en activité à Jujurieux le nombre de 250 à 275 métiers battant actuellement, il semble utile de construire un petit groupe de maisons ouvrières pour 16 familles devant procurer environ 45 personnes pouvant travailler à l'usine »¹¹. Leur conception a été confiée à l'architecte lyonnais Rostagnat en 1926. Le fonds de Jujurieux conserve un plan des constructions de l'usine qui intègre les deux cités¹² et des plans types des agencements intérieurs des différentes maisons, parfois annotés des noms des attributaires de chaque logement. Celles de la Courbatière comprennent chacune deux habitations (fig. 38), leur emplacement de choix entre l'usine et les Ciments lyonnais a probablement servi les stratégies de recrutement et les intérêts croisés des deux entreprises décrits par Aude Royet.

D'autres plans mentionnent les bénéficiaires de parcelles des jardins ouvriers, qui contrastent avec le dessin aquarellé du jardin d'agrément de la maison Bourgeoise. Certains font aussi figurer la laiterie, la boulangerie, l'abattoir pour les bêtes élevées dans le domaine agricole de l'usine, les vignes¹³ exploitées par l'établissement pour satisfaire aux besoins du pensionnat ou remplir les étals du magasin d'alimentation de la fabrique, ouvert au personnel puis plus tardivement aux habitants du village. Le chantier d'archéologie industrielle et les campagnes de collecte ont permis de sauvegarder des documents d'aspect modeste, mais très utiles pour illustrer ces facettes de la vie à l'usine, comme des carnets souche d'abattage des veaux et cochons, du papier d'emballage de la boucherie, des paquets de cacao ou du café grillé sur place portant tous le monogramme « C.J.B. », à l'instar de tous les matériels de l'entreprise (fig. 75 et 76).

Nombre de collections donnent un éclairage particulier sur ces institutions sociales et les services destinés au personnel, qui se développent avec l'arrivée de la main-d'œuvre externe. La mise en place de la crèche-garderie durant l'entre-deux-guerres constitue le point d'aboutissement de cet essor. Les archives retracent les noms du personnel, l'identité de chaque enfant accueilli, de sa mère, son adresse et sa profession au sein de l'usine C.J.B., la date de vaccination et l'état de l'enfant à son entrée, le suivi de sa courbe de croissance (fig. 50).

La maison Bonnet est ainsi une véritable « ville dans la ville », dont l'organisation sociale, morale et religieuse sectorisée se retrouve jusque dans la « dernière demeure ». Comme en attestent des archives de l'entreprise et les fiches de procédure d'enterrement, elle est propriétaire d'une parcelle au cimetière de Jujurieux, dont l'ordonnement est calqué sur les liens hiérarchiques des vivants (fig. 49).

En dehors du périmètre de la manufacture, Claude-Joseph Bonnet établit à partir de 1850 une fabrique au village, dans les hameaux et villages environnants, en donnant de l'ouvrage à des ouvriers et des ouvrières en soie du travail de dévidage et de tissage à domicile. L'industriel leur fournit l'outil de travail qui « habite » leur foyer, qui peut ainsi être considéré comme une extension de l'espace industriel. Des centaines de carnets d'ouvriers à domicile et des liasses d'archives permettent de dresser une liste des personnes œuvrant à domicile et nous renseignent sur le nombre de métiers par localité et sur les relations avec l'usine par l'intermédiaire des rondiers¹⁴.

Le système mis en place se délite au tournant de la Seconde Guerre mondiale. Pendant le conflit, la maison Bonnet perd progressivement ses établissements à l'étranger. À Jujurieux, le pensionnat est réquisitionné et occupé par l'autorité militaire en 1940.

10. Lettre de C. Cottin à J. Richard en date du 8/08/1900, dossier logements ouvriers n° J2002.07.3650 : croquis de l'architecte, échange des administrateurs, acquisition des terrains, jardins ouvriers.

11. N° inv. J2002.07.217

12. N° inv. J2002.01.1266

13. En plus de leur travail dans les ateliers, les pensionnaires participent aux vendanges et aux moissons.

14. Une partie du fonds des ateliers à domicile a été étudié par Marjolaine Fourton, *Tisser chez soi. Les ouvrier-e-s à domicile des Soieries Bonnet dans les années 1920-1930*, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, master 1 histoire contemporaine, juillet 2016.



Fig. 50 • La crèche-garderie réservée au personnel de l'entreprise, photographie. Les enfants sont placés dès leur plus jeune âge, un mois à peine pour certains. Un descendant des dirigeants de la maison Bonnet a fait don au musée d'une série de pots d'aisance enchâssés dans des bancs en bois sur lesquels les enfants sont assis pour cette séance photographique. Collection privée



Fig. 51 • Timbales du pensionnat estampillées C.J.B. qui figurent sur les cartes postales du réfectoire.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2003.91.15 et suivants

Un état des lieux complet du bâtiment, dressé à cette occasion entre « Les Petits-Fils de C.-J. Bonnet » et le département de la Guerre, donne une description précise et précieuse des espaces, des sols aux plafonds¹⁵. Quelques années plus tard, après 110 ans d'existence, le pensionnat est démonté. Un classeur d'archives concernant les travaux à l'usine de Jujurieux, de Voiron, d'Oussiat et les logements de la société évoque la « transformation » du pensionnat en 1944. Il précise que les vitres, poutres, solives seront récupérées par l'entreprise, en partie pour les bureaux de Lyon. Selon la tradition orale, ses pierres auraient servi à combler un bras de la rivière d'Ain. Quelques mobiliers ont été récupérés par la famille du directeur, qui les a utilisés puis conservés. Des gobelets, des couverts, des lits du pensionnat ou de l'infirmerie ont ainsi été restitués au musée (fig. 51).

L'entreprise continue toutefois de loger son personnel. Un foyer laïque avec chambres et cuisine succède pour quelque temps au pensionnat. Des familles habitent toujours les maisons des employés et les cités, comme en attestent par exemple les registres de locations de 1941 à 1965 concernant les cités de Roussillon, de la Courbatière, les maisons Tissot, Fustier, Prost, Roux, l'ancienne aumônerie, les logements route de la Conciergerie d'en Haut, la maison Bourgeoise, la crèche, la couture, les maisons Rousseau et Brunet, Bély, Triponey, etc.¹⁶ (fig. 52). Un document atteste qu'en 1947 : 140 travailleurs sur 390 habitent dans les logements de l'entreprise, soit plus du tiers¹⁷. Entre 1954 et 1956, la cité de la Courbatière s'étend à la faveur d'une entente avec le comité interprofessionnel du logement du département de l'Ain pour la construction d'un type de logement « économique et familial ». Les entreprises cotisantes employant dix salariés ou plus peuvent leur obtenir gratuitement, sur demande écrite,

Page de droite

Fig. 52 • État des lieux, attributions, tarifs des logements ouvriers de la maison Bonnet à Jujurieux, février 1949 (document de deux pages).

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.3657.1

15. N° inv. J2002.007.3636

16. N° inv. J2002.07.3655, 3656 et 3657

17. N° inv. J2002.07.3656

LOGEMENTS - OUVRIERS

A partir de Février 1949

				↓ 45		
Cité Rossillon	-	16 locataires	270	4 pièces	-300	25 Frs par mois
" Courbatière	-	15 "	360	5 " 9	360	45 Frs
Maison Tissot	-	(1 Maison: Dubreuil & Vernassel)	4 pièces		10 f, par pièce	
	-	Alsiua		5 pièces	480	45 f, par mois
	-	Alsiua (fils)		2 pièces		
	-	A. Marmier		3 pièces	235	27 f, par mois
Maison Fustier	-	Crestani	3	"	235	47 27f,- "
Beaume H. Sof.	-	Reuardet Joseph	4	"	275	50 30f,- "
	-	Vincent	4	"	275	56 36f,- "
	-	Dufour-Varambier	5	"	345	65 45f,- "
	-	Beccafico	4	"	275	57 37f,- "
Maison Prost	-	Landivier Julien	4	"	350	hh 40 f, par mois
	-	Blanchet Jean	6	"		
	-	Brun Félicie	2	"	144	18 9 f,- "
	-	Gavet Andrée	1	"		9 f,- "
Maison Roux	-	Mélis	86	"	420	84 64f,- "
	-	Della Mora	58	"	350	70 60 f,- "
Ancienne Aumônerie	-	Rognard Yvonne	3	"	210	50 30
	-	Orset		3 pièces	350	18f,- "
	-	Orset Clotilde		dont 1 chambre noire		
Beaumont Marin	-	Reux Andrée		2 petites	160	20 10f,- "
Infirmière	-	Orset Clotilde		pièces		
	-	Orset-Jeanet	2	"	160	20f,- "
	-	Bayard Alice	1	"	80	10f,- "
	-	Mollie Hélène	2	"	160	80 10f,- "
	-	Lavorel	3	"	240	30f,- "
	-	Perrod Fanny	1	"	80	10f,- "
Logements Route	-	Verdier Jean	6	pièces		
Conciergerie d'au Haut	-	Caillon Marie	3	"	215	27f,- "
	-	Fraisse	3	"	215	27f,- "
	-	Costet Céline	2	"	160	20 f,- "
	-	Renard Jean	5	"	360	45f,- "
	-	Lougy Mathilde	3	"	144	
	-			dont 2 alcoves		18f,- "
Maison Bourgeoise	-	Benon Gabrielle	2	petites	10f,-	
Beauchamp 3 p. me p. p. f. f.	-	Brunet Joséphine	1	"	80	10f,- "
	-	Bertin	5	pièces		
Crèche	-	Chalays	2	"	160	20f,- "
	-	Ballet Marie	1	"	80	10f,- "
	-	Devise Lucienne	1	"	80	10f,- "
	-	Jacquemet Marie	2	"	160	20f,- "
Couture	-	Loison Aglaée	1	"	80	10f,- "
	-	Cattrat Eugénie	1	"	80	10f,- "
	-	Galleyssin	1	"		10f,- "
	-	Lambertol	1	"	80	10 " "
	-	Combrade	1	"	80	10 " "

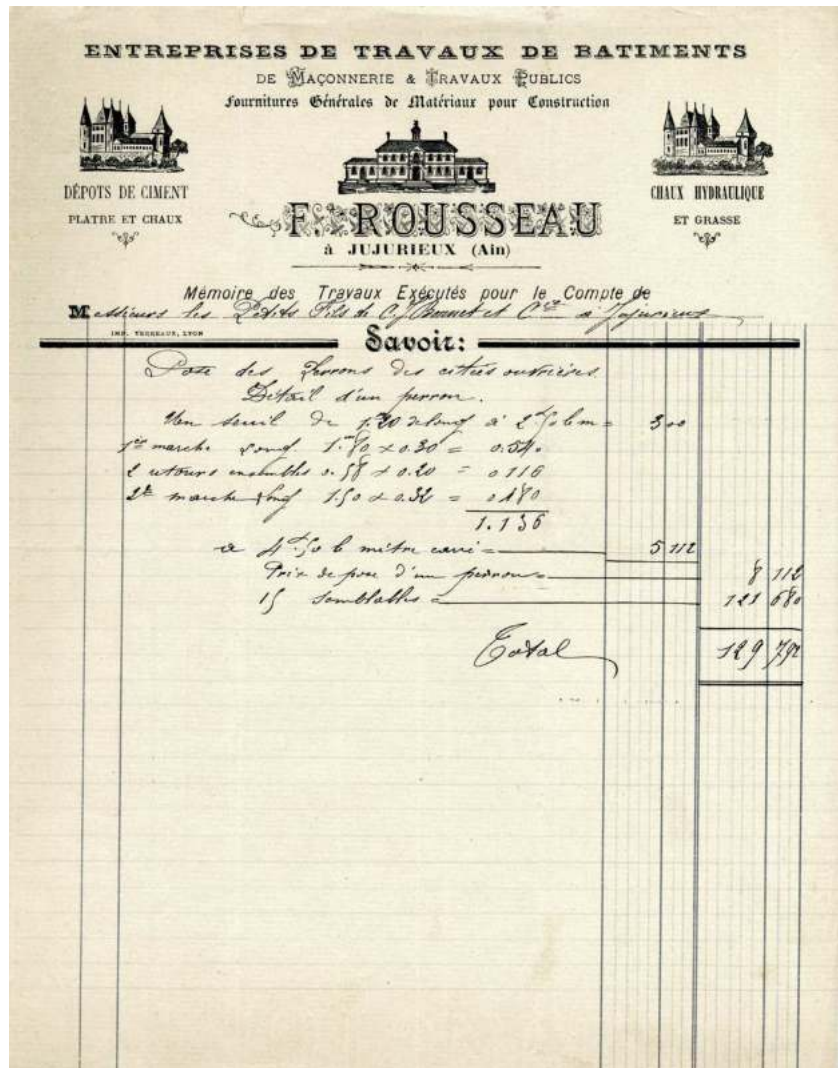


Fig. 53 • Document d'archives relatif à la construction de la cité ouvrière de Roussillon, début XX^e siècle.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.3650.22

des logements locatifs sociaux dans des délais d'attente inférieurs à ceux des circuits habituels. Les courriers sont accompagnés de plans et de vues en élévation des cinq maisons comprenant dix logements de trois à quatre pièces, construites perpendiculairement à la cité des années 1920 (fig. 54-56).

Avec les années 1960, les institutions sociales ferment progressivement et l'entreprise fait face à des difficultés sans précédent. Les journaux *Le progrès* et *L'Humanité Dimanche* des 28 et 30 avril 1966 s'en font l'écho : « Jusqu'à ce jour les habitants de Jujurieux vivaient en paix [...]. Figurez-vous une petite bourgade avec son usine, ses commerces, son école, les hommes et les femmes employés pour la plupart aux établissements de textile Bonnet, ayant un lopin de terre qu'ils retournent à leur moment de loisir. Ils aimaient vivre à Jujurieux parce qu'ils y sont nés et souhaitent tous y finir leurs jours. Ils en avaient la tranquille certitude. Soixante-quatorze licenciements. La direction de l'usine qui emploie plus de deux cents ouvriers décide d'en licencier soixante-quatorze », « certains licenciés vont voir leurs loyers augmenter du fait qu'ils ne sont plus à l'usine qui accordait une prime de loyers. »¹⁸



Fig. 54-56 • Plans des façades des maisons de la cité de la Courbatière, extension de 1956, Commission des logements « économique et familial » homologués sous la dénomination F3 et F4, Île de France 75-46 en vue de l'octroi de la prime à 1 000 francs, projets types de la région parisienne, validité étendue aux départements limitrophes de la région parisienne : Somme, Aisne, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure et Loire, Eure et la Seine-Inférieure. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.3654

L'entreprise n'aura ensuite cessé d'évoluer pour s'adapter aux fluctuations des marchés et développer de nouvelles stratégies industrielles et commerciales, consignées dans les procès-verbaux des assemblées générales des conseils d'administration. De crises en restructurations, elle choisit de conserver des logements, qui sont néanmoins progressivement vendus, essentiellement à partir de 1986 lorsque l'entreprise quitte le giron familial. La dernière maison est finalement cédée par le dernier P.D.G. de l'entreprise à l'une de ses ouvrières lors de la procédure de liquidation judiciaire en 1999. Nous y reviendrons en dernière partie.

Des archives des pensionnaires aux instantanés de vie du personnel

L'étude conjuguée des recensements de population de la commune de Jujurieux et des archives du personnel conservées au musée a permis de retrouver la trace de plus de 13 000 jeunes filles pensionnaires à la fabrique¹⁸. Une cartographie de l'évolution de leur provenance géographique a également été intégrée au parcours permanent. Elle restitue le passage à Jujurieux des ouvrières originaires du Bugey, de la Bresse, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura et de Suisse à l'époque de Claude-Joseph Bonnet, des recrues de Montceau-les-Mines, du Creusot et d'Italie du Nord vers 1900 et enfin de l'embauche de Polonaises dans l'entre-deux-guerres. Un travail similaire a en partie été conduit pour les ateliers à domicile et reste à construire pour l'ensemble du personnel à partir des archives, peu nombreuses pour le XIX^e siècle (l'essentiel ayant peut-être été détruit dans l'incendie de 1888), volumineuses et hétéroclites pour le XX^e siècle.

Bien qu'incomplètes, les archives conservées aux Soieries Bonnet fournissent des données sur les trajectoires de vie des pensionnaires, l'évolution de la législation du travail des enfants, la durée des engagements, les stratégies de recrutement du personnel, les conditions de vie et de travail à l'usine-pensionnat, les relations entre le personnel, la direction et les sœurs de Saint-Joseph. Elles sont constituées notamment de registres du personnel, mentionnant les noms, les dates de naissance, l'origine, l'atelier, les dates d'entrées et de sorties de chaque ouvrière, en précisant parfois

18. N° inv. 2008.460.01 et 2008.29.10

19. Un listing des pensionnaires est consultable sur le portail patrimoines.ain.fr du département. Il mentionne les noms, prénoms des ouvrières, leur lieu de naissance ou la dernière localité qu'elles ont fréquentée avant d'arriver à Jujurieux, le poste qu'elles occupent à la fabrique ainsi que la durée de leur engagement.

20. Le photographe Gabriel Joguet (1829-1881) a réalisé une campagne photographique de l'usine en 1868. Ces photographies datent de 1880 environ. Nous remercions Sylvain Besson du musée de la photographie Nicéphore Niepce pour son aide concernant la datation.
21. Dans l'un des nombreux châteaux de l'industrie construits à Jujurieux au XIX^e siècle par des dirigeants de la maison Bonnet, cf. portail patrimoine.ain.fr.

le motif du départ, de registres alphabétiques du personnel, d'autres registres concernant les apprentis de moins de 18 ans, le personnel étranger, les Italiennes et Polonaises en particulier, un état des permissions et départs définitifs. D'autres sources permettent de pénétrer au sein des ateliers, d'approcher le quotidien, la nature des enseignements ménagers, l'appartenance à des confréries religieuses (association Saint-Ange, Enfants de Marie). Ces sources se révèlent fragmentaires en raison de la discontinuité des dates et de la disparité de certaines informations, mais chacune apporte un éclairage essentiel sur l'histoire du personnel et l'organisation de la main-d'œuvre. Le fonds comprend aussi plusieurs centaines de carnets de paye précisant les noms, ateliers, modalités de paye des ouvrières et des ouvriers, le cas échéant, les retenues, la pension, les assurances ouvrières (fig. 57).

Complémentaires aux archives écrites et imprimées, les collections iconographiques incarnent les milliers de noms consignés dans les documents. Les images présentées en couverture de cet ouvrage constituent les plus anciennes photographies des pensionnaires de la fabrique, qui posent devant le bâtiment dit du Ménage dans la seconde moitié du XIX^e siècle²⁰. Elles ont été découvertes en 2014 dans le château d'un descendant des dirigeants de l'entreprise²¹. Pour retrouver les visages des ouvrières, nous déplaçons ensuite le curseur aux années 1910, lorsque Claudius Corne, gareur et électricien à la maison Bonnet, établit un atelier de photographies à Jujurieux. Il édite de nombreuses cartes postales qui fixent la mémoire de Jujurieux, de l'usine et du personnel au début du XX^e siècle. Sa succession est assurée dans les années 1920 par sa nièce Angèle qui réalise une seconde campagne photographique à une décennie d'intervalle. Ces clichés constituent une source documentaire irremplaçable, une vision rare des ouvrières et du personnel dans les ateliers et dans les espaces de vie : dans le bâtiment du Ménage, à l'école ménagère, à la chapelle, etc. (fig. 58 notamment).

Les religieuses de Saint-Joseph, employées par la maison Bonnet, ont parfois passé de nombreuses années à l'usine, à l'instar de sœur Protasie qui offre un ostensor à la chapelle de l'usine à l'occasion de son jubilé à l'usine-pensionnat (fig. 80). Les sœurs n'avaient pas l'autorisation d'être photographiées sans un accord spécial de la congrégation. Elles sont donc peu présentes au sein de cette iconographie. Nous devons ainsi à une ouvrière le seul portrait connu d'une sœur à la fabrique (fig. 81).

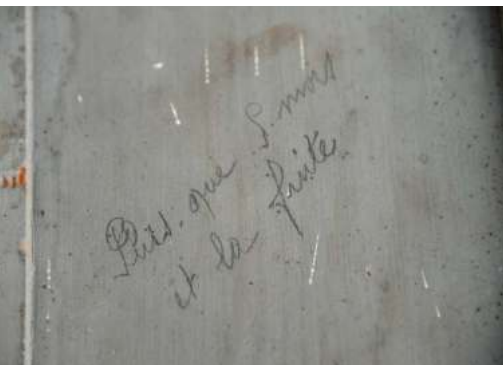
Ces documents ayant pour l'essentiel été réalisés à l'instigation des dirigeants ou sous leur contrôle, d'autres sources sont mises à profit pour approcher le ressenti, les liens

Fig. 57 • Carnet du personnel.
L'enveloppe en toile de jute est destinée à contenir la paye de l'ouvrier ou de l'ouvrière.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07





Fig. 58 • Le réfectoire des Établissements Bonnet à Jujurieux vers 1925, carte postale, photographie d'Angèle Corne.
Collection départementale des Musées de l'Ain



Ci-dessus et page de droite
Fig. 59, 60 • Graffitis des Soieries
Bonnet, Jujurieux.
Département de l'Ain,
cliché : Carine Monfray

de sociabilité noués entre les ouvrières ou l'adhésion du personnel au système. Les cartes postales écrites et les quelques photographies réalisées par le personnel sont l'un des axes d'acquisition du musée (fig. 45). Celles qui ont échappé à la censure des sœurs de Saint-Joseph, dressent un portrait sans filtre des conditions de vie à l'usine. Le constat est le même pour les centaines de graffitis qui ont été identifiés et inventoriés sur le site (fig. 59 et 60). Certains sont cachés à l'abri des regards sous du mobilier, dans des recoins peu accessibles, d'autres se déploient sur les volets de l'atelier du moulinage, sur des poutrelles, etc. Les plus anciens datent du début du XX^e siècle. Ils relatent des événements historiques, des sentiments ou des humeurs... Quelques exemples, ici retranscrits à l'identique, donnent un aperçu de leurs contenus²² :

*Je me souviendrais du 20 et 21 février 1917 grand bouleversement
à la fabrique*

Mon amie c'est ma canetière mon ami c'est mon lit

*encore 587 jours de calvaire et la fuite pour toujours
Vive mon petit pays*

*La gentille petite Adeline a encore 12 jours à faire adieu son hélène
et son Ariane Un bon baiser à celle qui prendra ma canetière*

Je prie Jésus et Marie pour partir le plus vite possible

*quel chance dans 18 jours je quitte la fabrique voilà 2 ans que
je travaille dans les moulins du fond làbas signé m.p adieu Jujurieux*

encore 300 jours à faire et après la fuite pour toujours

J'aime une fille elle est blonde mais je l'aime à la folie Théodora

adieu toutes mes compagnes je part mais je ne vous oublierai pas

*encore le mois et la fuite pour Montceau les Mines et le Creusot
Julienne et Raymonde*

*Je dois me souvenir du jour de l'Immaculée
8 décembre 1908*

le 22 Février 1922

Dans un an que ferons nous ? que seront nous ? Où seront nous ?

Ces graffitis sont d'un intérêt patrimonial de premier plan et constituent aussi la mémoire fragile de ces instantanés de vie. Écrits au crayon à papier ou exposés à la lumière, ils nécessitent des mesures de sauvegarde appropriées dans les bâtiments du musée et une prise en compte particulière lors des travaux de réhabilitation du site. Ils doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière dans les locaux de l'ancien moulinage, aujourd'hui délaissés par leur propriétaire actuel. Leur disparition serait une perte considérable, d'autant plus qu'ils ont jusqu'ici survécu au temps, les volets n'ayant jamais été repeints. Difficile de déterminer dans quelles conditions ils étaient rédigés, mais les contremâitresses ou les chefs d'ateliers ne pouvaient en ignorer l'existence étant donné leur emplacement. Leur écriture était donc tolérée, ils n'étaient pas effacés, du moins pas systématiquement. Nous ne saurons jamais si les sœurs de Saint-Joseph avaient la même tolérance au sein du Ménage, le bâtiment ayant été détruit.

La correspondance et les graffitis sont des témoignages directs de la vie à l'usine. Même s'il faut les appréhender avec un regard critique, ils n'ont pas subi l'effet du

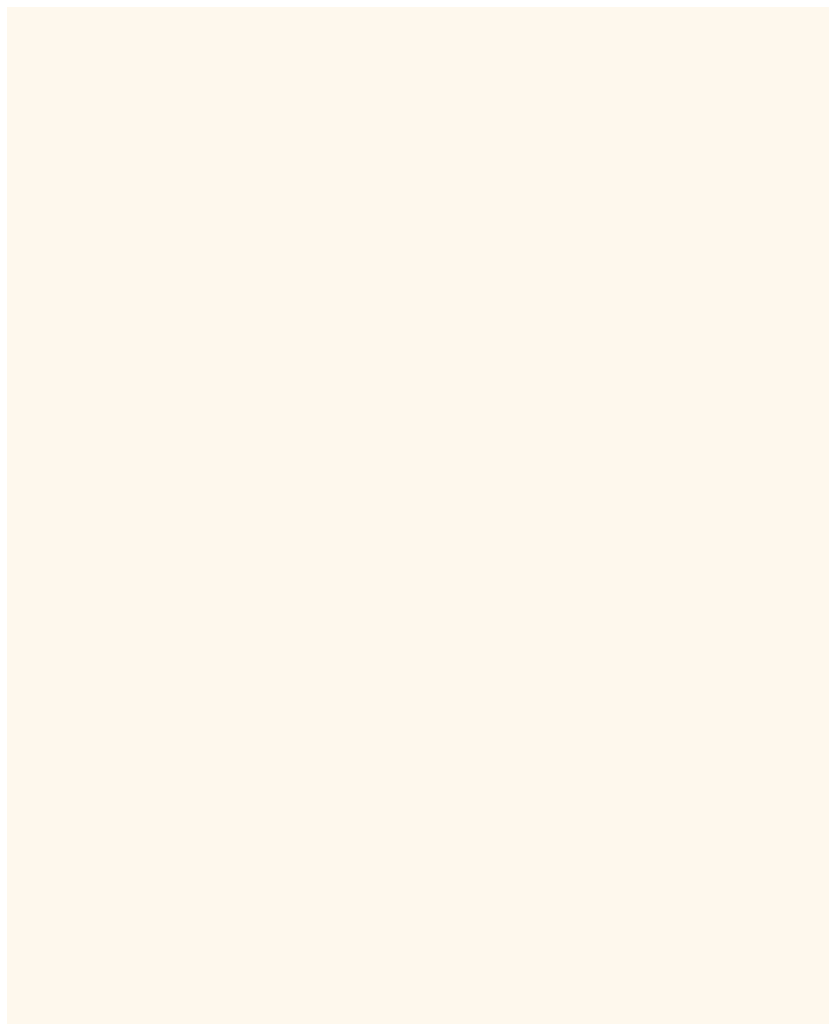
22. Sélection réalisée par Jean-François Dupont, gareur médiateur aux Soieries Bonnet qui a réalisé l'inventaire des graffitis.

Travail de tristesse

8 août 1914

C'est avec beaucoup de peine que nous allons
quitter notre chère maison
mais nous espérons bien
la revoir dans quelques
jours si les nouvelles
sont bonnes nous la
fermeront pas mais nous
pourrons la voir et travailler
pour sauver notre
France et la France
alors l'Allemagne

passage du temps comme les témoignages collectés lors des campagnes rétrospectives de sauvegarde de la mémoire orale, menées par Henri Pansu dès les années 1960 puis dans le cadre du projet muséal depuis 2004. Plus de cent entretiens ont ainsi été conduits, avec des interviews systématiques auprès des anciennes pensionnaires²³. Elles y donnent leur vision des conditions de vie à l'usine, des relations entre ouvrières, avec les sœurs, les directeurs, des impressions sur l'organisation de la fabrique et livrent leurs souvenirs marquants, dont voici quelques brefs extraits :



Page de droite de haut en bas

Fig. 61 • Le site des Soieries Bonnet dans les années 1950, carte postale Cim. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2012.06.04

Fig. 62 • Le site des Soieries Bonnet en 2014.

Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon, cliché : Jean-François Basset

« Habiter l'usine » aujourd'hui, préserver les traces du logement pour demain

Les collections muséales, conservées et valorisées *in situ*, entrent en résonance avec les lieux qu'elles « habitent ». Les collections sont ancrées dans un environnement réel et authentique, celui des anciens ateliers de tissage et des ateliers tous corps d'état, qui dialoguent avec le site préservé alentour (fig. 87). Manquent à l'appel les hautes silhouettes du Ménage et la cheminée haute démontées en 1944 pour la première et dynamitée par l'entreprise en 1979 pour la seconde, faute d'usage. Hormis ces deux emblèmes de l'industrie textile, l'essentiel des constructions des Soieries Bonnet ont franchi le XXI^e siècle, qui inaugure leur histoire patrimoniale (fig 61 et 62).

.....
23. Entretiens réalisés par Clémentine Billet, ethnologue, Thierry Lopez, assistant des publics au musée des Soieries Bonnet et Nathalie Foron-Dauphin, selon une méthodologie définie en concertation avec la direction des Musées de l'Ain et le conseiller musées à l'ethnologie de la DRAC Rhône-Alpes.





De haut en bas
Fig. 63-65 • L'entrée de la cité de la Courbatière,
la cité de Roussillon et un vestige du mur
d'enceinte, conservant les tessons de verre visant
à protéger le clos industriel et l'usine-pensionnat
des intrusions.
Département de l'Ain, cliché : Carine Monfray
(2013)

En juin 2001, alors que l'entreprise rencontre des difficultés sans précédent, la Commission régionale du patrimoine et des sites valide l'inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble des bâtiments industriels, au regard de leur caractère représentatif de l'histoire industrielle et sociale de la soie à Lyon et dans sa région aux XIX^e et XX^e siècles. Elle retient aussi le principe d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) suite au recensement des habitations de la manufacture qui démontre l'impact architectural, social et urbanistique de l'implantation industrielle dans le village et dans la campagne environnante.

La procédure aboutit le 31 janvier 2003, mais au fil des deux années écoulées, la Société d'exploitation des tissages Bonnet a cessé son activité et les biens de l'entreprise ont rejoint le fonds des collections départementales. Ils sont depuis conservés dans les deux derniers bâtiments utilisés par la S.E.T.B., propriétés de la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, inscrits en totalité au même titre que la chapelle, la lingerie, le four et l'infirmerie, appartenant à la Commune de Jujurieux. Cette mesure de protection est finalement partielle, le projet de Z.P.P.A.U.P. n'ayant pas abouti. Les ateliers appartenant à des entreprises encore en activité et les bâtisses à usage de logements, comme la maison Bourgeoise, les anciennes cités ouvrières, l'aumônerie, la crèche, les maisons d'employés n'ont finalement pas été directement protégées au titre des monuments historiques (fig. 14).

Nombre de logements sont aujourd'hui occupés par une nouvelle génération de locataires ou de propriétaires n'ayant aucun lien professionnel ou familial avec les Soieries Bonnet, dont certains n'ont pas grandi à Jujurieux. Dans ce contexte, quelle connaissance les habitants ont-ils du lien qui unit leur maison à l'histoire des Soieries Bonnet ? Quel sens ce patrimoine revêt-il auprès de ses habitants ? Voient-ils un intérêt à leur sauvegarde ?

Pour commencer de répondre à ces questions, nous sommes allés à la rencontre des trois familles résidant à la cité de Roussillon. Les personnes approchées nous ont réservé un accueil chaleureux, même si de prime abord, elles avouaient ne pas mesurer ce qu'elles pouvaient apporter à cette enquête.

Nous avons choisi d'interroger un jeune couple habitant la cité depuis huit ans et deux personnes, que nous nommerons par leurs prénoms, ayant un lien direct ou indirect avec la maison Bonnet. Voici quelques brefs extraits de leurs témoignages.

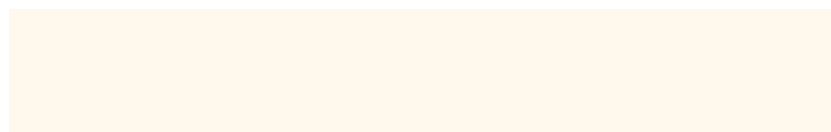
Brigitte, ancienne ouvrière aux Soieries Bonnet, parle avec passion de sa vie à l'usine :

« Je suis la dernière d'être partie de chez Bonnet à avoir acheté une maison Bonnet. J'habite dans la dernière maison vendue par l'entreprise (en 1999) et la dernière maison avec un jardin ... le dernier jardin, au bout, tout au bout.

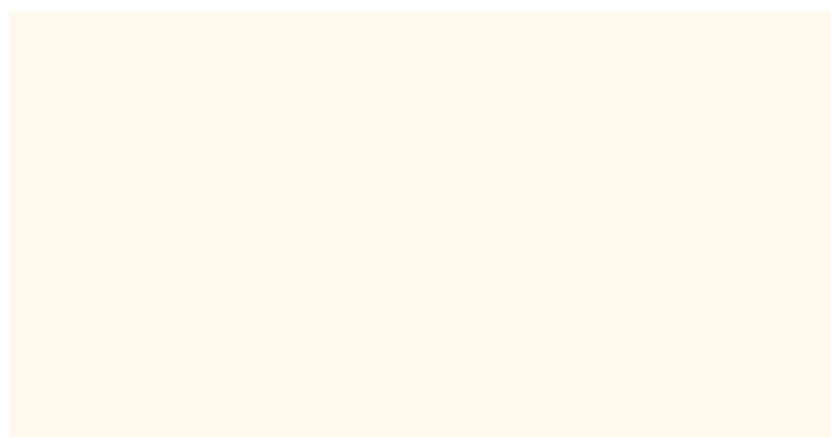
J'ai commencé chez Bonnet le 8 décembre 1980, j'ai commencé dans cette maison et je suis partie le 6 mars 2001. À ce jour, je suis la dernière Bonnet à habiter les maisons. J'ai toujours habité dans les maisons Bonnet moi, depuis toute petite.

Mon père travaillait chez Bonnet, ma mère un petit peu.

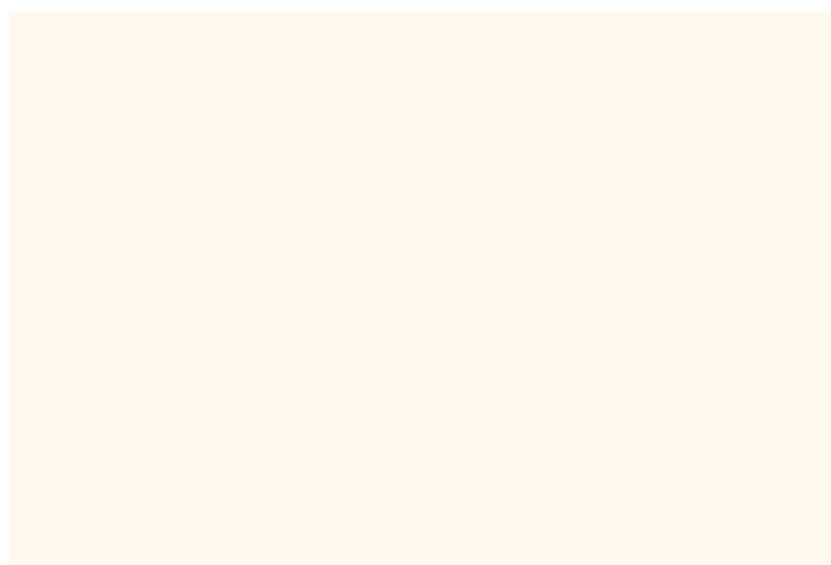
Quand j'étais gamine, on payait pas l'électricité et l'eau. Y'avait pas de salle de bains, elles ont été créées dans les années 70, on allait prendre des douches (à l'usine) tout en bas. Y'avait une espèce de ferraille au sol, c'était un calvaire pour moi. On partait une fois par semaine. Sérieux, c'était une sacrée époque. Ici, c'est pas très grand, mais y'avait plein de familles nombreuses. La Traviette c'est beaucoup plus grand et après on a atterri au miroir, à la maison bourgeoise, moi j'ai fait toutes les maisons Bonnet.



Michelle, actuellement retraitée, a aménagé dans l'une des maisons en 1967. Son époux, gareur à l'usine, employé par l'entreprise depuis ses seize ans est licencié en 1968. Pour autant, ils restent dans leur logement avec leurs enfants jusqu'en 1978 puis prennent un autre logement à Jujurieux suite à un changement d'activité. Les « accidents de la vie » font qu'elle revient habiter la cité à partir de 2000.



Selon la proximité de leur histoire personnelle avec celle des Soieries Bonnet ou leur intérêt pour le patrimoine, ils ont une connaissance limitée, fantasmée ou une bonne appréhension de l'histoire de leur maison. Ils sont toutefois ouverts ou avides d'en savoir plus en venant au musée, qu'ils l'aient déjà visité ou non. Ils sont aussi à des degrés variables favorables à la préservation du caractère patrimonial de leur maison et tous soulignent qu'on ne se concerta pas entre voisins pour conserver la cohérence de l'ensemble.



Cette collecte constitue le point de départ d'une enquête plus large visant à sensibiliser la population à ce patrimoine pour favoriser sa transmission aux générations futures.

À la fois musée, patrimoine et site, les Soieries Bonnet à Jujurieux constituent un exemple rare de préservation dans son intégralité d'un ensemble cohérent de l'industrie textile. Bâti, outil de production, archives de l'entreprise, produits à différents stades de fabrication, textiles, mobilier professionnel, objets du quotidien, iconographie, récits de vie sont une parfaite illustration des multiples facettes du patrimoine industriel, tant matérielles qu'immatérielles.

Le thème « Vivre et habiter l'usine » est au cœur des axes de valorisation des lieux, avec une vision diachronique et synchronique du sujet, une approche comparée de l'usine-pensionnat de Jujurieux avec d'autres établissements autour du monde et une ouverture sur le contemporain. Loin d'être figé dans le passé, cet ensemble unique est un terrain de connaissance de découverte pour les différents publics du musée²⁴. Pour les scolaires, c'est un livre ouvert sur le paternalisme industriel, l'industrialisation et le monde ouvrier. Pour les chercheurs, le fonds est une ressource inépuisable de sujets d'étude toutes disciplines confondues, qui reste toutefois méconnu. Des programmes de recherches et des mémoires en histoire, en ethnologie, en histoire de l'art ont été conduits par des universitaires, des étudiants et par le personnel scientifique du musée, avec l'aide de la région et de la DRAC, notamment autour de la circulation de la main-d'œuvre de l'usine-pensionnat²⁵. Ce patrimoine est aussi une source d'inspiration pour les créateurs d'horizons variés : professionnels du textile, plasticiens, auteurs, scénaristes, photographes, etc. Les trames de vie des pensionnaires ont déjà alimenté l'écriture d'une pièce de théâtre, de même que les œuvres d'un plasticien et d'une artiste textile²⁶ (fig. 66).

Si le statut Musée de France et l'inscription au titre des monuments historiques assure notoriété et pérennité aux collections et à une partie du patrimoine bâti, de quelles garanties de conservation bénéficient les constructions à usage de logements qui sont en marge des mesures de protection ? Force est de constater qu'elles sont à ce jour fragiles et reposent sur la bonne volonté et la perception de chacun. Les sauvegarder constitue pourtant un enjeu de premier plan, qui nécessitera peut-être une extension du périmètre protégé. Mais pour s'inscrire dans la durée avec l'adhésion des habitants, elle repose essentiellement sur une prise de conscience collective de l'intérêt de les conserver²⁷ (fig. 63-65).

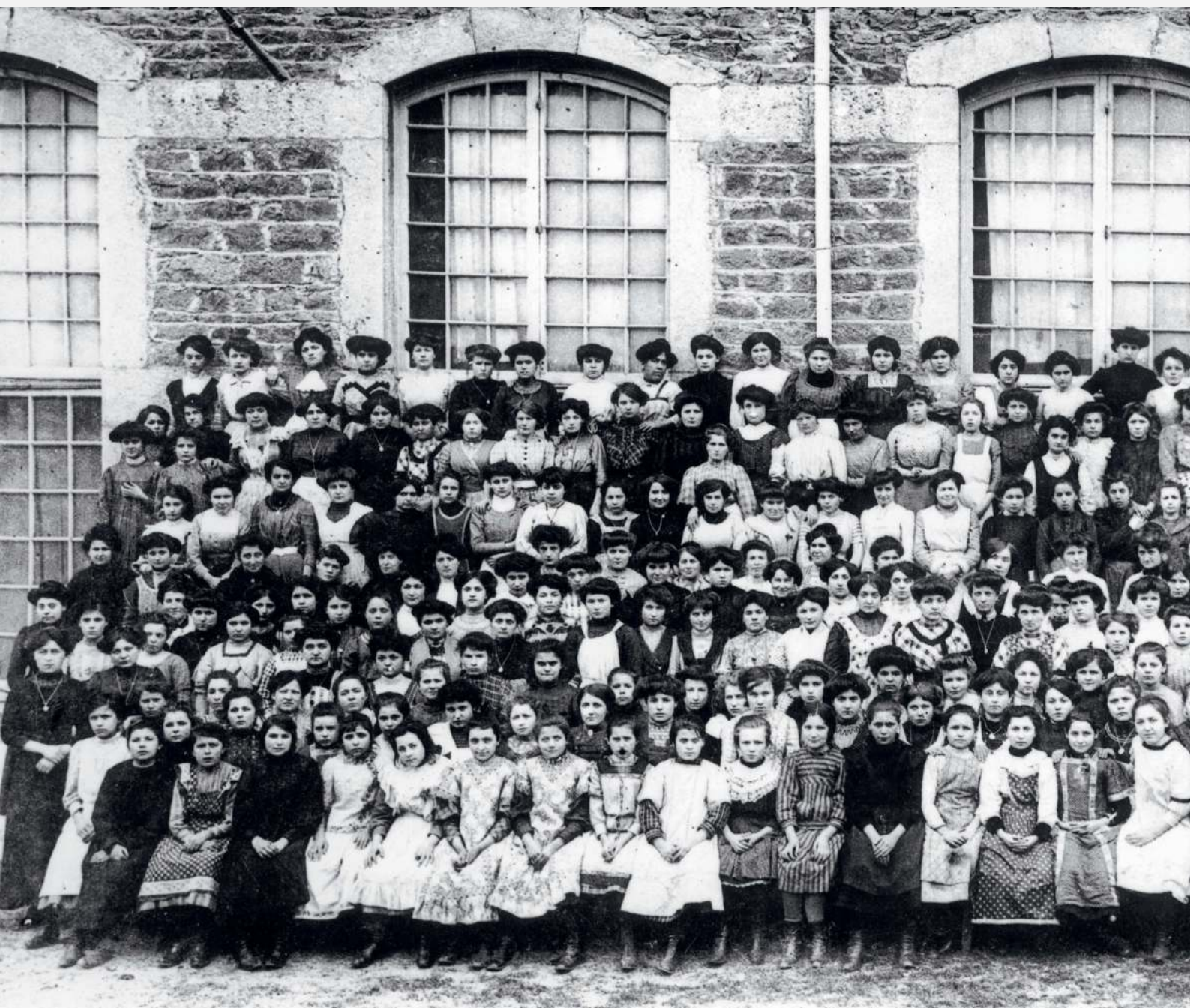
24. Le site est ouvert au public depuis 1994. Le musée, géré en partenariat par deux collectivités publiques, a succédé au musée d'entreprise fondé par le dernier président-directeur général de la S.E.T.B. Trois anciens employés des Soieries Bonnet ont été recrutés par le Département de l'Ain en 2002 pour intégrer l'équipe muséale conduisant des missions d'inventaire scientifique, d'archéologie industrielle, de programmation culturelle et d'accueil des publics.
25. Cf. les travaux d'Henri Pansu, d'Aude Royet, de Sylvette Béraud-Williams, de Marjolaine Fourton.
26. Marie-Hélène Chiocca, impressionnée par la vie des pensionnaires a écrit un scénario adapté en pièce de théâtre. Fanny Viollet, artiste textile, a répondu à une commande de la direction des Musées départementaux.
27. Cet article doit beaucoup au minutieux travail d'inventaire scientifique conduit par l'équipe départementale des Soieries Bonnet qu'il convient de saluer ici.



Fig. 66 • *Elles sont passées par ici, les revoilà*, Fanny Viollet. Cette commande du musée à l'artiste est composée de quatre chapelets constitués de cinquante bobines recouvertes de toile de coton blanche. Chaque bobine porte le nom et prénom d'une ancienne ouvrière pensionnaire des Soieries Bonnet brodé au fil rouge. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2009.02.01

Double page suivante

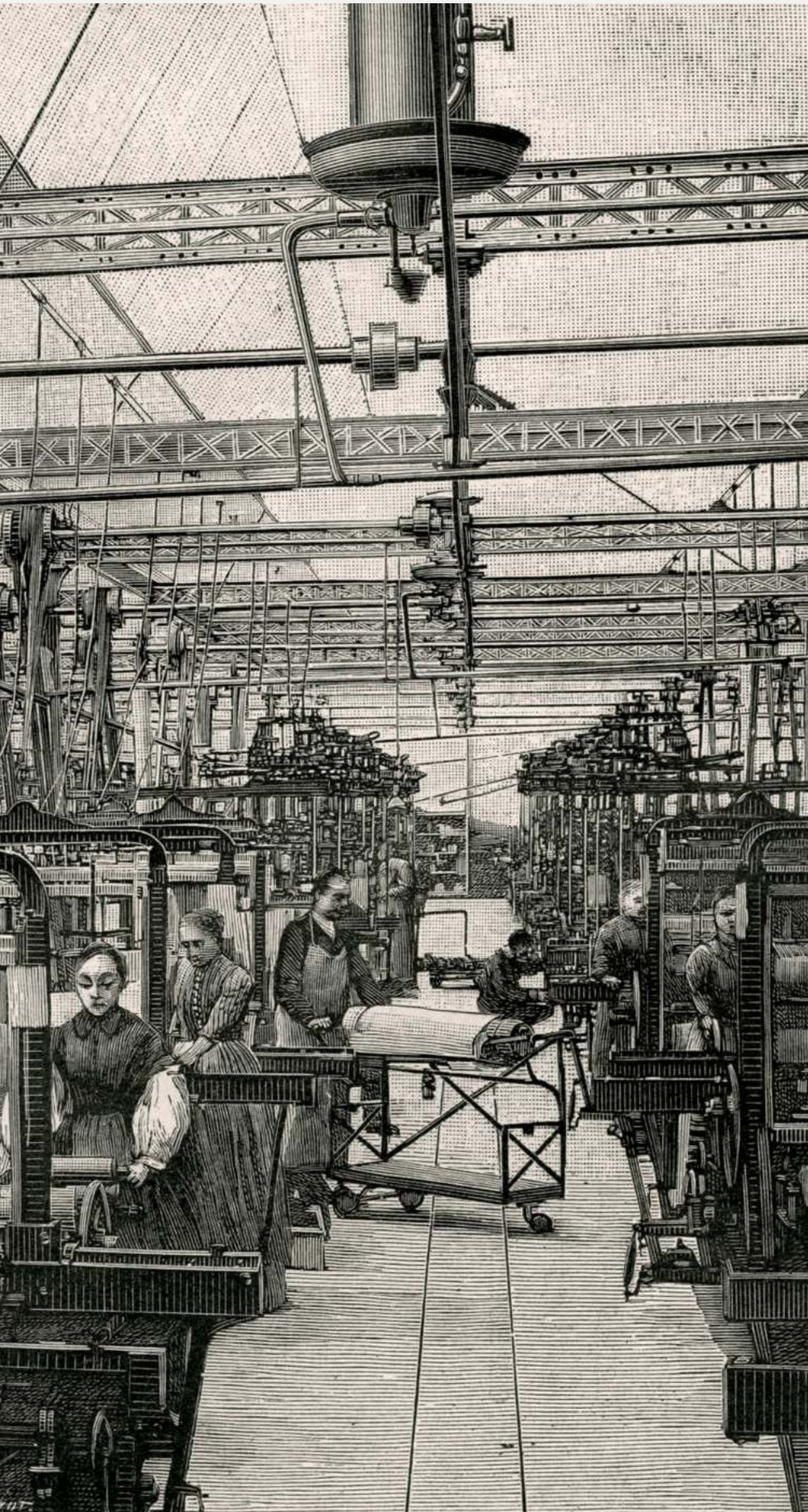
Fig. 67 • Les ouvrières pensionnaires des établissements Bonnet à Jujurieux posant devant le bâtiment du moulinage en 1911, carte postale, photographie de Claudius Corne. La prise de vue a fait l'objet d'une autorisation spéciale auprès de l'ordre des sœurs de Saint-Joseph qui n'avaient pas le droit d'être photographiées (détail). Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 87.09.319



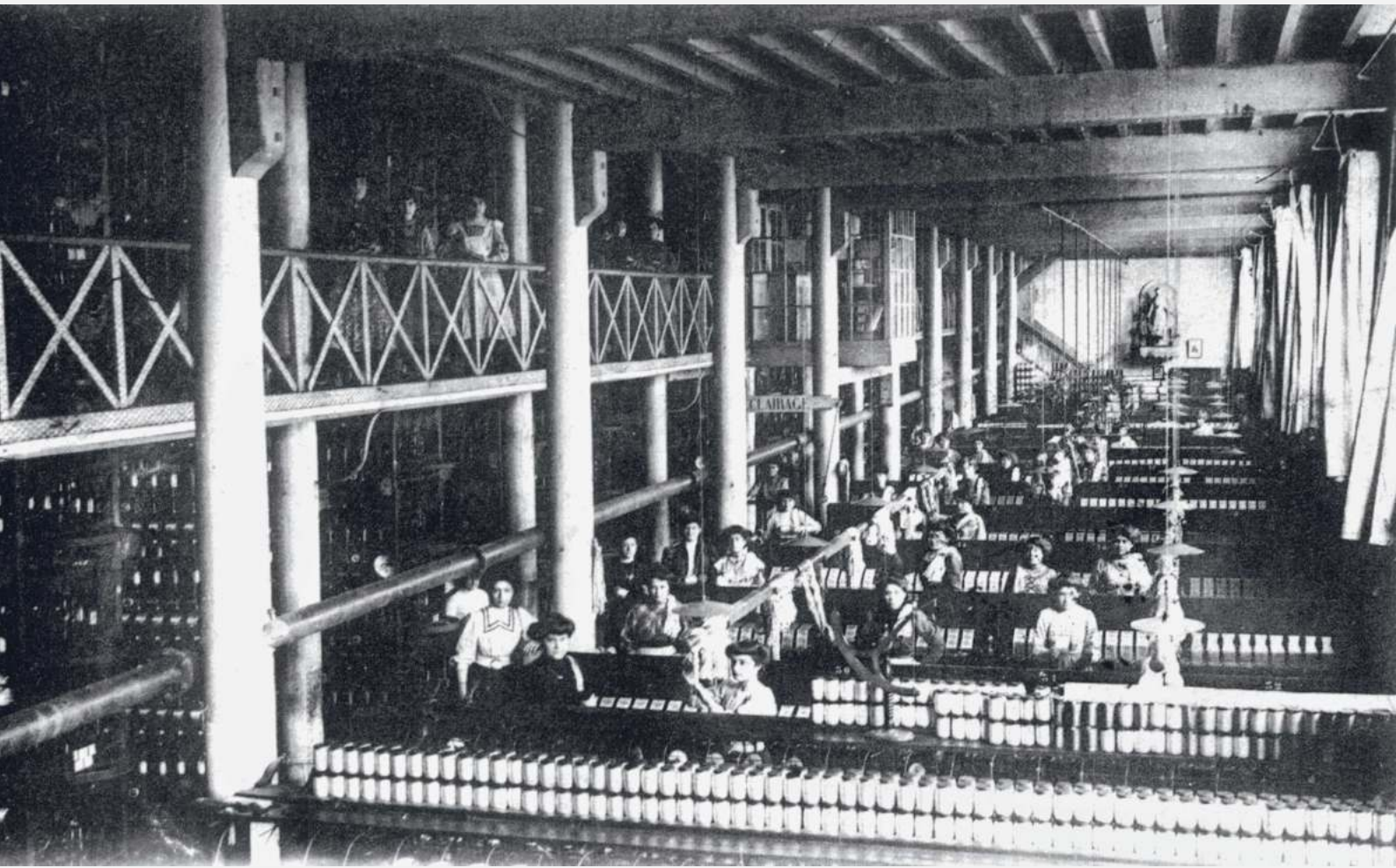
LES SOIERIES BONNET EN IMAGES







LES ATELIERS





Double page précédente

Fig. 68 • L'atelier de tissage d'unis vers 1894, gravure extraite de *Les Grandes Usines* de Julien Turgan.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.150

Page de gauche

Fig. 69 • L'atelier de moulinage des usines Bonnet, Jujurieux, vers 1910, carte postale, photographie de Claudius Corne.

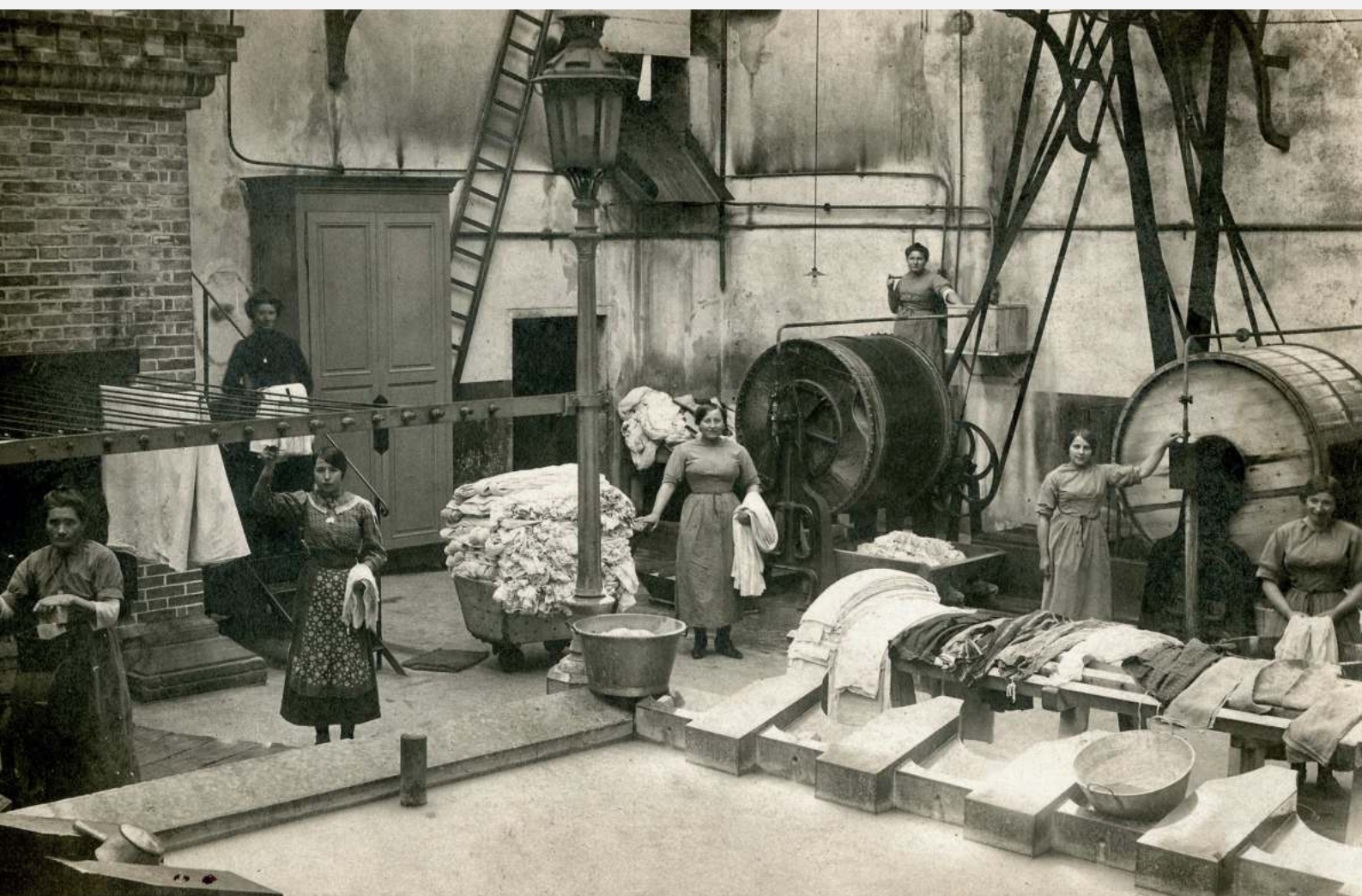
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 87.24.767

Ci-dessus

Fig. 70 • L'atelier d'ourdissage des Soieries Bonnet, Jujurieux, vers 1930, photographie d'Angèle Corne.

Collection départementale des Musées de l'Ain

LE QUOTIDIEN





Page de gauche

Fig. 71 • Du personnel interne est recruté pour les tâches ménagères. Ici, le lavage du linge aux Soieries Bonnet vers 1900, carte postale.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2004.19.01

Ci-dessus

Fig. 72 • Temps de repos pour les contremaîtresses, photographie.

Collection privée

Double page suivante

Fig. 73 • Groupe de pensionnaires en promenade sous la surveillance des sœurs de Saint-Joseph près de Jujurieux en septembre 1932. Photographie de Raymonde Clovis, ouvrière aux Soieries Bonnet.

Collection privée





C. J. BONNET JJJURIEUX

MENU DES REPAS

Du 18 au 24 Mars 1923

	MATIN 6 h ⁰⁰	MATIN 8 h¹⁵	MIDI	MIDI	SOIR 6 h ¹⁵
Dimanche	Café au lait	Chocolat sec	Boeuf rôti	Piquet de pomme de terre Fromage Pommes Café	Soupe aux choux Café à la crème Fromage
Lundi . .	Cacao	Fromage S. Marie	Boeuf à la mignotte	Châli pois à la crème Pommes Café	Soupe aux pois Fromage
Mardi . .	Café au lait	Fromage sec	Daube	Coude au jus Fromage blanc	Soupe "Julienne" Bon de terre Fromage
Mercredi	Café au lait	Figues	Omelette	Riz au lait Fromage frais	Soupe aux haricots Gratin de macis Fromage
Jeudi . .	id	Fromage S. Marie	Boeuf aux cornichons	Leurille en sauce Fromage	Soupe "Macedoine" Moules au jus Fromage
Vendredi	id	Chocolat	Couffe à la coque	Purée de pomme de terre Fromage	Soupe aux pois Liquore Confit de fruits
Samedi . .	id	Fromage sec	Boeuf rôti	Haricots au saucis Fromage blanc	Soupe à la patate Pomme de terre Fromage





Fig. 76 • Drap brodé du monogramme C.J.B.
Collection départementale des Musées de l'Ain, cliché : Jorge Alves

Fig. 77 • Clé du dortoir « ange gardien » de l'usine-pensionnat des Soieries Bonnet.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.06.1290, cliché : Jorge Alves

Page de gauche de haut en bas
Fig. 74 • Menu du pensionnat des Soieries Bonnet.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.06

Fig. 75 • Paquets de café « estampillés » C.J.B. vendus à l'économat de la fabrique, vers 1950.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.06.1295 et 96, clichés : Jorge Alves



LA RELIGION



Page de gauche

Fig. 78 • Les pensionnaires en représentation d'une pièce de théâtre sur Jeanne d'Arc. Elles posent costumées sur le parvis de la nouvelle chapelle des Soieries Bonnet dont le tympan est encore vide. Cette photographie porte au dos l'inscription : « Souvenir de Jujurieux en 1896, Léontine Evieux, rôle de Jeanne d'Arc. »

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2007.71.01

Ci-dessus

Fig. 79 • Les pensionnaires posent entre le bâtiment du Ménage et la chapelle, carte postale, vers 1910, photographie de Claudius Corne. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. 2007.71.01



Fig. 80 • Ostensorio de Mère Protasie, atelier Armand Caillat, laiton doré, verre, émaux. La sœur-mère a offert cet ostensorio à la chapelle de l'usine à l'occasion de ses cinquante ans de service à la maison Bonnet à Jujurieux, comme en témoigne la gravure : « 1863 – avril 1913. Mère Protasie, cinquantenaire à Jujurieux, C.J.B. ».

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.06.942, cliché : Jorge Alves

Page de droite

Fig. 81 • Sœur Delphina en 1931, photographie de l'ouvrière Raymonde Clovis.

Collection privée





Chapelle de l'Usine Bonnet à JUJURIEUX (Ain)

Cl. Corne, phot.-édit., Jujurieux (Ain)

Fig. 82 • Vue intérieure de la chapelle des Soieries Bonnet, vers 1910, carte postale, photographie de Claudius Corne.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1427

Page de droite

Fig. 83 • *Mater admirabilis*, dit « tableau de la Vierge fileuse », Monacelli, huile sur toile.

Cette œuvre a été réalisée d'après la fresque de Mère Pauline Perdreau (1815-1895) peinte à la chapelle de la trinité des Monts à Rome. Elle est protégée au titre des monuments historiques.

Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.396, cliché : Jorge Alves



LES CITÉS OUVRIÈRES



Fig. 84 • Vue du haut bâtiment de la filature précédé à droite de la cité de Roussillon et à gauche des jardins ouvriers. Au centre de l'image, la ligne de tramway desservant l'usine. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. S2012.20.02

Page de droite de haut en bas
Fig. 85 • Vue de la cité de la Courbatière vers 1925, carte postale, photographie d'Angèle Corne. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. S2012.20.72.2

Fig. 86 • Vue du quartier de la Courbatière à Jujurieux où la maison Bonnet avait établi des ateliers à domicile, vers 1950, carte postale Studio Photo Combiér. Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1484



A. Cornes photo éditeur

JUJURIEUX (Ain) — La Courbatière et les Cités



Cornes

L'ATELIER AUJOURD'HUI

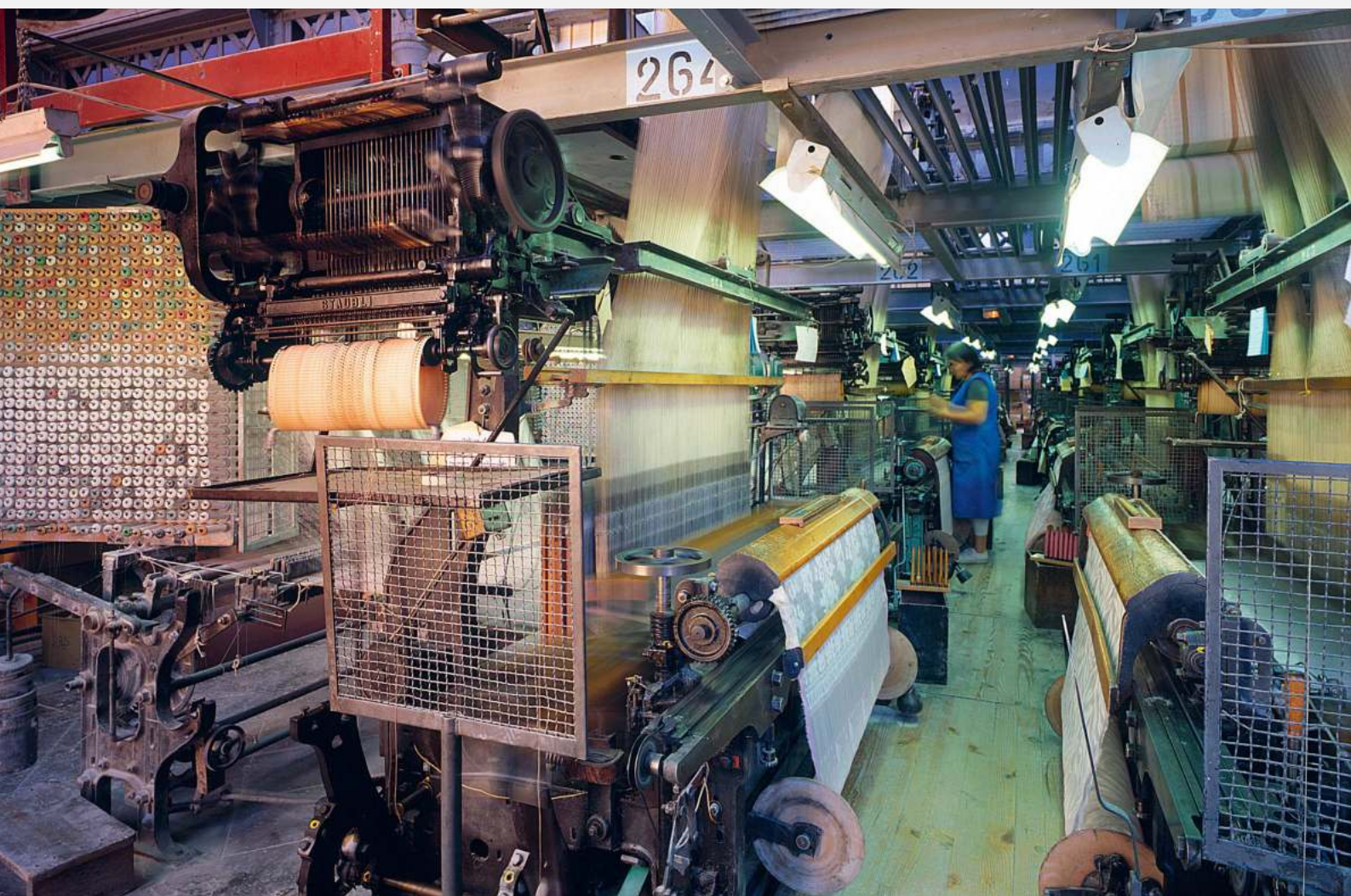


Fig. 87 • L'atelier de tissage de la S.E.T.B. en 1999 qui est conservé en l'état par le Département de l'Ain depuis la cessation d'activité de l'entreprise. Les 74 métiers à tisser préservés *in situ* sont l'une des collections phares du musée.
Fonds départemental des Musées de l'Ain, cliché : Georges Fessy

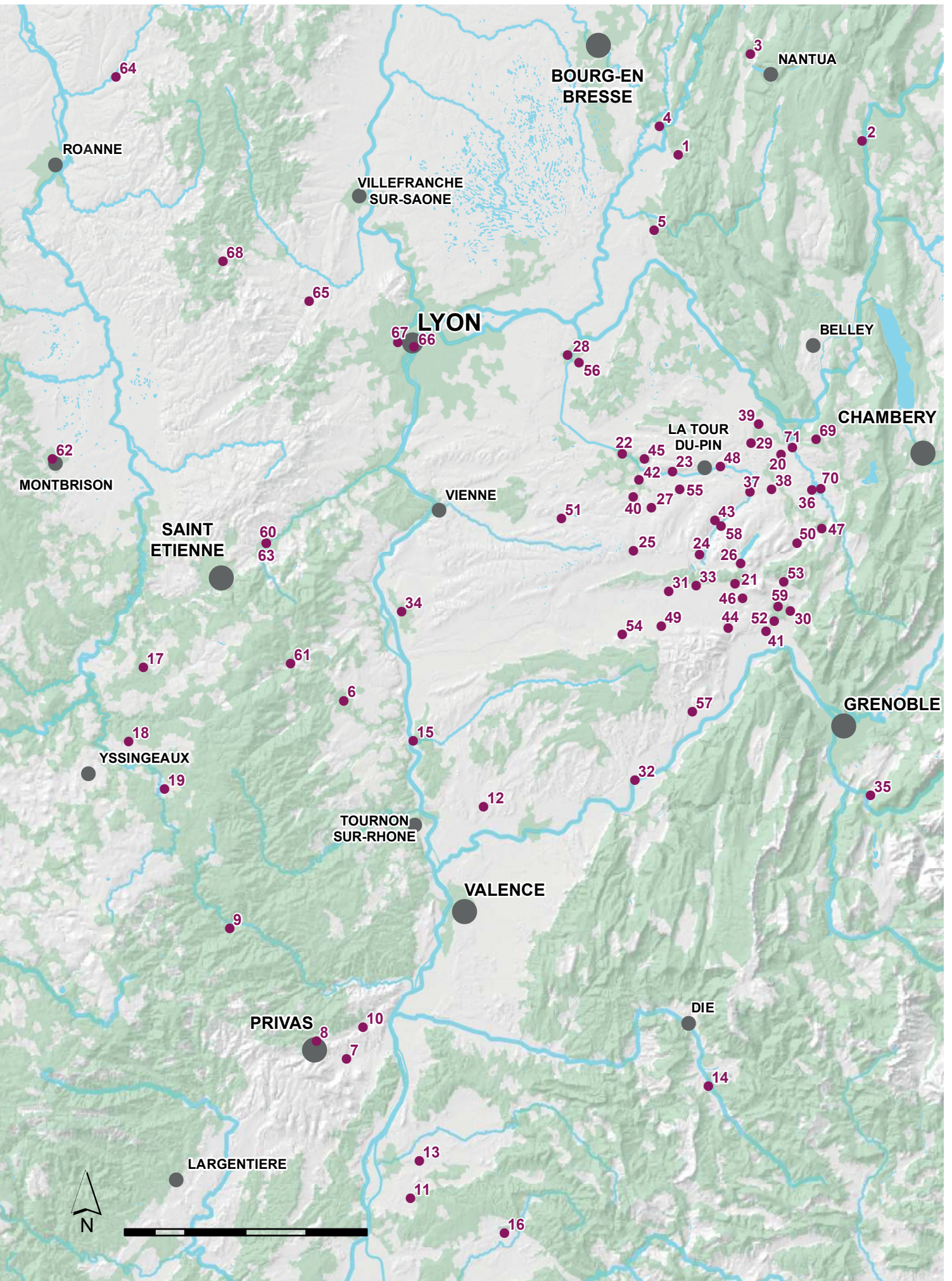
Page de droite de haut en bas
Fig. 88 • Bobines employées pour la chaîne des tissus.
Fonds départemental des Musées de l'Ain

Fig. 89 • Cannelles garnies de fils multicolores employés pour la trame des tissus.
Fonds départemental des Musées de l'Ain





II
MANIÈRES D'HABITER
EN FRANCE



CARTE DES USINES-PENSIONNATS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Num° • Commune • Entreprise • Pensionnat
encadré par des religieuses

Ain

- 1 • Jujurieux • C.-J. Bonnet (filature, moulinage, tissage) • Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse
- 2 • Génissiat • Rezy (tissage)
- 3 • Montréal-La Cluse • Taillard (tissage) • Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse
- 4 • Neuville-sur-Ain • Duchamp (tissage) • Sœurs de Saint-Joseph
- 5 • Vaux-en-Bugey • Jean Escoffier et Cie (fils d'or et d'argent) • Sœurs de la Sainte-Famille

Ardèche

- 6 • Annonay • Blachier • Sainte-Famille de Lyon
- 7 • Chomérac • Chubert • Saint-cœur-de-Jésus-et-Marie de Recoubeau
- 8 • Privas • Vincent • Saint-cœur-de-Jésus-et-Marie de Recoubeau
- 9 • Le Cheylard • Durand frères • Sainte-Famille de Lyon
- 10 • Saint-Julien-en-St-Alban • Blanchon

Drôme

- 11 • Allan • Collomban • Saint-cœur-de-Jésus-et-Marie de Recoubeau
- 12 • Clérieux • Cotte • Saint-cœur-de-Jésus-et-Marie de Recoubeau
- 13 • Montboucher • Lacroix • Saint-Marthe de Romans puis religieuses de Nazareth et ensuite de Recoubeau
- 14 • Recoubeau • Filature de soie dirigée par les religieuses • Saint-cœur-de-Jésus-et-Marie
- 15 • Saint-Vallier • Chartron
- 16 • Taulignan

Haute-Loire

- 17 • La Seauve-sur-Semene • Colcombet • Saint-Joseph du Puy
- 18 • Lapte
- 19 • Les Mazeaux (Tence) • Sarda • Saint-Joseph du Puy

Isère

- 20 • Aoste
- 21 • Apprieu • Faure & Guinet
- 22 • Bourgoin • Diederichs
- 23 • Cessieu • Brun frères
- 24 • Chabons • Gueneau
- 25 • Champier • Paillet
- 26 • Charavines • Couturier • Pensionnat encadré par des religieuses
- 27 • Châteauvilain • Alexandre Giraud & Cie • Pensionnat encadré par des religieuses
- 28 • Chavagneux (charvieu-chavagneux)
- 29 • Corbelin • Donat
- 29 • Corbelin • Constant Rabatel • Pensionnat encadré par des religieuses
- 30 • Coublevie • Jean-Marie Brun
- 31 • La Frette • Dubois frères • Pensionnat encadré par des religieuses
- 31 • La Frette • Coffy
- 32 • La Sône • Dufêtre • Sainte-Famille de Lyon

- 33 • Le Grand-Lemps • Couturier
 - 34 • Le Péage-de-Roussillon • Heckel • Sainte-Famille de Lyon
 - 35 • Le Péage-de-Vizille (Vizille) • Durand frères • Sainte-Famille de Lyon
 - 36 • Le Pont-de-Beauvoisin • Guinet
 - 37 • Le Pont-du-Gaz (Saint-André-le-Gaz)
 - 38 • Les Abrets • Alexandre Giraud & Cie • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 39 • Les Avenières
 - 40 • Les Eparres
 - 41 • Moirans • Casimir Martin
 - 41 • Moirans • Bicker
 - 42 • Nivolas-Vermelle • Faidides • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 42 • Nivolas-Vermelle • Jocteur-Monrozier
 - 43 • Panissage
 - 44 • Renage • Peillon • Saint-Vincent-de-Paul
 - 44 • Renage • Montessuy & Chomer • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 44 • Renage
 - 45 • Ruy • Gindre & Auger puis R. Schwarzenbach • Sainte-Famille de Lyon
 - 46 • Saint-Blaise-du-Buis • Bruny
 - 47 • Saint-Bueil
 - 48 • Saint-Clair-de-la-Tour
 - 49 • Saint-Etienne-de-St-Geoirs • Joly • Sainte-Famille de Lyon
 - 49 • Saint-Etienne-de-St-Geoirs • Bonvallet
 - 50 • Saint-Geoire-en-Valdaine • Michal-Ladichère • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 51 • Saint-Jean-de-Bournay • Vivien • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 52 • Saint-Jean-de-Moirans • Camille Chavant
 - 53 • Saint-Nicolas-de-Macherin • Noyer, Durand & Collon
 - 54 • Saint-Siméon-de-Bressieux • A. Girodon & Cie
 - 55 • Saint-Victor-de-Cessieu
 - 56 • Tignieu-Jamezieu
 - 57 • Vinay • Saunier • Sainte-Famille de Lyon
 - 58 • Virieu-sur-Bourbe • Favot
 - 59 • Voiron • L. Permezel & Cie • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 59 • Voiron • Pochoy • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 59 • Voiron • Irénée Brun
 - 59 • Voiron • Léon Jourdan
 - 59 • Voiron • Monin
 - 59 • Voiron • Ogier • Pensionnat encadré par des religieuses
 - 59 • Voiron • Ruby
 - 59 • Voiron • Bonnet
 - 59 • Voiron • Chanay
 - 59 • Voiron • J.-B. Martin
 - 59 • Voiron • Favier
 - 59 • Voiron • F. Poncet
- ## Loire
- 60 • Arlos-Izieux (Saint-Chamond) • Vaillant-Veray • Petites sœurs de l'enfance
 - 61 • Bourg-Argental • Vignat • Sainte-Famille de Lyon

- 62 • Montbrison • Couchoud de Bethenod • Marie-Joseph du Dorat
- 63 • Saint-Chamond • Simon • Petites sœurs de l'enfance
- 64 • Saint-Denis-de-Cabanne

Rhône

- 65 • L'Arbresle • Gonin • Saint-Joseph de Lyon
- 66 • Lyon • Gillet (teinture) • Sainte-Famille de Lyon
- 66 • Lyon • Les Petits-Fils de C.-J. Bonnet (usine de préparation et d'essai)
- 67 • Saint-Rambert-l'Île Barbe • Berna et Sabran (châles en bourre de soie, 1817)
- 68 • Tarare • J.-B. Martin (tissage velours) • Saint-Joseph de Lyon

Savoie

- 69 • Les Molasses (Grésin)
- 70 • L'écurrière (le Pont-de-Beauvoisin)
- 71 • Saint-Genix-sur-Guiers • Bouillon

Conception de la carte : Jean-François Dupont, gareur-médiateur, Musée des Soieries Bonnet, Département de l'Ain - Réalisation : Pôle observatoire géomatique, Département de l'Ain DGAD / DDT / POG / CT - 06/2016. Source : © IGN - FranceRaster®

Cette carte constitue un état des lieux des usines-pensionnats implantés en Auvergne-Rhône-Alpes aux XIX^e et XX^e siècles, dont une partie du patrimoine bâti subsiste aujourd'hui. Réalisée pour cette édition, elle est également conçue dans une version évolutive venant enrichir le portail patrimoines. Ce répertoire a été élaboré en collaboration avec Nadine Halitim-Dubois, chercheur au service de l'inventaire du patrimoine culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à partir des ressources bibliographiques suivantes :

Andrée Gautier, *Les Ouvriers du textile dans le Bas-Dauphiné sous la 3^e République*, thèse de doctorat, université Lumière Lyon 2, 1983 ; D. Idrissi, Y.-F. Livian, S. Marion, *L'Usine-pensionnat, système industriel et culturel, le cas des établissements Bonnet à Jujurieux*, non publié ; P. Leroy-Beaulieu, *Le travail des femmes au XIX^e siècle*, Charpentier et Cie, 1873, p. 415 ; Gabriel Mas, *Maurice de Bonald (1787-1870), Cardinal-archevêque de Lyon et le monde du travail*, thèse de doctorat, université Lumière Lyon 2, 2007 ; Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*, 2003-2012 ; Jérôme Rojon, *L'Industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914)*, thèse de doctorat en histoire, université Lumière Lyon 2, 2007.



Fig. 90 • Sortie d'usine des établissements Girodon, Saint-Siméon-de-Bressieux, carte postale, vers 1910.
Collection privée

LE PATRIMOINE DES USINES- PENSIONNATS EN RHÔNE-ALPES, LES EXEMPLES DE TARARE, SAINT- SIMÉON-DE-BRESSIEUX ET DE RUY AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Après l'éclatement de la Fabrique et la dispersion des métiers dans les campagnes du sud-est, l'extension de la soierie lyonnaise au XIX^e siècle a laissé de nombreux exemples de moulinages et de tissages représentatifs d'un type de production et d'un type d'habiter. Selon Yves Lequin¹, l'essaimage des métiers hors de la ville est une tentative d'abaissment du coût de la main-d'œuvre. En 1872, Paul Leroy Beaulieu² estime à 40 000 le nombre des ouvrières internes dans la région de Lyon ; au tournant du XX^e siècle, leur nombre a vraisemblablement doublé³. Des grèves⁴ toutefois plus ou moins importantes se produiront après les années 1884, pour les tissages de chez J.-B. Martin et de Girodon.

L'industrie de la soie, et plus particulièrement celle du moulinage⁵, offrent un exemple de logement sur place particulier : il s'agit de fixer une main-d'œuvre spécifique, celle des jeunes filles célibataires. Ces usines disposent de dortoirs directement installés au-dessus ou à proximité des ateliers. Nées au XVIII^e siècle, ces usines-pensionnats sont largement répandues au XIX^e siècle dans l'Ardèche⁶, l'Isère, la Drôme mais également, en moins grand nombre, dans l'Ain, le Rhône et la Loire. La discipline est dure dans ce type d'usine, portant non seulement sur l'ardeur au travail, mais également souvent sur le zèle religieux des ouvrières. Celles-ci sont tenues de faire la prière, la plupart de ces manufactures disposant d'une chapelle dans leur enceinte. Les pensionnaires sont également accompagnées dans une paroisse voisine de l'usine, dans le cas où il n'existerait pas de chapelle sur place. Pour illustrer ce propos, nous prendrons l'exemple de trois usines-pensionnats de la région Rhône-Alpes qui forment une typologie architecturale rapidement reconnaissable dans le paysage rural.

Filature et tissage de soie J.-B. Martin, Tarare, Rhône

J.-B. Martin est l'exemple type de l'industriel paternaliste du XIX^e siècle. Il a fondé l'une des plus importantes affaires de la Fabrique lyonnaise.

La manufacture⁷ qu'il fait édifier à Tarare est l'un des derniers bâtiments les plus représentatifs d'un mode social de travail révolu : l'internat industriel. Ce type d'organisation du travail fut très présent dans la région Rhône-Alpes. La filature et le tissage

1. Yves Lequin, *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La Formation de la classe ouvrière régionale*, PUL, 1977, p. 28-29.
2. Charles Juliet, « Couvents soyeux, cloîtres industriels, le temps des usines-pensionnats », dans *De pied en cap, patrimoines textiles et de la mode en Rhône-Alpes*, La passe du vent, 2008, p. 23.
3. Yves Lequin, *op. cit.*, p. 28-29.
4. *Le Nord-Dauphiné, Points de vue*, écomusée Nord-Dauphiné, mars 1984, p. 100-102.
5. *Patrimoine industriel, cinquante sites en France, images du patrimoine*, Éditions du patrimoine, 1997, p. 12.
6. Bernard Duprat, Michel Paulin (éd.), *Moulinage de soie en Ardèche, l'architecture des usines traditionnelles, atlas et catalogue raisonné*, ministère de la Culture, direction du patrimoine, CRMH, École d'architecture de Lyon, 1985.
7. J.-B. Martin, *Peluche et Velours, exposé, organisation, développement depuis 1867*, Lyon, imprimerie ALF. Louis Perrin & Marinet, 1873.



Fig. 91 • Carte publicitaire : filature et tissage de soie J.-B. Martin, Tarare, Rhône.
Nadine Halitim-Dubois © Région Rhône-Alpes, inventaire général du patrimoine culturel,
2013 – ADAGP (reproduction)

sont ici par leur taille, par leur architecture, par la renommée de l'entreprise, le plus souvent cités dans la région, où ce mode social d'organisation du travail fut le plus répandu⁸.

L'usine est construite de 1839 à 1843 par l'architecte Eugène Toussaint Cateland⁹ sur le modèle des manufactures en étage. Elle rassemble une main-d'œuvre de jeunes filles âgées de 12 à 21 ans, logées et nourries à l'usine. Cinq cents jeunes filles pauvres de tous pays sont confiées aux vingt-deux sœurs de Saint-Joseph et à l'aumônier qui loge sur place. Après un essai d'un mois, elles sont apprenties pour trois ans, puis deviennent ouvrières et peuvent toujours donner leur congé. Le travail s'effectue sous le contrôle de contremaîtres et la surveillance morale par les sœurs. Celles-ci, outre la direction des âmes, sont également comptables, économes, infirmières. Elles accordent des primes par ordre de mérite. Des oriflammes de couleur indiquent les places les plus méritantes. Le travail est de douze heures par jour, ponctuées de pauses pour les repas et les récréations. Faiblement rémunérées, les ouvrières se constituent une dot sous forme d'un compte épargne patronal. Leurs gains sont à peine les deux tiers de ceux des ouvriers, tandis que les apprenties gagnent environ la moitié d'un ouvrier. Du point de vue patronal, les revenus sont tels, que ce mode d'organisation s'étend très largement.

L'usine est éclairée au gaz et des réservoirs d'eau sont répartis pour les lavages, l'hygiène et pour lutter contre les incendies. Une cuisine collective et une boulangerie complètent l'organisation, avec la chapelle et l'école.

La chapelle de 400 m², située au troisième étage du moulinage, possède une charpente apparente polychrome, en séquoia, à poinçons pendant sculptés.

À l'école, les leçons de lecture, d'écriture et de calcul sont dispensées dès la seconde année de présence.

Six cents métiers mécaniques fonctionnent au départ à l'énergie hydraulique puis, à partir de 1849, grâce à une machine à vapeur. Cet outil de travail s'étendra sous le Second Empire, notamment avec le travail de la peluche en 1862.

8. Bernard Duprat, Michel Paulin, François Tran, *L'Architecture régionale du moulinage de soie, modèle savant, types et variantes de l'Ardèche, la Drôme et la Loire, laboratoire d'analyse des formes*, École d'architecture de Lyon, 1990.

9. Dossier de protection, CID-Drac Rhône-Alpes, 1987.



Fig. 92 • Vue d'ensemble du site J.-B. Martin à Tarare.
Thierry Leroy©Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2014 - Adagp



Fig. 93 • Vue des écuries du tissage de soie J.-B. Martin à Tarare.
Thierry Leroy©Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2014 - Adagp



Fig. 94 • Carte postale, vue zénithale de l'usine Girodot vers 1950.
Nadine Halitim-Dubois©Région Rhône-Alpes, inventaire général du patrimoine culturel, 2012 – Adagp (reproduction)

L'usine est divisée en deux parties distinctes : d'un côté, le moulinage et son internat et de l'autre, le tissage tenu par les ouvriers « libres », sans communication possible entre les deux.

Le moulinage, situé à l'angle nord-est, est le seul élément de l'ensemble préservé dans son intégrité. Il s'agit d'un vaste bâtiment rectangulaire de trois étages et comble, auquel s'ajoutent deux courtes ailes en retour vers l'arrière. Les murs, appareillés en pierre, présentent des fenêtres plein cintre. La toiture à quatre pans est réalisée sur une charpente en bois. L'ensemble revêt un caractère austère et imposant.

Le site de Tarare est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1987. La protection porte sur le moulinage dans sa totalité et les écuries pour les façades et les toitures.

Le tissage a été détruit en 1970. Seuls subsistent le moulinage, la maison de maître transformée en clinique et les écuries. Ces dernières offrent une architecture recherchée et un décor intéressant représentant une tête de cheval encadrée d'une moulure en forme de fer à cheval timbré dans la partie basse de la lettre « M » et surmontée de la date « 1844 ». Des traces du jardin d'agrément sont encore visibles. Des logements sociaux ont été construits dans le parc à côté des écuries. Le moulinage a été occupé, en partie, en location par une société d'import-export, et une autre partie réhabilitée en logement social.

Manufacture de soierie et cité ouvrière Girodon

La construction de la manufacture à Saint-Siméon-de-Bressieux s'inscrit dans le cadre de l'émigration de la Fabrique lyonnaise amorcée en Isère dans le triangle Voiron, Rives et Tullins après 1825¹⁰. C'est l'illustration de la migration de la soierie à la campagne¹¹, à un moment où les patrons lyonnais recherchent un personnel nouveau et moins exigeant. Le 10 juin 1870, MM. Girodon¹², père et fils, manufacturiers, achètent le terrain et le moulin Desplagnes à Saint-Siméon-de-Bressieux. En 1872, un arrêté préfectoral autorise le sieur Girodon à construire un tissage de soie sur le ruisseau de Baize. Les bâtiments actuels sont édifiés entre 1873 et 1875. Le tissage est composé de deux corps de bâtiments reliés par une verrière centrale et construits en deux temps : en 1873 puis en 1874. L'architecte reste inconnu. Une cité-pensionnat, bâtie en pisé, lui est adjointe en 1875. Le logement des ouvrières est attenant à l'usine. En 1874, la manufacture emploie 350 employés ; il s'agit d'une main-d'œuvre essentiellement féminine recrutée en général à proximité. En 1885, ils sont 973 employés, dont 800 ouvrières. Une diminution s'amorce à partir de 1914 où l'on ne dénombre plus que 800 ouvriers, puis 160 en 1929. L'usine fermera en 1934. En juillet 1942, l'ensemble des bâtiments (usine et cité ouvrière) est acheté par la société « les fils de Peugeot Frères¹³ » qui cherchait un autre site pour sa filiale Sedis (Cie de transmissions mécaniques Seine Doubs Isère). Depuis 1987, les bâtiments sont la propriété du groupe Sachs et Huret pour l'usine qui poursuit la production de transmissions mécaniques.

La manufacture se compose au sud de deux grands bâtiments à trois niveaux se répondant symétriquement de part et d'autre de la verrière. Derrière, les ateliers sont éclairés par des sheds, l'axe central nord-sud est constitué de deux bâtiments à deux niveaux couverts également par la verrière. Le centre est marqué par deux avant-corps surmontés d'un fronton triangulaire. La cité ouvrière, édifice exceptionnel par la nature des matériaux de sa construction, la terre crue, constitue le témoignage de l'influence des théories de l'architecte lyonnais François Cointreaux sur l'architecture de terre¹⁴. Un vaste bâtiment en L est construit sur trois niveaux éclairés par des fenêtres à encadrement en brique avec arc surbaissé permettant d'accueillir dans l'aile nord les ouvrières pensionnaires et dans une partie de l'aile est, les membres de la direction. En 1986, l'Opac de l'Isère rachète la cité ouvrière pour une réhabilitation

10. Raymond Moyroud, *La Soierie Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère) : 1873-1934*, Grenoble, PUG, 1997, p. 9.

11. Pierre Cayez, *Crises et Croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, CNRS éditions, 1980, p. 59.

12. Raymond Moyroud, *op. cit.*, p. 12.

13. Raymond Moyroud, *op. cit.*, p. 40.

14. Dossier de protection, CID-Drac Rhône-Alpes, 1989.



Fig. 95 • Vue d'ensemble de l'usine Girodot : tissage et verrerie.
Éric Dessert©Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 1993 – Adagp

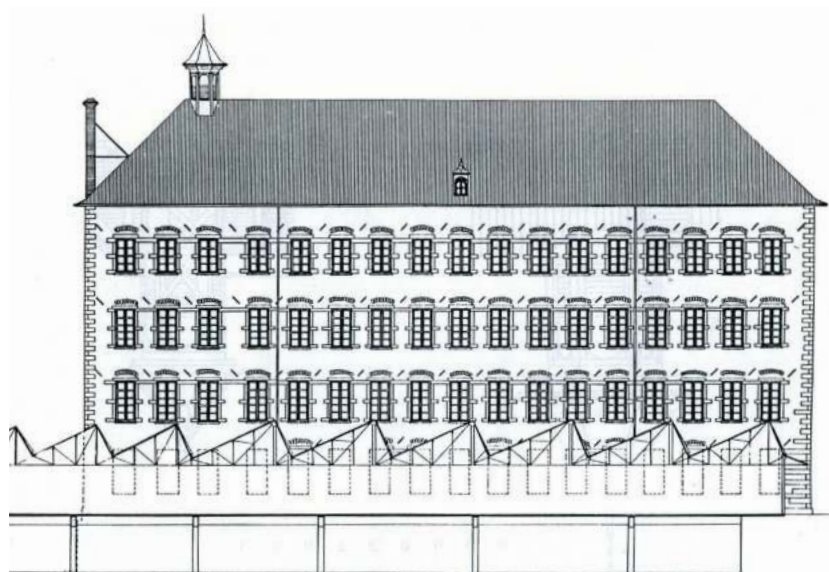


Fig. 96 • Façade est du tissage de Ruy (reproduction).

Didier Gourbin©Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, 2012 – Adagp

qui aura lieu en 1992 pour l'aile est seulement. Le site est inscrit au titre des monuments historiques (usine et cité) le 17 juillet 1990, comme témoin exceptionnel de la mise en œuvre de la terre crue pour la construction de la cité et comme remarquable exemple vertical et horizontal pour ce type de fabrique.

Le tissage Schwarzenbach de Ruy¹⁵

L'usine est fondée en 1850, par Joseph-Victor Auger et son beau-père, Louis-Rose Gindre, négociant soyeux¹⁶. Ils s'associent afin de construire un atelier de moulinage et de tissage. Dès l'ouverture, les sœurs de Sainte-Philomène de Saint-Marcellin¹⁷ assurent l'encadrement et l'éducation des 600 jeunes ouvrières logées au sein de l'usine. Cent cinquante demeuraient la semaine et cinquante de façon discontinue¹⁸. Ce sont en majorité des filles de la campagne qu'une voiture à cheval (la galère)¹⁹ amenait le lundi à l'usine et ramenait chez elles le samedi vers midi. Une chapelle fut aménagée pour permettre la célébration des offices.

Victor Auger va perfectionner son outil de production avec la venue à Bourgoin d'un mécanicien, Théophile Diederichs²⁰. En 1863, l'usine s'agrandit et vers 1865, elle prend le nom de « Gindre et Auger »²¹. En 1883, l'entreprise est vendue à Michel Grataloup, négociant lyonnais et ami des Gindre.

À la fin des années 1890²², l'entreprise est achetée par les établissements suisses Schwarzenbach. Johannes, de confession protestante²³, avait fondé sa firme en 1830 à Thalwill (Suisse), époque où l'on tissait avec des métiers à bras. Il décède en 1861. Robert, un de ses fils part étudier aux États-Unis les techniques d'exportation, et choisit à son retour de fabriquer des articles jusque-là spécifiques aux soyeux lyonnais et de créer une fabrique de soierie en Dauphiné.

Associé à la société, Julius Malher vient en 1891 prospecter le Bas-Dauphiné afin de créer une fabrique de tissage de soie. L'usine située au lieu-dit « Bousieux » est choisie et

15. Estelle Charrut, *La Construction du patrimoine industriel textile à Bourgoin-Jallieu, étude de cas autour d'un projet de valorisation : le site de l'usine Schwarzenbach*, mémoire de master 2, SADL, sociologie, université Lyon 2, 2003-2004, p. 84-137.
16. NDE : Sur les usines Schwarzenbach, voir également, dans cet ouvrage, l'article de Brigitte Riboreau p. 193.
17. L'ordre de Sainte-Philomène est fondé vers 1830, la maison-mère se trouve à Saint-Marcellin en Isère ; la vocation était de soigner les malades et de s'occuper des jeunes filles seules ou handicapées.
18. *Le Nord-Dauphiné*, op. cit., p. 97.
19. *Le Nord-Dauphiné*, op. cit., p. 98.
20. Ouvre une usine de fabrication de métiers à tisser.
21. F. Alloua-Revel, H. Nave, D. Ruet, sous la direction de B. Duprat, *Architecture du tissage, Usines-pensionnats et internats du Dauphiné*, Centre d'études et recherches lyonnaises d'architecture et d'urbanisme, École d'architecture de Lyon, éco-musée du Nord-Dauphiné, 1982.
22. Estelle Charrut, op. cit., p. 84-137.
23. Il envisage à un moment de renvoyer les religieuses, les parents des jeunes ouvrières s'y opposeront.



Fig. 97 • Vue d'ensemble du tissage de Ruy.
Didier Gourbin©Région Rhône-Alpes, Inventaire général
du patrimoine culturel, 2004 – Adagp



Fig. 98 • Vue d'ensemble sud du tissage de Ruy.
Didier Gourbin©Région Rhône-Alpes, Inventaire général
du patrimoine culturel, 2004 – Adagp

prend le nom d'usine Schwarzenbach. Il en devient directeur, son fils Alfred lui succède sur le site qui devient un véritable moteur de l'extension des tissages de Bousieux.

Le tissage commença avec 151 métiers à bras auxquels furent rapidement adjoints 418 métiers mécaniques. Le nombre de métiers à bras, qui avait augmenté en 1901 pour atteindre 820, baissa en 1912 jusqu'à 282 tandis que les métiers mécaniques de la Tour du Pin²⁴ et de Bousieux atteignirent en 1912 un total de 1040.

Alfred Malher va contribuer à une bonne intégration de ses compatriotes suisses en fondant l'Helvetia, association regroupant l'ensemble du personnel suisse de l'usine. Chaque année, une fête réunissait, dans les salons de l'hôtel César de Bourgoin, le personnel suisse et français pour l'arbre de Noël.

Le site se compose actuellement du tissage situé sur la commune de Ruy. Il constitue l'élément le plus important par sa volumétrie. Il réunit trois étages d'ateliers sur un rez-de-chaussée. C'est un parallélépipède surmonté d'une toiture à longs pans et à croupes. Les façades sont percées d'un nombre considérable de baies verticales : on compte dix-sept travées. La trame des colonnes de fonte détermine le positionnement régulier des ouvertures. Ce bâtiment était éclairé initialement par des lucarnes à coupe débordante disparues lors de la réfection de la toiture.

Le bâtiment d'hébergement, qui était l'un des plus anciens de l'usine (1850) et n'avait subi aucune transformation, a été démoli en partie en octobre 1990. Il se composait de trois étages avec un toit à deux pans et possédait comme les autres bâtisses des lucarnes éclairant l'étage de combles. Au rez-de-chaussée s'organisaient probablement les différents services (cuisine, réfectoire, locaux destinés à l'instruction religieuse et à l'apprentissage des tâches domestiques)²⁵. Les étages supérieurs servaient de dortoirs. Ils étaient desservis par trois escaliers, un central dans l'axe du bâtiment,

24. Les établissements Schwarzenbachs étaient propriétaires des tissages de Bousieux, ainsi que d'une usine à la Tour du Pin.

25. Estelle Charrut, *op. cit.*, p. 84 à 137.

un à l'extrémité ouest et un dans une tourelle. Ce bâtiment était orienté est/ouest. À l'est, sur la route de Ruy à Boussieux, il formait l'enceinte de l'usine et à l'ouest il donnait sur la cour intérieure de l'usine. Il aurait été réaménagé en logements dans les années 1980.

Une première partie des ateliers sous sheds a été construite à la fin du XIX^e siècle, une autre dans les années 1948, sur l'implantation de l'ancienne cour de l'usine. On peut penser que les constructeurs ont pris en compte un problème de lumière car l'ancien atelier en étage faisait écran. Ce type d'architecture correspond à une charpente sur poteaux et nécessite une importante surface d'implantation.

En 1897, une convention entre l'abbé Rieffell et Alfred Malher, directeur de l'usine, fut signée, ce dernier s'engageant à construire une habitation²⁶ pour loger des sourdes-muettes de la maison Saint-Antoine, dans le but d'assurer une main-d'œuvre stable à l'usine avec l'aide de Monsieur et Madame Auger. Une association fut créée en 1905 sous le nom « Association pour la protection des Sourds-Muets adultes ».

À la fin du XIX^e siècle, l'entreprise Schwarzenbach connaît une expansion internationale (Italie, États-Unis, Allemagne et France). En 1902, le site de Boussieux emploiera jusqu'à 2500 personnes. L'usine fonctionnera comme usine-pensionnat jusque dans les années 1940. La cité ouvrière témoigne d'une volonté plus récente de fixer la main-d'œuvre (années 1930-40).

En 1974, l'usine de Boussieux change de raison sociale et devient la Société Lyonnaise de Soierie (SLS) avec comme directeur Pierre Schwarzenbach. Les paillettes de soie constituent l'essentiel de la production. Les produits sont principalement diffusés sur le marché français mais s'exportent aussi en Angleterre. La Société Lyonnaise de Soierie répartit sa production en deux départements : le tissu d'habillement et le tissu industriel (planches à voile, rubans d'ordinateur)²⁷. Elle dépose le bilan à la suite de difficultés financières en 1983. Le secteur de l'habillement est démantelé, les métiers sont évacués et les tissus bradés. La Société Nouvelle Corkis emploiera, après 1983, quarante-huit collaborateurs de la SLS avec comme perspective une nouvelle répartition des locaux, une transformation de l'ancien internat fermé depuis les années 1940 en appartements de fonction. L'entreprise connaît un second dépôt de bilan en 1987 puis l'activité reprendra avec soixante-dix salariés en faisant du tissage à façon pour l'habillement.

L'entreprise rachetée par la Société suisse Stehli en 1992 et les Tissages de Ruy seront liquidés en 1993 licenciant cinquante-six salariés. Le musée de Bourgoin-Jallieu, musée de société qui joue un rôle majeur sur la valorisation du patrimoine textile en Nord-Isère, s'intéressait à cet ensemble et prévoyait de le sauvegarder et d'entreprendre des visites pour les journées du patrimoine. Les bâtiments de l'usine-pensionnat ont malheureusement brûlé le 12 juillet 2004.

26. Sur la commune de Nivolas-Vermelle.
Elle a été réhabilitée en appartements.
Son aspect a peu changé.

27. Estelle Charrut, *op. cit.*, p. 84 à 137.

L'ARDÈCHE PITTORESQUE
983 — St-LAURENT-~~DU-PAYS~~ Les Grandes Usines Fougeirol
La Sortie des Ouvrières



C. Artige fils, éditeur, Aubenas

LE FLOTTEUR ET LA FOURNASSE. VIVRE DANS LES MOULINAGES EN ARDÈCHE ENTRE LES DEUX GUERRES ARDÈCHE

Dans son introduction, Louis Bergeron remarque qu'« habiter l'usine » n'a constitué qu'une étape « du logement de la force de travail par l'entrepreneur-employeur », qui est « loin de rendre compte de l'ensemble de l'histoire de l'habitat ouvrier » (voir *supra*, p. 22). Prise dans le sens générique d'« habiter dans l'usine », cette forme d'hébergement ne s'est effectivement guère prolongée plus d'un siècle.

Parmi les secteurs industriels où, à partir du XIX^e siècle, le logement de la main-d'œuvre sur son lieu de travail a constitué la norme, l'industrie textile est la mieux documentée (l'industrie de la soie en particulier). Les recherches consacrées à la classe ouvrière, publiées au cours des années 1970 et 1980, se sont intéressées au modèle, fréquent dans la nébuleuse textile lyonnaise¹, de l'usine-pensionnat ou *usine-couvent* dénommée selon l'encadrement des ouvrières – qui forment l'essentiel de la main-d'œuvre, laïque ou confessionnelle. Le sud-est de la France en conserve nombre de témoignages architecturaux, particulièrement caractéristiques dans le Gard où, à proximité des éducations de vers à soie, se sont développées les filatures. Le tirage du fil de soie y était effectué dans de vastes bâtiments dont Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard ou Le Mazel à Valleraugue figurent parmi les plus remarquables. En Auvergne Rhône-Alpes, nombreux sont les filatures, moulinages, tissages, établissements rassemblant l'ensemble de ces opérations, dont Jujurieux constitue le fleuron (voir carte *infra* p. 132-133). Secteur privilégié, avec la Loire et la Haute-Loire et dans une moindre mesure la Drôme, de la mise en œuvre des multiples techniques de torsion du fil, l'Ardèche et ses moulinages se caractérisent, au-delà de quelques importantes usines-pensionnats telles Champ-la-Lioure à Chomérac (fig. 100 et 108), Plantevin à Pont-de-Veyrières ou Blanchon à Saint-Julien-en-Saint-Alban, par des bâtiments de capacité plus modeste mais où le dortoir est toujours présent.

Le titre quelque peu sibyllin de cette présentation désigne deux objets appartenant au quotidien des usines ardéchoises ; ils fonctionnent comme emblèmes de la vie des ouvrières : le flotteur est une machine textile destinée à reformer des écheveaux de soie après l'opération de torsion – qui constitue la finalité du moulinage – ; la fournaise est le fourneau sur lequel les ouvrières cuisaient leurs repas (fig. 109). Ensemble, ils renvoient à la double définition du substantif *moulinage* qui désigne à la fois un bâtiment et une opération technique et, par ses dérivés *moulinières* et *moulinier*, celles

1. Yves Lequin, *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, PUL, 1977, deux tomes. Voir plus particulièrement Abel Chatelain, « Les Usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise, seconde moitié du XIX^e- début du XX^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 3, 1970, pp. 373-394 ; Dominique Vanoli, « Les Ouvrières enfermées : les couvents soyeux », *Révoltes logiques*, n° 2, 1976, pp. 19-39, Patrick Barbaste, *De l'usine-couvent à l'usine chrétienne, l'entreprise H. Lacroix, à Montboucher (Drôme) 1840-1876*, mémoire de maîtrise, université Lyon 2, 1985, 246 p. et plus généralement Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975. L'ouvrage de Claire Auzias et Annik Houel, *La Grève des ovalistes. Lyon, juin-juillet 1869*, Paris, Payot, 1982, en ce qu'il est consacré à des ateliers urbains, décrit une forme d'organisation différente.



Fig. 100 • Le voiturier et les moulinières à Chomérac (Champ-la-Lioure).
Collection Garel, Chomérac

et ceux qui mettent en œuvre cette technique à l'intérieur de ce bâtiment singulier. À l'origine de ce texte² figurent plusieurs séjours de terrain menés à la fin des années 1980 dans les Boutières, plus particulièrement dans les vallées de la Gluère (fig. 111 et 112) et de la Veyruègne, au cours desquelles une trentaine d'entretiens oraux ont été réalisés avec des ouvrières, des mouliniers et leur famille, rendant compte de la vie des usines de l'entre-deux-guerres aux années 1960. Certes l'enquête orale, parce qu'elle met en jeu les mécanismes complexes de la mémoire, ne suffit pas à elle seule à donner les éléments factuels aptes à dessiner l'histoire d'un passé proche ou du temps présent. Par contre, elle est irremplaçable pour appréhender, de l'intérieur, les représentations du vécu et des rapports sociaux générés par cette vie dans un espace clos. Elle permet de faire revivre, telle qu'elle a été ressentie, l'atmosphère des usines, l'odeur de la soie qui monte, les rires et les chants des ouvrières aux moulins ou au dortoir, les larmes étouffées, les négociations feutrées des patrons et de leurs donneurs d'ordres, les promenades dominicales et les repas de famille, au total la géographie matérielle et symbolique d'un monde aujourd'hui disparu.

2. Ce texte est constitué de larges extraits recontextualisés de mon article « L'Espace, le temps et le pouvoir dans deux vallées moulinières de l'Ardèche, structures et représentations », *Le Monde alpin et rhodanien*, 2^e - 4^e trimestres 1996, p. 253-271, et de l'ouvrage *Vallées moulinières : regards sur l'industrie de la soie dans les Monts d'Ardèche* (Florence Charpigny et Yves Morel), s. l., Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2007.

Ancienne ouvrière :

« Enq. : Vous faisiez tous les trajets à pied ?

– Je descendais à pied, j'allais à pied au Bateau, et puis après [dans une autre usine] on venait me chercher à mi-chemin quand même, le patron venait nous chercher, il nous montait le samedi. Mais à Beauvène, on le faisait à pied, avec notre besace, nos pommes de terre, ce qu'on voulait emporter de la ferme pour manger, tout le monde faisait comme ça. »

Fig. 101 • Usine Bernaix (moulinage et tissage)
dite Ouvèze le Bas à Privas, vallée de l'Ouvèze.
Collection privée



Fig. 102 • Usine de La Mayre (filature
et moulinage) et pont de Bourdely à Coux,
vallée du Mézayon.
Archives départementales de l'Ardèche,
84 Fi 12049

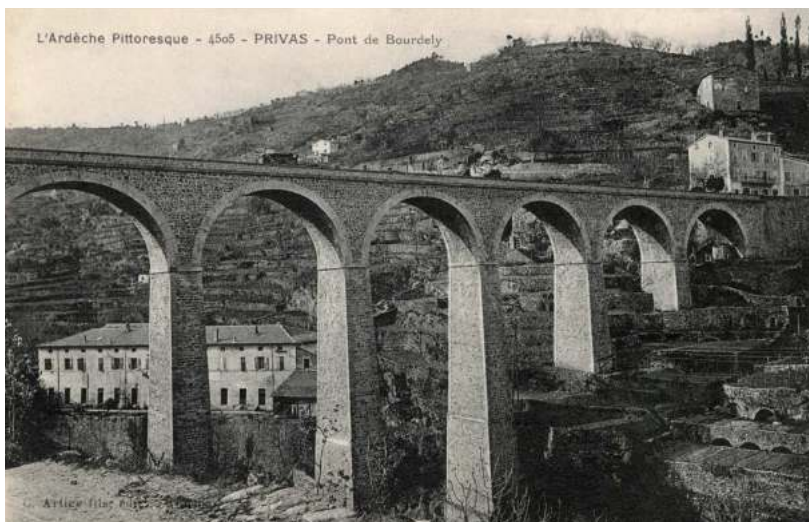


Fig. 103 • Moulinage, quartier de la Passerelle
à Vernoux-en-Vivarais (usine Sapet et Nodon,
tissage et moulinage, vallée de la Dunière ?).
Collection privée





Fig. 104 • Moulinage à Saint-Agrève, vallée de l'Eyrieux. Archives départementales de l'Ardèche, 79 Fi 3145



Fig. 105 • Moulinage du Chambon à Laviolle, vallée de la Volane. Archives départementales de l'Ardèche, 84 Fi 09816

Le moulinage, espace de production et espace de vie

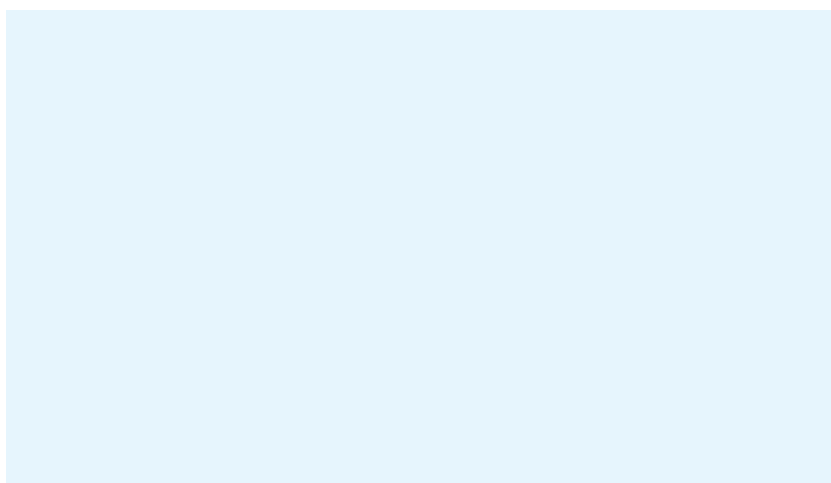
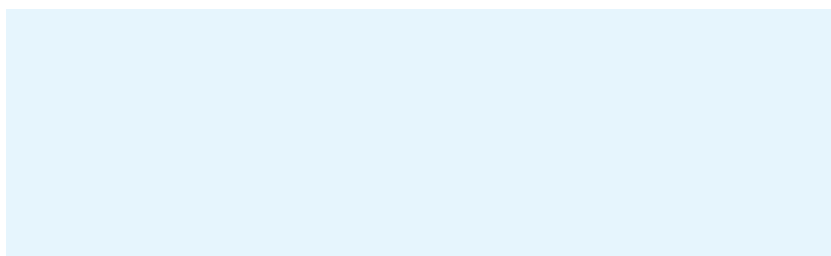
Le terme « moulinage » appliqué au textile se rapporte donc à la fois à une opération : transformer un fil, et à l'établissement où s'effectue cette transformation, l'usine. C'est dire que le bâtiment dans son organisation spatiale – son architecture et l'économie de son agencement, autrement dit la manière dont sont réparties les machines – est conditionné par son usage industriel. Vastes bâtiments parallèles ou perpendiculaires aux rivières pourvoyeuses de force motrice, selon les exigences de la topographie, les usines sont si possible implantées au confluent de deux cours d'eau pour accroître la force motrice, captée par un réseau sophistiqué de prises d'eau et amenée à la roue *via* des canaux et des chutes, relayée par des turbines et, plus tard, complétée par des moteurs à gaz pauvre ou diesel. Elles sont volontiers orientées est-ouest de manière à bénéficier d'une exposition plein sud, très recherchée, qui procure un effet de serre propre à réchauffer l'atmosphère, grâce aux baies qui l'éclairent largement et à la chaleur qui émane du fonctionnement des moulins, permettant ainsi d'atteindre la température relativement élevée (20-25 °C) nécessaire au travail de la soie³. L'intérieur des bâtiments est le plus souvent organisé sur deux étages. Une salle haute ouvre

3. Voir Laurence Chatoney-Dzuira, *L'Usine à soie de Monsieur Blanchon à Saint-Julien-en-Saint-Alban*, mémoire de maîtrise, université de Haute-Bretagne, 1984, p. 40-41.

sur la route ; cloisonnée, elle reçoit les habitations, les bureaux, les entrepôts, les salles de mouillage et de séchage ; une salle basse, à demi enterrée, est destinée au travail de la fibre et reçoit les banques et les moulins⁴. Les nécessités liées à l'augmentation de la production ont également conduit, au fil du temps, à la construction d'une tribune à mi-étage, où sont placées les banques à dévider.

L'industrie textile a une spécificité dont le moulinage ardéchois est représentatif : l'activité de torsion des fils exige une main-d'œuvre nombreuse, recrutée de plus en plus loin de son lieu de travail. Aussi, dès les années 1840⁵, les entrepreneurs prennent-ils en charge l'hébergement de leurs ouvrières : participant de la naissance de la « grande usine » qui pouvait abriter d'une dizaine à une centaine d'ouvrières, se développent les usines-internats, modèle d'organisation du travail dont l'apogée se situe à la fin du XIX^e siècle mais qui a perduré, en Ardèche – essentiellement dans les vallées reculées – jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. L'étude de l'usage des bâtiments dépasse donc largement la thématique de l'organisation de la production. Espace de travail et d'habitation, le moulinage ou, mieux, son territoire, qui comprend non seulement ses accès et ses abords, mais aussi ses liens avec son environnement agricole – au total son statut d'industrie rurale – constitue l'espace d'un quotidien où cohabitent des individus de statut professionnel et social différents : moulinier (propriétaire exploitant ou directeur), contremaître, gouvernante, ouvriers et ouvrières, dont l'accès à ses différentes parties : bureau, salles de travail, dortoir, cuisine, jardin, est strictement réglementé, structuré entre espaces communs et espaces privés, respectivement cadre du temps de travail et d'un temps « hors travail » à défaut d'être individuel.

Cette organisation des usines produit un paysage singulier qui est la caractéristique de l'Ardèche : les fonds de vallées sont rythmés par ces vastes bâtiments regroupés dans les villages ou disséminés le long des cours d'eau qui contrastent, par leur architecture et leur implantation, avec l'habitat rural dispersé en hameaux.



-
4. Pour une description documentée de la typologie de l'architecture des moulinages voir B. Duprat et M. Paulin (éd.), *Moulinage de la soie en Ardèche, l'architecture des usines traditionnelles, atlas et catalogue raisonné*, Lyon, École d'architecture, 1985.
5. NDE : Le pensionnat des Soieries Bonnet est établi à Jujurieux dès 1835.

Mouliniers, moulinières au travail

La répartition du travail dans les moulins est intimement liée à la nature des manipulations qui y sont mises en œuvre. En effet, la matière obtenue à la filature, à l'issue du dévidage des cocons, n'est pas utilisable en l'état, il est indispensable, en la doublant et en la tordant, d'augmenter la résistance des fils et d'empêcher les brins de se dissocier lors des manipulations ultérieures qui exigent des températures élevées⁶. C'est généralement le moulinier qui dirige, voire réalise les opérations de préparation de la soie préalablement au passage aux moulins. Ensuite, aux banques, la soie est dévidée (les écheveaux sont transférés sur des bobines) puis doublée (deux ou plusieurs fils sont réunis sans torsion) et soumise à un nouveau bobinage ; alors seulement intervient la torsion proprement dite, opérée séparément sur chaque fil puis réunissant, selon les qualités désirées, deux ou un plus grand nombre de fils ; cette dernière opération, faite sur les moulins, est assurée par des ouvrières, comme le dévidage, le doublage et le bobinage.

La structure du travail ainsi définie décrit des tâches très parcellaires ; elle est aussi exactement superposable à leur division sexuelle mise en place par la révolution industrielle : les hommes maîtrisent la technique, inventent, tandis que les femmes approvisionnent banques à dévider et moulins, surveillent la tension régulière des fils, renouent les fils rompus et déchargent les bobines. Lorsque le discours des mouliniers s'attarde spontanément sur les risques du métier, il suggère puissamment cette opposition entre les hommes actifs et les femmes passives : les mouliniers estiment que le travail des ouvrières, qui se déplacent le long des machines où tavelles et bobines tournent, ou ont à s'approcher des courroies de transmission, est sans danger pourvu qu'elles prennent quelques précautions : attacher leurs cheveux, serrer leurs jupes ; il s'agit là de coiffure et de vêture strictement féminines, de signes d'appartenance sexués qu'il convient donc, dans l'espace de travail, d'effacer. Le fait est paradoxal puisque la répartition des tâches est, quant à elle, très sexuée : ainsi, dans ce contexte, avant d'être du genre féminin, les femmes sont de la catégorie « ouvrier ». Le travail des hommes, qu'ils soient mouliniers, mécaniciens ou contremaîtres, est au contraire considéré comme dangereux, particulièrement lors de la mise en place des courroies reliant les moulins au moteur, lieu d'élection des hommes. Au vrai, le moulinier est toujours le patron, la moulinière est toujours l'ouvrière.

Une jeune ouvrière qui arrivait dans un moulinage commençait toujours aux banques, par le dévidage, le poste le moins rémunéré, le moins valorisé. Le discours le dit et le fait a été rapporté d'autre part : par exemple lorsque, à onze ans, la future militante syndicaliste Jeanne Bouvier se présente dans un moulinage de Saint-Symphorien-d'Ozon, en Isère, c'est par là qu'elle commence⁷. Mais quoi qu'en disent les mouliniers, la compétence acquise à la banque ne débouche pas automatiquement sur l'accession aux moulins, ce sont eux qui décident du passage éventuel de l'ouvrière, également en fonction de son âge... ou, de l'avis de beaucoup d'ouvrières, selon leur bon plaisir. Les récits des mouliniers soulignent que les ouvrières étaient employées selon leur capacité : les moins adroites au dévidage, les plus vives à la torsion proprement dite ou au retordage. Pourtant, le dévidage constitue une opération délicate dont toutes les autres manipulations dépendent. Et les ouvrières que j'ai rencontrées et qui ont travaillé à tous les postes ne reconnaissent pas cette classification, certaines disent même préférer le travail de la banque, pourtant réputé peu prestigieux.

Des récits des mouliniers et des ouvrières pris concurremment se dégagent des niveaux d'appréciation du travail différents : au plan matériel, à la banque comme au moulin, on fait des nœuds, les deux opérations sont aussi déqualifiées l'une que l'autre. Pourtant, la disparité du discours entre les mouliniers et les ouvrières peut s'expliquer si l'on admet que les premiers se réfèrent à une échelle des valeurs symbolique et les

6. Concernant la technologie du moulinage, voir les nombreux manuels techniques consacrés au travail des matières textiles, dont le clair et concis Michel Alcan, *Essai sur l'industrie des matières textiles comprenant le travail complet du coton, du lin, du chanvre, des laines, du cachemire, de la soie, du caoutchouc, etc.*, Paris, Librairie Scientifique industrielle, L. Mathias, 1847, p. 369-370.

7. Voir Jeanne Bouvier, *Mes mémoires*, édition préparée par Daniel Armogathe avec la collaboration de Maïté Abistur, Paris, La Découverte/Maspéro, 1983, p. 57.

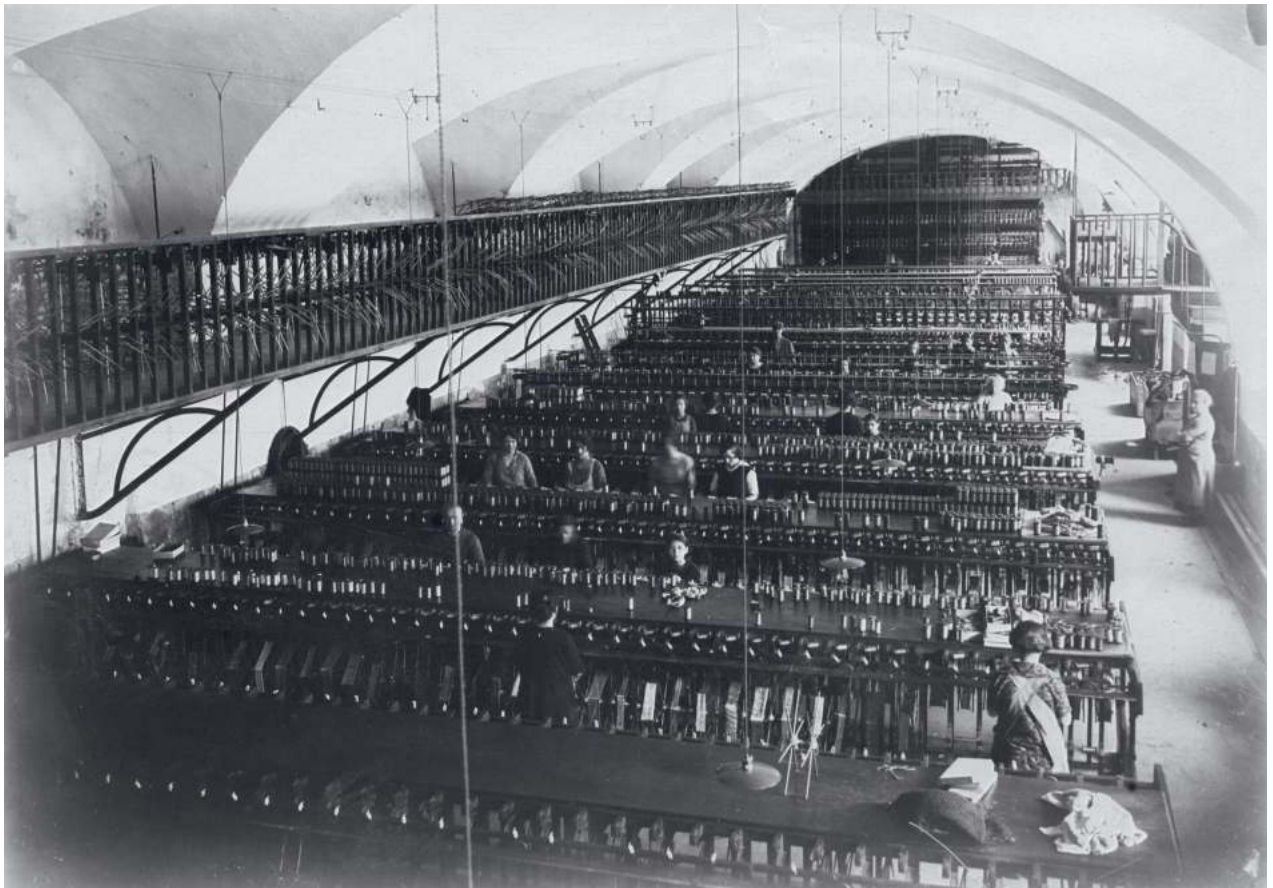
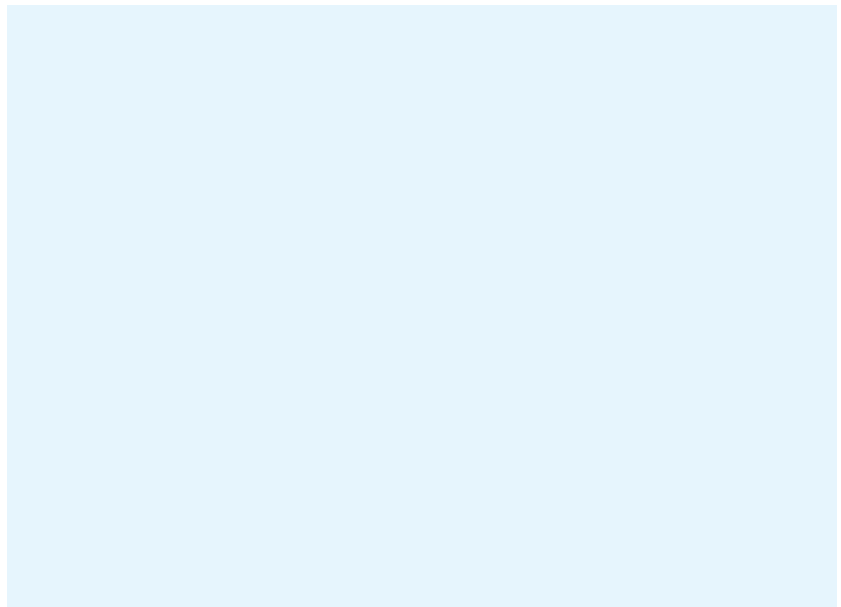
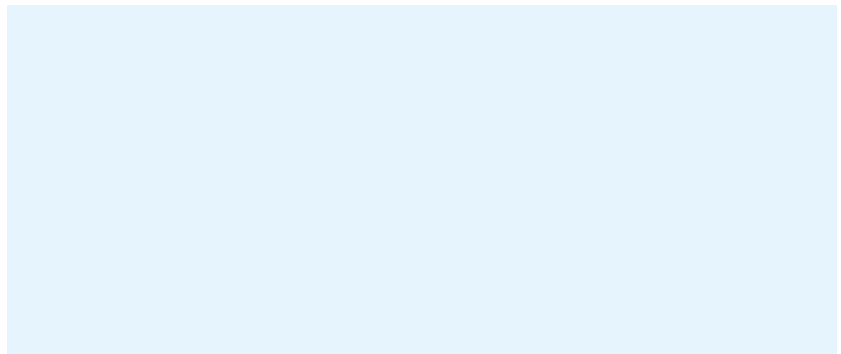


Fig. 106 • Moulinage Fougeirol, Les Ollières, vallée de l'Eyrieux, vue intérieure. Au premier plan et sur la tribune, les banques à dévider, au deuxième plan les doublages, au troisième plan, derrière la voûte, les moulins.

Archives départementales de l'Ardèche, 07 Fi 167 03. Fonds Pierre Jacquin

secondes au vécu du travail. Ainsi, pour le moulinier, le travail du moulin représente l'accomplissement de son travail de recherche et de mise au point, activité noble par excellence de création d'une torsion chaque fois différente. Par opposition, le dévidage est considéré comme une simple manipulation, l'enroulement du fil d'un support sur un autre, comme le doublage, enroulement de deux ou plusieurs fils ; ces deux opérations ne viennent que préparer ou parachever l'œuvre finale. Selon ce schéma, l'acquisition d'une place aux moulins constitue pour l'ouvrière l'officialisation de sa capacité à transférer matériellement, sur le fil, le travail du moulinier. Et la rigueur du contrôle que les mouliniers exerçaient sur l'espace de travail du moulinage relevé dans le discours des ouvrières prend tout son sens : en interdisant aux ouvrières qui travaillent aux banques d'aller aux moulins sans être accompagnées, ils signifient que l'accès au travail de « ses » moulins, de fait à son espace même, est un privilège qui ne doit dépendre que d'eux.



8. Schématiquement, les usines tournaient à l'origine grâce à des roues de pêche, puis des turbines alimentées au besoin par des conduites forcées ont été installées, ainsi que des moteurs à gaz pauvre ou diesel, peu à peu remplacés entre les deux guerres par des moteurs électriques.

Appropriation de l'espace, appropriation du temps

Les ouvrières, pourtant, recherchaient le travail du moulin. Probablement adhéraient-elles peu ou prou à la vision des mouliniers qui y voyaient un ordre des choses, l'aboutissement normal (dans le sens de norme), codifié, de l'évolution, étape par étape, espace par espace, âge après âge, d'une vie d'ouvrière, dans l'idéal patronal d'une main-d'œuvre convenablement fixée. Les avantages, tels que les décrivent les moulinières, sont purement matériels. En effet, si les ouvrières avouent avoir recherché le travail des moulins, ce n'est pas parce qu'il était plus intéressant, pas seulement parce qu'il était souvent mieux payé, mais surtout parce qu'il était toutes proportions gardées moins pénible et leur conférait une certaine liberté : lorsqu'elles avaient chargé les moulins dont elles avaient la charge, si la matière était de bonne qualité, elles pouvaient s'asseoir, voire quitter le moulinage pour une demi-heure ou une heure. Surtout, elles pouvaient se réunir, partager des moments de convivialité dont l'aspect gratifiant pour les ouvrières a été souligné⁹. De nombreux témoignages décrivent ce temps mort, vécu collectivement. Les ouvrières s'approprient individuellement l'espace de travail, lisant, cousant, tricotant. Mais, bavardant ou dansant ensemble, elles en font aussi un espace commun ludique. Cette double appropriation – de l'espace et du temps – induite par les machines qui sont productrices alors que les femmes chargées de les surveiller, sont, rançon de leur « passivité », improductives du fait de la fiabilité de la mécanique, ne pouvait être remise en cause par le moulinier. Il semble bien en effet que ce soit la structure du travail qui soit en cause, puisque les mêmes témoignages concernant ces temps vacants se retrouvent dans la période et le contexte différent des fabriques de coton de Lowell, aux États-Unis : à la filature, les ouvrières travaillent parfois quinze minutes par heure, le reste du temps, lorsque le contremaître était bienveillant, elles étaient autorisées à lire, tricoter ou même à sortir de l'usine¹⁰. Il apparaît clairement qu'il ne s'agit, en Ardèche, que d'une tolérance.

Que ce temps vacant soit passé collectivement, les mouliniers l'admettent difficilement. L'espace de travail est individuel, si certaines activités y sont tolérées, c'est sous réserve qu'elles soient solitaires : la communication à l'intérieur du groupe « ouvrières » en est exclue, il est théoriquement interdit de parler, en fait : de se parler. Par contre, la chanson individuelle est autorisée, voire encouragée¹¹. C'est que le pouvoir acquis par les femmes lorsqu'elles se groupent est redouté, aussi bien dans la logique patronale qu'au sein de la société paysanne, à laquelle appartiennent culturellement les ouvrières aussi bien que certains mouliniers. Dans ce contexte, bien plus que d'un encadrement technique – s'assurer que l'ouvrière ne laisse pas de fils cassés – les contremaîtres et surtout les gouvernantes sont chargés de veiller à ce qu'elles n'augmentent pas ce temps vacant à leur profit, et à ce que ces rassemblements – qui se savent transgressions puisque qu'ils se dissolvent spontanément, racontent ouvrières aussi bien que gouvernantes, lorsque les pieds de ces dernières apparaissent en haut de l'escalier –, ne s'institutionnalisent pas. Le degré de tolérance variait selon les moulinages, plusieurs gouvernantes disent avoir fermé les yeux tant que les apparences pouvaient être considérées comme sauvées, c'est-à-dire tant que les ouvrières ne bravaient pas directement leur autorité en ne jouant pas l'embaras d'être surprises ensemble ; il a varié aussi selon l'époque, moins contraignant pour la période des années 1960, lorsque les moulinages ont été restructurés pour le travail du nylon. Dans la situation particulière des moulinages où les ouvrières vivaient constamment ensemble, certaines revendiquent la solitude de l'espace de travail, qu'elles présentent comme l'unique moyen de s'isoler du groupe : c'est seules à leur moulin ou à leur banque qu'elles disent échapper le mieux au quotidien.

Et parce qu'elles sont des femmes, pas plus à l'usine qu'à la maison les ouvrières n'ont de contrôle sur leur temps, toujours déterminé par les autres. Et ce que les mouliniers

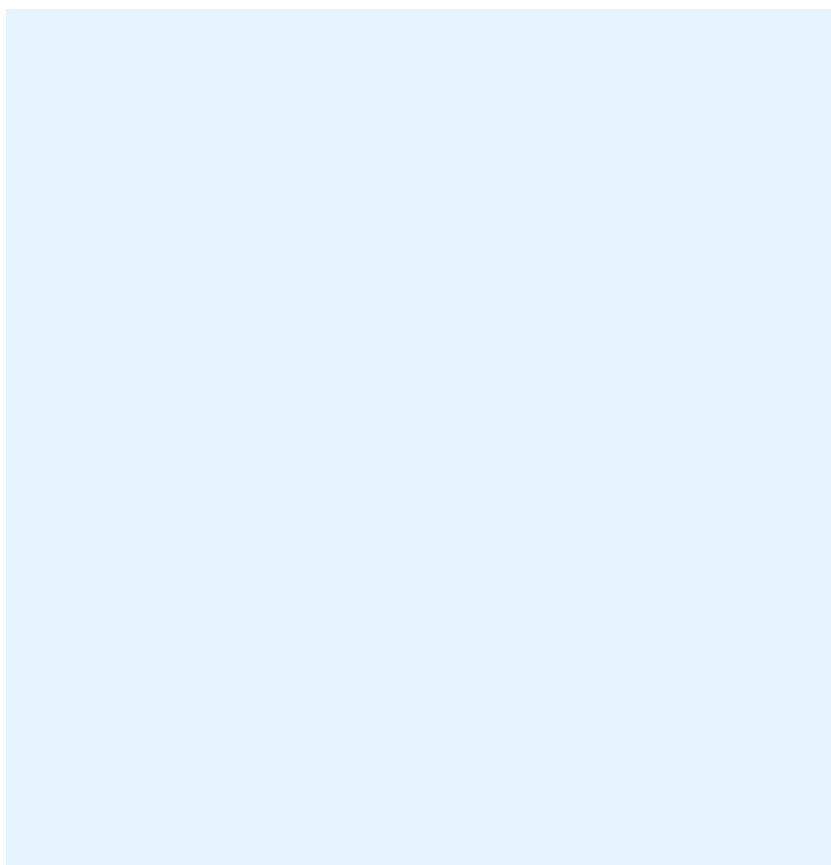
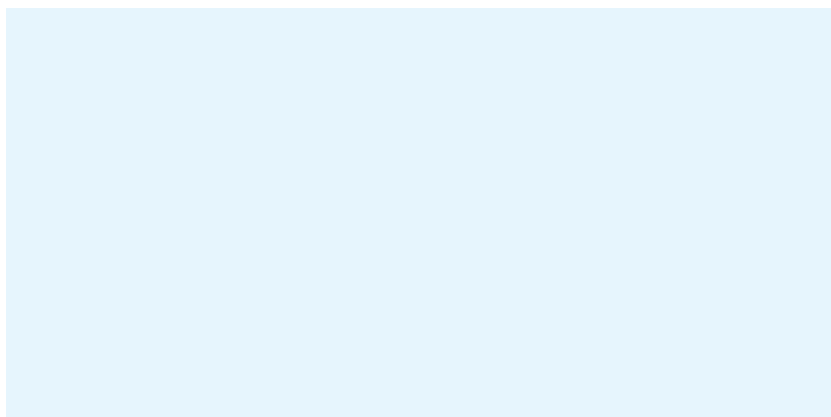
-
9. Voir Danièle Kergoat, *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982, p. 44. Ces moments de gaieté conviviale sont communément rapportés, notamment par Andrée Gautier, *Les Ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la Troisième République, travaux et luttes des femmes*, 1983, thèse de 3^e cycle, histoire et civilisations, Lyon 2, 1983, p. 72.
10. Voir Thomas Dublin, *Women at Work. The Transformation of Work and Community in Lowell, Massachusetts, 1826-1860*, New York, Columbia University Press, 1979, p. 65.
11. Voir Sylvette Béraud-Williams, *Chansons populaires d'Ardèche recueillies dans le pays des Boutières, Aix-en-Provence, Édusud - [Paris], CNRS éditions, 1987*. Voir aussi Michèle Guiot, *Le Moulinage en Ardèche. Étude de géographie humaine et économique*, mémoire pour le DESS de géographie, Laboratoire de géographie rhodanienne, 1953, (manuscrit), p. 25 : « L'ouvrière qui chantait recevait un sou de plus. »



Fig. 107 • L'intérieur d'un moulinage, Flaviac (vallée de l'Ouvèze), vue intérieure. Au premier plan et sur la tribune, les banques à dévider, au second plan les doublages.
Archives départementales de l'Ardèche, 07 Fi 090-05. Fonds Pierre Jacquin

leur demandent parfois, ce sont justement des travaux de femmes, le ménage, la garde des chèvres, des travaux qui ne prennent plus en compte la fonction productive liée à leur statut d'ouvrières, mais leur fonction reproductive liée à leur condition de femmes. De là, l'interdiction de tricoter aux moulins peut être comprise comme un effet du contrôle de l'espace du moulinage : pas de tâche représentant la fonction reproductive dans l'espace de production. Et dans ce contexte, la stratification symbolique du travail n'intervient plus : les rapports sociaux sont des rapports de classe et les moulinières sont, en Ardèche comme ailleurs, assimilées à des domestiques, assimilation peut-être fondamentalement attachée à leur statut ; plus tôt, au XIX^e siècle, à Lyon, les ovalistes (qui assemblent et tordent les fils de soie destinés à la bonneterie) sont « placées à gages » et traitées comme des domestiques bien plus que comme des salariées¹².

12. Cf. dans Claire Auzias et Annik Houel, *op. cit.*, la préface de Michelle Perrot, p. 7.



-
13. Je reprends ici l'orthographe la plus fréquemment rencontrée. Elie Reynier en donne cette définition : « Celles qui mènent les moulins, après avoir, pendant une heure environ, noué tous les bouts et ainsi fait *cent* ou *sans* (terme consacré mais obscur), laissent leurs moulins tourner seuls, et ne sont obligées qu'à revenir à peu près d'heure en heure... ». Elie Reynier, *La Soie en Vivarais*, Largentière, impr. Mazel, 1921, p. 208.

Le moulinage comme lieu de vie

Lieu de travail des entrepreneurs et de leur main-d'œuvre, les moulinages sont aussi leur lieu de vie ; dans les vallées de la Gluèyre et de la Veyruègne, la plupart des patrons et leur famille y habitent en permanence et les ouvrières y vivent tout au long de la semaine, hébergées dans des dortoirs. Parallèlement à la division professionnelle de l'espace, très stratifiée comme on l'a vu, une division sociale aussi stricte, manifestation de son pouvoir, est prescrite par le moulinier, séparant rigoureusement son lieu de vie de celui des ouvrières. En outre, divisions professionnelle et sociale se combinent avec espace individuel et espace privé. Contrairement à l'espace et au temps de travail réputés individuels, la vie de « non-travail » – on ne saurait parler de loisir, et peut-être même pas d'un temps pour soi – est toujours collective. Vie de non-travail et non hors du travail lorsque le même bâtiment abrite tout ensemble l'espace de travail et l'espace de vie ; l'activité industrielle, métaphore du pouvoir permanent du moulinier, se rappelle sans trêve, ne serait-ce que par le bruit omniprésent des moulins qui, en période d'activité, tournaient 24 heures sur 24 : « On s'endormait avec le bruit », disent les ouvrières.

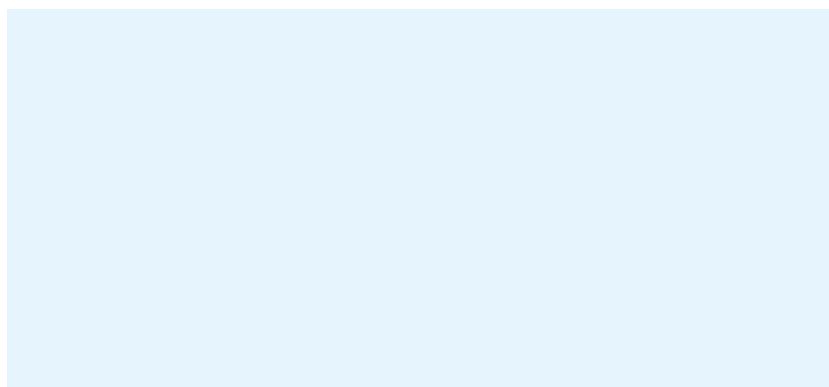
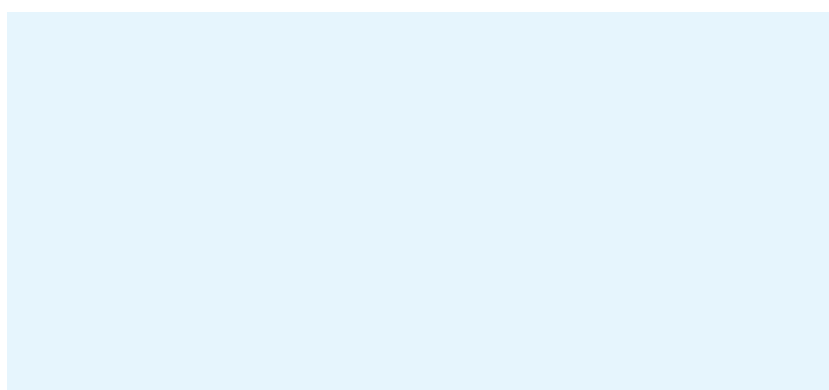
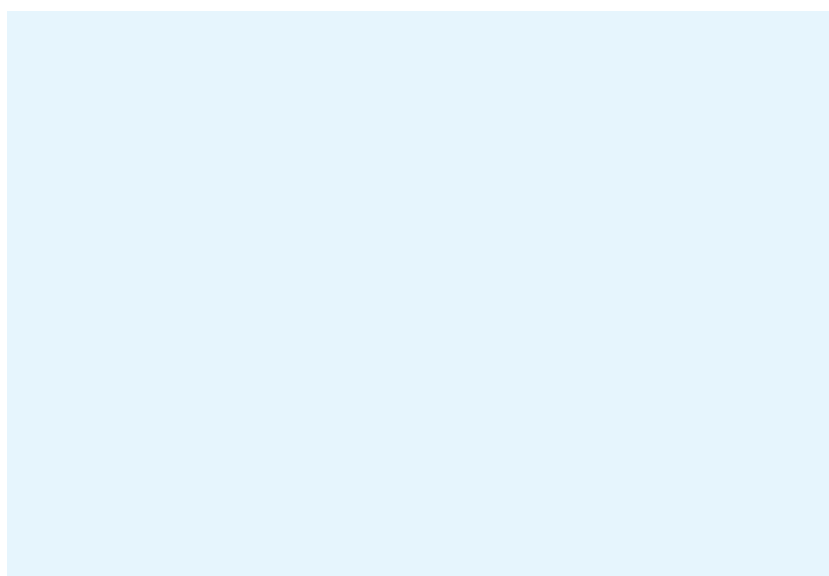
L'espace privé des ouvrières, cuisine et dortoir, est l'espace collectivement privé du groupe ouvrières, il ne laisse aucune place à l'intimité : lorsque les hygiénistes, repris par les historiens, dénoncent les mauvaises conditions de travail dans les usines du XIX^e siècle, ils insistent moins sur la longueur des journées et le travail des enfants, en cours de réglementation, que sur les conditions matérielles (insalubrité des dortoirs) et surtout morales (promiscuité). Le récit des ouvrières s'attarde à l'évocation des chants dans la cuisine, des danses après le repas, il laisse également apparaître des tensions nées de la vie en communauté, régie elle aussi par des règles dont l'apprentissage était parfois douloureux. Quelques-unes disent combien elles étaient désarmées lorsque, toutes jeunes, elles arrivaient au moulinage, décrivant parmi les situations conflictuelles les pauses consacrées à la préparation des repas autour de la fournaise. Collectifs, les temps de non-travail dessinent l'image de l'espace privé comme lieu d'apprentissage et de sociabilité. Ils sont occupés par la lecture, l'initiation au tricot, à la broderie. Mais cet apprentissage a souvent lieu sous la direction ou en compagnie de la fille du moulinier, plus rarement de la gouvernante : aux modes de sociabilité féminine paysanne se superposent les modes d'apprentissage patronaux, induits par la structure de l'usine-pensionnat. On ne peut guère faire leur part respective, mais il est clair que le contrôle de la communauté féminine est plus prégnant encore dans la sphère privée que dans la sphère professionnelle. Non seulement l'isolement au sein même du groupe est malaisé mais, en exerçant son autorité sur le temps de non-travail, en contrôlant leur espace privé, le moulinier soumet ses ouvrières à des rapports sociaux qui, comme le montrent les sociologues du travail, ressortissent de la domination, et qui viennent s'agréger à des rapports professionnels d'exploitation¹⁴. Le moulinier et sa famille organisent en effet la vie des ouvrières jusque dans son intimité ; ils fournissent les draps, s'assurent de leur propreté et de celle des dortoirs, prenant ainsi en charge leur hygiène corporelle ; toutefois la pratique de surveillance perdue et pose question : les mouliniers l'appliquaient-ils par nécessité, ou parce qu'elle était attachée à leurs prérogatives de patrons ? Ils ne décrètent pas seulement les heures de travail, mais les heures de lever et de coucher. Dans la plupart des moulinages, disent les ouvrières, les portes sont fermées le soir à neuf heures et les retardataires doivent appeler le moulinier et expliquer les raisons de leur retard ; elles sont parfois sanctionnées. Les mouliniers justifient leur attitude paternaliste – discours classique – par le jeune âge et l'immaturation des ouvrières, par leur responsabilité qui se substitue à celle des parents : ils prennent en charge l'hygiène morale des ouvrières. À la surveillance constante s'ajoute, dans certains moulinages, l'impossibilité matérielle

14. Ce phénomène est décrit de manière générale par Danièle Kergoat, *op. cit.*, p. 48.



Fig. 108 • Dortoir d'une usine Chabert à Chomérac (Champ-la-Lioure ?).
Collection Garel, Chomérac

des ouvrières à maîtriser leur espace privé : dans l'un d'eux, le logement des ouvrières et celui du moulinier sont séparés par une porte. La targette est du côté du moulinier, qui peut s'enfermer pour s'isoler de ses ouvrières aussi bien qu'entrer chez elles à n'importe quel moment¹⁵.



15. À Laurac, au XIX^e siècle, « La porte de la chambre des filles n'était pas supportée par des gonds, elle était enlevée et remise tous les soirs. », 2 U 643, Archives départementales de l'Ardeche, cité par Yves Morel, *Les Maîtres du fil. Histoire du moulinage vivarois du XVIII^e siècle à nos jours*, thèse de doctorat de l'université Lumière Lyon 2, t. II, p. 436.



Fig. 109 • Maison Épitalon frères à Lapte (Haute-Loire), rubanier et veloutier, la cuisine et les ouvrières des villages voisins.
Collection privée



Fig. 110 • Filature Fougérol à Saint-Laurent-du-Pape (vallée de l'Eyreux), sortie des ouvrières.

Archives départementales de l'Ardèche, 79 Fi 0461

Résistances et transgressions

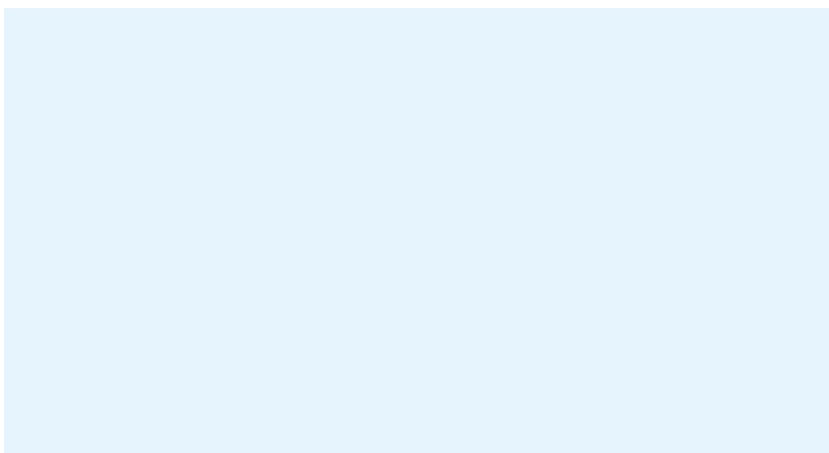
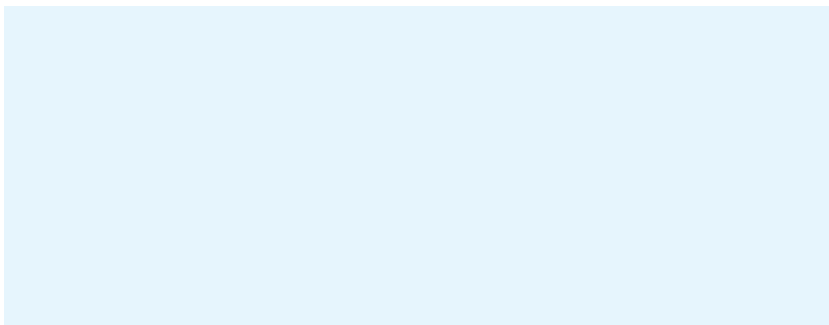
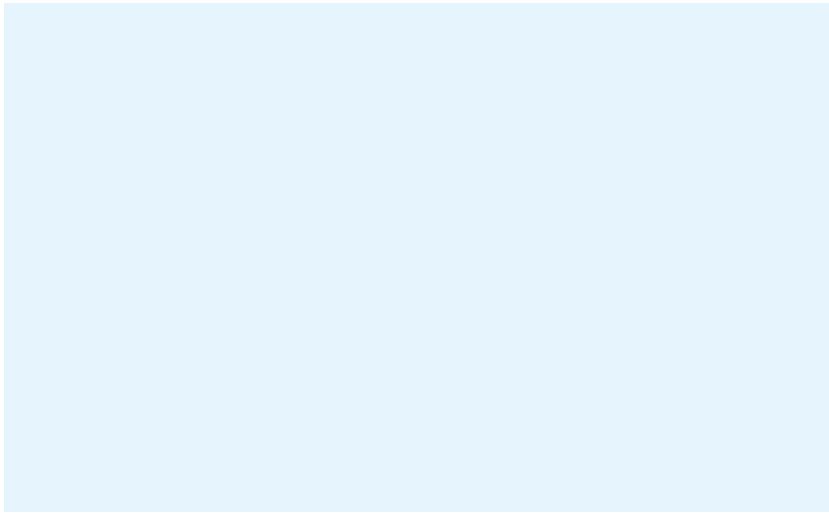
De même que dans la sphère professionnelle, la transgression à l'autorité du moulinier se manifestait dans la sphère privée, les ouvrières savaient échapper à son contrôle. Nombreuses étaient celles qui sortaient en fin de journée, avant la fermeture des portes, pour aller danser dans un café¹⁶. Elles s'y attardaient aussi le dimanche, racontent-elles, talonnées par « les patrons » qui faisaient la tournée des villages pour ramener « leurs filles » au moulinage. Et plusieurs d'entre eux, ouvrières aussi bien que mouliniers, racontent comment les filles sortaient malgré la fermeture des portes. L'un des moulinages, au fond de la vallée, est presque accoté à la pente, la route passe à la hauteur du grenier et, à l'aide d'une planche, les ouvrières parvenaient à passer par-dessus le vide et à atteindre la route.

Dans cet espace, les enfants du moulinier, par le lien affectif qu'ils établissent entre les deux mondes, constituent des éléments de régulation. Le temps de l'enfance, au plan social, c'est un temps neutre : ils appartiennent au monde des patrons, mais sont aussi du monde des ouvrières, considérées et traitées comme des enfants par les mouliniers. Et comme les ouvrières, les enfants transgressent l'autorité des mouliniers. Malgré l'interdiction qui leur est faite d'aller dans les dortoirs et la cuisine, ils y passent beaucoup de temps, et les ouvrières les acceptent. Ils reproduisent la conduite de leurs parents, qui surveillent les salles de travail par de discrets guichets percés dans les murs ou les plafonds, mais en l'appliquant à l'espace privé des ouvrières.

Si le vécu décrit des résistances, les ouvrières ne se plaignent pourtant pas directement de cette pression permanente, légitimée par le statut du moulinier patron ; cependant leur sentiment d'enfermement est exprimé en creux : c'est à propos de son travail de bonne chez le moulinier qu'une informatrice remarque, comme en passant : « On était moins enfermées » (et celle-là semble considérer sa situation comme un privilège). La seule façon d'y échapper était de sortir, d'aller à l'extérieur, de quitter autant que possible le moulinage. Mais cela impliquait un sentiment de révolte, et l'acquisition d'un minimum d'autonomie. Michelle Perrot montre comment, au XIX^e siècle, pour les moulinières qui travaillaient à Lyon, ce temps passé hors de la famille « desserre l'étau de communautés familiales dont la solidité ne doit pas faire oublier la contrainte » et constitue un « temps d'initiation, de libre parcours [...], la découverte d'un ailleurs, au moins d'un milieu de femmes riche de complicités et d'histoires, [un] temps d'initiative propice à l'esquisse de choix individuels, de projets plus personnels, voire d'improbables ruptures, de rêves enfin »¹⁷. Mais c'est aussi le temps de la jeunesse et, s'il participe à la nostalgie, il n'a que rarement abouti à des remises en cause. Celles qui ont évoqué leurs souvenirs ne se sont pas rebellées contre l'infantilisation permanente dont elles ont été l'objet, ni contre la substitution de la domination de leur père biologique par la domination du moulinier, véritable père spirituel. Y ont-elles consenti ? Consentement ne veut pas dire forcément assentiment, mais adaptation. Les ouvrières des moulinages se sont effectivement adaptées, avec leurs ruses instituées parfois en résistances. Elles ont aussi entretenu et transmis cette dépendance : des générations de femmes ont travaillé dans les moulinages. Pourtant, même si elles disent l'avoir aimé, et même le regretter, aucune ne dit avoir choisi ce travail, ni cet état d'enfermement ; celles qui habitaient les villages cherchaient à travailler dans les moulinages les plus proches de chez elles pour ne pas devoir être internes, et quelques-unes témoignent de leur volonté d'en protéger leurs filles. L'Ardèche au sol aride, aux parcelles trop émiettées pour nourrir une famille, ne leur laissait effectivement guère de choix : aller à l'usine, ou partir vers la ville. La plupart de mes interlocutrices n'ont pas pu, pas voulu aller grossir les rangs des Ardéchoises qui, depuis le XIX^e siècle, ont hanté les bataillons d'ouvrières de la soierie lyonnaise ou de domestiques valentinoises, marseillaises, parisiennes. Pour les retenir au moulinage, il y avait la douce violence du paternalisme.

16. Comme par exemple les dévideuses de Charavines, dans le Bas-Dauphiné, qui, entre la fin du travail à 18 heures et le retour au dortoir à 21 heures, allaient danser dans une salle proche, où il y avait un piano mécanique, cf. Andrée Gautier, *op. cit.*, p. 57.

17. Voir Michelle Perrot, préface à Claire Auzias et Annik Houel, *op. cit.*, p. 6-7.



Conclusion

Dans les vallées où j'ai enquêté, deux seulement des vingt-et-un moulinages actifs aux XIX^e et XX^e siècles tournaient encore, avec des effectifs réduits, au moment des entretiens ; ils ont cessé leur activité à l'heure actuelle. Fleurons de l'ère industrielle, pour certains orgueilleusement campés au centre d'un parc d'agrément, signe de la modernité qui les a distingués du pays agricole des échamps et des accols à peine lisible aujourd'hui, les moulinages se fondent peu à peu dans le paysage, profondément remodelés par de nouveaux occupants ou dévorés par la végétation. Ils témoignent d'un passé industriel désormais révolu : les flotteurs sont remisés dans les musées, et les fournaisses n'y survivent qu'en photographie¹⁸.

18. L'auteur adresse ses remerciements à : M. Philippe Garel, Mme Valérie Garel, Association Champ-la-Lioure ; Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, M. Pierre Ladet ; M. Guy Scherrer, Ingénieur conservation et restauration machines anciennes.



Fig. 111 • Moulinage de Laspras à Albon d'Ardèche, vallée de la Gluèyre. Le bâtiment situé derrière l'usine est une ancienne ferme.

Archives départementales de l'Ardèche, 79 Fi 1351



Fig. 112 • Moulinage de Mournet à Albon d'Ardèche, vallée de la Gluèyre.

Archives départementales de l'Ardèche, 79 Fi 1346



Fig. 113 • L'entrée des fours de l'usine de Givors.
Cliché : Archives municipales de Givors

TRAVAILLER EN VERRERIE : L'EXEMPLE DE GIVORS RHÔNE, 1750-1850

Lorsqu'ils installent, au cours de l'année 1750, leur verrerie à Givors, avec l'autorisation du Conseil du roi (nécessaire depuis 1694) et un privilège exclusif, pour vingt ans, dans un rayon de dix lieues (accordé par l'arrêt du 10 mai 1749 sur leur requête de l'année précédente¹), les entrepreneurs (le verrier d'origine alsacienne Michel Robichon et son allié et associé Joseph Esnard², lui-même d'origine franc-comtoise, installé marchand verrier à Lyon depuis une dizaine d'années) entendent bien loger sur place les ouvriers qu'ils emploieront. Ils achètent en effet, dès juin 1749, « un vaste domaine, au territoire de l'hôpital, comprenant maisons, grange, écurie, cour, cellier, greniers, un puits à eau claire, pressoir, pré, jardins, herbages, vignes et terres », et ils font immédiatement construire sur le pré par des maçons locaux une halle de verrerie et un magasin³. Les premières mentions d'ouvriers verriers, à la vérité de *gentilshommes verriers*, apparaissent dans le registre paroissial dès le printemps suivant⁴. Selon une visite de l'inspecteur des manufactures Brisson, en août 1766⁵, « la verrerie emploie de 100 à 120 ouvriers en tous genres, plusieurs sont mariés et ont des enfants, de sorte que plus de 200 personnes sont retenues à Givors par la verrerie. Les principaux ouvriers sont étrangers [alsaciens, lorrains, savoyards ou franc-comtois, c'est-à-dire étrangers au pays], la maison fait des apprentis parmi les gens du pays⁶. Les ateliers comportent deux verreries à bouteilles, chacune à deux fourneaux, chacun à deux maîtres [deux équipes dirigées par un maître verrier]. Il y a aussi une verrerie à vitres, dont le fourneau a dix maîtres [dix équipes], l'aplatissement du verre à vitres se fait par des femmes dans sept fourneaux. Pour la préparation des matières, la construction des creusets, et pour divers magasins, toute la verrerie travaille en charbon de pierre, ce qu'on regarde comme unique en France⁷. [...] La journée de chacun est évaluée à 45 sols, le total [des salaires] est d'environ 120 000 livres. Incontestable, cette entreprise est fort utile à ceux qui la dirigent et doit être précieuse à l'État. »

Nos informations sur le travail dans la verrerie viennent des registres paroissiaux⁸, puis d'état civil (baptêmes, puis naissances, mariages, sépultures et décès) et des minutes du notaire Givordin Bavet. Qu'y apprend-on précisément? D'abord que la plupart⁹ des ouvriers mentionnés dans les registres, quelle que soit leur qualification (*maîtres-verriers, maîtres-souffleurs, tiseurs ou fondeurs, étendeurs de verre à vitres, emballeurs, magasiniers, faiseurs de creusets ou charretier*) sont logés dans l'enceinte de la verrerie, dans un bâtiment attenant au domicile des entrepreneurs, et très souvent ces entrepreneurs, Joseph Esnard, son épouse (qui tient la comptabilité de l'entreprise

1. Archives départementales du Rhône (ADR) 1 C 31 : mémoire (sd) des sieurs Esnard et Robichon au contrôleur général, renvoyé par Machault à l'intendant Terray de Lyon le 29/8/1748, réponse favorable de l'intendant le 9/4/1749 : « Ces deux particuliers ont travaillé toute leur vie aux verreries en plusieurs endroits, notamment en Alsace sous les yeux du cardinal de Rohan, de la protection duquel ils se flattent, ils sont experts en cette partie, ils ont de gros fonds (...) depuis la chute de la verrerie de Roanne [établie en 1744], il n'y en a pas d'autre dans cette généralité. »
2. La sœur de Michel Robichon (qui signe Rubischung en caractères gothiques) a épousé en premières noces Henry Esnard, de la verrerie des Essarts Cuénot, paroisse de Charmavillers (auj. Doubs), et en secondes Nicolas Schmit, maître de la verrerie de Miellin, paroisse de Servance, près de Lure, où travaillent aussi Michel Robichon 1 et son fils Michel 2 avant de s'installer à Givors. Joseph Esnard, deux fois veuf successivement (en 1742 et 1744), épouse en troisièmes noces, en 1744, une fille de la famille d'origine toscane des Sainpierre, importants négociants de la paroisse Saint-Nizier de Lyon, dont il a neuf enfants.
3. Achat et marchés faits avec les maçons et charpentiers givordins Farge, ADR 3 E 2178, 17-18/6/1749. Quittance de 479 L pour solde de toutes les constructions, ADR 3 E 2182, 6/1/1758.
4. 9/4/1750, décès d'un enfant de 6 ans du maître verrier Jean Alliment, qui décède lui-même en mai 1765, âgé de 56 ans.
5. ADR 1 C 31.
6. Vignerons de Loire, laboureurs de Givors et parfois du Beaujolais, comme Léonard Chatelard (né en 1718), marié en novembre 1751, à Etiennette Villard, actuellement enceinte, que Chatelard reconnaît, garçon ou fille, pour son enfant légitime.

7. Les verreries franc-comtoises fonctionnaient au bois, et la raison de l'installation à Givors de Robichon et Esnard, soulignée par l'intendant, tient à sa proximité à la fois du marché lyonnais et des mines de charbon de Rive-de-Gier (facilitée par la construction, achevée en 1774, du canal de Rive-de-Gier à Givors).
8. Voir l'analyse qu'en a faite M. Garden, « Les Verriers de Givors au XVIII^e siècle. Les origines d'une population ouvrière spécialisée », *Mélanges Reinhard*, Paris, Société de démographie historique, 1973, p. 291-304.
9. Certains ouvriers mariés ne logent pas dans la verrerie, ainsi, en août 1757, le vigneron Villard loue pour neuf ans à son gendre, l'ouvrier verrier Léonard Chatelard, moyennant 18 livres par an, *une chambre avec grenier au-dessus et un emplacement dans le cellier pour y mettre deux barriques de vin*, et en 1763, le fondeur Joseph Chetelot se fait construire une maison par le maçon Farge sur un terrain que ce dernier lui a vendu, ADR 3 E 2181, bail 14/8/1757 et 3 E 2184, quittance 5/12/1763.
-
10. Ce Michel 3 épouse, en 1775, dans la chapelle de la verrerie de Pierre-Bénite, Marie-Anne Esnard (née à Lyon en décembre 1749), fille de leur ancien associé et concurrent Joseph Esnard, preuve que tous les liens ne sont pas distendus.
11. Dans son mémoire à l'intendant de Lyon, en 1770, pour obtenir un approvisionnement régulier en charbon de Rive-de-Gier, et s'opposer aux menaces des habitants de Saint-Julien-en-Jarez contre ses voituriers, Esnard évalue à 200 000 livres le coût de son installation à Pierre-Bénite, ADR 1 C 31.
12. Originaire de Melisey, décédé à Givors à 75 ans, *rentier*, en vendémiaire an XII. Deux de ses frères travaillent aussi à la verrerie : Just-Sigismond, *teneur de livres* à Givors, et Charles-Modeste, *commis du magasin de la verrerie à Lyon*. Son neveu Just Modeste Eleusippe (1790-1862) est, sous la monarchie constitutionnelle, manufacturier-verrier à Rive-de-Gier.
13. Ainsi le contrat du tiseur Sébastien Chetelot, originaire de Plancher-les-Mines, marié, en janvier 1759, avec la fille du charretier de la verrerie Marie Vetmar, est passé *dans la chambre* de son beau-frère Joseph Rolbrach à la verrerie, en présence du commis Ninquenier et deux maîtres verriers d'origine franc-comtoise, ADR 3 E 2182.
14. Martin Schmit avait été parrain d'un fils de Speriolin en janvier 1780.
15. ADR 15 G 479, 13-19/6/1786.

ou les Robichon (Michel 1 jusqu'à son décès en juillet 1765, ses petits-fils Marc, qui y travaille à partir de 1758, et Michel 3¹⁰, copropriétaire de la verrerie à partir de 1769, date de leur séparation avec Joseph Esnard, qui fonde alors une verrerie concurrente à Pierre-Bénite, aux portes de Lyon, sur la paroisse d'Oullins¹¹), voire leur *commis principal* Eleusippe Ninquenier¹², signent, en tant que parrain, marraine, tuteur ou simple témoin, ce qui montre leur réelle proximité avec leurs ouvriers. Ainsi, au mariage, en octobre 1762, de Michel Alliment, *gentilhomme verrier* originaire de Miellin, *demeurant en la verrerie royale de Givors*, avec la fille d'un marchand givordin, signent les *deux propriétaires de la verrerie*, Joseph Esnard et Michel Robichon, Jean-François Esnard, *prêtre résidant à la verrerie* (frère cadet de Joseph), Marie Sainpierre-Esnard (l'épouse de Joseph) et Marie-Anne Robichon (fille de Michel 2 Robichon et de Marie-Élisabeth Alliment, et sœur de Marc et de Michel 3, qui épouse, en 1768, le marchand de soie lyonnais Louis Gallien). Madame Sainpierre-Esnard ondoie elle-même au besoin un enfant *en danger de mort*, preuve qu'elle assiste parfois aux accouchements des épouses de leurs ouvriers. Lorsque le notaire pénètre dans le logement des ouvriers à la verrerie pour y dresser un contrat de mariage¹³ ou consigner le testament d'un ouvrier malade, il dit se trouver *dans une chambre*, et s'il revient pour un inventaire après décès, comme dans le cas du maître souffleur Martin Schmit (originaire du canton de Lucerne, décédé le 3 mai 1786, six mois après son mariage avec la cuisinière des Robichon), il procède encore *dans une chambre* à l'estimation des maigres meubles (un dressoir en sapin avec vingt-huit pièces de *fayence* commune 3,10 L, un buffet à deux portes en sapin 7 L, une table en noyer 8 L, sept chaises de bois blanc 5 L, un lit en noyer 8 L, sa paillasse, deux matelas et un traversin de plume 34 L, une garde-robe en noyer 40 L) et des hardes du défunt qu'elle renferme (deux chapeaux noirs 2 L, vingt-cinq chemises en toile de ménage 11 L, quatorze vestes et neuf culottes très usées 11 L, un habit brun de camelot, deux de drap vert et de drap gris, deux paires de bas de soie noir 12 L, six mouchoirs de poche de coton 2,10 et 48 L en espèces), les biens les plus précieux du défunt étant sa montre en argent, 36 L, et une reconnaissance de dette de 830 L, *consentie* par son camarade *vitrier* [ouvrier en verre à vitres] Antoine Speriolin¹⁴ et payable le 1^{er} décembre 1786. Pour l'estimation d'un mobilier d'une valeur totale de 240 L, il en coûte à la veuve (alors enceinte) la bagatelle de 39 L 7 sols 6 deniers (soit 80 % des espèces laissées par le défunt)¹⁵.

On constate ensuite que la vie dans l'enclos de la verrerie favorise naturellement les mariages, et éventuellement les relations sexuelles pré-nuptiales (neufs cas avérés avant 1789, et trois fois plus après), mais ces mariages endogames se font le plus souvent entre personnes partageant une culture commune : ainsi, en août 1751, François Schmit (Chenitte pour le notaire comme pour le curé de Givors), *premier garçon à la verrerie royale de Givors*, fils d'un verrier décédé de la verrerie de Pied-d'Étaud, en Franche-Comté, et de Catherine Gresely, elle-même fille et sœur de *souffleurs en verre à vitres* de Plancher-les-Mines, bientôt présents sur les bords du Rhône¹⁶, épouse, en présence des deux propriétaires de la verrerie de Givors et du *noble verrier* Jean-François Constant Nollet¹⁷, Agathe Meigly, *aussi demeurant en la verrerie royale de Givors depuis le commencement de l'année dernière*, fille d'un verrier de la verrerie de Miellin, en Franche-Comté. Leur contrat de mariage¹⁸, passé un mois plus tôt à la verrerie, en présence des mêmes témoins, évalue les *nippes et hardes* de la future à 150 L. En novembre 1753, Michel Waible, *paraisonnier*, fils d'un *vitrier* décédé de la verrerie de Rougemont et d'Anne Alliment, épouse, en présence de Joseph Esnard (originaire de Charmavillers, comme l'on sait), Marie-Madeleine Vernier, fille d'un *graveur sur verre de la verrerie des Essarts Cuénot, paroisse de Charmavillers, en Franche-Comté*, et de Marie-Madeleine Gresely. En janvier 1758, J.-B. Courniaux, maître charron, *demeurant depuis plusieurs années à la verrerie royale de Givors*, fils



Fig. 114 • La « caserne » : logement des ouvriers dans l'usine, afin d'assurer la rotation des équipes 24 h sur 24.
Cliché : Archives municipales de Givors

16. On trouve des membres de cette famille dans les verreries de Pierre-Bénite (jusqu'en 1792), de Givors de 1788 et de Rive-de-Gier de 1805 à la fin du XIX^e siècle.
17. Né à Louvain en 1746, marié, en novembre 1756, à la fille d'un maître chirurgien de Givors, décédé rentier, à 76 ans, en octobre 1796.
18. ADR 3 E 2179 A.



Fig. 115 • Groupe (ordonné) des ouvriers qualifiés, avec cannes et masses
(noter, à droite, la présence d'une femme, masse sur l'épaule).
Cliché : Archives municipales de Givors

d'un maître charron de la verrerie de Miellin, *paroisse de Servance, en Franche-Comté*, épouse Thérèse Desgranges, fille d'un maréchal de Givors (et belle-sœur du tiseur Mathieu Mayre), en présence des autres maréchaux de la verrerie. Et ces homologues de métiers et de culture se poursuivent évidemment après la Révolution.

En août 1776, Léonard Abba (ou Abbas), maître souffleur, originaire de Saint-Quirin, en Lorraine, épouse Charlotte Litgohn, originaire de Koenigstat (qui a abjuré le luthéranisme l'année précédente, sans doute pour entrer à la verrerie), en présence de quatre maîtres souffleurs originaires de verreries lorraines ou franc-comtoises (Colomban Vogler¹⁹, Jean-Joseph Alliment²⁰, Thibaud Robichon²¹, qui signe Rubischung, Antoine Robichon²²) et des *composeurs* en verre à vitres Antoine Spériolin et Joseph Haour (beau-père du précédent)²³. Si le parrain de leur premier enfant, un garçon, né en octobre 1777, est le notaire Charles-Philippe Bavet, curateur de l'épouse à son mariage, Colomban Vogler l'est du second, une fille, née en mars 1780 ; Louis²⁴ et Jacques Abba, frères du père et aussi maîtres souffleurs, des deux suivants, un garçon, en juin 1782 et une fille, en octobre 1783 ; Antoine Sigward, maître souffleur à Pierre-Bénite, de la dernière, née en septembre 1786. En 1808, devenu propriétaire d'une maison, Léonard Abba est dit *cafetier*²⁵. Il meurt *rentier*, à 80 ans, en mars 1825.

En revanche, en novembre 1775, le maître souffleur Jean-Baptiste Schmit, *fils d'un des propriétaires de la verrerie de Miellin, paroisse de Servance, en Franche-Comté* (et aussi propriétaire, en 1750, d'un huitième du capital de la verrerie de Givors, ensuite cédé à Marc Robichon), et de Jeanne Robichon (sœur de Michel 1), épouse la fille mineure de Benoît Farge, *entrepreneur de bâtiment*, fils du maçon constructeur de la verrerie, mais le mari meurt *subitement*, à 27 ans, quatre ans plus tard, après en avoir eu quatre enfants, tous morts en bas âge.

Des ouvriers peuvent, en effet, mourir au travail, qui se fait par *fonte* de 24 heures (chacune de 2 000 à 2 500 bouteilles) : alors que l'âge moyen au décès des verriers de Givors, calculé sur 259 cas entre 1750 et 1850, est de 47 ans (et l'âge médian de 46), en juin 1776, meurt aussi *subitement*, à 32 ans, *après avoir travaillé toute la nuit*, le maître souffleur J.-B. Houg, originaire de la verrerie de Wildestein, en Alsace, et marié, en novembre 1768, à une fille de Michel 2 Robichon. Le maître verrier Jean-Joseph Alliment, déjà évoqué, meurt brusquement, à 44 ans, en octobre 1777, *n'ayant pu recevoir que les sacrements de pénitence et d'extrême-onction*, note le curé à son inhumation, le lendemain, et ses fils ne peuvent alors signer le registre, *ayant la main droite incommodée* (par des brûlures?). Meurent aussi subitement : le maître souffleur J.-B. Schmit à 27 ans en novembre 1779 ; Melchior Grenet, *ouvrier verrier* originaire de Servance, mort à 17 ans en août 1768 sans que soit précisée la raison de son décès, de même pour le paraisonnier Jacques Schmid, décédé à 18 ans en avril 1777 ; pour Nicolas Raspiller, souffleur de verre à vitres, originaire de Champagney, mort célibataire, à 27 ans, en février 1783 ou pour son cousin Joseph Raspiller, décédé aussi célibataire, à 28 ans, en novembre 1789. L'environnement est lui-même dangereux pour les étourdis : le *vendredi saint* 1770, le fils d'un ouvrier de Pierre-Bénite, âgé de 5 ans, *se noie dans une boutasse*²⁶ *de la verrerie* et n'est retrouvé que le lendemain ; un autre garçon de 9 ans, échappé à la surveillance de ses parents et *noyé par accident dans le Rhône au-devant de la manufacture de verrerie* de Pierre-Bénite, est retrouvé deux jours plus tard, plus au sud, *sur la rive dépendante de la juridiction d'Yvours*. Même un ouvrier adulte, comme Joseph Kayser, en juin 1786, peut se noyer *en se baignant dans le Rhône*²⁷. Cependant, quand on découvre, le 21 mars 1815, le cadavre du maître verrier François Rapp²⁸, *noyé entre la 5^e et la 6^e écluse du canal*, à l'âge de 57 ans, s'agit-il d'un accident ou d'un suicide ? Le juge de paix, dans son procès-verbal, ne pose malheureusement pas la question.

19. Il meurt à 50 ans, en février 1786, *étendeur de verre à vitre* à la verrerie de Pierre-Bénite, où il travaillait depuis 1782.

20. *Noble verrier*, fils de *noble verrier*, il épouse, en novembre 1758, Claudine Cusset, fille d'un riche marchand givordin.

21. Voir plus loin l'histoire peu banale de son épouse Marie Spigre.

22. Originaire de la verrerie de Wildestein en Alsace et présent à Givors depuis 1766, il épouse, en août 1774, la fille d'un marchand givordin, enceinte de quatre mois.

23. Originaire de Rougemont, comme Michel 1 Robichon, présent à Givors depuis 1755 et déjà marié à Anne-Marie Guillaume, il décède à Pierre-Bénite en mai 1801. Ses fils et petits-fils travaillent aussi à Givors.

24. Il épouse, en juin 1782, la veuve du souffleur Pierre Haas,

25. ADR 3 P 104/2. Trois autres anciens verriers de Givors ou de Pierre-Bénite deviennent *cafetiers* ou *limonadiers*.

26. En Lyonnais, citerne à ciel ouvert pour recueillir l'eau de pluie, d'après M. Lachiver, *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 1997, p. 282.

27. Encore en 1843, un ouvrier charpentier de 19 ans, fils du tiseur givordin Claude Bret, se noie dans le Rhône.

28. Originaire de Plancher-les-Mines, marié, en octobre 1784, à une fille de voiturier par eau, dont il a huit enfants, dont cinq morts en bas âge. On rencontre à Rive-de-Gier, entre 1847 et 1868, cinq cas de noyade dans les écluses du canal de Givors, qui doivent être des suicides.

Rien, non plus, dans nos sources sur le travail des enfants²⁹, alors que celui-ci semble avéré, comme un moyen de former les fils de leurs propres ouvriers et de les acculturer très tôt à la vie collective dans l'ambiance surchauffée des fours.

Enfin, à partir d'une cinquantaine d'années, une poignée d'ouvriers, 24 exactement, se disent *ancien ouvrier verrier*, voire *rentier*, sans que l'on sache précisément si les entrepreneurs leur versent une pension (pour attirer des ouvriers dans sa nouvelle verrerie de Pierre-Bénite, en 1767, Esnard leur en promet, assurent ses adversaires Robichon). On sait aussi qu'*au ci-devant ouvrier* Jean Muller (Moller selon le notaire et le curé), malade, qui déclare dans son testament nuncupatif³⁰, le 3 octobre 1772, *avoir placé 2 000 livres chez le sieur Robichon, payables dans cinq ans*, Marc Robichon constitue, le même jour, *une rente annuelle et perpétuelle de 500 L, qu'il s'oblige à payer au dit Moller et à ses ayants droit*³¹. Cet ouvrier célibataire meurt, à 40 ans, trois jours plus tard : la rente a-t-elle été versée à ses six neveux et nièces, institués par lui héritiers universels ? On n'en trouve toutefois pas quittance dans les minutes. D'autres ouvriers placent pareillement quelques centaines de livres, *fruit de leur travail dans la verrerie*, ou bien les prêtent, sous forme d'obligations notariées, à des *laboureurs* locaux.

Autre particularité de cette verrerie : la présence, attestée en 1784, d'un *recteur d'école* à la verrerie, par ailleurs étendeur de verre à vitres³² d'origine franc-comtoise, qui peut avoir pris la suite des ecclésiastiques Jean-François Esnard, le prêtre *résident à la verrerie*, ou Louis Margaron, *aumônier de la verrerie royale* (décédé en mars 1772). On constate, en effet, que certains verriers, dits *illettrés* à leur mariage, peuvent ensuite signer : effet d'une acculturation voulue par les entrepreneurs ? En 1805, on trouve encore mention d'un *instituteur* (de 67 ans), à la verrerie.

Les entrepreneurs s'attachent les services des meilleurs spécialistes par contrat devant notaire, comme celui (traduit au fur et à mesure par le caissier Eleusippe Ninquenier) conclu avec le souffleur Geoffroy Hetzel, *de Creswitz en Bohême allemande*, qui s'engage envers Marc Robichon, en juillet 1770, « de composer et fabriquer des pièces de verre de Bohême de la blancheur, netteté et lustre de celles qui se fabriquent dans la verrerie royale du Sieur Gairon, dans les Vosges, il promet en outre de leur faire la composition pour le verre ordinaire, dont le verre sera plus blanc et à moindre prix que celui qui se fabrique actuellement dans la verrerie de Givors ; il s'engage de parvenir à étendre et faire étendre le verre commun de sorte qu'il ne perde aucun lustre, sans être rayé, et que l'étendage se fera avec autant de vitesse et aussi peu de bois³³ qu'actuellement, il s'occupera de faire les compositions et demeurera chargé des opérations de quelque espèce que ce soit, remédier aux dérangements à survenir et se porter avec zèle à tout ce qui pourra contribuer à la perfection de la verrerie ; il promet de communiquer au sieur Robichon le secret de la composition de verres en table de Bohême. Les sieurs Robichon [les frères Marc et Michel] s'engagent à lui payer 100 livres par mois, pendant autant de temps qu'il demeurera dans les verreries, et lorsqu'il ne travaillera pas aux verres en tables, il sera payé à 30 sols le paquet, ainsi qu'est payé l'ouvrier dans les verreries de Saint-Quirin et de Baccarat.³⁴ » En dépit de ses promesses, dès la fin d'octobre 1770, Hetzel se *désiste verbalement* du traité fait avec les Robichon : mais, comme *par l'apurement des comptes, il se trouve débiteur de 228 L qu'il promet de payer à la volonté et ordre des Sieurs Robichon*, Eleusippe Ninquenier et Abraham Schmit, *possédant la langue allemande, se rendent le lendemain à l'étude [du notaire Bavet], en compagnie du sieur Marc Robichon, pour rendre la liberté à Helzel de travailler dans telle verrerie qu'il jugera à propos et ils convertissent la promesse en obligation*, avant de lui remettre son congé. Esnard, à Pierre-Bénite, se montre moins conciliant : en juillet 1784, il fait condamner par l'intendant deux ouvriers, qui certes lui avaient demandé leur congé trois mois à l'avance et annoncé leur départ

29. On trouve cependant à Rive-de-Gier deux cas de *gamins verriers* décédés à 11 ans.

30. Note de l'éditeur : testament oral réalisé devant témoins.

31. ADR 3 E 2188. Il léguaient les 2 000 L à son neveu Joseph Haour, tamiseur à Givors, fils de sa sœur Barbe Moller, demeurant à Servance, veuve du souffleur J.-B. Haour.

32. Originaire de Champagny, présent à Givors de 1784 à 1792, puis à Vienne, où décède son épouse, en juin 1797, enfin à Saint-Bérain-sur-Dheune (Saône-et-Loire), où il décède en décembre 1804, preuve de ses pérégrinations.

33. Ce qui dément, pour la fabrication du verre à vitres, l'usage exclusif de charbon de terre, revendiqué par les entrepreneurs et certifié par l'inspecteur Brisson en 1766.

34. Engagement 14/7/1770, rompu le 26/10/1770, ADR 3 E 2187.



Fig. 116 • Les souffleurs des « marie-jeanne », ces bonbonnes de verre, ensuite paillées pour leur usage.

Cliché : Archives municipales de Givors

par exploit d'huissier, mais qui, au terme de ce préavis, avaient *quitté leur travail et abandonné le four*, sans l'avoir obtenu, « à reprendre leurs travaux dans la verrerie, avec défense d'en sortir sans une permission par écrit du sieur Esnard, les condamne en outre à 100 L chacun d'indemnité envers le sieur Esnard, et défend à tous entrepreneurs de verrerie de les recevoir sans congé par écrit »³⁵.

Peu d'ouvriers, sauf mort prématurée, semblent au vrai faire toute leur carrière dans la même verrerie : on compte seulement une quinzaine de familles complètes (au sens des démographes) à Givors ou à Oullins avant 1789, et moins d'une dizaine ensuite. Prenons le cas du *maître ouvrier* Tours Alliment, fils d'un *maître ouvrier* décédé de Plancher-les-Mines : il travaille et demeure *depuis plusieurs années à la verrerie royale de Givors*, lorsqu'il y épouse, en avril 1761³⁶, une fille (alors enceinte de quatre mois) du *noble verrier* J.-B. Haas (venu de la verrerie de Miellin, à la suite de Michel Robichon) ; il reste environ cinq ans à Givors, où naissent ses trois premiers enfants, puis, de 1769 à 1773, où naissent les trois suivants, il travaille chez Esnard, à Pierre-Bénite ; de 1775 à 1784, où naissent encore quatre enfants, le voilà à la verrerie de Serin³⁷, à Lyon, alors dirigée par l'ancien marchand *fayencier* François-Xavier Foltête, et il le suit, en septembre 1785, à Rive-de-Gier, en qualité de

35. ADR 1 C 31, où sont encore conservés deux exemplaires de l'affiche du jugement, qu'Esnard avait dû faire placarder un peu partout. L'un des deux ouvriers condamnés, Guillaume Michel (fils d'un chafournier local, marié à une fille de vigneron) travaille à Pierre-Bénite jusqu'en 1799, où l'on perd alors sa trace ; l'autre, Nicolas Maréchal, n'apparaît pas dans le registre paroissial d'Oullins.

36. Au contrat, 9/3/1761, le frère de la future, Joseph Haas, aussi noble verrier, *pour se reconnaître des bons et agréables services rendus de sa sœur*, lui donne 200 livres (100 livres dans un an et 100 dans deux ans), ADR 3 E 2183.

37. Fondée en 1771 par Definance, reprise en 1774 par le négociant en soieries Pierre-César Sonnerat du quai de Retz, puis par son neveu Raymond Caussanel, négociant de la paroisse Saint-Nizier, agent du prince de Monaco.

38. ADR 1 C 31 et 8 B 884. Il construit sa verrerie en planches, et non en pierre comme les Robichon à Givors ou Esnard à Pierre-Bénite. Elle est autorisée, *a posteriori*, par arrêt du Conseil du 16/5/1786.
39. Selon le mémoire d'opposition des Robichon (1 C 31), l'association comprenait l'entrepreneur de bâtiment de Givors Benoît Farge, le marchand de Vourles Didier Fournel, l'habitant de Montagny André Chatel, et les souffleurs Tourson de Kel, Thibault Seigre et Tours Alliment. Thibaud Saigre, originaire de Miellin, travaille à Givors de 1765 à 1786 et meurt l'année suivante à la verrerie d'Aprémont, sa femme et ses enfants restant à Givors (ADR 15 G 482, tutelle des enfants mineurs). En revanche, pas de trace de Tourson dans les registres paroissiaux.
40. Originaire de Noiremont (Jura suisse), Foltête meurt à Rive-de-Gier, à 57 ans, le 23 fructidor an IV, propriétaire de la verrerie blanche.
41. *Ibid.*, 3 E 9483.
42. Né à Givors en mars 1763, marié à Rive-de-Gier en janvier 1787, à une fille du marchand de charbon François Chambeyron ; ouvrier verrier jusqu'en 1793, manufacturier verrier en 1799 et ensuite propriétaire verrier.
43. Né à Pierre-Bénite en novembre 1769, marié à Rive-de-Gier, en septembre 1791, à une fille de marchand ; souffleur dans la verrerie paternelle jusqu'en 1795, caissier et intéressé ensuite ; décédé subitement en accompagnant un convoi au cimetière de Rive-de-Gier, en mars 1847.
44. Né à Pierre-Bénite en juin 1771, marié à Rive-de-Gier en septembre 1793 à une fille de forgeron, souffleur également dans la verrerie paternelle jusqu'en 1795, négociant verrier à Lyon en 1804-1816, où il tient le dépôt de la verrerie familiale, puis marchand verrier à son compte, rue de Savoie, mais il fait faillite à son tour, en janvier 1826, ADR 6 UP 1/1776.
45. Né à Pierre-Bénite, en septembre 1773, marié (à une date inconnue) à Marie Celard, verrier à Rive-de-Gier en 1794, propriétaire verrier en 1804 et commis en 1819.
46. Natif de Plancher-les-Mines, souffleur à Rive-de-Gier chez Claudius de 1785 à 1792, fabricant de verres en 1793, teneur de livres et propriétaire de verrerie en 1813, décédé, à 70 ans, ancien verrier, en décembre 1830. Son fils Jean-Joseph (1787-) épouse, en 1813, sa cousine Stéphanie, fille de Blaise Allimand, il est alors commis de verrerie, puis directeur de verrerie à Casteljaloux en 1815-1817, à nouveau commis de verrerie à Rive-de-Gier dans les années 20, manufacturier, au port du Canal, en 1834-35, et directeur de verrerie à Alès, lors du décès de son épouse en 1852.

conducteur de verrerie, lorsque ce dernier y monte une verrerie à bouteilles³⁸ au lieu-dit le Vercher, en association avec le marchand de Lyon Darblade ; puis il tente, l'année suivante, de monter, en association³⁹, sa propre verrerie à Grigny, en rachetant le privilège accordé en 1778 à une demoiselle Bouvier, mais l'opposition des Robichon, adressée au Conseil du roi, fait révoquer ce privilège et déclarer nulle sa cession (par un arrêt du 8 août 1786). Tours Alliment revient alors à Rive-de-Gier à la verrerie blanche de Foltête, auquel il succède, après son décès, en 1796⁴⁰, et reste propriétaire de verrerie jusqu'à sa mort, à 73 ans, en mars 1811. À partir de 1802, il est cependant associé, pour vingt ans⁴¹, à ses quatre fils Joseph⁴², Blaise⁴³, Pierre⁴⁴, Maurice⁴⁵, à son gendre Joseph Raspiller⁴⁶ et au propriétaire extracteur de mines Jean-Claude Barthelas⁴⁷ dans une nouvelle entreprise en nom collectif. Les Allimand père et fils (nouvelle graphie définitive de leur patronyme) « sont seuls directeurs de l'entreprise, manutention, surveillance des ouvriers, achat et composition des matières, fabrication et vente, construction des pots et des fours ; pour les indemniser, ils recevront 4 000 livres par an. Allimand aîné sera chargé de la caisse ; Barthelas nommera un teneur de livres qui résidera à Rive-de-Gier et sera agréé par les autres associés, les comptes arrêtés chaque dimanche par Barthelas ou son fondé de pouvoir. Au plus tard dans trois ans, il y aura construction d'une nouvelle halle pour un deuxième four à bouteilles. [...] Tous les ouvriers et employés seront logés aux frais de la société. Allimand père et fils continueront à faire valoir leur verrerie ». Mais la disparition de leur père coïncidant avec la crise de 1811, les frères Allimand empruntent, en hypothéquant leurs deux verreries de la Roche (*un grand bâtiment de quatre étages et huit croisées de face et un four*) et de la Pomme (*trois fours et un magasin à charbon*)⁴⁸, et déposent finalement leur bilan en mars 1816⁴⁹. Le seul à avoir réussi, et comblé ainsi les vœux de son père, est le benjamin Mathieu Allimand (né à Rive-de-Gier en juillet 1786), manufacturier verrier dès son mariage, en novembre 1805, avec la fille d'un extracteur local, âgée de 14 ans (mariage avec dispense d'âge accordée par l'empereur le mois précédent). Bouger pour obtenir un meilleur statut et un meilleur salaire, tel semble le calcul du souffleur Martin Pintener, né en 1777 à Thorens, en Savoie⁵⁰, marié sans doute à Miellin à la fille d'un souffleur (qu'on repère à Givors en 1789), revenu travailler à Thorens et à Alex-en-Genevois entre 1799 et 1810, où naissent ses trois fils, plus tard tous verriers à Givors, et décédé, à 66 ans, à Givors, en 1843, après y avoir travaillé plusieurs années ; son cousin Joseph Pintener, originaire de Miellin, décède directeur de verrerie à Casteljaloux (Lot-et-Garonne) en 1833 (fonction déjà exercée en 1814-1815 par Jean-Joseph Raspiller). Georges Antoine Sigward, natif de Saint-Quirin, et dont le père travaille alors comme souffleur en verre à vitres à Pierre-Bénite, épouse, à Oullins, en septembre 1785, Catherine Brichoud, originaire de Miellin, dont le père travaille alors comme ouvrier en verre à vitres à la verrerie de Prodhon, commune de Saint-Sernin-du-Bois, près du Creusot ; il travaille comme souffleur en verre à vitres à la verrerie de Pierre-Bénite jusqu'en 1796, où naît son cinquième enfant, puis, comme l'avait fait son frère aîné, en laissant à Oullins épouse et enfants, il part à Gémenos (Bouches-du-Rhône) prendre la place de ce frère décédé en mars 1795, mais lui aussi y meurt, en décembre 1804, sans apparemment être revenu voir sa famille. Moins heureux, le destin de Charles Catrin, né en 1779 à Nonhigny, près de Cirey (Meurthe), d'un père verrier : il travaille comme ouvrier verrier à Vienne (Isère) en 1807-1810, puis à Givors (où meurt son épouse, en avril 1814, et où il se remarie, en août suivant, avec une gamine de 15 ans, connue sans doute à Vienne, où elle est née) ; il travaille à la Guillotière en 1828 ; au mariage de son fils Jean-Baptiste, à Rive-de-Gier, en 1840, on le dit ancien verrier demeurant à Lyon, mais à son décès, à l'hospice de la Charité, en mai 1848, on le déclare ancien ouvrier en soie, erreur ou



Fig. 117 • Groupe (moins ordonné) d'ouvriers des fours, avec leurs cannes.
Cliché : Archives municipales de Givors

47. Il rachète, en brumaire an XI, la verrerie de Perrache (deux fours, dont l'un éteint), moyennant 7 250 F, ADR 3 E 11013.
48. ADR 3 E 17457.
49. *Ibid.*, 6 UP 1/1745 (actif 551478 F ; passif 632 000 F, dont 358 916 F de créances hypothécaires).
50. La verrerie de Thorens a été fondée par le marquis de Sales en 1755.

51. L'un est le tailleur de cristaux François Dubois, 25 ans, originaire du Creusot, présent à la Guillotière en 1840. L'autre, Bernard Raspiller, 39 ans, n'apparaît pas dans les registres consultés, alors que les Raspiller (souvent graphiés Raspillaire) sont légion à Givors et à Rive-de-Gier.
52. Mais son épouse Marie-Barbe Bourmique est dite *native de Saint-Quirin*, à son décès à Rive-de-Gier, en 1844.
53. Sa fille Marie-Rose, née à Bligny (Aube) en 1787, épouse à Givors en 1810 l'*ouvrier en gobeletterie* veuf J.-B. Bretzner, originaire de Baccarat ; son fils Étienne, né à Bar-sur-Aube en 1789, mobilisé, meurt à l'hôpital militaire de Vittoria, en Espagne, en décembre 1812, et son autre fils Victor, né à Bligny en 1792, se marie à Givors en 1814 avec la fille de l'huissier local.
54. Où naît son fils Joseph, *ouvrier en verre à vitres* à Rive-de-Gier, où il se marie en 1832.
55. Naissance d'un fils, Étienne, légitimé par son mariage ultérieur, lui aussi verrier à Rive-de-Gier.
56. Sa fille aînée Catherine décède à Rive-de-Gier à 70 ans, en 1874, veuve du verrier James Byerlet, décédé à Gentilly en 1831 ; les cadettes Émilie et Agathe décèdent couturières célibataires à Rive-de-Gier en 1873 et 1875.
57. Sa veuve, Marie-Barbe Pichot, décède en avril 1856 à Rive-de-Gier, où travaillent toujours ses fils Dominique (décédé en mai 1858), Léon (décédé en décembre 1856), Nicolas, François et Paul, tous ouvriers verriers.
58. Selon F.-R. Cottin, cette verrerie, fondée en 1727, aurait disparu en 1742, « La fenêtré et le verre à Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Mélanges Tricou*, Lyon, Audin, 1972, p. 111.
59. C'est la seule mention, dans le registre paroissial, de sa présence à Givors. On remarque aussi que les mères des deux époux portent le même patronyme, Houg (ou Houque, selon les graphies) : sœurs ? cousines ?
60. ADR 3 E 2184, contrat du 27/8/1762.
61. Né à la verrerie de Saint-Antoine, près de Lure, il a travaillé à Giromagny, en Alsace, avant de venir à Givors. Un autre Melchior Neuvesel (né à Fours, en 1792, d'un coupeur de vitres) travaille à Givors comme *étendeur de verres à vitres*, en 1816-1817.

réelle déqualification ? Sans lien de parenté avec le précédent, Joseph Catrin, né à Givors en 1820, fils et petit-fils de verrier, se marie à Rive-de-Gier en 1842, y déclare deux enfants en 1843 et 1845, mais le troisième l'est, en 1849, au consulat de France à Gijon, dans les Asturies (Espagne), en présence de deux collègues ouvriers verriers, qui y travaillent aussi⁵¹. L'*ouvrier en verres blancs* Étienne Stingre (*nom des père et mère et lieu de naissance ignorés*, lit-on dans son acte de décès, à 52 ans, à Givors en 1812⁵²) travaille à Bar-sur-Aube en 1787-1792⁵³, et à Givors, chez *Robichon et Cie* de 1804 à sa mort. On rencontre aussi de nombreux Stingre (parfois orthographiés Chtingre, ou Stinger) à Rive-de-Gier, dont on peut suivre la migration par les lieux de naissance de leurs enfants qui s'y marient : le *verrier en verre à vitres* Joseph Stingre, originaire de Lorraine, travaille à Cirey en 1809⁵⁴, à Baccarat en 1811, et meurt à Pise, en Toscane, en 1825. Son homonyme, né à la verrerie de la Margeride, à Védrières-Saint-Loup (Cantal), en 1784 (d'un père *ouvrier en verre blanc* décédé à Givors en 1806), travaille à Firminy en 1817⁵⁵, à Rive-de-Gier, où il se marie, en 1821, à Outrefurens l'année suivante, et il meurt à la Côte-Saint-André en 1828. Pierre Stingre travaille à Baccarat de 1804 à 1817⁵⁶, à Melun en 1820, à Choisy-le Roi en 1821, à Prémontre en 1825, à Rive-de-Gier en 1832, et meurt à Marseille en 1834, laissant veuve⁵⁷ et enfants à Rive-de-Gier.

Au demeurant, peu de veuves d'ouvriers le restent très longtemps : dès novembre 1751, Antoine Cavet, *ci-devant ouvrier à la verrerie de la Guillotière*⁵⁸, *demeurant depuis peu dans la verrerie royale de Givors*, y épouse la veuve (d'un âge non précisé dans le registre) d'un ouvrier décédé, à 70 ans, en septembre précédent, *travaillant alors à la construction des fours et demeurant dans la verrerie depuis environ un an*. Le cas le plus emblématique est cependant celui de Marie Spigre, originaire d'Alsace, dont le père travaille alors comme *maître souffleur* à Givors⁵⁹, mariée, en septembre 1762 (avec une dot de 2 000 L et, en propre, *une garde-robe garnie des habits et du linge à son usage, d'une valeur de 200 L*⁶⁰), au *maître souffleur* Thibaud Robichon, lui aussi originaire d'Alsace, riche de 2 000 L en espèces, *fruit de son travail aux verreries*, décédé, à 51 ans, en décembre 1783, et remariée, sans enfant, en novembre 1785, au *maître souffleur* Melchior Neuvesel, originaire de Franche-Comté, et premier du nom à migrer à Givors⁶¹, de six ans son cadet, à qui elle ne donne pas non plus d'enfant⁶². En février 1783, Antoine Mozer, *entrepreneur de la verrerie royale d'épinac*, vient à Givors épouser la veuve du maître souffleur J.-B. Schmit (fils du copropriétaire de la verrerie de Miellin), décédé en novembre 1779, et dont tous les enfants sont déjà morts en bas âge. En 1785, Pierre Jouve, l'ancien caissier des Esnard à Pierre-Bénite, épouse, à 75 ans, une jeune fille encore mineure (donc âgée de moins de 25 ans), originaire de Marcilly et *demeurant depuis plusieurs années dans ladite verrerie* ; il meurt trois ans plus tard, après lui avoir fait un enfant (dont le *propriétaire de la verrerie* et son épouse sont naturellement parrain et marraine) et sa veuve ne tarde guère, passé le délai ordinaire de viduité⁶³, à convoler avec le *commis principal* de la verrerie, *procédant du consentement* du fils Esnard, représentant sa mère absente. Marie-Françoise Conrad, née en 1775 à Saint-Quirin (d'un *ouvrier verrier* décédé en 1804 à Saint-Bérain-sur-Dheune, Saône-et-Loire), mariée (avant 1798⁶⁴) à l'ouvrier verrier picard Gaspard Melchior Epechtener, décédé à Rive-de-Gier en juin 1812, s'y remarie dix ans plus tard, après avoir élevé ses deux fils⁶⁵, à un *emballeur de verre à vitres* de 58 ans, lui-même veuf depuis six ans⁶⁶.

Le remariage d'une veuve peut aussi lui permettre d'échapper à la vie collective en verrerie : Claudine Ranchon (fille d'un cordonnier de Saint-Paul-en-Jarez), épouse, en juin 1786, un maître souffleur, d'origine comtoise ; devenue veuve, en mars 1792, après lui avoir donné trois enfants, elle se remarie, à 32 ans, en février 1796, avec un meunier de 26 ans, et quitte alors son domicile à la verrerie.

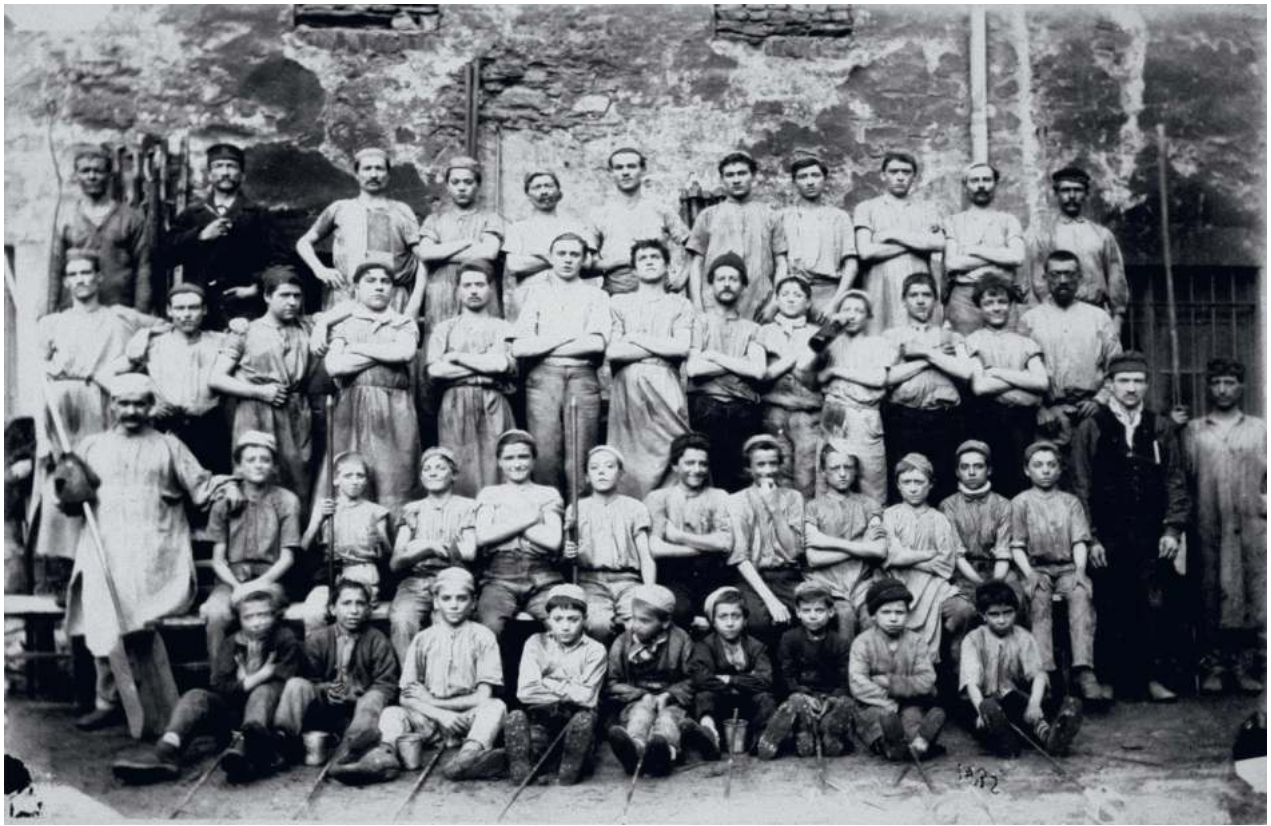


Fig. 118 • Groupe (moins ordonné) d'ouvriers des fours, avec leurs cannes.
Cliché : Archives municipales de Givors

62. Elle décède, à 87 ans, *rentière*, en juin 1828, et Melchior Neuvesel, *propriétaire de verreries*, à 81 ans, en décembre 1833. Melchior Neuvesel et son frère Joseph (1755-1840), se sont associés, vers 1808, sous la raison *Bolot et Neuvesel et Cie*, à Henri Bolot (1775-1826), ancien maître de la verrerie de Miellin et gendre de Marc Robichon, co-propriétaire de la verrerie de Givors. Les filles de Bolot n'ayant pas épousé des maîtres verriers, la suite de l'affaire passe aux Neuvesel. La fille de Joseph, Marie-Anne, épouse, en 1813, Joseph-Irénée Lanoir (1790-1858), alors copropriétaire de la verrerie de Miellin et ensuite manufacturier-verrier à Givors, et son fils François-Joseph (1793-1875) épouse, en

premières noces, en 1818, Clotilde Robichon (1803-1818), fille de Victor Robichon, héritier des verreries de Givors (et de Marie-Catherine Dugas, fille du fabricant de rubans chamoniote J.-J. Dugas-Vialis), puis, en secondes, en 1822, Claudine, dite Irma, Fleurdelix (1804-1833), fille de manufacturier-verrier et maire de Rive-de-Gier; la même année 1822, son beau-frère Léon Fleurdelix, aussi manufacturier-verrier, épouse, à 22 ans, Marie-Anne Robichon, fille de Victor, qui en a 18. Sur les Neuvesel et leurs alliances, P. Cayez et S. Chassagne, *Patrons du Second Empire. Lyon et Lyonnais*, Paris, Picard 2007, p. 206-208.

63. NDE : veuvage.

64. Décès à Oullins, en janvier 1802, d'une fille née à Fours trois ans plus tôt.

65. Son fils posthume J.-B. Abraham, né en septembre 1812, et son petit-fils Louis, né en 1836, sont *ouvriers en verre à vitres* à Rive-de-Gier (mariages respectifs en 1833 et 1861). On ignore le destin du fils aîné Laurent, né en 1809. M.-F. Conrad meurt en août 1844.

66. Pierre Brochet s'était marié à Oullins, en 1790, à une domestique des Esnard, dont il a eu huit enfants, dont quatre décédés en bas âge.



Fig. 119 • Les « gamins », aides ouvriers souffleurs, employés à partir de 8 ans (depuis la loi de 1841).
Cliché : Archives municipales de Givors

Parce qu'en mars 1788, le subdélégué général de l'intendance de Lyon, à la demande du Conseil qui souhaite faire un *règlement général des verreries du Lyonnais*, écrit aux *entrepreneurs* des six verreries alors existantes pour connaître précisément leur situation (les Robichon à Givors, Esnard à Pierre-Bénite et leurs nouveaux concurrents récemment autorisés, Sonnerat et son gendre Caussanel, à Serin, en 1774, Claudius et Foltête, à Rive-de-Gier, en 1784 et 1786, Augier et Lobre, à Perrache, en 1787), nous pouvons ainsi connaître leurs forces respectives⁶⁷. À Pierre-Bénite, d'après Mme Esnard, qui répond la dernière (en avril 1789), « la production de bouteilles, qui était précédemment de 1100 000 bouteilles et de 792 000 carreaux de verre à vitres, est tombée, à cause des concurrences de toutes parts, et surtout des verreries récentes du Languedoc [Hérépian et Carmaux] et de Provence [Arles et Marseille-Gémenos], à actuellement 700 000 bouteilles et 196 000 carreaux de verre à vitres ; elle consomme annuellement 70 000 bennes de charbon de 16 sols chacune, et 300 moules de bois blanc, saule et tremble, de 11 livres chacune » (soit 56 000 L et 3 300 L de combustible). Mais elle n'indique pas la valeur de cette production ; on sait seulement, d'après Brisson, que cette verrerie employait, en 1786, 150 ouvriers (avec deux fours). Caussanel, à Serin, avec un seul four, déclare en employer autant et produire 500 000 bouteilles par an, en consommant 30 000 bennes de charbon (de 150 Livres-poids chacune). Selon le subdélégué de Rive-de-Gier, « Claudius, qui est à Paris et remettra lui-même à M. Terray [sa réponse], a un seul four en activité, il occupe environ trente familles, il a un second four en construction destiné à la fabrication du verre blanc et cristal ; je serais plutôt tenté de le croire destiné au verre à vitres, dont le sieur Claudius ne s'est point encore mêlé, on n'y fabrique jusqu'à présent que des bouteilles noires de toute espèce et de fort bonne qualité [...] on y consomme chaque jour 100 bennes de [charbon] menu, dont la surabondance obstrue les magasins. [...] Cette verrerie a un entrepôt à Lyon, ses débouchés les plus considérables sont le Forez, le Velay, l'Auvergne, le Gévaudan. [...] Les dépenses approchent les 200 000 livres fournies en majeure partie par les négociants de Lyon Perret, Johannot et Léoras⁶⁸, qui sur la foy du privilège obtenu par Claudius lui ont confié une partie de leur fortune. Cet établissement est d'une utilité vraiment importante ; il a donné un accroissement à la population de la ville et augmenté la consommation des denrées. Les ouvriers sont payés avec exactitude. » On n'a pas la preuve, dans le dossier, que les Robichon aient répondu à cette enquête, mais dans un mémoire à l'intendant de Lyon, en décembre 1784, pour s'opposer à leur concurrent Claudius qui demande à s'établir à Rive-de-Gier (donc aux sources de leur approvisionnement en charbon), ils déclarent « avoir en magasin plus de 800 000 bouteilles fabriquées, occuper actuellement 200 ouvriers et consommer 1800 bennes de charbon par semaine. [...] Cet établissement est à sa perfection, il a consommé un capital considérable, il est aisé de concevoir que la moindre suspension ou diminution des débouchés rendrait ces dépenses inutiles. Si le travail est suspendu, les ouvriers s'en vont et il faut les retenir par des gratifications onéreuses. » De son côté, Mme Esnard écrit dans la même intention à l'intendant : « La concurrence d'une quatrième verrerie, bien loin d'opérer le bien du commerce, ne peut que lui nuire par l'augmentation de toute espèce de matières qui servent à d'autres usages qu'aux verreries, le prix des verres est au plus bas, la fabrication excède la consommation. » La maîtrise de la main-d'œuvre qualifiée et des coûts de production constituent bien, hier comme aujourd'hui, la clé du succès de l'entreprise.

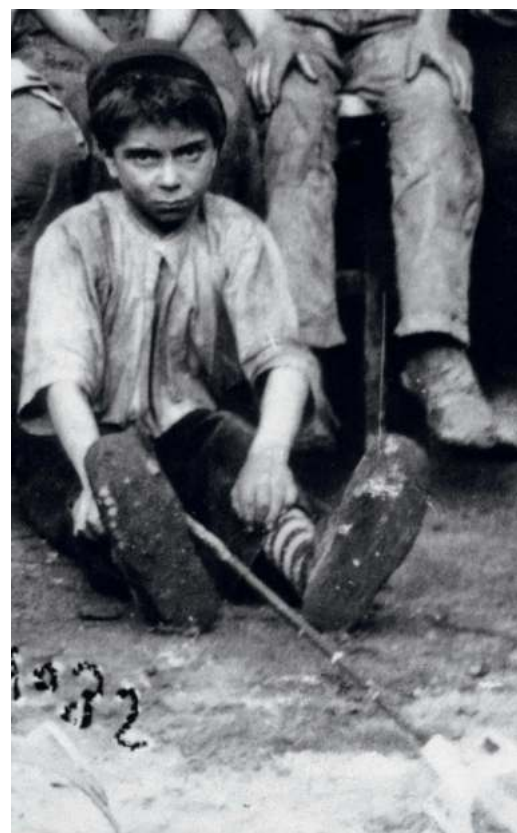


Fig. 120 • Expression d'un de ces gamins.
Cliché : archives municipales de Givors

67. ADR, 1 ÔC 32.

68. Perret et Johanot sont des commissionnaires du quai Saint-Clair ; Léoras est-il le marchand-épicer de la rue Lainerie ?



LA CONSTRUCTION DES CITÉS OUVRIÈRES DU FUMÉLOIS LOT-ET-GARONNE, 1920-1975

Située en Lot-et-Garonne, sur les bords de la rivière Lot, au milieu d'une région agricole et boisée, historiquement marquée par la présence d'une dizaine de hauts-fourneaux à la catalane, la commune de Fumel accueille, depuis 1847, une usine métallurgique, fleuron de l'industrie aquitaine jusqu'au début des années 1980. Construite à l'instigation de Denys Benoist d'Azyet et de Nicolas Drouillard, industriels et banquiers, cette usine passa aux mains du Grand Central (1853), de la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans puis de la Société métallurgique de la Vienne (1873), avant d'être rachetée, en 1878, par la Société métallurgique du Périgord créée à cet effet par Auguste Barthe et le Comte de Fayères. S'approvisionnant en minerai dans la vallée de la Lémance et en coke dans le bassin de Decazeville (Aveyron), l'usine produisait alors du matériel ferroviaire (coussinets, rails, plaques tournantes, etc.), du matériel d'adduction d'eau et du mobilier urbain, et exportait sa production par voie ferroviaire, un embranchement de la ligne Cahors-Libos traversant l'établissement. Alors que la Société connaissait un essor industriel sans précédent, notamment du fait des exportations vers les colonies et de l'amélioration des procédés de production, la Première Guerre mondiale porta un brutal coup d'arrêt à la croissance continue de la production de l'usine : les ouvriers furent mobilisés et les débouchés commerciaux se raréfièrent.

C'est dans ce contexte qu'apparurent les premières cités ouvrières fuméloises dont l'histoire a laissé paradoxalement une marque prégnante dans le paysage social et urbain du territoire. Pourtant, les sources documentaires permettant d'appréhender cette question étaient quasi inexistantes jusqu'à la récente découverte des fonds d'archives de la société Pont-à-Mousson qui posséda la SMP¹ de 1934 à 1970. Même si nous aurions aimé disposer de sources syndicales, à tout le moins sociales, les textes consultés offrent la possibilité de comprendre le contexte de création des premières cités ouvrières et les raisons qui motivèrent les différentes phases de construction, les choix architecturaux mis en œuvre en fonction des besoins en main-d'œuvre de l'usine, et les formes de vie sociale dans les cités ouvrières en Fumélois.

Les raisons de la construction de cités ouvrières

Les premières mentions faisant allusion à la nécessité de mettre à disposition des logements d'ouvriers datent de 1907 : le 24 mai, Émile Barthe, fils d'Auguste Barthe, informa le conseil d'administration « qu'en attendant que la constitution de la « société de logements » à bon marché dont il s'occupe et qui aurait pour but de rendre les

1. La Société métallurgique du Périgord (SMP) prit le nom de Société minière et métallurgique du Périgord en 1941. Pont-à-Mousson fusionna avec la Compagnie de Saint-Gobain en 1970.



Fig. 122 • Crèche de l'usine en 1917. La direction de la SMP mit en place la crèche pour faciliter le recrutement des femmes mères de famille.

© Heib

ouvriers adhérents propriétaires de leurs maisons, il a autorisé M. Jacquin [le directeur de l'usine] à passer des baux avec les propriétaires voisins disposés à traiter, de façon à assurer le logement des ouvriers dans le voisinage de l'usine »². Le 2 mars 1910, le conseil d'administration décida la création à Fumel, « [...] dans les terrains récemment achetés à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'un groupe de maisons destinées à être louées aux ouvriers pour devenir la propriété des locataires après vingt ans de location. On commencera par deux maisons du prix d'environ 4 000 F l'une [...] »³. L'objectif de la SMP, qui embauchait alors environ 700 personnes en 1912, était donc de construire des logements à destination de la population ouvrière, parce que les besoins en main-d'œuvre ne cessaient de croître depuis la fin du XIX^e siècle :

Évolution de la population de Fumel

Source : *Démographie du Lot-et-Garonne*.

Recueil des recensements de 1801 à 1990 par arrondissement, canton, commune.

Située à 500 mètres de l'usine, la commune de Monsempron-Libos, mitoyenne de Fumel, connut aussi une hausse de la population à partir des années 1891-1896, celle-ci passant de 1 088 à 1 205 habitants. La main-d'œuvre de l'usine reste toutefois difficilement évaluable puisque les effectifs pouvaient varier jusqu'à 70 % selon la saison et les besoins de l'usine. Il faut donc distinguer les salariés embauchés à la journée et ceux embauchés au moins au mois (dans ce cas, il s'agissait surtout du personnel encadrant). En période de travaux agricoles (mai-octobre), la main-d'œuvre habituellement embauchée à la journée ne se présentait pas ou prou à l'usine : l'activité industrielle était donc essentiellement un complément de l'activité agricole.

2. ASG, PAM (Pont-à-Mousson)

Hist 0004.

3. *Ibid.*

Ce n'est qu'en avril 1916 que la SMP amorça le projet de construction de logements ouvriers. Les hommes en âge de combattre ayant été mobilisés, les besoins de main-d'œuvre s'amplifièrent : Émile Barthe demanda au ministère de la Guerre de lui fournir des hommes. Cinquante prisonniers allemands furent envoyés à Fumel et installés à hauteur de l'ancienne ferme de la Métairie basse devant laquelle la direction fit construire et aménager des dortoirs en bois. Elle transforma aussi l'ancien logement Dumaux en garderie et crèche pour trente enfants de mères employées sur les lignes de fabrication des obus (fig. 121 et 122).

En 1919, lorsque les hommes revinrent du front, la crise du logement à Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite et Montayral s'amplifia d'autant plus que la reconstruction, exigeant une relance rapide de la production de tuyaux, profita à l'usine de Fumel épargnée par le conflit. Les besoins de main-d'œuvre ne cessèrent de croître alors que les communes alentour n'étaient pas en mesure de proposer des logements aux populations immigrées (alors essentiellement italiennes, russes et polonaises) indispensables au fonctionnement de l'usine. L'enjeu pour la SMP n'était pas seulement de mettre à disposition des habitations en nombre : il s'agissait aussi d'assurer la stabilité sociale de la population ouvrière. Le 24 novembre, Émile Barthe, constatant que « la crise du logement est intense à Fumel » exposa au conseil d'administration « la nécessité d'acheter certains immeubles, soit pour s'assurer qu'ils sont bien réservés au logement de notre personnel et éviter l'installation de débits de boissons, soit pour les transformer rapidement et avantageusement en maisons ouvrières. L'ancienne ferme de la métairie Basse, propriété de la société, sera également transformée en logements. On y trouvera douze logements au moins, un peu sommaires mais qui seront immédiatement prêts. Quatorze logements seront trouvés dans l'ancienne papeterie de Martiloque »⁴. La SMP affecta la ferme de Métairie basse, inutilisée depuis le départ des prisonniers allemands, au logement d'ouvriers. Le bâtiment, qui servait quelques années plus tôt de papeterie, fut acheté à la Société des produits réfractaires de Fumel et Libos : le rez-de-chaussée, formé d'une grande salle voûtée, et le premier étage furent divisés en petits logements.

Toutefois, conscient des limites de ces réponses, Émile Barthe exhorta le conseil d'administration à aller plus loin : « [...] la Société désire faire mieux que ces installations hâtives ».

La mise en œuvre du plan de construction des cités ouvrières

Émile Barthe présenta dans la foulée le programme de financement : « Fondée sous les auspices du Comité des Forges, la Caisse foncière de Crédit dont la Société du Périgord est actionnaire, peut prêter deux cent cinquante mille francs à une Société d'habitations à bon marché, garantie par la Société métallurgique du Périgord. Le conseil donne, comme détaillé plus loin, toutes autorisations nécessaires à M. Le Président pour souscrire une partie des actions de la Société des habitations à bon marché en formation, puis pour se porter garant de ladite Société vis-à-vis de la Caisse foncière de Crédit. M. Sandré étudiera au mieux le programme de construction que la Société d'habitations à bon marché pourra réaliser avec la somme ainsi empruntée. Quel que soit le désir de faire construire des habitations détachées les unes des autres et de type varié, il est bien à craindre que le prix élevé en toutes choses n'oblige à aligner des maisons uniformes et contiguës par mesure d'économie. » La Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie, société anonyme constituée le 10 avril 1918, avait pour objet de « fournir, aux établissements industriels, des capitaux qui leur sont nécessaires pour créer des maisons ouvrières salubres à l'usage de leur personnel »⁵. Le conseil d'administration, face à l'urgence de la situation et « considérant qu'il est de l'intérêt de la société de faciliter le logement de son personnel »⁶,

4. *Journal de la société statistique de Paris*, tome LXVI (1925), p. 32. La papeterie de Martiloque était considérée à la fin du XVIII^e siècle comme « la plus belle de Guyenne ».

5. *Ibid.*

6. ASG, délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 1919.

décida alors de se porter caution auprès de l'établissement de crédit, « de toutes les obligations pécuniaires devant résulter pour la Société immobilière « Le Foyer Fumélois » » de la teneur du contrat de prêt à intervenir entre cette dernière société et la « caisse foncière de crédit »⁷. C'est dans ce contexte que la SMP contribua à la création de la « Société du Foyer Fumélois » (voir tableau ci-dessous).

La Société du Foyer Fumélois

La Société du Foyer Fumélois, société anonyme d'habitations à bon marché, fut créée le 21 janvier 1920⁸, et dotée d'un capital de 30 000 F divisé en 600 actions de 50 F chacune. Trois responsables de la SMP furent nommés responsables du Foyer Fumélois : Henri Sandré, gendre d'Émile Barthe, Lucien Durupt et le nommé Daraignez. Lors du premier conseil d'administration le 4 mars 1920, les administrateurs décidèrent d'acquérir deux parcelles situées au lieu dit La Tuilerie⁹. Ce transfert de propriété permit au Foyer Fumélois de construire la première cité ouvrière, rue Torikian (fig. 123).

Au mois de juin 1921, dix logements, réalisés à l'aide d'un prêt consenti par la Caisse foncière de crédit, furent livrés aux premiers locataires. Toutefois, le Foyer Fumélois éprouva les premières difficultés : « Le coût de nos constructions a absorbé notre capital, le montant du prêt obtenu et même une somme supplémentaire que la Société du Périgord a avancée. »

L'action directe de la SMP

La volatilité de la main-d'œuvre posait effectivement de graves problèmes à la société : les hommes, formés pendant plusieurs mois, n'hésitaient pas à quitter l'usine pour des activités plus rémunératrices : en 1930, d'après Henri Sandré, « [...] les chantiers de construction ou réfection de routes, voies ferrées, qui s'ouvrent au début de l'été offrent à la main-d'œuvre des travaux moins pénibles et des salaires plus rémunérateurs »¹⁰. Ce n'est que lors de la saison creuse de l'activité agricole qu'ils étaient embauchés à la journée ou au mois par l'usine. Or, à partir de la Première Guerre, les populations immigrées se firent plus nombreuses à Fumel. Ces mouvements de population étaient une bénédiction pour la direction de l'usine puisqu'il s'agissait de compenser l'absence des hommes habitant la localité. La situation économique déjà difficile se doubla d'un enjeu social : fixer la population en lui offrant des conditions de vie satisfaisantes. Fumel et Libos n'étaient pas préparés à accueillir plus de population que ne lui permettaient les logements existants. Pourquoi alors fixer la population ? Avant la Première Guerre, les ouvriers nouvellement recrutés étaient formés sur le

7. Ibid.

8. Acte passé devant M^e Villeréal de la Chassaigne, notaire à Fumel.

9. ASG, PAM OB/11 218. Parcelles 1140 et 1141 P (section D).

10. ASG, PAM Hist 107. Délibération du 10 juin 1930.

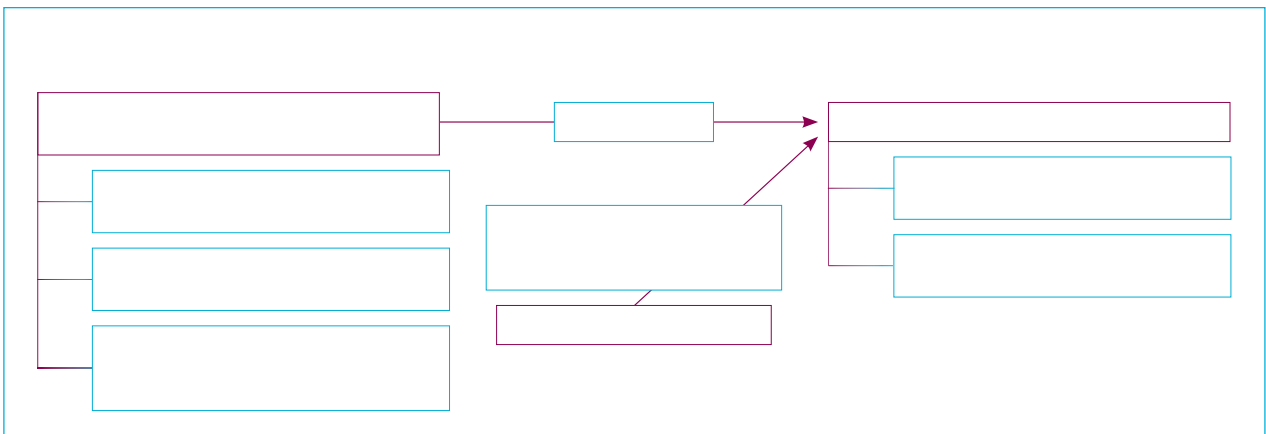




Fig. 123 • Maison, rue Torikian, commune de Fumel. Le logement ne comprend qu'un seul niveau. Les façades alignées sont toutes identiques : deux ouvertures encadrent la porte d'entrée.

Cliché : V. Joineau

tas par les anciens. L'absence d'ouvriers opérationnels contraint la direction à investir dans la formation des nouvelles recrues. Or celles-ci préféraient l'activité agricole à l'activité industrielle. De fait, elles restaient peu de temps dans l'usine de Fumel. Par exemple, les effectifs de l'usine étaient en janvier 1923, de 1 345 personnes. Quatre mois tard, ils n'étaient plus que de 945¹¹.

Dans ce contexte, la SMP ne pouvait laisser le Foyer Fumelois agir seul : en 1922, le conseil d'administration de la SMP prédit que « la Société du Périgord sera certainement obligée à nouveau, si le travail reprend, de faire construire d'autres logements ouvriers, soit par l'intermédiaire du Foyer Fumelois soit autrement »¹². La délibération du 7 novembre 1922 traduit la difficulté pour l'établissement de fixer les populations immigrées et d'investir, sur la durée, dans la formation de ces hommes qui n'ont souvent ni culture, ni expérience de l'usine : « Les absences sont toujours plus élevées à Fumel en été [...]. Les Portugais ont quitté Fumel en masse pour s'embaucher dans les régions libérées. Le personnel étranger embauché pour les remplacer a donné un déchet énorme. Le personnel français fatigué de dresser les nouveaux venus s'est clairsemé de plus en plus malgré les encouragements donnés à ceux qui formeraient des élèves. Ce n'est qu'en embauchant constamment des étrangers qu'on a pu maintenir, puis accroître l'effectif pour satisfaire aux commandes. Or, les commandes de coussinets, sabots, tuyaux ont afflué juste à ce moment. Le rendement des étrangers est nul les huit premiers jours, nettement insuffisant le premier mois et médiocre le 2^e mois de présence. Heureusement, les efforts de recrutement ont commencé à porter leurs fruits en septembre. Aussi, les résultats au 30 septembre s'améliorent nettement. La comparaison des tonnages produits et des feuilles de paie montre que le rendement du personnel est en voie de progression intéressante. »¹³

À la fin de l'année 1922, le conseil d'administration de la SMP décide de lancer une grande opération de construction de logements : « Il est très important que les programmes de fabrication ne changent pas trop souvent, et surtout que le personnel soit stabilisé. Alors que nous occupions avant la guerre 4 % d'étrangers, nous en occupons actuellement 40 %. La stabilisation de la main-d'œuvre étrangère ne peut

11. ASG, délibération du Conseil d'administration du 27 avril 1923.

12. ASG, délibération du Conseil d'administration du 7 mars 1922.

13. ASG, délibération du Conseil d'administration du 7 novembre 1922.

être obtenue que par la construction de logements ouvriers. Pour les étrangers célibataires, nous avons des dortoirs; il faut immédiatement en aménager un de plus avec des matériaux existants. Le conseil approuve un devis de 8 000 tonnes environ pour cet aménagement. Il faut prévoir l'an prochain des réparations importantes aux dortoirs construits pendant la guerre et leur réfection complète progressive. Mais c'est en logeant les familles que notre action est la plus sûre. » Il décida d'engager trois types d'actions :

- investir 60 000 F « à l'aménagement de maisons, auberges, hangars loués à la société dans la partie haute de Fumel. On obtiendra ainsi trente logements de deux ou trois pièces »;
- rentrer en contact avec un groupe d'habitants de Libos qui proposent de prêter 200 000 F pour l'édification de logements de trois pièces;
- continuer l'étude de l'utilisation des terrains de Bon-Accueil, de la Métairie basse, de la Castine : « on peut aisément y bâtir soixante-huit logements de trois pièces avec jardin mais la réalisation de ce programme est subordonnée à nos disponibilités financières ».

La faiblesse de la direction est telle qu'au mois d'avril 1923, considérant son impuissance « à améliorer la qualité de la main-d'œuvre » et « qu'autant que des logements sains et confortables puissent être mis à la disposition des ouvriers », le conseil décide « un effort important en ce qui concerne les maisons ouvrières »¹⁴. À ce moment-là, un programme de dix-huit maisons doubles était en cours d'achèvement. Le conseil lança alors la construction de trente nouveaux logements financés sur les fonds de réserve de la SMP.

Au mois d'avril 1930, une nouvelle série de treize maisons fut mise en location. En outre, « la transformation de logements anciens sera entreprise incessamment ainsi que celle de la cantine et des dortoirs anciens. Un deuxième lot de vingt-cinq maisons ouvrières sera mis en adjudication de manière à ce que la construction de cette série commence dès que la première série sera achevée »¹⁵. En juin 1930, vingt-cinq nouvelles maisons furent mises en service, tandis que vingt-cinq autres étaient en construction. L'entrée de Pont-à-Mousson dans l'actionnariat de la SMP (1928), l'introduction de la centrifugation horizontale¹⁶ (1931), puis la production d'obus (à partir de 1937), élargirent la gamme et les volumes de production de l'établissement. Ce développement coïncida avec l'immigration massive des populations italiennes, puis portugaises et espagnoles au cours des années 1925-1940. En 1930, 30 % de la main-d'œuvre étrangère de l'usine était logée en dortoirs : « En comprenant les maisons en cours de finition, nous pouvons loger soixante-dix familles d'ouvriers. Il s'agit presque exclusivement de familles d'étrangers. »¹⁷ La mobilisation des hommes à partir de 1939 accrut le besoin de main-d'œuvre étrangère (en partie compensée par l'afflux de réfugiés espagnols), et donc de logements.

14. ASG, délibération du Conseil d'administration du 27 avril 1923.

15. ASG, délibération du Conseil d'administration du 8 avril 1930.

16. Procédé industriel de fabrication horizontale de tuyaux en fonte. La fonte liquide, introduite à l'intérieur d'un moule en rotation, tapissait les parois intérieures du moule sous l'effet du mouvement centrifuge.

17. ASG, PAM Hist 107. Délibération du 21 octobre 1930.

18. Nous n'avons pu situer le projet de logements.

Les difficultés du Foyer Fumélois

Le Foyer Fumélois n'était pas en mesure de répondre efficacement à la situation : pendant sept ans, il ne concrétisa aucune nouvelle construction. Les locations des premiers logements étaient loin de suffire à permettre l'autofinancement du Foyer Fumélois. Le 25 septembre 1930, le conseil d'administration reconnaît que « [...] malgré les efforts faits jusqu'ici, tant par le Foyer Fumélois que par la Société du Périgord, le nombre de logements construits n'est pas encore suffisant et qu'il y a lieu de prévoir la construction d'un nouveau groupe de vingt-deux maisons à deux logements »¹⁸. Pour ce nouveau projet, le Foyer Fumélois espérait s'appuyer sur la loi du 5 décembre 1922 et des lois postérieures sur les habitations à bon marché sous forme d'une subvention et « d'un prêt de l'État pour 90 % du montant du devis tandis que la

Société métallurgique du Périgord accepta de participer à la dépense pour 10 % [...] ». La crise économique d'alors retarda la création de ce programme. Dans ce contexte, dépourvu de moyens, le Foyer Fumélois fut mis en veille jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

L'après-guerre, ou l'accélération de la construction

Après la Libération, les ouvriers prisonniers ou travaillant pour le STO commencèrent à revenir à Fumel, grossissant ainsi les rangs d'une main-d'œuvre en demande de travail. La SMP, devenue SMMP en 1941, entra alors dans une période de lourds investissements destinés à répondre à la fois aux besoins de logements de la population locale et des populations immigrées, et aux enjeux industriels de leur sédentarisation.

En 1945, la SMMP décida la construction de logements ouvriers sur 20 ha de terres à Montayral mais en confia la réalisation au Foyer Fumélois. Pont-à-Mousson (PAM) participa au financement.

L'engagement financier était motivé par les « nécessités impérieuses en logements afin de pouvoir satisfaire aux besoins de la main-d'œuvre nécessaire à l'usine de Fumel ». La SMMP prit même l'engagement de couvrir le déficit annuel d'exploitation pour les logements qui furent mis à la disposition des ouvriers.

En 1948, la SMMP utilisa les terrains disponibles de Cézerac¹⁹ pour y construire de nouvelles cités ouvrières avec jardins. Le conseil d'administration de la SMMP voulut aussi faciliter l'action du Foyer en lui mettant à disposition des terrains pour la construction de logements. À cet effet, la SMMP demanda à la maison-mère, PAM, d'acheter 16 hectares de terrain²⁰ à Cézerac²¹. De graves difficultés administratives empêchèrent le projet d'aboutir avant 1953, date de l'autorisation préfectorale²².

Jusqu'en 1960, existaient donc juridiquement deux types de logements : les logements de la SMMP et ceux du Foyer Fumélois, lui-même piloté par des dirigeants de la SMMP.

La dissolution du Foyer Fumélois

Au mois d'avril 1960, Roger Aurin, directeur de l'usine, informa le conseil d'administration de la position prise par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, administration de tutelle du Foyer Fumélois. Considérant, d'une part, que le Foyer Fumélois n'observait pas les règles imposées par la législation sur les habitations à loyer modéré particulièrement en matière de loyers et que cette société était, d'autre part, « filiale d'une entreprise industrielle qui couvre les déficits de sa gestion, le Ministère de la Reconstruction décida de retirer au Foyer Fumélois l'agrément conféré au titre de la législation sur les HLM par l'arrêté du 7 janvier 1921. Ce retrait d'agrément a été prononcé par un arrêté de Monsieur le Ministre de la construction du 17 décembre 1959 [...]. Il appartient en conséquence au Foyer Fumélois de se transformer en Société anonyme de droit commun régie par les dispositions de la loi du 24 juillet 1867 [...] ». Après discussion, le Foyer Fumélois décida que pour éviter toute « [...] confusion [...] entre les logements usine et les logements du Foyer Fumélois », il était préférable d'être absorbé par la SMMP. Dans les jours qui suivirent, le Foyer Fumélois fut transformé en société anonyme. Quatre ans plus tard, le Foyer Fumélois fut dissous.

L'explosion de la construction de logements

En raison de l'absence de moyens financiers du Foyer Fumélois et de la nécessité pour la SMMP et PAM de ne pas souffrir de contingences sociales, les opérations immobilières furent confiées, à partir du début des années 1960, à la société Aeditas, basée à Nancy. Jusqu'alors, les programmes architecturaux étaient assurés par

19. Où étaient déjà situés « des immeubles servant actuellement au logement des membres de notre personnel ».

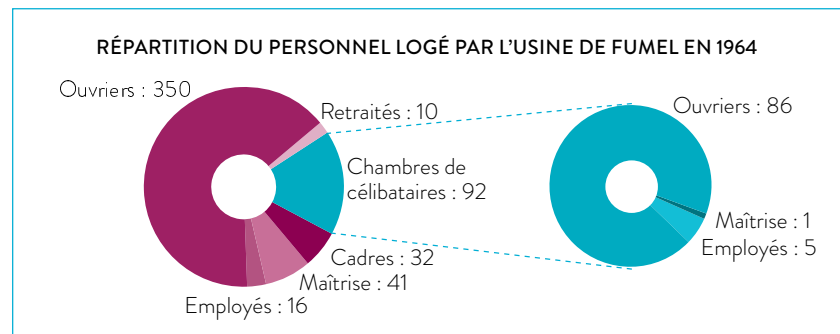
20. Parcelles 352 à 365 section A de Montayral.

21. *Ibid.* « Nous voudrions mettre à la disposition de la Société d'habitations à bon marché "le foyer Fumélois", des terrains pour la construction de logements : une partie des terrains appartenant à la Cie de PAM conviendrait particulièrement. D'autre part, étant donné la proximité de notre usine, les terrains non employés par le Foyer Fumélois nous seront utiles dans l'avenir pour notre activité industrielle. Nous avons donc demandé à la Cie de PAM à devenir propriétaire de ces immeubles et avons obtenu son agrément. »

22. ASG, PAM OC/27248.

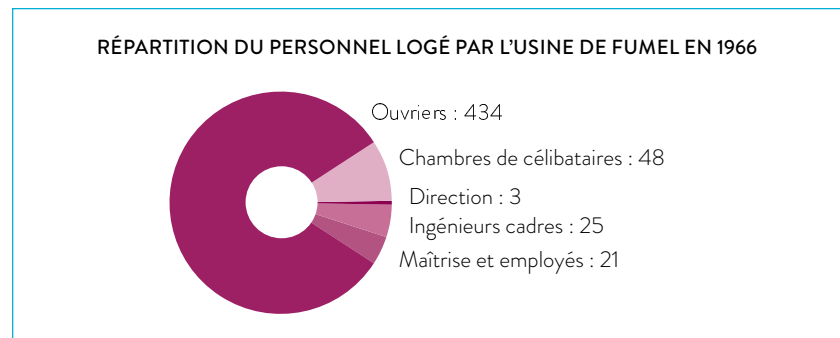
Gaston Rapin, architecte de Villeneuve-sur-Lot, ou, plus rarement, par le bureau d'études de l'établissement.

En décembre 1962, Aedilitas sollicita un permis de construire au nom de la SMMP, pour la parcelle n° 355 du lieu de Cézerac, à Montayral. Aedilitas rayonnait alors à Fumel, Montayral et Monsempron-Libos. En 1963-1964, la SMMP fit construire six logements pour contremaîtres et agents de maîtrise « mais dans lesquels on a été dans l'obligation de loger de jeunes ingénieurs, n'ayant rien d'autre à leur offrir »²³. En 1965, la SMMP possédait deux types de logements, les uns pour familles, les autres pour célibataires. Les types de locataires étaient ainsi répartis :



En 1965, la SMMP fit construire, à Monsempron-Libos, dix maisons à destination du personnel de Brive²⁴. Au mois de décembre, Aedilitas étudia, à la demande de la SMMP, la souscription de dix nouveaux logements (deux T3, cinq T4, trois T5) dans un programme réalisé par la municipalité de Monsempron-Libos, au lieu dit Cussac. Aedilitas acquit alors les terrains pour y construire les logements. « [...] Désirant que ces logements puissent être réservés en totalité à son personnel »²⁵, la SMMP s'engagea à acquérir des parts dans le cadre de la future augmentation de capital d'Aedilitas. La SMMP prit, en outre, l'engagement, au cas où la gestion des logements par Aedilitas aurait été déficitaire, « de couvrir le déficit d'exploitation pour ceux des logements mis à la disposition des membres de son personnel [...] »²⁶. La construction de cette seconde phase (programme Fumel III, correspondant aux lots 25 à 29, 32, 33, 36 à 38) se déroula de 1967 à 1970, mais l'attribution des locations fut retardée par des « imperfections, malfaçons et manque de finition »²⁷.

Les logements, ainsi qu'une maison d'ingénieur et un bâtiment « pour ouvriers célibataires », furent construits l'année suivante ; dix autres et une autre maison d'ingénieur suivirent en 1967. En 1966, les habitations appartenant à la SMMP étaient ainsi affectées :



23. ASG, PAM OC/27304.

24. À l'origine, ces logements étaient destinés à l'accueil du personnel de Brive, où Pont-à-Mousson avait gardé les bureaux commerciaux de la SMMP. Pont-à-Mousson ferma les bureaux de Brive en 1964 : le personnel rallia Nancy (siège de PAM) ou Fumel.

25. *Ibid.*

26. ASG, PAM OB/77333.

27. ASG, PAM OC/27304.

Ainsi, les dortoirs furent réduits de moitié au bénéfice des maisons ou appartements. Les retraités furent probablement invités à renoncer à leurs locations, pour les rendre disponibles aux salariés. À cette date, Aedilitas possédait alors deux logements d'ingénieurs à La Marinière et six logements à Cézerac. La nécessité d'intensifier les programmes de construction fit dire à Roger Aurin que « les besoins en logements ouvriers sont importants, mais laissons le soin aux municipalités entourant l'usine de Fumel de promouvoir des programmes d'HLM dans lesquels nous prenons des participations. À l'instant même, la commune de Monsempron a en construction un ensemble HLM dans lequel il faudra souscrire très prochainement. Ceci nous permettra d'ailleurs d'accueillir certains ouvriers de l'usine de Montluçon »²⁸ qui appartenait à la SMMP. Coïncée entre la demande en logements de la population et l'augmentation du coût de la construction en France, la SMMP n'avait pas d'autres alternatives que de financer elle-même les logements sociaux. C'est dans ce contexte qu'elle se rapprocha de la Société Générale des produits réfractaires (SGPR) pour obtenir des facilités d'accès au programme de construction de logements que cette dernière venait d'initier.

Le rôle de la briqueterie de Libos dans l'essor des constructions de logements

En juillet 1955, la Société des produits réfractaires de Fumel et Libos, propriété de la SMMP, apporta lors de sa fusion avec la Société Générale des produits réfractaires (SGPR) la briqueterie de Libos et son fonds de commerce et d'industrie, ainsi que des carrières d'argile à Fumel et Libos. L'opération insuffla un nouvel élan à l'activité industrielle de la briqueterie. Les débouchés s'accroissant, la SGPR mit en place de nombreux programmes de construction de logements à destination de ses salariés. Elle sollicita à cet effet le concours d'Aedilitas qui travaillait déjà pour la SMMP. Différents lotissements, construits pour répondre spécifiquement aux besoins en logements des salariés de la briqueterie, appartenaient directement à la SGPR.

La SGPR ne se contenta pas seulement d'acheter des terrains et de les faire bâtir. Elle apporta son concours à la réalisation de logements ouvriers en apportant une contribution financière à la société coopérative de construction de Monsempron-Libos (Socomo), moyennant des logements réservés à son personnel. La Socomo, créée par la SGPR, et la SCI de Cussac lancèrent un programme de construction, en 1965, de cinquante villas jumelées ou en bandes destinées à constituer la résidence de Cussac²⁹. Aedilitas se substitua quelques mois plus tard à la Socomo pour certains lots qu'elle s'était réservés. Une fois construits, les logements étaient loués aux salariés de la SGPR et de la SMMP.

Les types de logements de la SMMP

L'implantation géographique des logements ouvriers et les orientations immobilières de la SMMP et de la SGPR ont fortement influencé l'organisation sociale des cités ouvrières ; la présence paternaliste n'a cependant pas évolué vers le contrôle social de la population³⁰. Toutefois, si tout salarié pouvait librement choisir de vivre dans une habitation n'appartenant pas à la SMMP, la répartition du personnel dans les logements de l'entreprise n'en demeurait pas moins calquée sur la hiérarchie professionnelle de l'établissement. L'attribution des logements était déterminée en fonction d'une procédure : le salarié souhaitant changer de logement sollicitait le chef du personnel, lequel se mettait en rapport avec le chef de service du demandeur, afin d'évaluer la recevabilité professionnelle d'une promotion. Ensuite, le chef du personnel évaluait avec le service du patrimoine s'il existait des opportunités.

28. ASG, PAM OC/27304. Ce programme HLM prévoyait la construction de vingt logements.

29. ASG, SEPR 0002/55.

30. Le paternalisme se définit le plus souvent comme une « attitude protectrice du patron envers l'ouvrier, comparable à celle d'un père de famille envers ses enfants » (Brand, Durousset, 1991). Plus généralement, cela revient à se conduire comme un père envers d'autres personnes sur lesquelles on exerce ou tente d'exercer une autorité. Sa définition et son sens ont aujourd'hui une connotation péjorative prononcée qui n'existait pas à l'époque, l'essentiel des ouvriers étant largement consentant face à cette politique (Simon Edelblutte, « Paternalisme et territoires politiques dans la France de la seconde révolution industrielle : Un regard rétrospectif sur les liens entre firmes et territoires communaux », *Revue géographique de l'Est* [En ligne], vol. 50/ 3-4/2010, mis en ligne le 17 octobre 2011, consulté le 13 juin 2013. URL : <http://rge.revues.org/3043>).



Fig. 124 • Maison, avenue de Villeneuve, commune de Fumel.
Cliché : V. Joineau

Les habitations étaient subjectivement dénommées sous trois qualificatifs décrivant l'espace intérieur et extérieur de chaque logement.

Les « petites cités »

Les « petites cités » étaient des ensembles de petites maisons individuelles avec murs mitoyens. Elles étaient attribuées aux ouvriers les plus récents de l'usine métallurgique. On les trouve route de Périgueux, rue du Stade, et dans les anciennes écuries du château de Saint-Vite. Les maisons de la rue de Torikian (n° 14 à 32) prennent la forme d'une barre de logements : les logis en rez-de-chaussée surélevé sur caves étaient flanqués d'un escalier extérieur. À Métairie-Basse (ou Borie-Basse), on trouve des barres de onze logements construits au cours des années 1930³¹. Le principe architectural est identique à celui de la rue Torikian, à ceci près qu'un logis sur deux présentait un pignon sur rue.

Les « moyennes cités »

Les « moyennes cités » étaient des maisons doubles avec demi-niveau. Implantées en profondeur sur les parcelles, les habitations de « moyennes cités » disposent d'un escalier pour l'entrée desservant le rez-de-chaussée surélevé sur cave, et d'un porche surmonté d'un auvent en appentis. Le bâtiment présente un pignon sur rue. Toutes les pièces sont sur un seul niveau. Elles étaient préférentiellement attribuées aux agents de maîtrise, chefs de poste et contremaîtres, voire aux ouvriers ayant acquis une expérience reconnue dans l'établissement (ex : rue de la Cité à Libos, rue Neuve à Fumel). On les trouve aussi à Fumel : avenue de l'Usine, rue Torikian, rue Henri-Cavallier et avenue Léon-Blum (n° 44 à 66), et à Libos, avenue de la Libération et cité de Jarrou. Ces habitations furent conçues par l'architecte villeneuvois Gaston Rapin au cours des années 1920 (fig. 124).

31. Alain Beschi, « Fumel. Cités ouvrières », *Le Festin*, Bordeaux, n° 51, 2004, p. 10-11.

Les « grandes cités »

Les « grandes cités » étaient des maisons doubles avec deux niveaux et plus, et une superficie intérieure plus importante que les « moyennes cités ». Le corps central, couvert d'un toit à longs pans, était flanqué de deux corps symétriques en retrait (Fumel : rue Albert-Thomas et dans le quartier du stade). Un escalier extérieur desservait le logis situé au premier étage, au-dessus des garages, comme à la cité de Cézerac à Montayral.

Dans les « grandes cités », les maisons étaient réservées aux cadres et aux agents de maîtrise.

L'immense majorité des logements disposait de jardins dont la superficie était fonction de celle de l'habitation. À petite cité, petit jardin. À grande cité, grand jardin.

Ainsi, nous avons identifié onze ensembles cohérents de logements ouvriers. Le parc immobilier mis en location aux salariés de la SMMP et de la SGPR représentait quasiment 600 logements³² (fig. 125). Toutefois, si les cités ouvrières furent pour l'essentiel construites par ces deux sociétés, de nombreux logements loués à des salariés de ces établissements appartenaient à des particuliers. Il n'est pour l'heure donc pas possible de déterminer le nombre de logements effectivement occupés par le personnel de l'usine métallurgique de Fumel et de la briqueterie de Libos.

32. Ces nouvelles données renouvellent la connaissance des cités ouvrières en Fumelois : en 1996, Alain Beschi avait comptabilisé 267 logements seulement sur la commune de Fumel (base Mérimée).

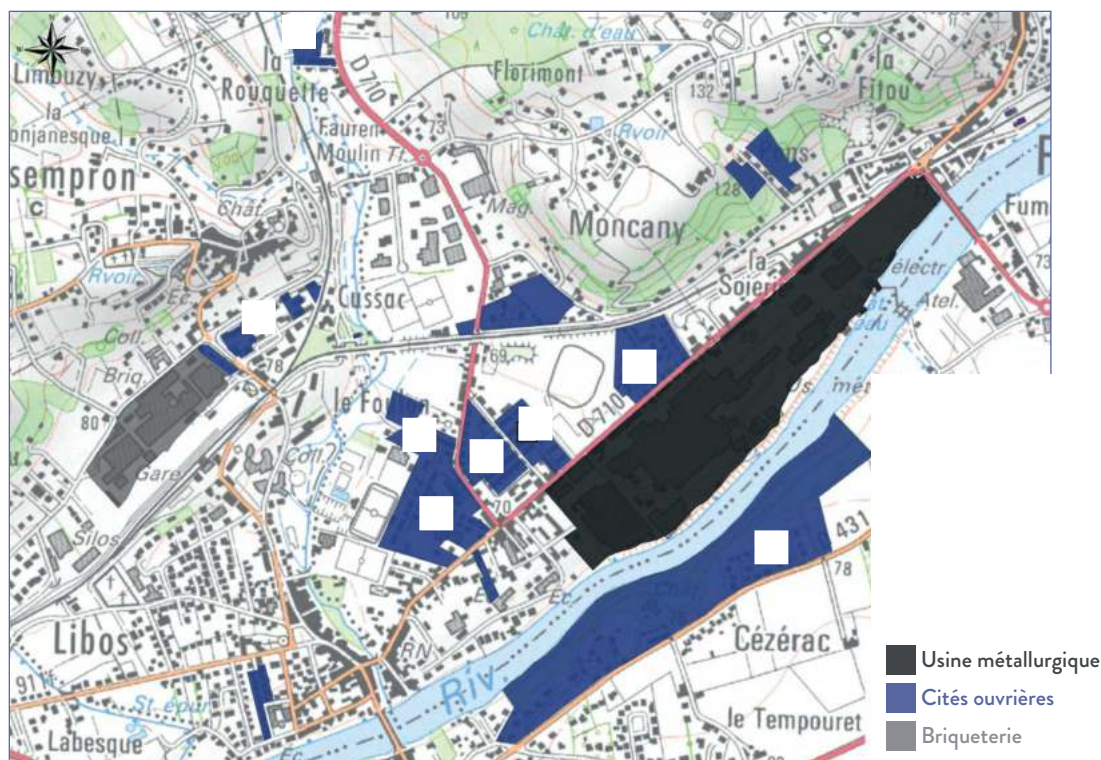


Fig. 125 • Les principales cités ouvrières construites par la SMP avant la Seconde Guerre mondiale. Dessin : V. Joineau. Fond de carte : Scan 25/IGN 1/25 000

Si l'usine métallurgique, bordant le Lot et ceinte d'un mur, était un espace clos, la proximité de l'habitat ouvrier et de l'espace rural, le fonctionnement en 3 x 8, la liberté des salariés d'habiter où bon leur semblait, ont déterminé des pratiques sociales originales, témoignant d'une forme de porosité entre espace professionnel, espace public et espace privé.

Les relations sociales

L'étroitesse des limites entre espace professionnel, espace public et vie privée se manifesta au niveau des exigences professionnelles : par exemple, si le haut-fourneau connaissait des problèmes de chauffe ou de ventilation, la direction appelait le chef de poste censé connaître parfaitement le haut-fourneau. En l'absence de téléphone, un ouvrier dépêché par la direction courait au domicile du chef de poste pour exiger qu'il vienne à l'usine, même au milieu de la nuit. La possibilité que la production subisse pareil cas impliquait donc de prévoir des logements adaptés aux chefs de poste non loin de l'usine. La direction exigeait aussi que les apprentis (« les Arpètes »), dont la formation était assurée par la SMMP depuis les années 1940, portent le « calot » dès lors qu'ils sortaient de l'enceinte de l'usine dans laquelle étaient les ateliers d'enseignement.

Si l'établissement exigeait de ses salariés d'être à son service, les locataires des maisons ouvrières bénéficiaient aussi de la politique sociale de la SMMP. Les locataires désirant changer de papier peint ou rénover l'isolation de leur logement formulaient leurs demandes à leur contremaître ou à un cadre de l'usine : les jours suivants, des ouvriers de l'usine livraient les matériaux ou réalisaient gratuitement les travaux souhaités par les locataires.

Les cités ouvrières commencèrent à être vendues vers 1977-1979 par PAM à des prix particulièrement attractifs. En 1975, la SMMP céda la propriété du château de Cézerac aux époux Payrebessé³³. En 1980, la SEPR commença à vendre les habitations de Florimont et d'Albigès-Haut au prix moyen de 50 000 F³⁴.

La vie communautaire

La coexistence de plusieurs formes d'habitat (collectif/individuel, propriété SMMP/particuliers, contexte urbain/contexte rural) a généré des formes particulières de vie sociale dont certaines étaient plus proches de la vie communautaire. La main-d'œuvre immigrée, indispensable au fonctionnement de la SMMP, était d'origine portugaise, espagnole, italienne, polonaise puis, à partir des années 1960, d'origine maghrébine. Les clivages professionnels et politiques n'empêchèrent pas les clivages entre communautés.

S'installant dans les logements disponibles, c'est-à-dire essentiellement dans l'espace néo-urbain de Fumel et Libos créé par la SMMP, les populations eurent tendance à tisser des liens sociaux en fonction des nationalités. Au cours des années 1950, les Portugais créèrent l'association franco-portugaise. Les Espagnols, formant la communauté immigrée la plus importante avec les Italiens, étaient plus intégrés dans le territoire, plus disposés à faire fi des singularités culturelles, peut-être parce qu'ils étaient arrivés les premiers en Fumelois. D'après les témoignages recueillis auprès d'ouvriers de l'usine au cours des années 1960, les différences de sensibilités culturelles pouvaient parfois donner lieu à des clivages professionnels dans l'enceinte de l'usine.

La pratique religieuse, peu courue dans cette région de tradition radical-socialiste, fit parfois l'objet de malentendus : la population locale tolérait plus ou moins facilement les pratiques religieuses musulmanes tandis que les Polonais, qui avaient construit une chapelle desservie par un prélat polonais, étaient parfois taxés de prosélytisme catholique et d'excès de piété.

33. Plan SGPR.

34. ASG, SEPR 0002/40 et 41.



Fig. 126 • Stade Henri-Cavailler, commune de Fumel, en 1955. De gauche à droite, on distingue les maisons alignées le long de la rue Torikian, le gymnase, une piste d'athlétisme et le stade de rugby.
Fonds privé

Les aménagements sportifs

Les aménagements sportifs furent bien plus nombreux. L'architecte Gaston Rapin, de Villeneuve-sur-Lot, dressa un plan de construction du stade de Bon-Accueil, le 12 janvier 1927³⁵. Le projet, le premier du genre en Lot-et-Garonne, comprenait un terrain de football et de rugby, des agrès de gymnastique, une piste d'athlétisme et ses sautoirs, un tennis (fig. 126). Ce n'est qu'entre 1940 et 1942 que le complexe sportif, qui comprit en plus une piscine, fut réalisé. Entre 1945 et 1961, furent construits un fronton de pelote basque et un terrain de basket-ball.

Ainsi, comme en atteste la politique de construction de logement ouvrier, la vie sociale à l'intérieur des cités ouvrières n'était pas sous l'emprise de la direction de la SMMP. La proximité des cités ouvrières et de l'établissement ne doit pas être interprétée comme une dépendance du personnel vis-à-vis de la SMMP : l'usine ayant été à l'origine de la construction de la matrice urbaine de Fumel et Libos, l'accès au logement de la population, longtemps plus prompte à préférer l'agriculture à l'industrie, était dépendant des investissements de la SMMP, non d'une doctrine sociale. La vie sociale, à l'extérieur de l'usine, était rythmée par la succession des équipes en 3 x 8 et par la diversité et l'intensité des activités sportives auxquelles pouvait participer la population, qu'elle fût du reste salariée ou non de la SMMP. Encore faut-il rappeler que la SMMP étant historiquement le principal pourvoyeur d'emplois, rares étaient les familles qui n'eussent d'enfants salariés de l'établissement.

35. ASG, PAM OA/40726.

979 - BOURGOIN — Cité ouvrière de Boussieu



F. Martel, Lyon



Brigitte RIBOREAU

L'USINE-PENSIONNAT SCHWARZENBACH BOURGOIN, BAS-DAUPHINÉ

L'usine Schwarzenbach – moulinage et tissage – a été fondée en 1850 par Joseph-Victor Auger, dont le père et le beau-père étaient négociants en soierie. Il souhaite devenir fabricant avec son propre outil de production et envisage la construction d'un atelier de tissage et de moulinage. Pour cela, il procède à l'achat d'un tènement comprenant deux moulins à blé alimentés en force motrice par un canal – le canal mouturier propriété du Syndicat des usiniers de Bourgoin – lui permettant ainsi d'être maître de la force motrice. Il acquiert également des terrains pour implanter la future usine-pensionnat, l'une des premières de la région (fig. 129). Victor Auger fait venir dès l'ouverture les sœurs de Sainte-Philomène pour s'occuper des jeunes ouvrières pensionnaires. Cet ordre créé vers 1830 en Dauphiné, et dont la maison-mère était située à Saint-Marcellin en Isère, a pour vocation le soin des malades et des jeunes filles seules ou handicapées. Ces jeunes ouvrières sont pour la plupart filles de la campagne et la « galère » (voiture à cheval) va les chercher le lundi matin dans les villages environnants pour les ramener chez elles le samedi à midi. L'usine propose le gîte et le couvert. La surveillance par les sœurs rassure les familles. Une chapelle a été aménagée au sein de l'usine afin de permettre la célébration des offices, la religion tenant une place centrale dans l'organisation de nombre d'usines-pensionnats. L'outil de production est ensuite perfectionné grâce à la venue à Bourgoin de Théophile Diederichs. Tout d'abord mécanicien à la manufacture Perrégaux, il crée sa propre usine de tissage avec les métiers qu'il a conçus, avant de se consacrer exclusivement à leur fabrication et de les exporter dans le monde entier.

Agrandie en 1863, la manufacture Auger prend le nom de Gindre et Auger vers 1865. En 1883, Victor Auger décide de vendre son entreprise, qui est achetée par Michel-Marie Grataloup, négociant en soierie à Lyon (la parcelle comprenant uniquement l'usine, les bâtiments annexes et la chapelle ; vente sous conditions des moulins avec les canaux d'alimentation des diverses installations). Toutefois, en raison de problèmes de gestion et de production, la manufacture périclité.

Elle est rachetée en 1892 par Robert Schwarzenbach, manufacturier de Thalwil sur la rive sud du lac de Zürich, son associé Julius Malher décrivant ainsi l'usine Grataloup : « J'ai trouvé un lieu idyllique (...) un ruisseau pétillant serpentait à travers un parc désuet, une minoterie gardait le portail et parmi de beaux arbres, presque comme dans un conte de fées, il y avait une soierie... » (Julius Malher, associé de Robert Schwarzenbach lors de son repérage en Dauphiné en 1891)¹. Il achète le tènement des moulins à Victor Auger afin d'avoir la maîtrise de la force motrice. Une équipe suisse est installée aux postes de commande de la fabrique avec, à la direction, Julius

1. The Schwarzenbach Enterprises de R.J.F. Schwarzenbach, New York, 1917 repris dans *Chroniques des usines-pensionnats*, écomusée Nord-Dauphiné, novembre 1985.



Fig.128 • Groupe d'ouvrières arrivant en galère à l'usine-pensionnat Schwarzenbach, début xx^e siècle.
Collection Yves Lacour, droits réservés

Mahler puis son fils Alfred Mahler, moteurs de l'expansion des tissages de Bousieu qui comprennent 151 métiers à tisser à bras à son arrivée, 418 métiers mécaniques Diederichs un an plus tard ; 820 métiers à bras en 1902 ; 1040 métiers mécaniques en 1912 avec l'unité de la Tour-du-Pin et plus de 2000 ouvriers et employés. La colonie suisse s'accroît par regroupement familial et par mariage avec des Françaises. Les bonnes relations avec les sœurs se maintiennent. Bien que protestante, la nouvelle direction comprend le rôle qu'elles jouent dans la discipline et la stabilité de la main-d'œuvre. Elle soutient également l'œuvre du père Rieffel en faveur des sourdes-muettes.

La main-d'œuvre

L'usine Schwarzenbach produit des tissus et soieries pour la cravate et la robe, mais également destinés à la haute couture. La référence suisse de l'entreprise contribue à sa notoriété.

Les ouvriers, hommes et femmes, passent par plusieurs postes au sein de la manufacture avec un champ d'intervention allant du dévidage au tissage.

« Les familles rurales, surtout montagnardes, de la région lyonnaise ont fourni régulièrement au cours du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle d'importants contingents d'ouvrières à Lyon pour les ateliers de la soierie. »² Très vite leurs parents vont être attirés par l'implantation d'usines à la campagne garantissant la moralité des jeunes filles par l'encadrement religieux, parfois une sécurité de l'emploi par contrat, l'assurance d'un revenu prévu d'avance et régulier constituant ainsi un appoint sûr pour la famille avec en prime une bouche de moins à nourrir.

Ce travail à l'usine impose une mobilité géographique et des déplacements pour la main-d'œuvre qui n'est pas locale. L'entreprise prévoit des voitures à cheval, les « galères », pour amener les ouvrières sur leur lieu de travail (fig. 128). Elles ne rentrent chez elles qu'une fois par semaine. Celles qui viennent d'un autre département demeurent sur place six à huit mois. Les ouvrières ont à leur charge une partie de leurs repas et doivent apporter des provisions pour la semaine.

Les jeunes filles entrent en apprentissage vers 13 ans et quittent la fabrique le plus souvent à leur mariage vers l'âge de 20 ans. Une partie de leur gain annuel est versée à leurs parents, l'autre partie constituant une « dot » qui leur est remise à leur départ du pensionnat.

Le rôle des religieuses et leur encadrement sont très importants : outre la direction des âmes et le soin des corps, elles assuraient le fonctionnement du pensionnat, parfois la comptabilité et de multiples autres tâches.

Cette organisation de la fabrique et de la vie collective qui s'y déroule conditionnent l'organisation des locaux. Jusqu'en 2004, une part importante des bâtiments de Schwarzenbach subsiste malgré des démolitions antérieures. Seules deux maquettes permettent aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble de la fabrique dans sa quasi-intégralité, des bâtiments de production et de la cité ouvrière de Bousieu³.

Entre les murs de l'entreprise, se trouvent :

- les bâtiments d'hébergement des ouvrières (dortoirs, réfectoire, cuisine, locaux pour l'instruction religieuse, apprentissage de la couture et de la broderie) [fig. 130] ;
- les bâtiments de production ;
- une chapelle indépendante dans l'enceinte de l'entreprise.

Sont implantés en dehors de l'enceinte :

- les écuries, granges et garages abritant chevaux et « galères » pour le transport des ouvrières ;
- la maison Saint-François réservée à l'hébergement des religieuses ;
- la maison Saint-Antoine destinée aux sourdes-muettes ;

2. Norbert Truquin « Mémoires et aventures... », 1977, repris dans *Architecture du tissage, usines-pensionnats et internats du Dauphiné*, écomusée Nord-Dauphiné et Cerlau, 1982.

3. Les deux maquettes sont conservées au Musée de Bourgoin-Jallieu, dont l'une est présentée dans le parcours permanent.



Fig. 129 • Vue d'ensemble de l'usine Schwarzenbach et de la cité ouvrière de Bousieu, début XX^e siècle.
Collection Musée de Bourgoin-Jallieu, droits réservés



Fig. 130 • Internat de jeunes filles de l'usine-pensionnat Schwarzenbach, début XX^e siècle.
Collection Musée de Bourgoin-Jallieu, droits réservés

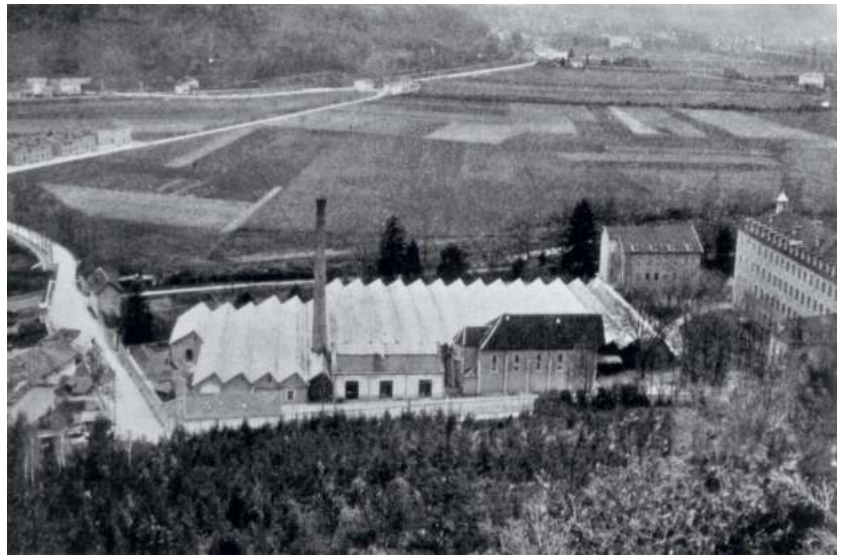


Fig. 131 • Vue sur la plaine et l'usine-pensionnat Schwarzenbach de la colline la surplombant, fin XIX^e siècle.

Collection Musée de Bourgoin-Jallieu, droits réservés

- la chapelle derrière la maison Saint-Antoine ;
- la maison patronale avec un parc clos.

L'usine se détache clairement dans l'espace rural (fig. 131).

Les grandes usines-pensionnats disparaissent progressivement après la Première Guerre mondiale. Une enquête réalisée par les syndicats libres du textile donne quelques chiffres indicatifs dans des entreprises où ils sont implantés : à Bourgoin, Diederichs vingt pensionnaires sur 250 ouvrières, Schwarzenbach dix pensionnaires sur 360 ouvrières.

Les sourdes-muettes

L'usine-pensionnat Schwarzenbach employait des ouvrières sourdes-muettes venant d'institutions de Vizille et Chambéry.

En 1898, le chanoine Rieffel fonde l'œuvre des sourdes-muettes avec la création de la maison Saint-Antoine à Bousieu, dont il confie la direction aux sœurs de Sainte-Philomène. Arrivée à Bousieu le 8 mars 1902, sœur-mère Perpétue en a assuré la direction de 1938 à la fin de sa vie en 1971. De cette façon, le père Rieffel pensait que les sourdes-muettes, à cette époque très isolées, trouveraient un cadre de vie avec une règle commune qui les protégerait. Elles pourraient ainsi subvenir à leurs besoins et être prises en charge lors de leur vieillesse, plutôt que d'être condamnées à l'asile, passant ainsi toute leur vie dans l'usine.

De leur côté, les établissements Schwarzenbach dirigés par M. Malher accueillent favorablement la proposition de l'abbé Rieffel, y voyant l'avantage d'une main-d'œuvre stable constituée d'une soixantaine d'ouvrières.

En 1897, une convention est établie entre l'abbé Rieffel et les propriétaires de la fabrique. Ceux-ci s'engagent à construire une maison et à procurer un logement gratuit aux sourdes-muettes. L'œuvre fut fondée et placée sous le vocable de saint Antoine de Padoue.



Fig. 132 • Maison de retraite et maison des ouvrières sourdes-muettes à Boussieu, vers 1900-1910.

Collection Yves Lacour, droits réservés

Les sourdes-muettes proviennent au départ d'établissements spécialisés dont s'occupe le père Rieffel à Vizille et Chambéry, puis de toute la France : Nantes, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nancy, Marseille, Arras, Gap, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Laurent-en-Royans...

La maison est achevée en 1898 sur la commune de Nivolas à proximité de la maison des sœurs, dénommée maison Saint-François. Les sourdes-muettes sont au nombre de vingt quand elles s'installent en mai, cinquante en 1904, plus de soixante dès 1910 jusqu'en 1936. Ce bâtiment est situé dans un vaste enclos planté d'un verger et pourvu d'une cour (fig. 132).

En 1910 est érigée une chapelle au sein de cet enclos. La table de communion et les vitraux sont en verre moulé de Lalique et ont été réalisés sur commande par l'architecte Albert Ribollet actif à Bourgoin de 1925 à 1975 environ, tandis que le chemin de croix de l'ancien hôpital de Bourgoin orne les murs.

Parallèlement à l'œuvre, une association de protection a été fondée, composée en 1952 par les abbés Joussard de Grenoble et Goy de Beaulieu, de M. Montrozier fabricant de soierie.

En 1952, la plus jeune pensionnaire a 19 ans, la plus âgée 80 ans sur vingt-quatre au total à cette époque. Les pensionnaires trop âgées pour travailler à l'usine contribuent à l'entretien de la maison avec deux sœurs. Les pensionnaires occupent leur temps libre à des travaux de broderie et de couture, de peinture pour certaines.

Par ailleurs, sœur-mère Perpétue a installé des ruches dans le verger. Elle assure également un travail administratif.

La maison Saint-Antoine est fermée en 1971. Celle-ci, la chapelle et la gestion du tènement sont aujourd'hui animées par une association paroissiale : restauration de la chapelle, recherches et expositions sur la cité de Boussieu, son histoire et la vie de ses habitants, manifestations diverses...



Fig. 133 • Maison de maître de l'usine-pensionnat Schwarzenbach de Boussieu devenue aujourd'hui un restaurant gastronomique « Le domaine des Séquoias ».

Cliché : Musée de Bourgoin-Jallieu, droits réservés

Les cités ouvrières

Lorsque est évoquée l'usine Schwarzenbach, le quartier de Boussieu fait référence à l'une des cités ouvrières qui dépendaient de l'usine et dont les habitations sont localisées sur les communes de Bourgoin-Jallieu et Nivolas-Vermelle. Il existait par ailleurs, deux autres cités, les « cités vertes » à Nivolas et Ruy et les « cités roses » à Ruy. La cité de Boussieu comprenait les maisons des « préfectures » rue de Genève, à savoir les maisons des directeurs ou de la maîtrise, le « château » destiné au directeur ainsi que trois petits immeubles d'habitation (fig. 133).

Lors des recueils de mémoire auprès d'habitants de Boussieu ou d'anciens de Schwarzenbach, les personnes interrogées inscrivent les différents bâtiments dans un espace donné et font référence à des passages, mobilités, histoires singulières, transformations au fil du temps, attestant de l'expansion de l'usine. Pour tous, malgré les appellations différentes d'Auger & Gindre à SLC (Société Lyonnaise de Soierie), cela demeure l'usine ou la fabrique Schwarzenbach.

Une histoire de famille

L'entrée à l'usine est souvent déterminée par le fait que des membres de la famille y travaillent déjà et parce que la famille habite la cité ouvrière. Perdre son travail signifie également perdre son logement.

La famille se retrouve sur un lieu de travail commun. Il en est de même pour la sous-traitance de travail aux mères de famille souhaitant rester au foyer, par exemple pour le remettage. L'importance des liens entre vie familiale et vie professionnelle, entre lieu de vie et lieu de travail, la mobilité au sein des cités ouvrières selon les évolutions familiales et/ou professionnelles (Boussieu/La Tour-du-Pin pendant la guerre, mariage...) est à souligner. Les logements sont loués par l'entreprise aux ouvriers, puis par la suite il a été possible de les acheter.

Une mémoire familiale se transmet de génération en génération, avec des faits liés à l'usine et aux cités : une épidémie de typhoïde en raison de la présence de blessés de guerre hébergés dans des bâtiments de l'usine et qui fréquentaient les trois cafés de Boussieu, le ramassage des poubelles dans Boussieu (Boussieu-Ruy, Boussieu-Bourgoin et Boussieu-Nivolas) avec une voiture à cheval ou un traîneau l'hiver, la « galère » qui amenait les pensionnaires...

Progressivement les dortoirs sont remplacés par des cités ouvrières composées de quelques ménages jusqu'à de véritables villages. En 1930, un visiteur, J. Jouanny, trouve remarquables celles de Renage – les successeurs de Montessuy – et Schwarzenbach⁴. « Cette entreprise construit des hébergements dans les divers lieux où elle a des fabriques : à la Tour-du-Pin et à Montceau avec respectivement 150 et 36 chambres, au hameau de Boussieu avec 188 logements groupés en petits pavillons indépendants deux à deux, agrémentés de jardins clôturés aux "portes mêmes de l'usine". » (fig. 134).

Les sœurs ont également organisé une cantine pour les ouvrières trop éloignées de leur domicile et une garderie dans la cour des Moulins pour les enfants des ouvrières de Boussieu. Au moment de Noël, un goûter est présidé par Madame Schwarzenbach. Elle s'occupe des friandises ; les sœurs quant à elles, font jouer des pièces de théâtre aux enfants ou leur proposent des chants. Le jour de Noël, le spectacle se tient dans le local de la garderie avec les parents.

Le catéchisme est dispensé par les sœurs qui organisent également les communions privées et solennelles : la procession des communiantes se déroule depuis la maison Saint-Antoine jusqu'à la chapelle de l'usine.

4. Andrée Gautier, « Les Usines-pensionnats en Bas-Dauphiné », *Évocations*, janvier-juillet 1984.



Fig. 134 • Les villas ouvrières de la cité de Boussieu avec leur petit jardin clos, début xx^e siècle. Collection Yves Lacour, droits réservés

Le déclin de Schwarzenbach

Le premier signe du déclin intervient avec la vente des maisons, conjointement aux premières vagues de licenciements dans les années 1960. De nombreux employés achètent alors leur logement : ils évitent ainsi de se retrouver à la rue en cas de licenciement ou au moment de leur retraite. De plus, ayant toujours vécu et travaillé à Boussieu, ils souhaitent continuer à vivre dans ce quartier.

Se font alors jour les difficultés de reclassement et de changement de vie : les trajets domicile/travail qui s'effectuaient à pied, le déjeuner à la maison sont remplacés par des déplacements en auto et pour la journée, en emportant son déjeuner. Le déclin de l'usine entraîne des modifications profondes dans la vie de la cité, avec notamment le passage du statut de locataire à celui de propriétaire, la fermeture des commerces de Boussieu, la dissolution des liens de sociabilité constitués au sein des cafés ou lors des trajets quotidiens de la cité à l'usine... Le quartier perd alors de son dynamisme. Aujourd'hui ne subsistent de tout cet ensemble, usine et habitat, que les cités ouvrières, la chapelle et la maison des sœurs, la maison des sourdes-muettes, la maison de maître et une série de toitures à redents (sheds). Le pensionnat, le bâtiment de production, les sheds attenants, la chapelle ont été démolis ou ravagés lors d'incendies entre les années 1990 et 2005.

Boussieu d'hier à aujourd'hui : une patrimonialisation

L'usine constituait un facteur de connaissance incontournable au sein du quartier, notamment par le trajet à pied depuis la cité de Boussieu jusqu'à l'usine par un pont qui enjambait la Bourbre. Le passage de l'autoroute a modifié le paysage et opéré une coupure entre la cité et l'usine. Les liens qui se tissaient alors sur le trajet domicile-travail se poursuivaient sur le lieu de travail lors des pauses et dans la cité ouvrière lors des loisirs, selon les affinités de chacun. Cette sociabilité passait également par les bouts de jardin que chaque famille cultivait ou les promenades le soir lorsqu'il faisait beau « [...] tout le monde se causait ».



Fig. 135 • Modernisation et aménagement des anciens bâtiments de la cité ouvrière de Boussieu, à partir des années 1970-1980.

Cliché : Musée de Bourgoin-Jallieu, 2003, droits réservés

De même, cette vie de la cité ouvrière se manifestait par l'animation du quartier avec de nombreux enfants présents dans la cité, des commerces : charcuterie, boulangerie, deux épiceries, laiterie, des jeux de boules dont l'un associé à un café, une école, une fête du 14 Juillet organisée par le Sou des écoles avec une vogue, un défilé et un feu d'artifice.

Une vie dense qui offre un fort contraste avec l'atmosphère actuelle : disparition de l'usine, démolition de l'école, fermeture des commerces, renouvellement de la population bien que quelques anciens ouvriers de Schwarzenbach y habitent encore, construction de villas à l'emplacement des jardins ouvriers, modification des maisons même par adjonction de terrasses, garages et autres dépendances (fig. 135). Une certaine nostalgie de cette vie d'antan qui a perduré jusqu'aux années 1960-1970 transparaît dans les propos des « anciens », qui affirment cependant que l'on est bien à Boussieu : à proximité de la ville et de l'autoroute, tout en étant à la campagne avec jardin, garage, bon voisinage, proximité du travail... Tous ces éléments de qualité de vie qui sont recherchés par les nouveaux arrivants. Ceux-ci sont également sensibles à l'histoire du lieu où ils ont choisi de vivre et qu'ils découvrent au contact d'anciens ouvriers de l'usine.

Cette histoire permet également de créer une passerelle entre le passé et le présent. La cité ouvrière de Boussieu avec sa chapelle, les maisons Saint-François et Saint-Antoine, a pris une dimension patrimoniale. Des activités s'y perpétuent essentiellement autour de la chapelle implantée sur la commune de Nivolas-Vermelle. Elle symbolise aujourd'hui le cœur de la mémoire de l'usine-pensionnat. Diverses activités s'y déroulent du boudin à la chaudière aux visites commentées, en passant par la collecte de photos et de documents, afin de perpétuer la mémoire d'un passé. Ces moments de convivialité permettent de sensibiliser le public à ce patrimoine et de récolter des fonds afin de restaurer la chapelle et la maison Saint-Antoine qui abritait les sœurs. Ces activités liées à la singularité de l'histoire du lieu créent un lien entre les habitants, souvent étrangers à l'usine, et l'association, par son dynamisme, permet le maintien d'activités culturelles et culturelles.

Un jardin partagé, espace de rencontres, d'échanges et de réinsertion, occupe un terrain à l'image de ce que furent les jardins ouvriers du quartier du temps de l'entreprise.

Un patrimoine immobilier

De la part des habitants, l'intérêt est constant aussi bien pour l'histoire du site que pour le caractère patrimonial de la cité ouvrière et son architecture. Cet intérêt se manifeste notamment dans la façon d'appréhender l'habitat des cités ouvrières, avec :

- l'achat par d'anciens ouvriers de Schwarzenbach de maisons dont ils étaient au départ locataires ou d'un logement autre dans la cité ouvrière. Il s'agit d'une forme de « patrimonialisation pour soi », avec une personnalisation du logement et des travaux visant à améliorer l'habitat ;
- le premier achat par de jeunes couples le plus souvent, étape avant un investissement plus important hors de Boussieu. Dans ce cas, il n'y a pas de véritable appropriation de ce patrimoine ;
- la volonté des nouveaux habitants d'acheter à Boussieu afin d'y demeurer. La maison Saint-François est ainsi devenue une copropriété et ses habitants manifestent la volonté de lui conserver son caractère. Ils ont fait le choix d'un habitat atypique pourvu d'une histoire (fig. 136).

Avant que des incendies ne ravagent le pensionnat et le bâtiment du tissage, élus ou spécialistes du patrimoine avaient des perceptions parfois opposées du site et de ses enjeux. Les premiers manifestaient des difficultés à percevoir l'intérêt patrimonial du



Fig. 136 • Maison Saint-Antoine de la cité ouvrière de Bousieu devenue aujourd'hui une copropriété.

Cliché : Musée de Bourgoin-Jallieu, droits réservés

site dans son ensemble. Les seconds tendaient à considérer ce patrimoine comme un bien commun, un « patrimoine pour soi » à protéger et valoriser dans sa globalité pour et en lien avec l'extérieur, voire à une échelle territoriale élargie.

Pour les habitants propriétaires, on constate une volonté de réinvestissement des logements en les personnalisant, alors que les maisons étaient toutes identiques à l'origine. Leur transformation étant perçue comme un mieux-être chez soi, une amélioration. La nostalgie ne porte que sur l'ambiance passée du quartier.

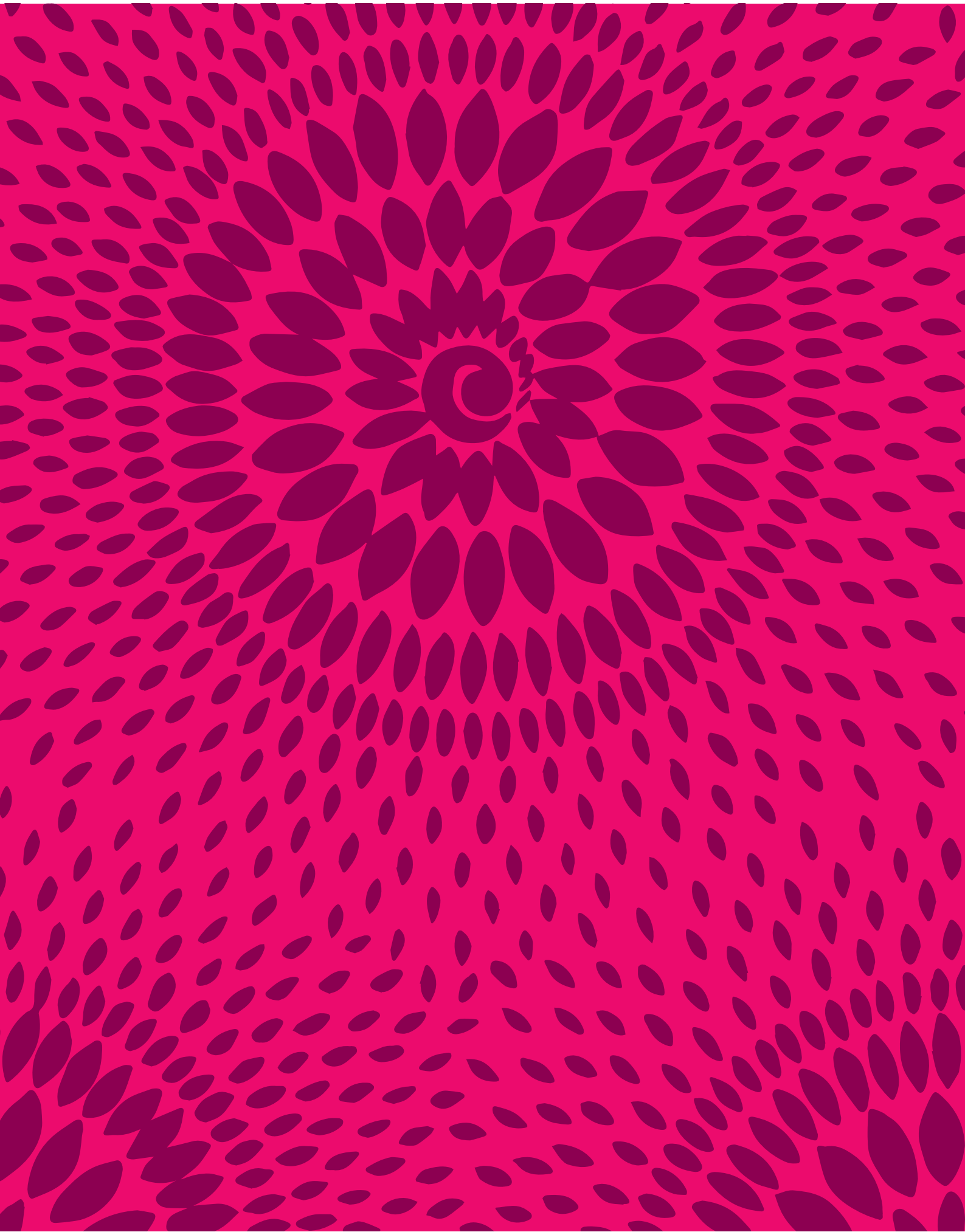
Des craintes émergent lorsque est abordée la question habitat privé au regard du patrimoine collectif dès lors que la valorisation de ce quartier – histoire et architecture – se pose avec pour objectif de préserver l'unité et le caractère de l'habitat des cités par un règlement d'urbanisme, ressenti comme une contrainte... Des visites commentées du quartier, un projet de panneaux touristiques, un plan du quartier ont également été envisagés afin de valoriser le caractère patrimonial et historique de Bousieu.

La monumentalisation du site n'est plus possible depuis la disparition en fumée du pensionnat et du tissage (fig. 137). Pour autant se pose toujours la question patrimoniale du site Schwarzenbach ou du moins de ce qui subsiste : cités ouvrières, maison de maître, chapelle... La question des traces reste posée. Quel rôle le musée de Bourgoin-Jallieu peut-il jouer en tant que musée de territoire et comment peut-il transmettre ces traces ? Comment par des actions de médiation, le musée peut-il jouer un rôle de transmission et de sensibilisation et pour qui ? Au-delà du bâti, demeurent la question de la mémoire sociale de l'usine-pensionnat Schwarzenbach, de la participation de la population à ce travail de transmission (association de l'Union des activités interparoissiales), de la réflexion sur le travail d'harmonisation des cités ouvrières, etc. Cela nécessite une volonté politique affirmée afin de mener les actions de sauvegarde et de valorisation ou de réutilisation.



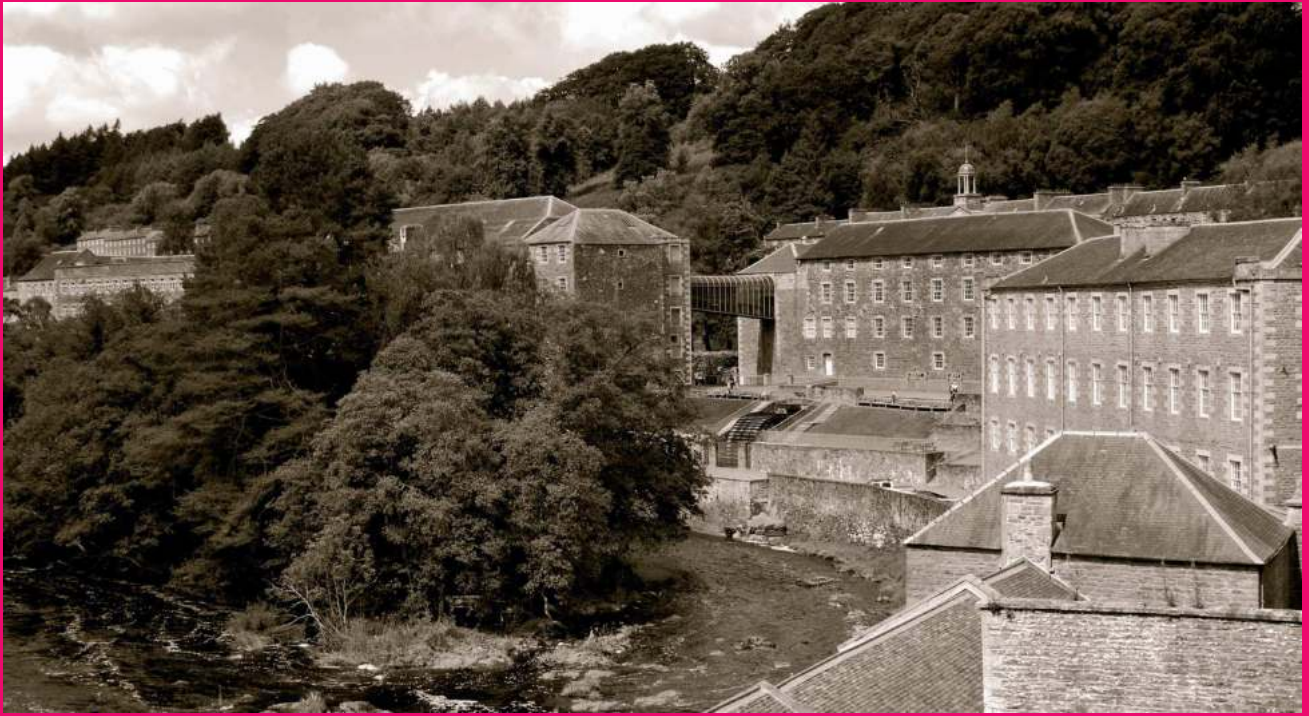
Fig. 137 • Vue du bâtiment principal de production de l'usine Schwarzenbach, vers 1985 avant sa destruction par un incendie en 2004.

Collection Musée de Bourgoin-Jallieu, fonds écomusée Nord-Dauphiné, droits réservés



III

VIVRE L'USINE
AUTOUR DU MONDE



Ophélie SIMÉON

ROBERT OWEN ET NEW LANARK, LE VILLAGE OUVRIER COMME EXPÉRIENCE SOCIALE GRANDE-BRETAGNE, 1800-1825

La filature de coton écossaise de New Lanark est très largement considérée comme un village ouvrier modèle. Elle doit sa notoriété à ses deux premiers fondateurs et dirigeants, David Dale (1739-1806) et son gendre Robert Owen (1771-1858), industriels soucieux du bien-être matériel et moral de leur main-d'œuvre. Dale établit New Lanark en 1785 sur les rives du fleuve Clyde, non loin de Glasgow. Le site étant isolé, il fait bâtir un village à proximité des usines. Dès sa fondation, la communauté industrielle se fait connaître par ses conditions de vie et de travail supérieures à la moyenne de l'époque, et attire de nombreux visiteurs. De 1800 à 1825, New Lanark passe sous la direction d'Owen, et accède à une renommée internationale.

Owen perpétue l'héritage de Dale, mais il n'envisage pas pour autant New Lanark comme un village ouvrier parmi d'autres. C'est pour lui le laboratoire d'une véritable expérience sociale, destinée à prouver la validité d'une série d'intuitions nées de son inquiétude face à l'industrialisation croissante. Sans rejeter le progrès économique et technologique, Owen plaide pour une gestion morale et rationnelle de celui-ci, qui assurerait à la fois la rentabilité des fabriques et le bien-être de leurs employés. À New Lanark comme dans ses écrits, il propose une solution d'essence déterministe : estimant que le caractère de l'homme est façonné par son environnement, il souhaite repenser l'agencement matériel et symbolique de l'usine afin de réconcilier le nouvel ordre économique et les structures sociales d'antan, où primait selon lui un esprit de coopération entre les classes. Au sein du village ouvrier, il réduit ainsi la journée de travail, et promeut l'éducation populaire bien au-delà des attentes de son temps. Dans les années 1815-1820, sa pensée se radicalise pour aboutir à l'une des premières théories socialistes de l'histoire : l'owénisme. Avec la crise profonde qui frappe la Grande-Bretagne au lendemain des guerres napoléoniennes, Owen pousse sa logique expérimentale à son comble. En 1817, il prône l'établissement d'un régime communautaire, destiné non plus à vaincre le paupérisme frappant les classes laborieuses, mais à régénérer la société tout entière. Prévoyant la conversion naturelle et progressive de l'humanité à sa doctrine, Owen souhaite voir disparaître les structures étatiques pour laisser place à une fédération mondiale de communautés. Ce système permettrait d'abolir les pratiques inégalitaires inhérentes au système usinier, telles que la propriété privée et le paupérisme des ouvriers¹.

.....
1. Robert Owen, *Report to the County of Lanark*, 1820, reproduit dans Robert Owen, *A New View of Society and Other Writings*, édité par Gregory Claeys, Londres, Penguin, 1991, p. 250-308.

En 1825, désireux de montrer l'exemple par l'action directe, Owen quitte New Lanark pour se consacrer pleinement à ses activités politiques. Jusqu'en 1849, il réunit autour de lui le premier mouvement socialiste britannique (ou owénisme). En proie aux dissensions et aux difficultés financières, le groupe ne survit cependant pas à la débâcle de la communauté de Queenwood (Hampshire), qu'Owen avait fondée et dirigée de 1839 à 1845. En raison de cet échec, Owen a été qualifié, aux côtés de Fourier et Saint-Simon, de « socialiste utopique », expression que popularisent Marx et Engels dans le *Manifeste du parti communiste* (1848). Ces derniers, ainsi que les coopérateurs et travaillistes après eux, considèrent cependant Owen comme le père fondateur du socialisme britannique. Idéaliste, il a cependant été l'un des premiers à s'élever contre les conséquences sociales délétères de la Révolution industrielle, refusant de considérer les ouvriers comme de simples machines à travailler². En vertu de cette avance sur son temps, Owen demeure aujourd'hui encore un point de référence incontournable pour la gauche britannique, et New Lanark a ainsi acquis un statut de mythe fondateur. Avec ses écoles et ses relations de classe *a priori* apaisées, New Lanark aurait préfiguré rien de moins que l'État-providence moderne, ainsi que le mouvement coopératif dans son ensemble³.

Cette postérité occulte cependant la nature première du site de New Lanark. Avant d'être le prototype d'une régénération de la société dans son ensemble, New Lanark est un village ouvrier textile, aspect qu'Owen ne perd jamais de vue. Ses mesures éclairées n'étaient pas un avant-goût de la société future, mais son brouillon partial et imparfait⁴. En d'autres termes, l'Owen de New Lanark n'est pas encore un socialiste, mais déjà un philanthrope et paternaliste convaincu.

Il s'agira donc, au-delà du mythe, de proposer une histoire sociale de New Lanark, grâce à un vaste corpus d'archives locales⁵. Le village ouvrier doit tout d'abord être analysé dans le contexte de la Révolution industrielle qui l'a vu naître. Forme de peuplement lié au développement du secteur textile, il dépend des contraintes intrinsèques à cette activité : fixer la main-d'œuvre à proximité de l'usine et l'accommoder au travail industriel. Deuxièmement, nous montrerons que ces données de base ont très largement défini le terrain des expérimentations sociales d'Owen à New Lanark. Enfin, une histoire démythifiée de New Lanark ne saurait faire l'économie d'un examen des attitudes ouvrières. Étudier le village ouvrier comme expérience vécue permettra d'éviter deux écueils. D'une part, les perceptions idéalisées de New Lanark, véhiculées en premier lieu dans les écrits d'Owen. D'autre part, les lectures unidimensionnelles du paternalisme industriel, qui n'y verraient qu'un instrument conscient de contrôle social, plutôt qu'une alliance, certes non dénuée d'ambiguïté, entre protection et coercition.

Naissance du village ouvrier textile

Le village ouvrier textile britannique naît avec la première Révolution industrielle (1770-1830). Marquée par un développement sans précédent du secteur textile, cette époque inaugure l'essor de la filature de coton. Jusqu'aux années 1830, moment où la machine à vapeur se généralise, le secteur est dominé par le métier à filer hydraulique, ou *water-frame*⁶. Le procédé est mis au point dans les années 1760 par Richard Arkwright, barbier et ingénieur autodidacte. Rouet alimenté par une roue à aubes, le *water-frame* ouvre la voie à une production textile entièrement automatisée. Désireux de mettre ses inventions en pratique et d'en retirer un bénéfice, Arkwright fonde en 1771 la première filature de coton de l'histoire dans le hameau de Cromford, aux environs de Derby⁷.

Ce nouveau mode de production s'avère extrêmement rentable et fait rapidement école. Entre 1771 et 1825, environ 750 filatures sont fondées en Grande-Bretagne⁸.

2. Karl Marx et Friedrich Engels, *Le Manifeste du parti communiste*, dans Karl Marx, *Œuvres*, vol. I : « Économie », Paris, Gallimard, [1848], 1963, p. 190-193.

3. Beatrice Webb, *The Co-operative Movement in Great Britain*, Londres, Sonnenschein & Co., [1893], 1899, p. 15-16.

4. Robert Owen, *The Revolution in the Mind and Practice of the Human Race*, 1856, p. 21.

5. Ce travail s'appuie sur trois corpus principaux : les archives de la New Lanark Co., conservées à la bibliothèque universitaire de Glasgow (Gourrock MSS) ; les archives de la *New Lanark Trust*, conservées depuis 2013 au sein du village ouvrier et enfin, les registres de la paroisse de Lanark (*Old Lanark Parish Records et Lanark Kirk Session Minutes*).

6. Stanley D. Chapman, « Fixed Capital Formation in the British Cotton Industry 1770-1815 », *Economic History Review*, n° 23, vol. II, 1970, p. 235-266 ; Franklin Mendels, « Proto-industrialization: The First Phase of the Industrialization Process », *Journal of Economic History*, n° 32, 1972, p. 241-261 ; Joan Thirsk, « Industries in the Countryside », dans F.J. Fisher (dir.), *Essays in the Economic and Social History of Tudor and Stuart England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961, p. 70-88.

7. Richard S. Fitton, *The Arkwrights, Spinners of Fortune*, Manchester, Manchester University Press, 1989, p. 127-128.

8. Archaeology Data Service, <http://archaeologydataservice.ac.uk>, Heritage Gateway, <http://www.heritagegateway.org.uk>, Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Scotland, <http://www/rcahms.gov.uk/>.



Fig. 139 • Logements ouvriers, dits « New Buildings », 1798. David Dale les fait ériger pour accueillir une vague de nouveaux ouvriers originaires des Highlands. Comme le reste du village ouvrier, le bâtiment est représentatif d'un style néo-classique épuré.
Cliché : O. Siméon

Les deux tiers d'entre elles utilisent des *water-frames* et s'implantent en milieu rural, à proximité des ressources en eau nécessaires à la production. Les sites de production sont en majorité de taille relativement modeste, avec une centaine d'employés en moyenne. En effet, ces usines s'établissent généralement au sein de bâtiments reconvertis, tels que des moulins à aubes, d'anciens ateliers textiles, ou encore des forges et corps de ferme⁹.

Dans les campagnes les plus isolées cependant, lorsque les infrastructures d'accueil sont absentes ou insuffisantes, de nouvelles localités se créent autour des filatures. Ces villages ouvriers, au nombre d'une trentaine, naissent le plus souvent du réaménagement d'un noyau urbanisé préexistant, sur initiative patronale. Dans cinq cas seulement, le village est créé *ex nihilo* – surtout en Écosse, où les campagnes sont traditionnellement moins peuplées qu'en Angleterre. New Lanark est de ceux-là¹⁰. Le village ouvrier se distingue des autres formes de peuplement liées à l'industrie à deux égards. Contrairement à la ville industrielle, le développement de la localité est exclusivement le fruit de l'initiative patronale. Enfin, contrairement aux autres formes de l'industrie rurale, le statut de résident est conditionné par celui d'employé, l'octroi du logement ouvrier venant sceller l'acte d'embauche. Il y a donc, en d'autres termes, identité du lieu de vie et du lieu de production.

D'un point de vue morphologique, le village ouvrier conserve généralement un caractère rural, avec cottages individuels et jardins potagers. New Lanark fait à cet égard figure d'exception. En raison de la topographie encaissée du lieu, et pour limiter les

9. Stanley D. Chapman, *The Early Factory Masters: the Transition to the Factory System in the Midlands Textile Industry*, Newton Abbot, David & Charles, 1967.

10. W.H.K. Turner, *Essays in the Economic and Social History of Tudor and Stuart England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961 ; « The Localisation of Early Spinning Mills in the Historic Linen Region of Scotland », *Scottish Geographical Magazine*, n° 98, vol. II, 1982, p. 77-86.

coûts de construction, l'habitat ouvrier est collectif. Les dirigeants de villages ouvriers fournissent également à leur main-d'œuvre un réseau relativement complet d'institutions de proximité. À partir de 1785, New Lanark acquiert progressivement un magasin, des écoles, une chapelle, un dispensaire ainsi qu'une caisse d'assurance-maladie. La localité se démarque assez vite par la qualité de ses infrastructures, signe d'une volonté, de la part de Dale puis d'Owen, d'allier performances économiques et amélioration de la condition ouvrière. Les deux industriels ont en commun un profil socio-professionnel assez atypique. Tous deux *self-made men*, ils en retirent une conscience plus aigüe des réalités du monde ouvrier. Dale est en outre membre d'une secte protestante dissidente, les *Old Scotch Independents*. À l'instar des quakers ou des méthodistes, ce groupe porte un grand intérêt à la philanthropie comme condition *sine qua non* du salut personnel comme du maintien de l'ordre social. Cet éthos patronal, mêlant perspectives utilitaristes et éthique du protestantisme, se nourrit également de l'esprit des Lumières finissantes, alors que la « question sociale » commence à se poser¹¹. Owen constitue un cas à part, en vertu d'un scepticisme religieux certain. Il propose cependant une variante sécularisée de cet évangélisme patronal. Comme son beau-père, il estime que le patronat a pour devoir d'améliorer la condition des classes laborieuses. Procurer un travail en usine est pour eux un bon début, à une époque où l'industrialisation croissante provoque l'appauvrissement des campagnes et favorise l'exode rural, voire l'émigration.

Le village ouvrier comme stratégie de recrutement

La croissance et la viabilité de l'entreprise dépendent de sa capacité à faire vivre le village, en créant et en perpétuant ses propres réserves de main-d'œuvre. Mais ce recrutement ne se fait pas sans difficulté. Les paroisses voisines de New Lanark sont peu peuplées, et le travail en usine fait l'objet d'une grande hostilité de la part des artisans du textile : synonyme de déclassement, la filature est comparée à la *workhouse*. Dale et Owen mettent donc au point de véritables stratégies de recrutement, et font publier des annonces dans la presse vantant les mérites de leur usine.

Un premier noyau de main-d'œuvre se compose d'artisans locaux, charpentiers, maçons et horlogers, dont l'expertise est recherchée en matière de construction et d'entretien des filatures¹². L'embauche se tourne progressivement vers des populations non-autochtones en raison d'une pénurie structurelle de main-d'œuvre. Dale et Owen, comme les autres dirigeants de villages ouvriers, recherchent en priorité des familles, population davantage susceptible de faire souche, d'autant que femmes et enfants forment traditionnellement l'essentiel de la main-d'œuvre féminine.

La majorité de la population du village est originaire des Highlands, perpétuant une tradition migratoire amorcée dès le début du XVIII^e siècle. À la suite d'une série de mauvaises récoltes et d'expulsions frappant la paysannerie locale au lendemain du mouvement des *enclosures*¹³, les migrations vers l'Écosse du sud et l'Amérique du Nord s'intensifient. Afin d'éviter ces vagues de départ, qui privent selon lui le pays de ses forces vives, Dale recrute massivement dans les Highlands, politique poursuivie par son gendre¹⁴.

La stabilisation de cette main-d'œuvre passe donc tout d'abord par la construction de logements de qualité et d'un réseau complet d'infrastructures de proximité. L'habitat est exigü et modeste, ne comportant pas plus de deux pièces, pour des familles souvent nombreuses. Néanmoins, le soin apporté à la construction et aux éléments de confort place les logements de New Lanark au-dessus de la moyenne de l'époque. Les bâtiments, construits en pierre de taille et surmontés de toits en ardoise, contrastent avec la vétusté des faubourgs ouvriers, où un habitat de qualité inférieure se développe à partir des années 1780. Fruit de la spéculation immobilière bien plus que de l'initiative

11. David J. McLaren, *David Dale, A Bright Luminary to Scotland*, Glasgow, Heatherbank Press, 1983, ch. VI.

12. *Statistical Accounts of Scotland*, vol. XV, p. 156.

13. NDE : mouvement de fermeture et de privatisation des terres qui a connu son apogée aux XVI^e et XVII^e siècles.

14. Thomas M. Devine, *The Scottish Nation: 1700-2007*, Londres, Penguin, 2007, p. 20 ; Ian Donnachie et Margaret Nicolson, « The New Lanark Highlanders: Migration, Community and Language, 1785-c. 1850 », *Family and Community History*, vol. VI, n° 1, 2003, p. 19-32.



Fig. 140 • Logements ouvriers, dits « Braxfield Row », vers 1790. Les potagers communaux étaient situés sur le versant escarpé à l'arrière des bâtiments. Ceux-ci, rénovés et agrandis, accueillent aujourd'hui une population d'environ 400 habitants.

Cliché : O. Siméon

patronale, le logement ouvrier urbain se développe par mitage des parcelles locatives existantes. L'insalubrité résulte de la conjonction de la surpopulation ouvrière, de la mauvaise qualité du bâti et de l'absence d'infrastructures sanitaires¹⁵. Par contraste, les logements ouvriers de New Lanark sont dotés de parquets, de cloisons épaisses, d'une cave ainsi que d'une buanderie. Les rues, pavées et disposant de rigoles, sont nettoyées régulièrement aux frais de l'entreprise. Comme partout à l'époque, les appartements ne disposent pas de l'eau courante, mais le village possède plusieurs puits ainsi qu'un canal. Dès sa création, New Lanark dispose également de latrines sèches en extérieur, et vers 1800, Owen établit une décharge à ciel ouvert, dans une carrière désaffectée située à proximité des usines¹⁶.

La volonté de fournir aux ouvriers un cadre de vie sain se remarque également dans le soin apporté par le patronat à l'esthétique du lieu¹⁷. Les plans de construction de New Lanark n'ont pas survécu, mais tout porte à croire que Dale a fait appel aux célèbres architectes Robert et John Adam, qui ont auparavant conçu son hôtel particulier à Glasgow en 1780¹⁸. New Lanark présente ainsi de nombreux éléments néo-classiques typiques du style Robert Adam. Entre 1800 et 1813, désireux de promouvoir des activités saines auprès de sa main-d'œuvre, il fait aménager une série de sentiers de promenade, dans les collines entourant New Lanark. Ces chemins possèdent de nombreux points de vue et espaces dédiés au repos, dans la lignée de l'esthétique pittoresque alors en vogue¹⁹. En cela, le village ouvrier perpétue l'idée, caractéristique du rationalisme éclairé du XVIII^e siècle, selon laquelle « les bâtiments destinés à abriter les activités industrielles se devaient d'être davantage que simplement adéquats à l'exécution des opérations techniques nécessaires »²⁰.

15. Voir Michael Nevell, « Living in the Industrial City: Housing Quality, Land Ownership and the Archaeological Evidence from Industrial Manchester, 1740-1850 », *Journal for Historical Archaeology*, vol. XV, n° 4, septembre 2011, p. 594-606.

16. John Hume, « The Industrial Archaeology of New Lanark », dans John Butt (éd.), *Robert Owen, Prince of Cotton Spinners*, Newton Abbot, David & Charles, 1971, p. 215-253.

17. Anon., *A future for New Lanark: A Report to the New Lanark Working Party by the Feasibility Study Team*, Lanark, Lanarkshire County Council, 1973.

18. John Hume, « Industrial Archaeology », *op. cit.*, p. 19.

19. Robert Owen, *A New View*, *op. cit.*, p. 43.

20. John Hume, « New Lanark: The New Industrial Architecture of the Industrial Revolution », dans *Y a-t-il une architecture industrielle contemporaine ?*, actes de colloque, Institut Claude-Nicolas Ledoux, Arc-et-Senans, 1999, p. 17-21.

De la ruralité à l'urbanité : la discipline paternaliste

Cette politique du logement, allée à un réseau complet d'institutions de proximité, témoigne de l'attention que porte le patronat aux besoins de la main-d'œuvre, au-delà de la nécessité pragmatique de la fixer sur le lieu de production. Le cadre attractif n'est cependant pas une fin en soi, et ne suffit pas à lui seul à assurer l'adhésion de la main-d'œuvre aux politiques patronales.

Pour une main-d'œuvre d'origine rurale, travaillant au rythme des saisons, le passage à la temporalité mécanique et productiviste de l'usine s'apparente à un véritable choc des cultures. Afin de faciliter cette transition, la discipline patronale ne peut se limiter à une réorganisation du travail. Pour ne pas heurter l'employé de front – ce qui pourrait lui faire quitter l'usine – tout en lui inculquant des valeurs d'industrie, de sobriété et de régularité aptes à faire de lui un ouvrier modèle, la surveillance des dirigeants s'invite également au village. Plus qu'une éducation au travail industriel, il s'agit d'inculquer une culture ouvrière nouvelle, pour la rentabilité de l'entreprise comme pour la moralisation et l'amélioration de la condition ouvrière selon la logique du discours paternaliste. Le logement et les institutions de proximité ont donc un rôle didactique à jouer, à la fois comme champ d'action du programme de rééducation orchestré par le patronat, et comme relais, permanents ou ponctuels, de son autorité.

Les résistances initiales au travail industriel s'expriment fréquemment en termes de conflit entre une activité professionnelle – aussi pénible que nouvelle – et la persistance de coutumes héritées de l'agriculture et de la proto-industrie. Dans ces circonstances, le patronat ne tolère que les caractéristiques identitaires qu'il juge compatibles avec le système usinier. Ainsi, Dale et Owen ne s'opposent pas à l'usage du gaélique au sein de leurs ouvriers originaires des Highlands, même si ces derniers, et les jeunes générations en particulier, sont également encouragés à apprendre l'anglais. Les deux dirigeants autorisent également les services religieux en gaélique. La tenue d'un jardin potager, qui fait le lien avec la provenance rurale des ouvriers autant qu'elle permet l'enracinement à New Lanark, est également promue par le patronat en tant qu'activité jugée « saine ». *A contrario*, la pratique de la « Saint-Lundi » est prohibée comme l'indique le règlement intérieur rédigé par Owen en 1800²¹.

On ignore si de telles règles existaient déjà du temps de Dale. Outre ses activités d'industriel, il occupe également des fonctions de banquier à Glasgow, et visite rarement ses usines. Au contraire, Owen s'installe assez rapidement à demeure, afin de mettre un terme à une série de dysfonctionnements qu'il attribue à un manque de sévérité de la part de son beau-père. Ces accusations sont difficilement vérifiables par manque de sources, mais l'existence même du règlement intérieur atteste de manquements à l'autorité. Ceux-ci sont dus en partie à une passation de pouvoir houleuse. Dale est fermement ancré dans une identité écossaise qu'il partage avec sa main-d'œuvre. Fervent patriote, lié par son mariage au puissant clan Campbell, il met également un point d'honneur à s'adresser en scots²² à ses employés. Owen, natif du pays de Galles et ayant fait carrière à Manchester, est dès son arrivée soumis à un fort préjugé anti-anglais²³. Face à cette mise en cause de son autorité, Owen a d'autant plus intérêt à promouvoir son idéal disciplinaire, qu'il exposera à partir de 1813 dans divers écrits²⁴. Il s'agira de maintenir un pouvoir patronal rationnel, plus préventif que punitif, seul moyen selon lui de limiter les conflits au sein du village.

Ce projet passe tout d'abord par une réorganisation du travail. L'usage des châtiments corporels est ainsi prohibé, et les horaires de travail sont progressivement allégés, pour atteindre les dix heures par jour en 1816. Au village, Owen s'attaque à la survivance de certains modes de vie ruraux, qu'il juge incompatibles avec son idéal de communauté rationnelle. Le glanage, qui s'effectuait aux dépens des propriétaires terriens locaux, est ainsi interdit, de même que l'élevage de chiens, de volailles et de porcs à domicile.

21. *Regulations and Rules for the Inhabitants of New Lanark, made by Robert Owen in 1800, at the Commencement of his Reform of the Character of the Population*, New Lanark Trust Archives.

22. NDE : Langue régionale écossaise.

23. Robert Owen, *A New View*, op. cit., p. 26-27.

24. *Ibid.*

Le tissu institutionnel du village prolonge ce programme de rééducation. La participation aux caisses d'assurance-maladie et aux sociétés d'entraide du village fait partie de la culture ouvrière, dans une tradition héritée des guildes et des corporations. C'est aussi, pour Owen, un moyen d'inculquer à la main-d'œuvre un idéal de modération et d'épargne qui lui ferait défaut. Le magasin du village que crée Owen vers 1800 témoigne lui aussi, d'une alliance entre protection sociale de la main-d'œuvre et pragmatisme économique. Proposant une vaste gamme d'articles à prix coûtant, ce magasin général témoigne d'une volonté d'adapter l'offre aux moyens de la condition ouvrière. En outre, à la différence des autres magasins d'usine de l'époque, les bénéfices ne sont pas reversés au patronat, mais servent à financer les institutions communautaires locales, en premier lieu les écoles, où les élèves bénéficient d'une scolarité gratuite²⁵. De plus, les résidents ne sont pas tenus d'effectuer leurs achats au sein de l'entreprise, et ont le loisir de fréquenter les commerces du bourg de Lanark, ainsi que les foires locales. On est donc très loin du système des *truck shops*, magasins d'entreprise dont les articles faisaient office de paiement en nature, grâce à un système de retenues sur salaire²⁶.

Les institutions scolaires de New Lanark constituent la pièce maîtresse de l'expérience sociale. En vertu de ses théories déterministes, Owen estime que les circonstances entourant l'individu sont capitales pour la formation de son caractère, en mal comme en bien. Percevant l'esprit de l'enfant comme une *tabula rasa*, dans la lignée des théories de Locke, il souhaite fournir aux enfants du village un cadre d'apprentissage apte à faire d'eux des individus rationnels. Plus qu'un apprentissage, une éducation bien menée constitue la voie royale de toute réforme sociale véritable, en vue de l'avènement d'une société plus harmonieuse, où le progrès économique du nouvel ordre industriel ne sacrifie en rien aux structures sociales communautaires d'antan.

Par conséquent, Owen promeut un enseignement adapté au développement de l'esprit de l'enfant, de 2 à 18 ans. Pour les plus jeunes, on privilégie les leçons de choses et le jeu à la lecture ; l'apprentissage du catéchisme se fait sans références métaphysiques, jugées trop abstraites pour un jeune public. De même qu'à l'usine, les châtiments corporels sont bannis. Owen met également à l'honneur l'équilibre de l'esprit et du corps, avec un programme innovant où se côtoient lecture, écriture et arithmétique, mais aussi des cours d'histoire, de géographie, de sciences naturelles ainsi que de chant, de musique et de danse. Sans pour autant remettre en cause les hiérarchies sociales, une telle éducation est, idéalement, véhicule de progrès social en tant qu'elle élève et régénère la condition ouvrière, bien au-delà des standards de l'époque en matière d'instruction populaire.

Vivre le village ouvrier : entre acceptations et résistances

En raison du manque de sources structurelles dès lors que l'on recherche une expression historique des classes ouvrières à la première personne, le degré d'acceptation, tout comme celui des résistances, demeure difficile à évaluer. Dans le cas précis de New Lanark, on dispose d'un nombre extrêmement restreint de témoignages directs d'employés et/ou d'habitants du village. Ces sources confirment cependant que les résistances ne se limitent pas aux formes visibles que sont la grève, le luddisme²⁷ ou toute autre forme d'action directe. En outre, des formes d'acceptation sont bel et bien décelables. Les registres des naissances de l'entreprise montrent par exemple qu'une vingtaine d'enfants du village avaient été baptisés du nom de « Robert Owen » ou d'« Anne Caroline », en hommage au directeur et à son épouse²⁸. Plus encore, le sentiment d'appartenance à New Lanark était fondé sur les réalisations patronales, et donc des valeurs philanthropiques défendues par Owen. En 1818, une pétition signée par 500 hommes du village et adressée au patronat britannique demande l'adoption

25. *Ibid.*, p. 6.

26. Conçu tout d'abord comme un moyen de pallier les difficultés d'approvisionnement dues à l'isolement géographique, le système engendre cependant de nombreux abus de la part du patronat. Bien souvent, le refus de fréquenter l'économat se soldait par la réprimande ou le renvoi. Le système ne sera véritablement abandonné qu'en 1940. George W. Hilton, « The British Truck System in the Nineteenth Century », *Journal of Political Economy*, vol. LXV, n° 3, juin 1957, p. 237-256.

27. NDE : Mouvement de destruction de machines, au début du XIX^e siècle, qui tire son nom de la figure de John Ludd.

28. Old Lanark Parish Records ; New Lanark Birth Registers, 1818-1825, Gourrock MSS.

d'un projet de loi initié par Owen en 1815 en faveur d'une meilleure réglementation du travail des enfants en usine. En supposant que cette pétition ait été le fruit d'une initiative spontanée de la main-d'œuvre, sans pressions ou encouragements de la part de la direction, le document s'avère très éclairant quant aux attitudes ouvrières. C'est en tant que bénéficiaires d'un « système de gestion plus humain » qu'ils souhaitent voir de telles mesures étendues au reste du pays, au nom de « l'humanité et de la justice »²⁹.

Par conséquent, l'identité de New Lanark s'appuie en partie sur la fierté d'appartenir à une usine pensée et considérée comme modèle, tant par la qualité intrinsèque de ses infrastructures que par son exemplarité. Malgré des débuts difficiles, la gestion éclairée du directeur parvient à lui faire gagner la confiance de sa main-d'œuvre au sein de l'usine. Ainsi, trois anciens ouvriers de New Lanark, interrogés lors d'une commission parlementaire de 1833 sur les conditions de vie et de travail en usine, font l'éloge de leur ancien patron. Après l'interdiction des châtimens corporels au sein des filatures, tous ont remarqué une nette amélioration des conditions de travail et des performances de l'entreprise. L'un d'eux parle même d'une véritable « illumination »³⁰. À partir de 1816, la réduction de la journée de travail à dix heures – contre une moyenne de treize heures pour le reste du pays³¹ – se traduit par une hausse de la productivité, que le sous-directeur de la filature attribue en partie à la reconnaissance de la main-d'œuvre envers la générosité patronale³². De même, le journal de bord de l'entreprise, tenu par Owen et ses adjoints, ne fait état que de manquements ponctuels à la discipline usinière. Les campagnes contre l'ivresse au travail, en particulier, semblent avoir porté leurs fruits. Les rares cas d'ébriété se limitent désormais aux fêtes liturgiques.

Cette évolution ne se traduit cependant pas par une attitude passive de la part des acteurs. Dans un premier temps, à l'entrée à l'usine, les rébellions ouvrières se traduisent par un refus pur et simple du temps mécanique et rentabilisé de l'usine, inscrit matériellement dans l'espace de l'usine par la cloche qui, surplombant la filature n° 1, appelle les salariés au travail. Les résistances prennent donc la forme de retards, d'absentéisme, d'abandons de poste, d'ivresse en contexte professionnel. Dans un deuxième temps, on ne heurte plus le temps de front, on tente de l'apprivoiser³³. Cette urbanisation des attitudes ouvrières montre que l'acquisition des normes patronales a pour corollaire la capacité à riposter au sein de ces normes elles-mêmes. À ce titre, le logement, et plus généralement, la sphère privée des ouvriers, est le lieu et l'enjeu privilégié de ces négociations.

Vers 1800, Owen décide d'éduquer les habitants de New Lanark à l'hygiène. Il somme la population de nettoyer les parties communes, et dépêche un comité d'inspection, chargé de récompenser les intérieurs les mieux tenus. La mesure provoque l'ire des villageois, peu désireux de voir leur sphère privée ainsi envahie. Si l'usine est le domaine du patron, ouvrier est maître chez soi. Un ancien instituteur de New Lanark, natif du village, raconte ainsi que les femmes « décidèrent presque unanimement de fermer leurs portes aux inspecteurs. Elles leur octroyèrent le sobriquet de “chasseurs de bestioles” »³⁴. En 1823, Owen souhaite mettre en place un procédé d'éclairage au gaz, dans le village. Là encore, la mesure est opposée, non par refus du progrès, mais par volonté de conserver un minimum de quant-à-soi dont le logement est le symbole, en maintenant une frontière nette entre l'habitat et les mécanismes de surveillance qui se jouent dans la sphère publique de la relation de travail. Une habitante du village écrit ainsi : « il prétend nous faire le plus grand bien, soit avoir un seul feu pour cinquante familles en plaçant une chaudière à l'arrière du bâtiment et des tuyaux dans chacun des appartements, pour que nous n'ayons plus jamais le plaisir d'allumer une chandelle dans nos propres maisons »³⁵.

29. *The Petition of the Inhabitants of New Lanark to the House of Lords in support of a Bill to amend and extend an Act made for the preservation of the health and morals of apprentices and others employed in Cotton and other mills and cotton and other factories*, 1818, HL/PO/JO/10/8/427, Parliamentary Archives, Houses of Parliament, Londres (ma traduction).

30. *Factories Inquiry Commission, First Report*, 450, 1833, App. 2, témoignage de William McBeath, p. 69, House of Commons Parliamentary Papers.

31. Cette estimation se fonde sur les retours d'une commission parlementaire de 1816 consacrée aux conditions de travail dans les usines textiles britanniques. À cette occasion, 136 capitaines d'industrie, dont Robert Owen, transmettent à la Chambre des communes des rapports d'activité détaillant les horaires de travail de leurs employés. *Report of the Minutes of Evidence, taken before the Select Committee on the State of the Children Employed in the Manufactories of the United Kingdom*, PP 1816 (397) III, House of Commons Parliamentary Papers.

32. *Factories Inquiry Commission, First Report*, « Témoignage de John Alexander, 450, 1833 », p. 96, House of Commons Parliamentary Papers.

33. Thompson, *ibid.*, p. 84.

34. Anon., *Robert Owen of New Lanark; with a variety of Interesting Anecdotes... by One Formerly a Teacher at New Lanark*, Manchester, 1839, p. 5 (ma traduction).

35. *Lettre de Jean Kay à Betty Kay Auldcarne*, 8 novembre 1823, New Lanark Trust Archives.



Fig. 141 • Ancienne usine n° 3 et canal. Le canal, relié au fleuve Clyde, servait à actionner les métiers à filer hydrauliques de New Lanark, et constituait une réserve d'eau potable pour les habitants du village. L'usine n° 3 accueille aujourd'hui un musée recevant près de 300 000 visiteurs par an.

Cliché : O. Siméon

Ce très bref aperçu de l'histoire sociale de New Lanark entre 1800 et 1825 ne saurait constituer un état des lieux définitif de l'histoire de l'entreprise. Fondée en 1785, l'entreprise a fermé ses portes en 1968, au moment de la crise du textile. Après un programme de restauration extensif débuté dans les années 1970, le village ouvrier est devenu musée, classé au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2001³⁶. Lieu d'une mémoire vivante et pionnier de la reconnaissance du fait industriel comme élément du patrimoine, New Lanark possède une histoire très riche, qui demeure encore largement à explorer. Un retour sur l'expérience du village ouvrier comme espace vécu permet d'envisager la construction du village sous son angle matériel, mais aussi discursif, avec la production des identités ouvrières comme enjeu central. La discipline patronale consacre la transformation de l'employé en ouvrier, proposant par là-même une définition du travailleur idéal, industriel, moral, tempérant et ponctuel. L'apprentissage de la vie ouvrière par une population d'origine rurale, et les processus de (re)définition que cette éducation sous-tend, montrent, par l'expérience quotidienne de l'usine, que la classe ouvrière, ainsi que les rapports entre salariat et patronat, ne sauraient être conçus comme des entités objectives et prédéfinies. Acceptations et résistances passent, au quotidien, par des processus de réappropriation identitaire face à ce qui peut être perçu comme une intrusion de la part du patronat.

Au sein de l'entreprise paternaliste, et avant l'émergence du mouvement ouvrier britannique, la forme la plus marquée de résistance s'inscrit dans l'espace du logement, grâce auquel les employés et leurs familles peuvent exprimer leur refus de participer outre mesure à « la vie collective intense qu'on leur propose »³⁷. Par le recentrement sur le logement et ses attributs en dehors du temps de travail, la population ouvrière ne s'envisage pas uniquement comme les membres d'une communauté qui ne serait justement qu'ouvrière. Se joue ainsi, même de façon invisible, et/ou provisoire, un coup porté au paternalisme, par la mise en cause de la métaphore familiale qui le sous-tend.

36. Unesco, Comité du patrimoine mondial, Vingt-cinquième session, 11-16 décembre 2001.

37. André Gueslin, « Le Paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX^e siècle, début du XX^e siècle) », *Genèses*, vol. VII, n° 7, 1992, p. 210-211.



Fig. 142 • Atelier informel (environ vingt ouvrières du même village et la patronne) situé à même la rue à deux kilomètres au sud de l'Université SUN Yatsen à Canton.

Jean RUFFIER

HABITER DANS UNE USINE TEXTILE EN CHINE : LES USINES-DORTOIRS DE L'ATELIER DU MONDE, RÉCIT D'UN OBSERVATEUR CHINE, 2006

Ce chapitre vise à faire le lien entre le mode de logement des ouvriers de production de masse et le décollage industriel du Sud de la Chine. Il s'appuie sur plus de vingt ans d'observation de l'émergence économique de cette région qui est passée en trente ans d'un archipel de rizières, où sévissait la malnutrition, à la zone industrielle et urbaine la plus grande de la planète.

Le décollage du Delta de la Rivière des Perles

C'est une zone très petite qui a constitué le plus important foyer d'expansion industrielle du tournant du XXI^e siècle. Géographiquement, il s'agit d'un triangle fertile de 250 kilomètres de côté, à cheval sur le tropique nord, au sud-ouest de la Chine, dans un delta d'un des grands fleuves himalayens, la Rivière des Perles (fig. 143). Cette zone est constituée d'une multitude d'îles, le continent commençant au nord de la ville de Canton. Trois villes, mondialement connues, s'y trouvent, à une centaine de kilomètres l'une de l'autre : Macao, Canton (en chinois, Guangzhou) et Hong-Kong. L'emplacement est propice aux navires qui viennent d'Arabie et d'Europe. Canton est depuis le Moyen Âge, le premier point d'accès à la Chine. L'Empire chinois est une civilisation millénaire, fermée sur elle-même. Quitter la Chine est, pendant de longues périodes, considéré comme un crime. Les étrangers sont généralement parqués dans des zones réservées. Le Delta constitue une aire culturelle, celle de la culture et des langues cantonaises. L'Empire a depuis longtemps imposé sa langue écrite, le mandarin, édictant un langage issu du nord de la Chine. Les parlers cantonais sont incompréhensibles aux Chinois du Nord, ils constituent une barrière culturelle. La multitude d'îles a favorisé des différenciations linguistiques, les Cantonais ne se comprennent pas toujours entre eux.

La ville de Canton a toujours gardé une certaine aisance du fait du commerce extérieur. Cette aisance financière a facilité aussi le développement intellectuel. Les premières universités étrangères y prennent pied dès les tout débuts du XX^e siècle. Y apparaissent aussi des mouvements politiques nationalistes, puis communistes. La révolution communiste mobilise la région. Elle entraîne une désorganisation du mode



Fig. 143 • Le Delta de la rivière des perles, avec les villes de Canton (Guangzhou), Hong-Kong et Macao, situées à une centaine de kilomètres les unes des autres.

de production agricole traditionnel, ce qui se traduit par des famines. La révolution culturelle (1966-1976) y a été particulièrement violente. À l'Université SUN Yatsen ont eu lieu des affrontements de groupes étudiants armés de mitrailleuses.

Dans les années 1980, le pouvoir pékinois décide d'octroyer un statut spécial à la région : elle devient un lieu expérimental. Grâce à ce statut, on tente des expérimentations économiques que le pouvoir trouve risquées. Dans le Delta, ces expériences sont alors tolérées, pour peu qu'elles apportent des devises, dont le pouvoir a alors cruellement besoin, l'organisation de l'économie et de la société ayant été mise à mal par la révolution culturelle. C'est une véritable ouverture que connaît la région. L'administration y absorbe des idées modernes notamment venues de Hong-Kong¹. Dans la pratique, le commerce individuel est toléré. La tolérance va jusqu'à l'apparition d'une classe d'entrepreneurs privés qui vont travailler à façon pour des commanditaires étrangers. L'ouverture est si évidente que de nombreux Chinois audacieux viennent du reste de la Chine pour tenter de s'enrichir dans le Delta. Les entreprises privées participent du développement des entreprises publiques, et progressivement, les pays riches commencent à installer des usines localement. C'est le démarrage d'une croissance industrielle ininterrompue de plus trente ans. La zone se modernise, des ponts réunissent progressivement tout l'archipel au continent. Les ports s'agrandissent, des aéroports internationaux s'ouvrent. Pendant vingt ans de suite, le triangle équilatéral de 250 kilomètres de côté a gagné la palme du triangle où la croissance industrielle est la plus forte. Aujourd'hui, nous constatons une continuité du tissu urbain entre Canton et Hong-Kong, avec une zone urbaine qui rassemble plus de 70 millions de personnes. Au plan économique, la zone est devenue cruciale : ses exportations sont telles que, dans les années récentes, si on retirait ce triangle de la Chine, le pays aurait un commerce extérieur déficitaire. L'ouverture politique octroyée au Delta a participé considérablement à l'émergence de la Chine sur le plan international. Cette zone est devenue un eldorado pour de nombreux Chinois de l'intérieur de ce pays continent. Les ouvriers y sont donc majoritairement non cantonnais. Ils ont quitté leur région pour trouver la chaleur et l'abondance. Nous allons maintenant tenter de décrire la

1. Ezra F. Vogel, *One Step Ahead in China*
Guangdong under Reform, Harvard
Paperback, 1990, 544 pages.

manière dont les usines de cet atelier du monde ont recruté et tenté de stabiliser leur personnel ouvrier.

Méthodologie : une équipe de recherche publique chinoise pour suivre l'industrialisation naissante

Histoire du centre franco-chinois de Canton

Je suis arrivé en Chine par hasard mais assez logiquement. Je cherchais un transfert de technologie où les interlocuteurs auraient le plus de mal possible à communiquer entre eux techniquement, linguistiquement, politiquement. Et voici qu'une société lyonnaise est envoyée aider la ville de Canton à concevoir son futur métro. Je vais voir le directeur de cette société et lui propose de suivre ce qui était sa première opération à l'export. Nous savions tous les deux que, dans les échanges de technologies, la confiance est l'élément clé. Je lui ai donc proposé de lui dire ce que les Chinois penseraient de son équipe. J'y mets deux conditions : qu'il me donne trois sous et que je puisse dire aux Chinois comment les Français les voyaient. L'accord est rapide et j'obtiens très vite d'importants financements de recherches par le ministère des Transports qui voit ainsi l'occasion de faciliter la vente d'un métro français. Nous sommes en 1988. Mes premiers contacts chinois m'amènent à m'appuyer sur le département de sociologie de l'Université SUN Yatsen à Canton². Comme à mon habitude, j'ai pris soin de faire piloter la recherche par des Français et des locaux. La Chine est perçue comme une sorte d'ennemi par les autorités françaises et il m'est parfois difficile de faire accepter que mes informations sur les transferts de technologie soient partagées avec des chercheurs chinois. Et puis nous vivons les durs moments du printemps 1989. Les Français et les Chinois sont impactés. Les Chinois qui étaient en France décident de ne plus retourner en Chine. Une partie des Français abandonne le projet pour des raisons politiques. Je décide de rester : je savais déjà que la Chine était une dictature sanguinaire, j'avais engagé le projet en connaissance de cause. Les échanges de technologie se maintiennent, les collègues chinois de Canton désirent ardemment que le projet se poursuive. Pour moi, qui avais construit mon travail sur la confiance, il était hors de question de laisser tomber mes collègues dans un tel moment. Ce fut un moment difficile pour eux : le directeur du département de sociologie souhaitait que l'on remplace nos équipiers chinois par des gens plus proches de lui. Nous tenons bon, soutenons financièrement et humainement un collègue « envoyé à la campagne ». Ces épreuves ont permis aux uns de voir qu'ils pouvaient compter sur les autres. Une équipe est donc née ainsi. Le travail avance bien : nous repérons des difficultés de compréhension réciproque entre les parties françaises et chinoises, mais nous repérons aussi les points forts qui permettent à quelques ingénieurs de travailler ensemble malgré la distance culturelle (entre eux). À ce moment, la France juge bon de vendre des avions de combat à Taïwan. Pékin interdit alors à Canton d'acheter un métro français. La mairie de Canton décide malgré tout de conserver l'ingénierie française. Elle suit en cela les préconisations de nos rapports : « *conserver les relations techniques qui marchent* ». Notre équipe franco-chinoise commence à avoir des alliés dans l'administration chinoise. Portés par ce succès, nos collègues chinois envisagent la création d'un laboratoire binational : ils craignent que l'Université ne fasse éclater l'équipe car nombreux sont les universitaires qui souhaitent aller en France. Les projets qui se succèdent nous permettent de continuer à observer les entreprises de la région. Alors, nous décidons de faire à Canton une réunion d'un réseau international de chercheurs, l'Inidet³. Le département de sociologie est ravi de cette initiative. Nous trouvons des sponsors dans les entreprises françaises sur lesquelles nous travaillons. Des anciens collègues chinois passés dans la sphère politico-administrative mobilisent les financements qui nous

-
2. L'Université SUN Yatsen est une université nationale installée à Canton. Elle est considérée comme la meilleure université du sud de la Chine (Hong-Kong excepté) et toujours classée parmi les dix premières de Chine.
 3. L'Institut international pour le développement des technologies (Inidet) est en fait un réseau informel constitué par une quinzaine de chercheurs de différents pays. Pendant une quinzaine d'années, ce réseau aura fonctionné comme un véritable laboratoire organisant des réunions régulièrement (malgré le coût de nombreux billets transcontinentaux) et définissant des projets de recherches communs, qui ont notamment conduit à mettre au point le concept et les instruments de mesure de l'efficacité productive visible.

manquent pour faire de cette rencontre un événement visible. Nous décidons donc de monter en puissance et nous proposons à l'IRD⁴, qui s'intéresse depuis peu à la Chine de s'impliquer dans le colloque et dans le projet de laboratoire. Le président de l'IRD viendra au colloque qui apparaîtra dès lors comme un événement politique pour l'administration chinoise. À la fin de ce colloque, l'Université chinoise décide de créer un centre de recherche franco-chinois et l'IRD, et affecte un expatrié.

Fin 2000, le centre est inauguré. Institution entièrement chinoise, elle a le statut d'un centre de recherche de l'Université. Son originalité est d'avoir été inaugurée par un consul français et d'avoir deux directeurs, un Chinois et un Français. L'IRD expatrie Rigas Arvanitis à Canton. Pendant près de cinq ans, Rigas sera le principal permanent du centre. Il lui donnera vie et accueillera de jeunes chercheurs, mènera des projets de recherche internationaux et aidera l'Université SUN Yatsen à obtenir une chaire de l'Unesco. Le CNRS accordera un projet de recherches international au Centre Franco-Chinois de Recherches en Sociologie de l'Industrie et des Technologies. Ainsi, de 2000 à 2014, j'ai dirigé un centre de recherches public, lequel m'a permis de mener les observations que je souhaitais sur les installations industrielles de la région.

Méthodologie de nos enquêtes et spécificités

Pour comprendre la manière dont nous avons travaillé, il convient de voir qu'en assumant la direction d'un centre de recherches public, nous sommes devenus un rouage de l'administration chinoise, ce qui n'est pas sans conséquence lorsqu'on s'efforce de suivre le développement d'installations industrielles. Je dispose d'emblée de moyens non négligeables. Le département de sociologie et celui de langues étrangères me fournissent les assistants dont j'ai besoin pour les travaux de terrain. L'équipe initiale comporte des chercheurs chinois et étrangers qui sont capables de mener eux-mêmes leurs propres projets, ou de participer de manière égalitaire aux observations que nous menons. Par souci de rigueur scientifique, en même temps que par bon sens politique, nous ne menons que des projets connus des autorités, et ne faisons que des publications tolérables par ces dernières. Directeur de l'équipe, je ne demande aucune autorisation, considérant que j'ai autorité pour décider de mes sujets. Mais en avisant soigneusement mes partenaires de ce que je fais et comment je le fais, j'évite de surprendre les autorités. Ce sont mes partenaires qui m'avertissent d'un danger à continuer une action. Et dans ce cas, c'est moi qui décide de l'interrompre de mon propre chef. Je ne gagnerais rien à me retrouver devant une interdiction officielle, et mes collègues chinois eux prendraient des risques importants à avoir volontairement participé à une action interdite. Je sais par ailleurs que je suis surveillé, que tout ce que je dis peut être répété aux autorités. Je ne cherche donc pas à rencontrer les personnes directement menacées par le régime, car cela les exposerait⁵. Pour toute une catégorie de la population, je ne peux donc m'appuyer que sur les témoignages écrits de collègues moins impliqués que moi dans l'administration chinoise.

De même, je ne demande pas l'autorisation de publier quoi que ce soit. Mais je ne publie que des textes sur lesquels il y a accord entre tous les chercheurs. On peut appeler cela de l'autocensure. Notons que cette manière de faire est constitutive d'une démarche scientifique. En effet, dans les sciences sociales, nul ne peut faire confiance dans son seul jugement et dans sa seule observation. Il faut que l'observation soit validée par les collègues, et que ces derniers soient d'accord avec les interprétations pour que celles-ci aient un minimum de crédibilité pour le reste de la communauté scientifique.

Les restrictions à la liberté du chercheur ont ici eu des contreparties non négligeables. J'ai pratiquement une entrée dans toutes les entreprises de la région. Il me suffit de cibler un établissement industriel pour aller le voir. Si c'est une organisation étatique,

4. L'Institut de recherches pour le développement est un organisme de recherches français, spécialisé dans les pays en voie de développement.

5. J'ai su, après avoir quitté un appartement dans lequel j'ai résidé pendant deux ans, que j'y avais été écouté en permanence.



Fig. 144 • Usine textile privée de près de 3 000 ouvriers située à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Canton.

je m'invite moi-même. Si c'est un établissement privé un peu important, mes collègues chinois n'ont aucune difficulté à obtenir les visites. Il faut dire que je suis connu par les autorités, mes interlocuteurs savent donc qu'ils ne risquent rien à me rencontrer. Ils imaginent que j'ai l'oreille d'autorités chinoises et/ou françaises. Ils savent ma réputation et connaissent mes compétences pour identifier les fragilités d'un site industriel. Autrement dit, ils n'ont pas l'impression de perdre du temps à me recevoir, et sont souvent assez disposés à me donner toute information susceptible de favoriser la qualité de nos observations.

Les ateliers informels sont bien sûr beaucoup moins au fait de qui je suis. Mais il se trouve que je n'ai aucune raison de craindre la police. Je peux donc entrer dans ces ateliers sans avoir prévenu et discuter avec les uns et les autres, me présentant quand on me le demande. Là aussi, je suis généralement très bien accueilli. Il faut dire que je m'intéresse aux usines et aux gens qui y travaillent. J'aime comprendre les astuces que les uns et les autres utilisent pour résoudre leurs problèmes techniques, humains ou administratifs. J'aime que les ouvriers, les cadres, les patrons, me racontent leur histoire. Et j'essaie d'imaginer avec eux comment en écrire le prochain chapitre.

Je n'ai pas cherché à construire des échantillons, j'ai simplement multiplié les observations chaque fois que j'étais en Chine. Ces vingt ans d'observations de centaines de sites industriels constituent le matériel empirique de cette étude.

Les établissements industriels du Delta de la rivière des perles

J'ai classé les établissements industriels en fonction de la nature de leur capital. C'est une opération un peu délicate car les cartes sont souvent brouillées, telle entreprise publique appartient invisiblement à un cadre du parti, telle entreprise privée est en fait directement contrôlée par les autorités chinoises. Les chercheurs se sont beaucoup

entraînés à démêler ces situations, ils ont généralement été surpris par l'inventivité administrative. Sur le terrain, l'ambiguïté tombe dès les premiers entretiens. Dans les grandes lignes, lorsqu'une entreprise est de grande taille, qu'elle est très équipée en matériel étranger de pointe, c'est très généralement une entreprise d'État. On y repère aussi une nonchalance particulière des ouvriers, voire des cadres. Ces entreprises sont confortables pour les personnes qui y travaillent, à condition d'y avoir un statut permanent. Les salariés y ont généralement une certaine ancienneté et ont également des appuis dans le parti, ou l'administration au plan local. Ils logent de plus en plus en dehors de l'établissement industriel. Travailler dans une entreprise d'État a longtemps été un privilège, qui ne s'obtenait que grâce à des diplômes et à l'appui d'autorités locales.

Cette situation perdure, même si de nombreuses entreprises d'État ont disparu par manque de rentabilité. Les entreprises d'État bénéficient systématiquement d'appuis élevés dans l'administration, le parti et les banques. Elles sont constamment protégées et sont pratiquement les seules à pouvoir recourir à des emprunts publics chinois, emprunts dont il n'est pas toujours clair qu'elles ont à les rembourser. Leurs ouvriers, nous l'avons dit, sont plutôt urbains. Subventionnées, elles entrent dans la stratégie de puissance du gouvernement. Elles ne sont donc pas ce qui a enrichi ce même gouvernement. Ce sont les entreprises privées qui ont vraiment fait le décollage économique de la Chine, par le biais d'exportations massives. Elles travaillent généralement sur commande de l'étranger. L'exportation apporte des devises que les banques publiques récupèrent au profit de l'État, les entreprises privées recevant une monnaie locale non convertible. Le décollage chinois se doit donc à des initiatives privées dont l'État chinois a récupéré l'essentiel des gains. Essayons de comprendre comment cela a été possible à travers les histoires contées par les patrons privés.

Les patrons des grandes usines privées⁶

Leur histoire personnelle est celle du développement économique de la région. Ces patrons sont des personnes astucieuses. Bien souvent, ils ont connu des difficultés avec les autorités, du fait de comportements trop individualistes pour la majorité d'une population imprégnée de morale socialiste. Chaque histoire raconte comment le patron a échappé à la morale communiste. Pratiquement aucun n'a obtenu l'équivalent du baccalauréat, malgré des capacités intellectuelles largement suffisantes. Ils étaient réticents à la morale communiste et ils se sont construits sur les marges. Beaucoup ont profité de la proximité de la frontière de Hong-Kong pour participer à du commerce de produits de contrebande. C'est comme cela qu'ils ont constaté le pouvoir de l'argent. Et ils ont commencé à accumuler. Très vite, ils ont compris que les produits qu'ils vendaient étaient fragiles et certains d'entre eux se sont mis dans le service après-vente : ce sont les plus anciens ateliers privés que j'ai pu repérer. Dans ces ateliers, ils ont travaillé eux-mêmes, et fait travailler leurs proches sans salaire. Au début, il n'est pas question de prendre le risque d'assumer une fonction patronale. Certains d'ailleurs seront emprisonnés ou passeront tout près de la prison.

Le changement d'échelle arrivera quand ils seront repérés par des entrepreneurs hongkongais ou taiwanais. Ces derniers leur proposeront d'écouler leurs produits localement, ou de participer à la fabrication de ces mêmes produits. C'est bien le commerce qui les a menés à l'industrie. La politique d'ouverture de Deng Xiaoping leur ouvrira la possibilité d'ateliers de plus en plus grands. Dès lors, ils vont amasser les devises, d'autant plus facilement qu'ils ne sont pas tenus de verser des salaires. « Au début, on faisait 100 % de bénéfices », me dira l'un d'eux. Bien sûr, il convient d'arrosier la police locale, puis les autorités municipales. Dans une région où personne n'a d'argent, ils sont riches. Tout le monde veut travailler pour eux. Au départ, ce sont les

6. Sur ce sujet, cf. Jean Ruffier (2006), *Faut-il avoir peur des usines chinoises ?*, L'Harmattan.

membres de la famille, puis les pistonnés, puis les gens du coin qui vont être embauchés. Ces derniers constitueront la hiérarchie de l'entreprise quand cette dernière deviendra vraiment importante. Alors commencera le recrutement d'ouvriers non cantonnais. Alors commenceront à apparaître les usines-dortoirs.

Il existe une autre version de ces entrepreneurs privés de la première génération : il s'agit de cadres d'entreprises publiques. Ces derniers se constituent des domaines réservés dans une entreprise publique qui va les laisser organiser leur commerce, puis leur production en leur sein. L'entreprise publique ne va leur facturer ni location des machines, ni location des ateliers, ni salaires. À force d'entregent, le patron privé parasite l'entreprise publique et amasse un capital conséquent, lequel lui donnera un pouvoir sur la direction de l'entreprise qu'il parasite. Il partira de l'entreprise lorsqu'il sera assez fort pour le faire, et deviendra patron privé indépendant. Ce type de patron dispose en général de très bonnes relations avec les autorités locales.

Quoi qu'il en soit, à partir d'une certaine taille, le problème majeur de ces patrons sera le recrutement d'ouvriers. Ils auront rapidement épuisé la filière des ouvriers cantonnais et il leur faudra rechercher des personnes sans expérience industrielle. Ce sont des paysans de l'intérieur de la Chine qui vont constituer le gros de l'armée industrielle de l'atelier du monde. Dans ces grandes usines, ils vont occuper des postes d'ouvriers non qualifiés. Le travail est répétitif, idéal pour des personnes sans formation professionnelle. En fait, nous retrouvons les usines taylorisées qui avaient permis le décollage industriel de la France dans les trente glorieuses. Les ouvriers en France, pour ces emplois non qualifiés, venaient des campagnes françaises, mais aussi du Portugal et surtout de l'Afrique du Nord. Au préalable, nous avons eu une révolution équivalente aux États-Unis, souvent appelée « Fordisme », les sociologues américains privilégiant les opportunités créées par des salaires dépassant le minimum vital. En France, on s'attachera plus à la description de la monotonie des tâches, et c'est le mot de « Taylorisme » qui s'imposera. Ces emplois non qualifiés sont ceux des ouvrières pensionnaires des usines-dortoirs, comme celles des établissements Bonnet.

Dans le décollage de l'atelier du monde du Delta de la rivière des perles, la difficulté principale portera sur l'intégration des ouvriers d'origine du Centre de la Chine dans ces grandes usines privées. Un certain nombre vient d'entreprises d'État qui vivent ou sont en train de couler. Ceux-là ne poseront pas de difficulté à recruter. Mais les ouvriers d'origine paysanne comprennent mal le mandarin, *a fortiori* le cantonnais. Ils n'ont pas l'habitude de la discipline et des horaires. Ils sont mal à l'aise dans une usine fermée et peuvent avoir des réticences à travailler près de grosses machines. Il faut les former et les habituer. Les grandes usines privées n'ont ni la patience, ni les moyens matériels de les prendre en charge. Dans ces conditions, il leur faudra passer par un sas, une situation intermédiaire où ils pourront se former au travail industriel : ce sas, ce sera ici les ateliers informels.

Les petits patrons informels

Le petit patron informel est souvent un ancien ouvrier non cantonnais d'une grande usine privée. S'il a des capacités d'organisation, il a, du fait de son origine et de ses réseaux, peu de chances de quitter un poste d'ouvrier : les postes d'encadrement sont réservés à la famille élargie du patron, et aux Cantonais qui ont des appuis dans le parti ou l'administration locale. Il reste la possibilité de s'installer à son compte, avec l'appui de son ancien patron. En effet, non tenu de payer les salaires légaux, le petit patron informel peut effectuer des opérations de couture à un prix plus bas que celui des grandes usines. Je vais maintenant décrire le cas précis d'un atelier créé par un ouvrier. Cet homme a réussi à économiser 1000 euros en 2004, alors qu'il touchait un salaire mensuel proche de 100 euros. Avec ses 1000 euros, il a acheté trois machines à



Fig. 145 : Autre usine privée textile, d'environ 2 000 salariés, et située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Canton.

coudre d'occasion et loué cette pièce. Il a téléphoné dans son village du centre de la Chine et a annoncé qu'il avait du travail pour une demi-douzaine de jeunes garçons. Le village a donné à ses garçons de quoi faire le voyage jusqu'à Canton et notre homme est allé les chercher à la gare. Il les a installés avec lui dans cette pièce, où ils ont passé l'année suivante, travaillant, mangeant et même dormant à même le sol, sur des cartons. Dans la première année, il les a nourris, formés, et leur a parfois donné de l'argent de poche. À la fête du printemps, il leur a donné un peu d'argent pour retourner dans leur famille et y apporter des cadeaux.

En fait, il est impossible de rentabiliser un salaire d'un jeune ouvrier sans formation, et donc ces derniers n'ont accès qu'au travail gratuit⁷. L'année suivante, les ouvriers anciens touchent en général l'équivalent de la moitié de ce que touchent les salariés des grandes usines. Dès qu'ils le peuvent, les jeunes quittent donc leur patron informel. Mais ce dernier les aura accueillis dans leur langue et les aura initiés à Canton et au monde industriel. Le patron n'a pas de mal à recruter de nouveaux jeunes. Mais il ne peut jamais en former que quelques-uns à la fois. Cet ouvrier-patron est donc un maillon essentiel de l'exode rural. Aujourd'hui, il est difficile de trouver des ouvriers prêts à consacrer toute leur énergie pour former des jeunes de leur village. Pour la plupart de ceux qui pourraient endosser ce rôle, les gains espérés, estimés entre 500 et 1000 euros par mois, ne justifient pas l'effort que représente la prise en charge quotidienne d'une dizaine d'adolescents.

Les jeunes ouvriers, carburant de l'atelier du monde

Ces jeunes donc ont quitté leur famille et leur village pour venir nourrir l'atelier du monde. Les interviews que nous avons menées montrent qu'ils ne regrettent pas leur départ et n'imaginent pas le retour. Le village dont ils viennent est une zone de dénuement sans avenir. Les villageois dépendent du climat pour se nourrir à leur faim. Ils ont très peu d'accès à des ressources monétaires, les statistiques montrent qu'ils ont un

7. Le travail gratuit existe d'ailleurs toujours en France. Il prend la forme de stages en entreprise.

revenu monétaire équivalent à 10 % de celui des ouvriers urbains. Ces villages sont désertés par les jeunes et n'y restent que les enfants et les vieillards. Pour les jeunes qui quittent le village, le voyage représente un véritable risque (on considère qu'un quart d'entre eux tombe dans la prostitution, faute d'arriver à bon port). Mais s'ils arrivent dans un atelier tenu par un membre de leur clan, alors les voilà assurés d'une protection et d'une nourriture régulière. Ils échappent de plus au contrôle pesant de leurs grands-parents et ont l'espoir de pouvoir s'installer avec leur famille dans la ville, échappant ainsi définitivement au tiers-monde.

Cet espoir n'a pas été déçu pour ceux qui sont arrivés dans le Delta dans les dernières décennies du xx^e siècle. En général, au bout d'une quinzaine d'années, ils auront réussi à quitter les dortoirs des grandes usines pour s'installer dans un appartement suffisant pour héberger leur conjoint, enfant unique, et éventuellement une grand-mère chargée de surveiller l'enfant. Ces dernières années, la bulle immobilière est telle que, pour les ouvriers qui sont en dortoir, le rêve de s'installer chez soi en ville s'éloigne. Nul doute que leur désappointement est pour beaucoup dans le climat conflictuel apparu dans les usines et qui s'est traduit par de fortes augmentations salariales. En laissant monter le niveau de vie de ses ouvriers, et de ses patrons, la Chine a fermé la voie d'accès antérieure qui a permis à une partie non négligeable de son monde rural de sortir du tiers-monde.

Conclusion

Il y a bien une relation entre usines-dortoirs et décollage industriel. Le développement de l'industrie de masse nécessite des populations de nouveaux ouvriers que l'on va rechercher dans les campagnes pauvres et de plus en plus reculées. Ce passage ne va pas de soi, car il faut adapter et former ces jeunes au monde industriel, ce qui prend plus d'un an. Les ateliers-usines sont donc des structures éducatives et productives indispensables au décollage industriel. Ils exigent une population de formateurs qui trouvent dans leur histoire personnelle, et dans leurs projets d'ascension sociale, les ressorts et l'énergie dont ils ont besoin pour prendre en charge ces adolescents issus du tiers-monde. En Chine, ces formateurs sont les patrons des ateliers informels tant décriés. Sans eux, le pays n'aurait pu sortir plus de 400 millions de personnes de l'extrême pauvreté.

Petroșeni

Colonia Teodorescu



BÂTIR LA CLASSE OUVRIÈRE : LOGEMENT ET STRATIFICATION SOCIALE DANS LE BASSIN CHARBONNIER DE LA VALLÉE DU JIU ROUMANIE, 1860-1989

Situé dans la dépression de Petroșani dans les Carpates méridionales, au sud-est de la Roumanie, le bassin charbonnier de la Vallée du Jiu s'étend sur le long des deux affluents de la rivière Jiu, sur les rives desquels se trouvent aujourd'hui six villes de petite taille (Petrila, Petroșani, Aninoasa, Vulcan, Lupeni, Uricani), avec les mines afférentes¹. Depuis l'ouverture des premiers puits, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, ce bassin, que les habitants ont l'habitude d'appeler « la Vallée », a connu un développement quasi exclusivement lié à l'exploitation minière. Cette activité économique, organisée et gérée conjointement par plusieurs institutions (entreprises privées, entreprises publiques et administrations étatiques, notamment) est à la base de la construction d'un espace industriel et urbain et de sa structuration selon des logiques liées à celle de l'organisation du travail dans les mines. C'est ce processus de structuration sociale et spatiale que nous analyserons brièvement ici, dans une perspective de long terme, afin de saisir les logiques de co-construction d'une classe ouvrière et de ses lieux de vie. En nous appuyant sur deux recherches, l'une menée dans le cadre d'un doctorat en histoire (Anca M. Glonț) et l'autre dans le cadre d'un doctorat en anthropologie (Maria V. Grecu), nous traiterons cette question en mettant en regard trois « moments » d'un même lieu et d'une même industrie : sa genèse sous l'Empire austro-hongrois (1860), sa continuité après la création de l'État-nation roumain (fin de la Première Guerre mondiale), et son évolution après la mise en place du régime communiste (fin de la Seconde Guerre mondiale). Nous pourrions voir comment, au fil de ces différents contextes historiques, se bâtissent la classe ouvrière, sa structuration interne et ses positions dans une hiérarchie plus vaste, ses modes de vie et ses espaces².

Les colonies : genèse et structuration de la société minière

L'industrie extractive de la Vallée est née d'un partenariat public-privé entre l'État et les compagnies minières visant à stimuler le progrès économique de la partie orientale de l'Empire austro-hongrois. Implantée sur un territoire peu peuplé et réservé jusqu'alors à l'élevage du bétail, elle a été tributaire, dès le départ, de la mobilisation

-
1. En 2013, le bassin comptait environ 110 000 habitants et les effectifs des sept mines encore en activité (dont trois destinées à une fermeture imminente) s'élevaient à 7700 salariés.
 2. Nous remercions Pascal Mulet pour ses relectures et remarques précieuses.

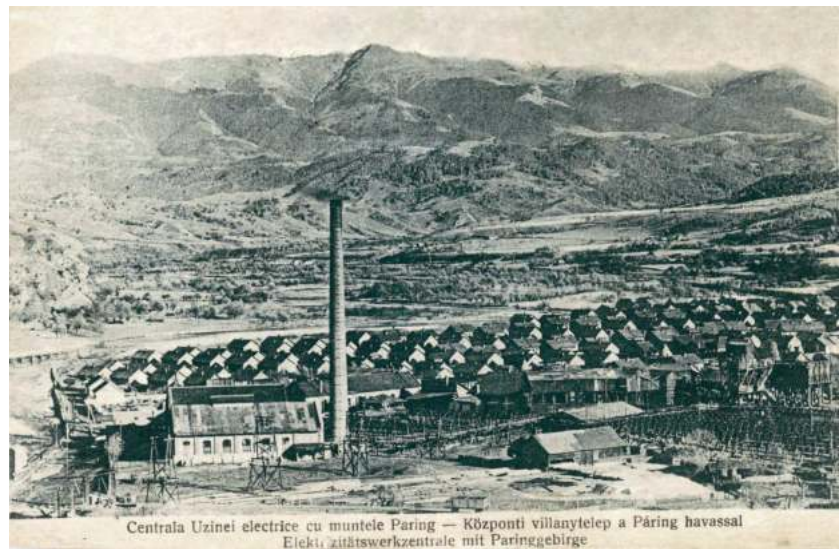


Fig. 147 • Centrale de l'usine électrique et colonie, Petroșani, carte postale circulant au début des années 1900.

Collection musée de la Mine, Petroșani

3. De 1854 à 1910, la population du bassin passe de 6 770 habitants (essentiellement roumains) à 50 000 habitants, dont plus de 55 % sont étrangers, notamment hongrois et allemands. Mircea Baron, *Cărbune și societate în Valea Jiului*, Editura Universitat, Petroșani, 1998, p. 40 et p. 47.
4. János Andreics, Aladár Blaschek, « A salgótarjáni kőszénbánya részvénytársulat zsilvölgyi bányái », in *Bányászati és Kohászati Lapok*, 36:15 vol. 2, 1903, p. 181.
5. Les cités ouvrières (*company towns* en anglais) sont des centres d'hébergement et de services construits par des sociétés à proximité des lieux de production. Les entreprises, propriétaires des logements, sont de facto responsables de la sécurité et de l'ordre social, et jouent souvent le rôle de pourvoyeur de services et produits pour la consommation des travailleurs. Marcelo J. Borges et Susana B. Torres, « Company Town: Concepts, Historiography, and Approaches », dans Marcelo J. Borges et Susana B. Torres (dir.), *Company Towns: Labor, Space and Power Relations across Time and Continents*, Palgrave MacMillan, New York, 2012, p. 2.
6. Akos Moravanszky, *Competing Visions: Aesthetic Invention and Social Imagination in Central European Architecture, 1867-1918*, MIT Press, Boston, 1998, p. 410.
7. Direction départementale des archives nationales Hunedoara (DJANH), Fonds 81 Societatea « Petroșani », Direcția Generală, Consiliul de Administrație, Dossier 2/1921, p. 197.
8. Andreics et Blaschek, « A salgótarjáni kőszénbánya részvénytársulat zsilvölgyi bányái », p. 179.

massive de travailleurs allochtones, issus des différentes régions de l'Empire³. Le premier et principal souci des compagnies minières a été ainsi de fixer la main-d'œuvre ouvrière. C'est pour répondre à cette nécessité de consolider les effectifs industriels que les minières « colonies » (du mot allemand *kolonie*) – des groupements d'habitats à proximité d'une mine ou d'une usine, constituant tout autant de zones clairement délimitées – sortent de terre dans la Vallée à partir de 1860 (fig. 147). Pour les compagnies minières locales, la construction des colonies a représenté « le moment le plus important pour le développement de l'exploitation »⁴, leur fonction première étant celle d'absorber l'arrivée massive des travailleurs. Des villes ont été ensuite édifiées, d'après le modèle classique de la « cité ouvrière paternaliste » du XIX^e siècle, conçue et détenue en grande partie par les entreprises⁵. Étant donnée la configuration géographique de la Vallée, dont la largeur varie de 1 à 9 kilomètres, le principe de la ville radiale : « la fabrique, la villa du patron, une église ou une chapelle, situées dans les points clés d'un système axial de rues »⁶ n'a été que partiellement suivi, les villes se développant, au fil du temps, beaucoup en longueur, autour d'une seule artère principale (fig. 148).

Malgré l'hétérogénéité sociale qui a caractérisé, initialement, les premières colonies, l'activité minière a donné lieu assez vite à la constitution tout autant de groupes professionnels différenciés, dans et par la division du travail, que d'habitats matériellement et spatialement distingués. Dans les premiers temps de la colonie de la mine Deák, ouverte en 1868 à Petrila, on trouvait dans la même rue : deux maisons duplex pour quatre familles d'ouvriers, un long bâtiment avec des appartements pour dix autres familles ouvrières, des appartements plus grands pour le directeur de la mine et pour un comptable, ainsi que leurs bureaux. Contrairement aux colonies construites ultérieurement, celle-ci comptait également un bâtiment industriel, à savoir un atelier pour la réparation de l'outillage minier⁷. Les premiers logements ouvriers, en bois, étaient généralement pensés comme relevant d'une mesure temporaire⁸. Néanmoins,



Fig. 148 • Vue panoramique de Petroșani, 1937.
Collection privée Dan Simion Grecu. Cliché : Fischer Sibiu

avec la construction des premières colonies ouvrières, bâties par l'administration des mines royales hongroises, en partenariat avec les entreprises entre 1868 et 1875, la structuration de la société minière selon ses divisions socio-économiques internes devient manifeste et légitimée sur le plan de l'habitat. Les villes évoluent vers une organisation en quartiers autosuffisants – les colonies ouvrières formant des enclaves orientées vers les mines et les usines connexes – autour d'un centre urbain habité principalement par les cadres et les membres de la classe moyenne.

Les compagnies et l'État hongrois ont joué un rôle déterminant dans la structuration de la société locale, en imposant un certain nombre de normes, matériellement observables dans l'architecture et la distribution spatiale des logements. Les habitations des mineurs, vite standardisées à l'ensemble du bassin charbonnier, étaient des appartements groupés généralement par deux ou quatre dans des maisons en pierre. Un appartement était composé d'une cuisine et d'une chambre, les maisons à deux logements étant en plus dotées d'un cellier. Parfois, dans les maisons qui possédaient un grenier, une deuxième chambre y était aménagée. Chaque famille disposait d'une cour avec des sanitaires et un jardin qui permettait de cultiver un potager et d'y installer poulaillers, clapiers, porcheries ou autres petites dépendances. Dans la rue, une pompe à eau et un four à pain servaient à plusieurs logements. S'il existait une hiérarchie des catégories professionnelles d'ouvriers donnant lieu à une diversité



Fig. 149 • Colonie pour les cadres inférieurs, 1920-1930 (Lupeni), carte postale.
Collection privée Dan Simion Grecu

de salaires et d'avantages, celle-ci ne se matérialisait pas dans l'espace locatif : les colonies ouvrières n'étaient pas divisées selon le métier ou le niveau de qualification professionnelle de ses habitants.

Les cadres, quant à eux, habitaient généralement des quartiers distincts et, initialement, non structurés en zones hiérarchisées selon le statut occupé à la mine. Ils bénéficiaient, cependant, de logements différents en fonction de leur grade dans l'entreprise, dont la décoration et la configuration architecturale contrastaient avec la simplicité et l'étroitesse des habitations conçues pour les ouvriers. Ainsi, les maisons comportaient soit un seul logement (destiné au directeur), soit deux ou quatre appartements (assignés aux « cadres supérieurs » et « inférieurs »⁹), dont la taille variait selon le statut professionnel du locataire : l'habitation d'un directeur comprenait neuf chambres, une cuisine, deux chambres pour le personnel de maison, des toilettes et l'eau courante ; l'appartement d'un « cadre supérieur » comprenait cinq chambres, une cuisine, un cellier, une chambre pour le personnel de maison, et également des toilettes et l'eau courante ; enfin, celui d'un cadre inférieur comprenait deux chambres, une cuisine et un cellier¹⁰. Bien que cette hiérarchie socioprofessionnelle ne fût rendue visible, au début, que par la forme et la taille des logements, elle s'est matérialisée, avec le temps, par la construction d'espaces résidentiels clairement délimités pour les deux catégories de cadres (fig. 146 et 149).

9. Étaient nommés « cadres supérieurs » les ingénieurs et les dirigeants des divisions administratives, alors que le personnel administratif des mines faisait partie des « cadres inférieurs ».

10. Andreics et Blaschek, « A salgótarjáni kőszénbánya részvény-társulat zsilvölgyi bányái », p. 181-187.

Ce système d'organisation de l'espace locatif perdure après 1918 et la naissance de l'État-nation roumain, dont fait alors partie la Vallée. Malgré l'intégration à un nouvel État, la culture institutionnelle des compagnies minières – qui ont à ce moment-là gardé la plupart de leurs salariés – est marquée par une certaine continuité qui se traduit, sur le plan de l'habitat, par la poursuite d'un même principe de division spatio-statutaire. Bien que les villes de la Vallée aient subi d'importants dégâts durant la Première Guerre mondiale, leur reconstruction s'est faite sur les mêmes bases. Si des améliorations ont été apportées aux maisons des cadres, celles des ouvriers ont été refaites presque à l'identique. En 1930, en pleine crise économique qui marque l'arrêt de la construction des logements, parmi les 3 533 maisons de colonie détenues par les quatre entreprises minières, 85 % étaient destinées aux ouvriers, 10 % aux cadres inférieurs et 5 % aux cadres supérieurs¹¹. Leur taille, confort, et style architectural variaient selon ces trois catégories sociales. Ce paysage locatif reproduisant et légitimant la séparation des classes et les rapports hiérarchiques spécifiques à l'organisation du travail minier perdura jusqu'à la Seconde Guerre mondiale¹².

Le paternalisme des entreprises minières : une tradition durable

Sédentariser et discipliner la main-d'œuvre ont été deux préoccupations constantes des sociétés minières, qu'elles soient sous administration hongroise ou roumaine. Assurées de leur rôle modernisateur et confrontées à un déficit chronique de main-d'œuvre, celles-ci ont constitué de toutes pièces l'univers minier comme un modèle de paternalisme dans lequel les salariés recevaient des bénéfices socio-économiques importants en échange du droit des compagnies à encadrer la vie quotidienne, sous tous ses aspects.

Ainsi, au moment de l'embauche, l'ouvrier était logé à titre gratuit dans la colonie afférente ou recevait une somme destinée à la location, dont le montant variait en fonction de sa situation conjugale et le nombre d'enfants à charge¹³. De surcroît, ces avantages étaient liés directement à l'emploi : si, en cas de retraite et d'accident le mineur et ses ayants droit continuaient à disposer du logement attribué par la mine, en cas de licenciement ou d'invalidité et de décès survenus indépendamment du travail, ils étaient tenus de le quitter¹⁴. Outre les limitations du droit d'habitation, la compagnie définissait, par le bail, la manière d'entretenir la maison et la cour, ainsi que les normes d'hygiène à respecter dans le cadre domestique. À ces obligations s'ajoutaient, ensuite, d'autres contraintes relatives au déroulement de la vie quotidienne : le temps de la famille du mineur était, par exemple, régi en partie par la rotation imposée pour l'utilisation du four à pain ; des jours pour le marché et des jours pour faire les achats nécessaires dans les magasins de la compagnie étaient clairement définis. Par ailleurs, les sociétés minières finançaient la construction et l'entretien des habitations, des voies publiques, du système d'eau et de canalisation, et assuraient les services de salubrité, de nettoyage et de réparation des cheminées, des poêles en terre cuite et des fours à pain.

Enfin, la consommation même des mineurs faisait l'objet d'une prise en charge. Ainsi, pour faire face aux prix élevés pratiqués par les commerçants locaux, l'Office des mines a commencé, dès 1870, à offrir aux travailleurs des aliments et du bois de chauffe. À partir du début du xx^e siècle, les compagnies minières ont mis sur pied leur propre dispositif d'approvisionnement et de distribution – les magasins *Consum* – par lequel elles proposaient à leurs salariés des aliments et d'autres produits de base à prix coûtant : farine, sucre, café, graisse et lard de porc, bottes et salopettes de travail, draps, vêtements et tissus. À partir de 1915, la vente de certains produits (en quantités prédéfinies) s'est faite à des prix en deçà du prix coûtant, cette pratique donnant naissance à un véritable système d'avantages en nature qui se verra institutionnalisé par le

11. Baron, *Cărbune și societate...*, p. 322.

12. Par ailleurs, ni les compagnies ni l'État (hongrois ou roumain) ne distinguaient les mineurs sur des critères religieux ou ethniques. Si dans certaines colonies – portant des noms de lieux étrangers tels que « Prague » ou « Bosnie » – on constatait une relative homogénéité ethnique, cela constituait plus l'effet des campagnes de recrutement (réalisées à une même époque sur le même lieu), qu'une incitation des compagnies à la ségrégation ethnique.

13. DJANH, Fonds 133 « Salgo-Tarjani » – Societate pe actii maghiare, Dossier 31/1913, p. 1-9 ; Dossier 2/1897, p. 1-17.

14. Cette règle est appliquée avec plus ou moins de rigueur selon les époques. Durant la période de débauchage massif du personnel entre 1925 et 1932, certains mineurs ayant perdu leur emploi continuent à habiter dans les logements de la mine, autorisation qui s'inscrit, en partie, dans la continuité des mesures prises par l'État et les compagnies minières pour limiter les effets négatifs du chômage de masse.



Fig. 150 • Le casino ouvrier de Petroșani, 1923-1925, carte postale.
Collection privée Dan Simion Grecu

premier contrat collectif de travail, en 1922¹⁵. Mais si ce système a contribué au maintien d'un niveau bas du coût de la vie dans la Vallée, il a également concouru à l'assujettissement des mineurs : créé pour répondre au mécontentement des travailleurs face à l'inflation, aux difficultés d'approvisionnement et aux abus des commerçants locaux, il a permis au patronat minier de s'assurer du pouvoir sur les salariés (notamment dans la négociation des conflits de travail et des revendications salariales)¹⁶. L'accès aux dispositifs de sécurité sociale, de santé et d'éducation était également régi par les sociétés minières. Disposer d'une population en bonne santé, croyante et éduquée représentait pour les compagnies un moyen de s'assurer une certaine stabilité de la main-d'œuvre. C'est pourquoi, dès 1870, elles ont contribué à la construction d'hôpitaux, d'églises et d'écoles. Au début du xx^e siècle, on trouvait ainsi dans la Vallée plusieurs hôpitaux pour les maladies infectieuses, un hôpital général et cinq dispensaires et centres de première aide, le tout soutenu financièrement par les compagnies. Les sociétés minières ont également fait construire des bains communaux et des casinos (fig. 150 et 151) – lieux de récréation où les oppositions de classe se retrouvaient, une fois de plus, renforcées¹⁷. Elles ont aussi financé, en partie, les activités et les édifices religieux et culturels dans les colonies, ce qui leur a permis d'en avoir un certain contrôle.

Depuis la fin du xix^e siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'entente paternaliste entre les sociétés minières et les travailleurs a été négociée au fil de nombreux conflits de travail et grèves, les mineurs s'affirmant toujours prêts à coopérer dans la mesure où la culture institutionnelle locale était préservée. Le contexte social hérité de la période austro-hongroise est marqué par la conscience qu'avaient les mineurs de l'importance de leur rôle dans le processus d'industrialisation et de modernisation économique nationale, pour lequel ils revendiquaient des conditions de vie décentes¹⁸. Mais avec la mise en place du régime communiste, ils n'auront plus à réclamer la reconnaissance de leur valeur : celle-ci devient un aspect central de l'idéologie d'État. Le changement politique donnera alors lieu à la construction d'une nouvelle

15. Baron, *Cărbune și societate...*, p. 329-336.

16. Anca Maria Glonț, *Nihil Sine Carbo : Politics, Labor, and the Coal Industry in the Towns of the Jiu Valley, 1850-1999*, thèse de doctorat en histoire, University of Illinois at Urbana-Champaign, 2015.

17. À Petroșani, le casino ouvrier a été construit dans la colonie ouvrière, et les casinos des cadres dans le centre-ville.

18. La houille extraite dans les mines de la Vallée représentait la moitié de la production charbonnière de la Hongrie et, ensuite, de la Roumanie, et satisfaisait deux tiers des besoins en charbon de la Compagnie nationale ferroviaire.

figure du mineur, à une évolution du statut d'ouvrier des mines et, ainsi, à de nouvelles politiques de logement et de gouvernement dans la Vallée.

L'après-guerre : privilèges ostensibles et hiérarchies minières invisibilisées

La prise du pouvoir par les communistes, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, marque le début d'une importante expansion industrielle de la Vallée. Nationalisées en 1948 dans la foulée des nationalisations des moyens de production, les mines de charbon deviennent, avec l'industrie sidérurgique, le moteur principal du projet de rattrapage de modernisation du pays¹⁹. L'effort de reconstruction économique d'après-guerre, les pressions exercées par l'agenda énergétique, ainsi que la politique de croissance accélérée de l'industrie lourde, censée permettre au pays d'acquiescer la souveraineté économique, ont poussé la production nationale de charbon de 3,9 millions de tonnes en 1950 à plus de 66 millions de tonnes en 1989²⁰. Des puits fermés avant la guerre ont été rouverts (la mine de Vulcan étant la première à être remise en exploitation en 1951), de nouvelles mines souterraines et carrières ont vu le jour, et les zones d'exploitation ont été considérablement agrandies. Les effectifs miniers ont quadruplé, s'élevant en 1989 à environ 60 000 salariés, soit l'équivalent de 73 % de la main-d'œuvre du bassin²¹.

Mais l'État ne pouvait pas récupérer et amplifier le capital stratégique de l'industrie extractive d'entre-deux-guerres sans donner aux mineurs une place centrale dans le nouveau projet politique, tant en termes matériels que symboliques. D'abord, dans la

-
19. Bogdan Murgescu, *România și Europa. Acumularea decalajelor economice (1500-2010)*, Polirom, Bucarest, 2010.
 20. Données fournies par la Compagnie nationale de la houille (CNH) ; Murgescu, *ibidem*.
 21. Données fournies par la CNH ; DJANH, Fonds « Direcția regională de statistică 1948-1991 », Inv. 904, Dossier 35/1990.



Fig. 151 • Le bain public de Petroșani, 1923-1925, carte postale.
 Collection privée Dan Simion Grecu



Fig. 152 • Mosaique murale, lycée industriel de Vulcan.

Cliché : Maria V. Grecu, 2001

22. Lors de sa première visite en tant que ministre des communications, le 24 novembre 1944, Gheorghe Gheorghiu-Dej s'est adressé aux mineurs dans le casino ouvrier de Petroșani. *Zori noi*, n° 1, 3 décembre 1944.
23. Par exemple, la pièce de théâtre *Minerii* [« Les mineurs »] de Mihail Davidoglu, jouée pour la première fois en 1949 et distinguée par le prix de l'académie roumaine pour l'excellence dans le théâtre, célèbre la transformation de la « Vallée des larmes » en une « Vallée du bonheur ». De même, le premier film de la cinématographie communiste *Răsuna Valea* [« La Vallée retentit »], diffusé en 1950, se sert de l'achèvement du chemin de fer Bumbăști-Livezeni qui relie le bassin au sud du pays (commencé en 1924 et inauguré en 1948), pour saluer la force, la ténacité et le dévouement des mineurs, architectes d'une nouvelle société.
24. La presse française s'est fait l'écho de la grève générale des 2 et 3 août 1977 : *Libération*, 10 octobre 1977, p. 11 ; *Le Monde*, 11 octobre 1977, p. 4 ; *Libération*, 12 octobre 1977, p. 16.
25. Le parti communiste concentre tout le pouvoir d'établir, d'administrer et de distribuer au sein de la population les contreparties économiques et sociales. Verdery Katherine, *What was Socialism, and What Comes Next ?*, Princeton University Press, 1996, p. 24.

rhétorique officielle, les mineurs de la Vallée du Jiu sont devenus rapidement un des emblèmes d'un parti en quête de légitimation. Les visites que le futur dirigeant de la République populaire roumaine, Gheorghe Gheorghiu-Dej, a entreprises dans le bassin dès la fin de la guerre, et ses discours axés sur l'héroïsme et le rôle indispensable des mineurs dans la reconstruction du pays, ont posé les bases de la reconnaissance publique et politique dont la Vallée a joui jusqu'en 1989²². Les anciens noms des rues, des colonies et des mines ont été remplacés par des noms liés au mouvement communiste national et international, des monuments glorifiant les mineurs ont été édifiés et de nouveaux symboles ouvriers ont été élaborés (fig. 152). À cela s'ajoutent de nouvelles célébrations rituelles du travail minier (dont la Journée du mineur, créée en 1951), ainsi qu'une longue série de productions culturelles (notamment littéraires et cinématographiques) mettant en scène les ouvriers des mines et, plus particulièrement, ceux de la Vallée du Jiu, en tant que héros et gardiens d'un nouvel ordre social²³. Le régime communiste a placé les mineurs au centre de l'histoire nationale comme des acteurs clés dans la lutte contre le pouvoir capitaliste d'avant-guerre, tout en réécrivant ce faisant sa propre histoire pour construire sa légitimité.

La valorisation du travail minier sous le communisme se mesure aussi au niveau du statut socio-économique qui lui a été attaché. Bien qu'il convienne de relativiser la position privilégiée que les mineurs ont occupée durant cette période (les grèves des années 1950 et 1970 témoignant de l'ampleur des pressions exercées sur le travail²⁴), les avantages dont ceux-ci ont bénéficié ont fait d'eux une « aristocratie de la classe ouvrière ». Bénéficiaires favorisés au sein du « paternalisme socialiste »²⁵, les mineurs ont joui, contrairement à d'autres catégories sociales, d'un ensemble de privilèges qui s'inscrivent dans la continuité de la tradition locale forgée par les compagnies minières avant la guerre : loyer gratuit et consommation d'énergie, d'eau et de charbon prise en charge par l'État ; allocations et compensations financières en cas de mariage, naissance, décès ou maladie ; retraites et pensions spécifiques s'étendant à leurs ayants droit ; indemnités d'invalidité diverses. Alors qu'une partie d'avantages en nature – essentiellement les rations alimentaires – ont été retirés, l'État n'a cessé toutefois de prêter une attention particulière au ravitaillement alimentaire de la Vallée et a accordé aux mineurs un traitement préférentiel, même pendant l'importante crise de pénurie de biens de consommation des années 1980. La stimulation financière des mineurs a également constitué une préoccupation constante de l'État : des augmentations salariales ont été apportées dès le début des années 1950 et des primes ont été introduites pour les travailleurs et les équipes qui dépassaient les quotas de productivité. Ensuite, une certaine attention a été portée à l'indexation des salaires des mineurs sur le coût de la vie. Enfin, à partir des années 1970, les ouvriers des mines souterraines sont devenus la catégorie d'ouvriers la mieux payée, les primes accordées en fonction de l'ancienneté, du lieu de travail, des risques ou des responsabilités pouvant même augmenter les salaires bien au-dessus de ceux d'autres catégories sociales, des jeunes ingénieurs miniers et, dans de rares cas, des ingénieurs-chefs et des directeurs²⁶.

Plus qu'un effet de la croissance économique et de l'essor industriel, ces protections spécifiques s'insèrent dans un véritable « droit à recevoir »²⁷ revendiqué, intégré et défendu durant plusieurs décennies par les mineurs ; un droit – du point de vue des travailleurs – et un statut privilégié – du point de vue des dirigeants –, censé fidéliser et sédentariser le groupe ouvrier. Mais le monde minier n'a jamais été un monde stabilisé. Amplement renouvelé après la guerre, le groupe des mineurs de la Vallée du Jiu s'est constitué, à partir des années 1960, de nouveaux arrivants issus principalement du milieu rural. Il n'a cessé de se transformer et de se diversifier sous l'effet des recrutements massifs et incessants menés par les mines dans tout le pays et, notamment, dans les régions pauvres et moins industrialisées, pour compenser le *turn-over* très

élevé des effectifs miniers. Les moyens matériels, humains et symboliques mobilisés par le pouvoir pour attirer et fixer la main-d'œuvre ont sans doute contribué à la croissance démographique du bassin : entre 1948 et 1989, la population a augmenté de 320 %, soit d'environ 116 000 habitants²⁸. Mais les flux migratoires ont alimenté un double mouvement, positif et négatif, d'entrées et de sorties permanentes du territoire, conférant à la Vallée aussi bien l'image d'un foyer d'attraction et d'immigration que celle d'une zone de transit et de va-et-vient²⁹.

L'impact de ces évolutions sur la morphologie des villes de la Vallée a été considérable : si le développement urbain s'est inscrit, d'abord, dans la continuité de l'héritage matériel du passé, il a abouti – plus tard – à une reconfiguration radicale des villes minières³⁰. L'extension du parc de logements, dirigée et financée entièrement par l'État, a démarré en 1948. Signalée comme une priorité dès la fin de la guerre et mise au service d'une rhétorique de la transformation sociale et politique de la société et de la classe ouvrière, elle a posé les bases d'une nouvelle iconographie urbaine : l'habitat collectif devient la forme d'habitat privilégiée par les politiques de logement et sera célébré sans arrêt dans les discours de propagande comme un véritable vecteur de modernité. Durant les années 1950, par exemple, la presse locale mettait en avant le contraste entre les nouveaux immeubles collectifs d'habitation et l'urbanisme et l'architecture d'avant-guerre : « des immeubles beaux et neufs, construits par le soin du parti et du gouvernement » à côté des « maisons petites, construites avec avarice par les capitalistes » ; des nouveaux quartiers d'immeubles « grands », « spacieux » et « lumineux » qui détonnaient avec les « quartiers vieux, tristes et sombres où les mineurs vivaient, à l'époque capitaliste, une vie morne, sans joie »³¹. À partir du milieu des années 1960 toutefois, l'opposition par rapport au passé a laissé la place à l'éloge de l'habitat collectif comme voie d'accès à la civilisation et à un avenir radieux, comme emblème « du beau et du confort citadin »³². Reliée à l'évolution des politiques et de l'iconographie industrielles³³, cette inflexion rhétorique témoigne aussi d'un tournant au niveau urbanistique. De 1960 à 1989, la quasi-totalité des anciennes colonies a été rasée pour permettre la construction de nouveaux quartiers (fig. 153). Également, les bains communaux, les casinos et d'autres bâtiments édifiés par les compagnies minières avant la guerre ont été démolis ou transformés et les centres-ville ont été intégralement réaménagés. En 1989, les habitations construites avant 1950 ne représentaient plus que 18 % du parc de logements³⁴.

Plusieurs projets architecturaux et urbanistiques se sont succédé durant cette période. Ainsi, au début des années 1950, en pleine période stakhanoviste d'accélération des cadences et d'enthousiasme productiviste, des maisons à quatre logements ont été construites pour les mineurs d'élite, décorés pour avoir dépassé régulièrement les quotas de productivité (fig. 154). De confort nettement supérieur par rapport aux habitations ouvrières bâties avant la guerre, les appartements étaient composés généralement de trois chambres, une cuisine, une resserre pour les aliments et une salle de bains. Chaque famille disposait également d'une petite cour où elle pouvait cultiver un potager et élever des volailles. Mais ces maisons ont constitué une exception. Les immeubles collectifs de plus grande taille se sont vite imposés comme la solution la plus prometteuse pour pallier la pénurie de logements et relever les défis de l'expansion industrielle.

Les premiers bâtiments de ce type ont été achevés à Lonea (dans la partie orientale de la ville de Petrila) en 1952 (fig. 155). Construits sur des plans et des procédés soviétiques, ils comportaient trois ou quatre niveaux et comprenaient plusieurs appartements composés habituellement de deux chambres, une cuisine et une salle de bains. Tout en apportant une amélioration des conditions de logement par rapport à celles des colonies ouvrières, ces constructions ont aussi mis fin au jardin ouvrier, un espace

26. Cf. Loi n° 57 du 29 octobre 1974 sur « la rétribution selon la quantité et la qualité du travail », dans *Buletinul Oficial*, n° 133/1, novembre 1974. Dans les entretiens réalisés avec quelques anciens salariés de la CNH, il est rappelé que les mineurs « stakhanovistes » (appellation utilisée jusqu'à la fin des années 1980), dirigeant une ou plusieurs brigades, pouvaient gagner le double d'un salaire d'ingénieur s'ils dépassaient les quotas de productivité.
27. Olivier Schwartz, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et Femmes du Nord*, PUF, 1990, p. 121.

28. DJANH, Fonds « Direcția regională de statistică 1948-1991 », inv. 904, dossier 35/1990.
29. Pour une analyse plus poussée des formes d'enracinement dans le milieu minier, se référer à Maria V. Grecu, « "On est resté l'écumé du métier". Le groupe des mineurs de la Vallée du Jiu (Roumanie) disloqué par les restructurations, 1997-2013 », dans *Travail et emploi*, 2014, n° 137, p. 123-138.
30. Bien que dans l'espace limité de ce texte, nous ne puissions pas procéder à une analyse fine de ces transformations, il convient de noter que les recherches sur l'habitat dans les régimes communistes accordent aujourd'hui une attention particulière aux logiques économiques, techniques, institutionnelles et professionnelles à l'œuvre dans les évolutions urbaines, afin de rompre avec l'interprétation dominante de l'habitat comme matérialisation d'une idéologie d'État. Se référer à Jay Rowell, *Le Totalitarisme au concret. Les Politiques du logement en RDA*, Economica, 2006 ; Mara Mărginean, *Ferestre spre furnalul roșu. Urbanism și cotidian în Hunedoara și Călan (1945-1968)*, Polirom, 2015.
31. *Steagul roșu*, 1^{er} mai 1952, n° 829, p. 2 ; *Steagul roșu*, 9 juillet 1952, n° 885, p. 2.
32. *Steagul roșu*, 8 octobre 1977, n° 7807, p. 1.
33. David Kideckel, « Economic images and social change in the Romanian socialist transformation », dans *Dialectical Anthropology*, 1988, n° 12, p. 399-411.
34. Arabela Negulescu et al., *The Jiu Valley Region : Multi-dimensional Assement*, rapport de la Banque mondiale, 2004.



Fig. 153 • Maison mémorielle I. D. Sîrbu, Petrila (anciennement Colonie Petrila), 1990-1999.
Cliché : Maria V. Greco, 2001



Fig. 154 • « Rue des travailleurs d'élite », 1950-1951.
Cliché : Maria V. Greco, 2010



Fig. 155 • Logements « soviétiques », 1948-1954 (Lonea).
Cliché : Maria V. Greco, 2012



Fig. 156 • Quartier de Petroșani, dont la construction a commencé en 1959.
Cliché : Maria V. Greco, 2001

jusqu'alors consubstantiel à l'habitat minier. Les projets d'habitat collectif ont ensuite varié en fonction des contraintes économiques, suivant l'évolution des procédés industriels, des technologies de standardisation et de rationalisation employées dans la construction : aux immeubles coûteux caractéristiques de la période « soviétique » ont succédé des immeubles construits en matériaux préfabriqués, de taille et de confort variables (fig. 156). Les « solutions d'urgence », comme les foyers de travailleurs célibataires et les immeubles d'habitation à confort réduit, ont également proliféré.

Cette transformation morphologique des villes s'est accompagnée d'une disparition progressive des marques visibles des divisions de classe et des hiérarchies spécifiques à l'organisation du travail à la mine. Reflet autrefois des stratifications sociales, l'habitat minier est devenu après la guerre un emblème de brassage et d'homogénéisation sociale, contribuant ainsi aux changements des termes de « classe » dans lesquels a été et s'est pensé le groupe minier.

Conclusion

L'histoire présentée ici à grands traits est celle de la construction de la Vallée du Jiu telle qu'on peut la connaître aujourd'hui, avec ses villes, ses villages et ses quatre puits encore en activité. Construite autour de l'économie de l'extraction du charbon, la Vallée a évolué depuis 1860 en fonction de cette économie : expropriation des paysans pour la création des colonies minières et des villes, extension urbaine, destruction durant la Première Guerre mondiale, reconstruction, démolition à partir des années 1960 puis reconstruction selon d'autres normes techniques et idéologiques et un autre type de gouvernement des populations. Car cette histoire est aussi celle de la construction (toujours renouvelée) d'un groupe ouvrier spécifique – les mineurs – dont la position et l'identité se jouent à l'échelle étatique au gré de politiques d'envergure nationale et supranationale : valorisation du paternalisme d'entreprise et pratiques d'habitat ostentatoire des classes dominantes dans l'Europe des XIX^e et XX^e siècles, ou encore glorification de la figure du mineur et idéologie de la « modernité » dans l'économie morale de l'État communiste. Analyser sur le long terme les processus de structuration de l'espace urbain ainsi que l'évolution des formes de l'habitat minier, c'est faire une histoire de la structuration, de la distinction et du contrôle sociaux. Nous avons vu que dans les différents contextes présentés ici, bâtir la classe ouvrière, c'est bâtir pour la classe, et inversement.

原 富 岡 製 絲 所 全 景



BONNET ET TOMIOKA : DEUX PENSIONNATS INDUSTRIELS SOYEUX EN FRANCE ET AU JAPON FRANCE-JAPON

Du 6 février au 1^{er} mars 2015, la Filature de soie de Tomioka a organisé l'exposition « Bonnet et Tomioka : Exposition documentaire 2015 de la Filature de soie de Tomioka » qui montrait les similitudes et les différences entre ces deux filatures à travers l'exposition présentant, en parallèle, des documents photographiques et iconographiques illustrant principalement l'environnement de travail de ces deux usines entre la seconde moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle.¹

Nul besoin de rappeler ici que la manufacture de Jujurieux est une usine de soieries intégrée, représentative de l'industrie soyeuse française du XIX^e siècle, ainsi qu'un précieux patrimoine industriel. Son fondateur Claude-Joseph Bonnet (C.-J. Bonnet ci-dessous), soucieux d'assurer la stabilité, l'amélioration ainsi que la quantité du fil de soie, matière première des soieries, fonda cette usine afin d'y organiser lui-même les processus de dévidage et de moulinage.

La Filature de soie de Tomioka, quant à elle, est une usine fondée par le gouvernement central en 1872, seulement cinq ans après la Restauration Meiji², et elle est la première véritable filature de soie mécanisée à grande échelle du Japon. Le gouvernement mit en place la Filature de soie de Tomioka en tant qu'usine-modèle intégrant les techniques avancées venues d'Occident afin de répandre dans tout le Japon la nouvelle technologie de la filature mécanisée (fig. 158).

L'une des caractéristiques de l'usine de Jujurieux réside dans l'adoption d'un système de pensionnat austère reposant sur l'autorité religieuse pour la gestion et le contrôle d'un grand nombre d'ouvrières. La Filature de soie de Tomioka est également une usine de soie équipée d'un pensionnat et employant de très nombreuses ouvrières, la première de son genre au Japon.

Étant donné que Paul Brunat, le responsable de la mise en place de la Filature de soie de Tomioka, spécialiste français en soie grège, s'est rendu à Cerdon, à quelques kilomètres de Jujurieux, il est admis que l'usine de Jujurieux, pensionnat industriel renommé de la France du XIX^e siècle, aurait pu inspirer la fondation de la Filature de soie de Tomioka. Aucun document d'archives attestant concrètement de cette mise en place sur le modèle de Jujurieux n'a cependant été découvert jusqu'à présent, d'autant plus que Paul Brunat est originaire de Bourg-de-Péage, dans une région où le système des usines-dortoirs était largement utilisé. Ceci étant dit, force est de

1. Cette exposition n'aurait jamais été possible sans les images, illustrations et autres données visuelles gracieusement fournies par le musée des Soieries Bonnet et la direction des Musées départementaux de l'Ain, à laquelle il est rattaché. Les données visuelles qui nous ont été fournies, comprenant entre autres des photographies et dessins de vues d'ensemble à différentes époques, des illustrations montrant les ouvrières au travail, des photographies de groupe, des plans des bâtiments ainsi que des machines de dévidage, ont été exposées et catégorisées parallèlement à des documents relatifs à la Filature de soie de Tomioka sélectionnés pour leur pertinence et leur résonance. L'ensemble de ces illustrations est noté dans la liste des documents présentés lors de cette exposition qui a accueilli 30 768 visiteurs en 21 jours.

2. Note du traducteur (NDT) : Transition politique ayant mis fin au gouvernement féodal des Shoguns Tokugawa en 1868 et ayant inauguré un mouvement d'ouverture et de modernisation lancé par le gouvernement Meiji, du nom de l'empereur dont l'autorité fut alors restaurée.



Fig. 158 • Estampe *nishikie* « La Filature de soie de Jōshū-Tomioka », vers 1872.
Collection Filature de soie de Tomioka

constater qu'il existe de nombreux points communs entre les conditions de travail des ouvrières de ces deux pensionnats industriels et que leur comparaison s'avère à ce titre extrêmement intéressante.

Nous commencerons cet article par un aperçu général de la Filature de soie de Tomioka, puis nous présenterons la vie et le travail des ouvrières de Tomioka de l'inauguration en 1872 à l'arrêt de la production en 1987, puis nous terminerons en tentant une première comparaison des conditions de travail des ouvrières des deux filatures. Pour ce travail, nous nous sommes référés à l'œuvre d'Henri Pansu³, chercheur sur Claude-Joseph Bonnet et les Soieries Bonnet, ainsi qu'aux informations fournies par le musée des Soieries Bonnet.

Aperçu général de la Filature de soie de Tomioka

La Filature de soie de Tomioka est une usine de production de soie grège ayant débuté ses activités en octobre 1872 en tant qu'usine modèle d'État. Première véritable filature de soie mécanisée à grande échelle du Japon, elle intègre non seulement des machines de dévidage et de production de force motrice (machine à vapeur, chaudières) mais également des techniques de construction et un système d'usine moderne tous importés d'Occident sous la direction d'ingénieurs français recrutés par le gouvernement, à commencer par Paul Brunat (fig. 157). Avec une échelle de production de 300 bassines (600 dévidoirs), elle était l'une des plus grandes filatures du monde à son époque.

La mise en place de la Filature de soie de Tomioka se situe dans un contexte d'augmentation de la demande en soie grège et œufs de vers à soie liée à l'ouverture des ports au commerce avec l'étranger dans les années 1850-60. Le gouvernement Meiji⁴, qui avait porté son attention sur les exportations de soie grège comme moyen

3. Henri Pansu, Claude-Joseph Bonnet, *Soierie et Société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*. Les chapitres 1 à 8 de cet ouvrage ont été publiés en 2003 et les chapitres 9 à 17 en 2012.

4. NDT : Gouvernement et nom d'ère correspondant au règne de l'empereur Meiji (1868-1912).

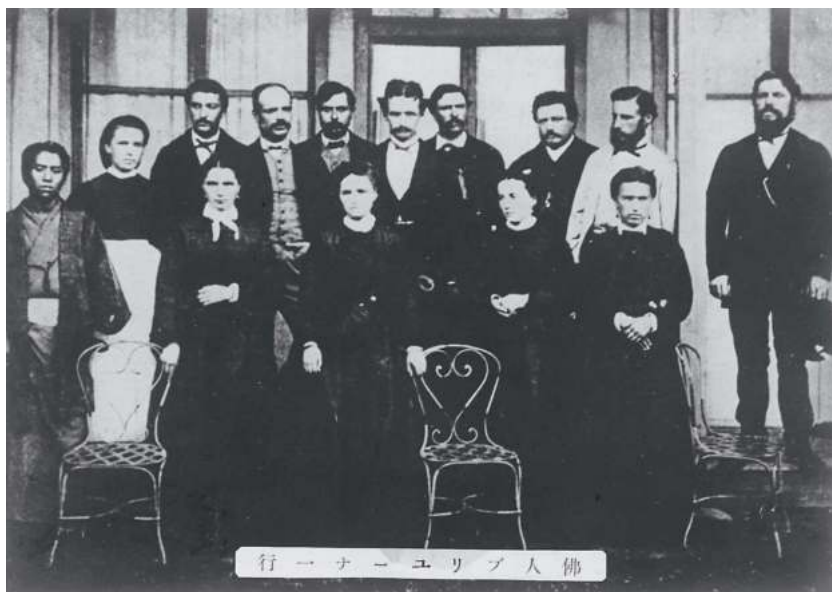


Fig. 159 • Le Français Paul Brunat et sa suite, vers 1872.
Collection Filature de soie de Tomioka

d'obtenir les devises étrangères nécessaires à la mise en place d'une nation moderne, décida de construire une filature de soie mécanisée capable de produire en masse une soie grège de qualité, chose jusqu'alors impossible avec la technique de filature traditionnelle appelée *zaguri*⁵. Avec une sériciculture depuis longtemps prospère assurant un approvisionnement en cocons de qualité, matière première de la soie grège, à quoi s'ajoute la possibilité d'obtenir dans les environs une grande quantité d'eau nécessaire au dévidage ainsi que du charbon pour la force motrice, la région de Tomioka offrait des conditions d'implantation optimales.

La Filature de soie de Tomioka fut privatisée en 1893. Elle poursuivra la production de la soie grège 115 années durant jusqu'en 1987, malgré les changements de direction et l'impact du contexte historique.

En 2005, la gestion de la filature passe à la ville de Tomioka. L'ouverture au public commence au moment de cette transition. Dans son enceinte sont conservés de nombreuses constructions et vestiges enfouis qui retracent les plus de 140 années d'histoire de la Filature de soie de Tomioka. L'ensemble du terrain, désigné site historique national s'étend sur 55 391,42 mètres carrés et sept de ses bâtiments sont inscrits comme biens culturels d'importance nationale.

En juin 2014, la Filature de soie de Tomioka a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « Filature de soie de Tomioka et sites associés » et, en décembre de la même année, les entrepôts à cocons est et ouest ainsi que l'atelier de dévidage (fig. 160 et 161), tous trois biens culturels d'importance nationale, sont désignés Trésors nationaux. Cela signifie en d'autres termes que la valeur de la Filature de soie de Tomioka en tant que patrimoine culturel a été internationalement reconnue. Le fait que les bâtiments historiques ainsi que l'ensemble du terrain aient été préservés quasiment dans leur état d'origine plus de 140 ans après leur construction en 1872,

5. NDT : Méthode de dévidage utilisant un dispositif manuel manipulé en position assise.



Fig. 160 • Intérieur de l'atelier de dévidage.
Collection Filature de soie de Tomioka



Fig. 161 • Façade est de l'entrepôt à cocons est.
Collection Filature de soie de Tomioka

tout comme le fait que ce lieu symbolise à la fois l'histoire des innovations technologiques et du travail dans le domaine de la filature moderne, ainsi que les échanges technologiques internationaux dans ce même domaine, ont ainsi été, nous pouvons le dire hautement appréciés.

Le nombre de visites a explosé après l'inscription au patrimoine mondial, ce nombre s'étant élevé à 1,3 million pour l'année fiscale 2014⁶.

L'ouverture au public ainsi que la situation de la valorisation actuelle du site ne sont pas des éléments définitifs, l'étendue ouverte à la visite restant quant à elle limitée. Aujourd'hui, la connaissance et la compréhension du site passent par la présentation de l'histoire et de l'intérêt de la Filature de soie de Tomioka à travers les visites guidées, les guides audios, les panneaux d'explication sur certains bâtiments ou encore une vidéo d'une vingtaine de minutes.

De véritables travaux de préservation et de réparation sont prévus pour la trentaine d'années à venir, et assurer une gestion judicieuse et équilibrée entre conservation du patrimoine et tourisme s'avère être une tâche ardue.

La vie des ouvrières pensionnaires à la Filature de soie de Tomioka

Situation aux débuts de la gestion par l'État

Le gouvernement rassembla de tout le Japon des femmes âgées de 15 à 30 ans en tant qu'« apprenties ouvrières » afin qu'elles propagent dans le pays la nouvelle technologie de la filature mécanisée introduite de l'Occident. Ces « apprenties ouvrières » sont les premières ouvrières de la Filature de soie de Tomioka.

Les 300 machines de dévidage métallique pour filer la soie grège ainsi que le moteur à vapeur fournissant leur force motrice furent importés de France. Plusieurs ingénieurs et instructrices français furent également embauchés pour la mise en place, l'entretien ainsi que la formation et la transmission du maniement de ces machines de dévidage.

Dans le rapport d'évaluation soumis au gouvernement par le maître d'œuvre Paul Brunat à l'occasion de la construction de la Filature de soie de Tomioka, ce dernier explique que pour faire fonctionner une filature équipée de 300 bassines à dévider actionnées par la vapeur, 462 ouvriers sont nécessaires : fileuses, trieuses, contre-mâîtres, mécaniciens, etc.

Cependant, à une époque où le Japon venait à peine de sortir d'une longue période d'isolement, peu nombreux étaient les volontaires pour aller travailler dans une grande usine moderne dirigée par des étrangers, si bien qu'au moment de son lancement en octobre 1872, la Filature de soie de Tomioka ne comptait que 150 ouvrières. Les efforts du gouvernement Meiji pour le recrutement portent bientôt leurs fruits : l'année suivante, le nombre d'ouvrières s'élève à 404 personnes.

Jusqu'à l'introduction de l'externat au printemps 1876, l'ensemble des apprenties ouvrières vivait au sein du pensionnat. Les ouvrières étaient placées sous le contrôle de femmes plus âgées appelées « gouvernantes » et soumises à un règlement strict tant au travail que dans leur vie privée. Les sorties étaient sévèrement contrôlées : les escapades tolérées les jours fériés se limitaient presque exclusivement à la visite des sanctuaires proches et, outre le fait que les sorties individuelles étaient interdites, la présence d'une escorte était obligatoire.

La durée d'engagement fixée à l'origine à trois ans, fut rallongée à cinq ans quelques années plus tard et, conséquence de l'autorisation donnée aux ouvriers locaux d'y travailler, le nombre de candidats alla en augmentant. À partir de 1876, des cours de lecture, d'écriture, de calcul ou encore de couture furent mis en place sur le temps libre des ouvrières afin de leur faire acquérir un socle de connaissances fondamentales. La Filature de soie de Tomioka fut depuis ses origines équipée d'une infirmerie et, du temps où les ingénieurs français résidaient sur place, cette dernière était dirigée par

6. NDT : L'année fiscale japonaise commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

un médecin français. Des médecins japonais attachés à la filature prirent la suite et il y eut toujours une infirmerie et des chambres de malades même après le transfert au secteur privé.

Vers 1872, les femmes japonaises portaient quotidiennement le kimono. Quand il fut question de travailler en manipulant des machines dans une grande usine moderne, les ouvrières de Tomioka durent porter un vêtement masculin appelé hakama⁷ par-dessus leur kimono. À l'époque, il était considéré comme indécent pour une femme de porter un hakama à l'extérieur (fig. 162).

Aux débuts de la gestion par l'État, à une époque où éclairage au gaz comme éclairage électrique n'existaient pas, le temps de travail s'étendait en théorie « du lever au coucher du soleil ». D'après la politique de gestion du directeur Paul Brunat, le temps de travail effectif était fixé à environ huit heures par jour et le dimanche était chômé. Le temps de travail augmenta petit à petit à partir de la deuxième moitié de la période de gestion par l'État jusqu'à atteindre un maximum de douze heures par jour suite à la privatisation en 1893.

Situation après la privatisation

En 1880 fut décidé le « transfert au secteur privé » des entreprises gouvernementales de l'ensemble du pays. Après quelques péripéties, la Filature de soie de Tomioka fut finalement revendue à la Famille Mitsui en 1893. La gestion fut ensuite transférée successivement à la société en nom collectif Hara en 1902 puis à la société Katakura Industries Co. Ltd en 1939, jusqu'à sa fermeture en 1987 (fig. 157).

Pendant les 115 années d'activité de cette filature, de nombreuses ouvrières travaillèrent au dévidage de la soie et la majorité d'entre elles vivait dans le pensionnat installé entre ses murs. La Filature de soie n'était donc pas seulement un lieu de travail mais également un lieu de vie, d'étude et de divertissement.

Le nombre des ouvrières, évoluant entre 300 et 500 pendant la période de gestion par l'État, suivit l'augmentation des équipements et l'extension de l'échelle de production survenues après la privatisation, dépassant un effectif de 800 lors des pics d'activité pendant le premier quart du xx^e siècle (fig. 163).

Après la Seconde Guerre mondiale, l'avancée de l'automatisation du dévidage, avec par exemple l'introduction des machines de filature automatiques en 1950, diminua fortement la dépendance à la main-d'œuvre. D'un autre côté, l'adoption du travail en postes fractionnés, résultat de la limitation du temps de travail suite à la mise en place d'une législation de protection des travailleurs, fit dans un sens augmenter le nombre des ouvrières.

La filature mécanisée connaît un développement rapide à la fin du xix^e siècle et, les généreuses politiques de soutien de l'État aidant, les exportations augmenteront à tel point que, au début du xx^e siècle, ces dernières représenteront plus de la moitié des exportations mondiales de soie grège. Industrie d'exportation, la filature de la soie dans son ensemble continuera de se développer malgré les fluctuations violentes de la conjoncture résultant des crises économiques et des guerres mondiales.

À partir de la fin du xix^e siècle, les conditions de travail des ouvrières fileuses au Japon commencent à devenir un problème de société, poussant le gouvernement à lancer une enquête dans la perspective de l'établissement d'une loi ayant pour objet la protection des travailleurs.

Cette loi, dont l'adoption fut rendue très difficile par l'opposition du patronat, fut mise en application en 1916 après bien des péripéties. Réglementant pour la première fois le temps de travail des ouvriers japonais dont la durée est généralement fixée à douze heures, cette loi s'avère quasiment inopérante pour les ouvriers de la soie : dans ce secteur, on autorise quatorze heures de travail jusqu'en 1921, treize heures jusqu'en

7. NDT : Sorte de pantalon large utilisé notamment dans les arts martiaux.

1923, sans compter la possibilité de rallonger d'une heure supplémentaire en période de forte activité.

Avec la crise économique mondiale des années 1920, la fermeture simultanée des filatures de soie à l'échelle nationale engendre pour certaines d'entre elles un mouvement de réduction du temps de travail. En outre, dans le contexte de l'avancée des recherches sur le temps et le rendement du travail, la résolution de l'assemblée générale de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1919 établissant le temps de travail journalier à huit heures (quarante-huit heures hebdomadaires) influence la tendance mondiale et encourage la réduction du temps de travail dans les filatures de soie japonaises.

Sous la direction de la société en nom collectif Hara, le temps de travail à la Filature de soie de Tomioka est de douze heures en 1930 et de onze heures en 1933. À partir des années 1920, on assiste à une légère tendance générale à la réduction du temps de travail, phénomène également observable à Tomioka. De plus, la Filature de soie de Tomioka de Hara étant spécialisée dans la production d'un fil de soie grège d'excellence, le temps de travail effectif y était relativement court.

Concernant les jours de repos réguliers, alors que tous les dimanches étaient chômés durant la période de gestion par l'État, leur nombre passe à trois jours par mois sous la direction Mitsui (le 1^{er}, le 11 et le 21 de chaque mois), puis est réduit à deux jours par mois sous les Hara (le 1^{er} et le 15 puis le 1^{er} et 3^e dimanche du mois). À noter que deux jours de repos mensuels représentaient la norme généralement admise à l'époque.

La privatisation n'aura cependant pas raison du système de cours du soir qu'elle perpétue, continuant ainsi d'offrir aux ouvrières la possibilité de recevoir une éducation. Des cours consacrés aux arts d'agrément tels que la couture, l'arrangement floral ou encore la cérémonie du thé sont également organisés sur le temps dédié aux loisirs. Des infrastructures destinées à des activités de récréation furent ainsi construites au sein de la filature. Sous la direction Hara, des chorales et des exercices de gymnastique originaux étaient créés et pratiqués entre les heures de travail (fig. 164).

Après la Seconde Guerre mondiale, sous la direction Katakura, un « Lycée spécial Katakura » fut mis en place au sein de l'ancienne maison directoriale (Résidence des Brunat) afin d'offrir gratuitement aux ouvrières pensionnaires sortant du collège une opportunité de recevoir un enseignement. L'offre pédagogique destinée aux ouvrières et mise en place à partir de 1876 fut ainsi poursuivie jusqu'à l'époque de la société Kakatura, dernière gestionnaire de la Filature de soie de Tomioka.

Bonnet et Tomioka – similitudes et différences

En août 1867, trois Japonais visitent l'usine de Jujurieux. On raconte que ces Japonais « habillés en Français » ont visité l'usine au pas de course⁸.

1867, qui précède la Restauration de Meij, est l'année durant laquelle la « Mission Tokugawa pour l'Europe » fut envoyée dans le but de visiter l'Exposition universelle de Paris de 1867, organisée d'avril à octobre. Cette mission comptait parmi ses membres Eiichi Shibusawa et Yuzuru Sugiura, deux des futurs responsables du gouvernement Meiji en charge du projet de construction de la Filature de soie de Tomioka, ainsi que l'interprète de Paul Brunat Monjiro Yamauchi.

L'usine de Jujurieux ne se limitant pas au dévidage de la soie grège, une comparaison avec la Filature de soie de Tomioka du point de vue de la disposition des installations s'avère difficile. En outre, bien que les principaux bâtiments d'origine de Tomioka adoptent des techniques de construction françaises, les différences liées aux traditions, à la culture et aux techniques locales, ainsi que la facilité d'approvisionnement de certains matériaux, ne nous permettent pas non plus d'effectuer une telle comparaison. Force est cependant de constater que ces deux usines possèdent en commun de grands bâtiments

.....
8. Henri Pansu, *op. cit.*, 2012, p. 288.
Histoire évoquée dans une lettre de l'employé Pointet en date du 2 août.



(部一其) 場糸繰 所絲製岡富原



操体吸呼の工女 所絲製岡富原

演實の踊舞 同

Fig. 163 • Carte postale présentant « L'atelier de dévidage de la Filature de soie de Tomioka Hara (une partie) », vers 1921.
Collection Filature de soie de Tomioka

Fig. 164 • Carte postale présentant les « Exercices respiratoires et représentation de danse par les ouvrières de la Filature de soie de Tomioka Hara », vers 1921.
Collection Filature de soie de Tomioka

entourant une cour centrale, de grands réservoirs d'eau sur leur terrain, de hautes cheminées pour les chaudières et les moteurs à vapeur fonctionnant au charbon, ainsi qu'un jardin dans leur cour centrale. En outre, les logements du personnel furent dans les deux cas construits à l'extérieur des installations destinées à la production.

Alors que les grands bâtiments datant de la fondation de la Filature de soie de Tomioka sont presque tous de plain-pied ou sur un étage et construits selon la technique d'« ossature de bois et murs de brique », les bâtiments de l'usine de Jujurieux, quant à eux, sont construits en pierre sur plusieurs étages dès les années 1840.

Le processus de dévidage de Jujurieux comptait à l'époque de la visite des « trois Japonais » 100 bassines pour une production annuelle de soie grège de 6 000 kg. Étant donné que des machines de dévidage métalliques fabriquées par la société Main et fils – fournisseur de celles introduites à Tomioka – étaient utilisées à Jujurieux en 1847, on peut donc supposer que les 100 bassines évoquées en 1867 étaient également issues de la même société (fig. 165).

La production annuelle de soie grège de la Filature de soie de Tomioka en 1875, toutes qualités confondues, s'élevait à un total d'environ 10 000 kg. Comme son échelle de production à l'époque était de 300 bassines/600 dévidoirs, si on la compare à la filature de Jujurieux qui produisait 6 000 kg avec 100 bassines en 1867, un calcul simple nous donne une productivité par bassine inférieure de moitié pour Tomioka. Difficile encore une fois d'effectuer une comparaison simpliste : dans le cas de la Filature de soie de Tomioka, le produit final étant la soie grège, on peut penser que le contexte a favorisé une production essentiellement tournée vers un fil d'excellence, ce qui est néanmoins également le cas à Jujurieux.

En 1872, le nombre d'ouvrières pensionnaires à Jujurieux s'élevait à 574⁹. La Filature de soie de Tomioka, qui débute sa production en octobre de la même année, comptait selon des archives publiées en avril 1873 556 pensionnaires. Les dortoirs à l'époque de la fondation de Tomioka étaient au nombre de deux, construits en bois sur deux étages et parallèlement l'un à l'autre. Étant donné qu'ils comprenaient 116 chambres de six tatamis chacune, on peut penser qu'une pièce hébergeait entre 4 à 5 ouvrières.

Malgré une promiscuité bien plus importante à Jujurieux, avec entre 50 et 60 lits alignés dans de grands dortoirs aménagés au sein d'un pensionnat de cinq étages construit en pierre, les 500 à 600 ouvrières des deux usines partageaient une vie en communauté régie par un règlement strict et rythmée par le travail d'un côté et les activités de récréation, de lecture, d'écriture ou encore de couture organisées sur leur temps libre de l'autre (fig. 166).

La différence caractéristique entre les pensionnats de Jujurieux et de Tomioka réside dans la présence ou l'absence de caractère religieux dans la méthode de contrôle des ouvrières pensionnaires. Le règlement de service de la période de gestion par l'État de la Filature de soie de Tomioka nous révèle qu'on fit appel à des concepts traditionnels japonais de morale féodale à l'usage des femmes à la place de la religion.

Une loi sur le travail des enfants existait déjà en France à l'époque, mais les jeunes âgés de 12 à 16 ans pouvaient être légalement soumis à douze heures de travail. Le temps de travail à la Filature de soie de Tomioka durant la période de gestion par l'État, même s'il pouvait être sujet à des variations en fonction des saisons, était en principe d'environ huit heures, un jour de repos étant accordé tous les sept jours. Bien que le règlement fixait l'âge de recrutement minimum à 15 ans, on trouve tout de même sur les listes des ouvrières ayant effectivement intégré la filature de Tomioka des jeunes filles âgées de 10 à 15 ans.

Les conditions de travail progressistes des débuts de la période de gestion par l'État sont fortement inspirées des idées du directeur français Paul Brunat. Le plan soumis par ce dernier au gouvernement Meiji pour la construction de cette filature

9. *Ibid.*, p. 158.

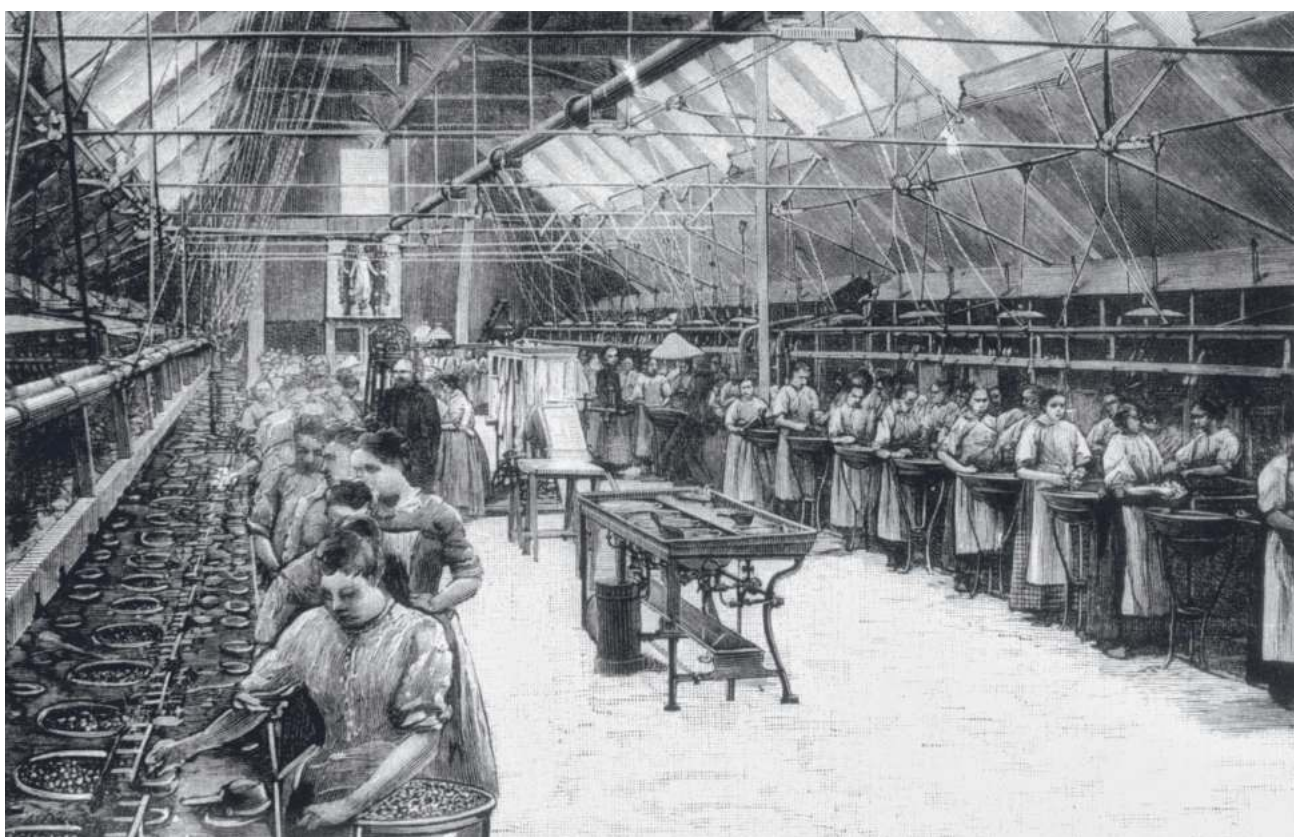


Fig. 165 • *Les Ouvrières à la Filature de Jujurieux équipée de 104 bassines*, gravure extraite de *Les Grandes usines* de Julien Turgan, 1894.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.07.150

stipule : « Règlement de travail des ouvrières : six jours de travail par semaine, le septième jour étant jour de repos, le surmenage menant à un travail bâclé. » Paul Brunat explique ainsi que le surmenage est un facteur négatif pour la fabrication d'une soie grège de qualité.

On peut penser que Paul Brunat connaissait naturellement très bien les conditions de travail des filatures de soie françaises de l'époque, et c'est donc sans doute ici, dans la mise en œuvre d'un tel système de travail au sein d'une filature de soie mécanisée nouvellement construite au Japon, que l'on reconnaît actuellement la nature exceptionnelle de la Filature de soie de Tomioka en tant que patrimoine industriel.

Brunat explique en outre que « la journée de travail quotidienne commence au lever du soleil et se termine au coucher du soleil, la lumière artificielle étant insuffisante pour mener à bien un travail délicat », ce qui peut laisser penser qu'il estimait que l'éclairage des lampes à huile était inadapté à la filature, tâche consistant à manipuler les fils de soie, très fins et délicats, et que le travail devait donc être effectué pendant la journée, à la lumière naturelle. L'atelier de dévidage, dont la majorité des surfaces murales est composée de fenêtres vitrées importées de France, a été conçu pour assurer un éclairage suffisant.

Outre les restrictions sur les sorties, ainsi que le contrôle des mœurs strictement appliqués tant à Tomioka qu'à Jujurieux en accord avec un règlement de service austère, d'autres points communs peuvent être trouvés au niveau du système de santé, très complet, ou encore au niveau de l'offre d'un socle de connaissances fondamentales et de la possibilité d'apprendre la couture.

À partir de 1902, et pendant les trente-six années de gestion Hara, on connaît les journées de travail les plus longues de l'histoire de l'usine, la société créant d'un autre côté ses propres chansons, exercices de gymnastique et danses auxquels elle faisait participer les ouvrières au moment des pauses et des temps de récréation, occasion pour la société de contrôler les ouvrières ainsi que leur santé.

L'usine de Jujurieux, comme celle de Tomioka offraient ainsi aux ouvrières l'opportunité d'apprendre sur leur temps libre la lecture, l'écriture, le calcul, la couture ou encore les arts ménagers. Alors que l'on peut facilement comprendre les similitudes concernant l'encouragement de l'assimilation de connaissances fondamentales ainsi que de savoirs et de techniques nécessaires à la préparation de l'avenir, il est en revanche extrêmement intéressant de constater que malgré des cultures et des traditions différentes, des activités similaires telles que le chant, la gymnastique – dont on peut comprendre l'importance du point de vue de l'entretien de la santé – ou encore la représentation théâtrale étaient organisées tant à Jujurieux qu'à Tomioka.

L'usine de Jujurieux, d'un côté encensée comme étant « l'établissement séricicole le plus complet qui existe peut-être dans l'univers »¹⁰, fut en même temps critiquée pour son système de pensionnat industriel qualifié d'« un des pires exploitants du système capitaliste »¹¹, les longues heures de travail ainsi que le pensionnat au règlement sévère étant quant à eux comparés à « une maison de correction »¹².

Ceci correspond à la situation dans laquelle se trouvaient les ouvrières travaillant dans les filatures japonaises, situation bientôt qualifiée de « triste histoire des ouvrières » et qui deviendra un problème de société à mesure du développement de l'économie capitaliste au sein du processus de modernisation du Japon. À la Filature de soie de Tomioka, des conditions de travail impliquant de longues heures de travail et peu de jours de repos vont se généraliser après la privatisation de 1893 et se poursuivront jusqu'à la mise en place d'une législation de protection des travailleurs après la Seconde Guerre mondiale. Entre 1893 et 1897, l'amplitude des journées de travail des ouvrières de Jujurieux oscille entre dix et onze heures, avec des temps de pause de trente minutes deux fois par jours prévus pour les pensionnaires¹³ (fig. 167).

10. *Ibid.*, p. 68 qui fait référence aux *Annales de la société séricicole* de 1851.

11. *Ibid.*, p. 275.

12. *Ibid.*, p. 295. Citation de Jules Simon.

13. Documents communiqués par le musée des Soieries Bonnet.



Fig. 166 • Anonyme, Les Soieries Bonnet vers 1870, aquarelle.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1471, cliché : J. Alves

Cette aquarelle dépeint avec exactitude l'usine-pensionnat de Jujurieux vers 1870, telle que Claude-Joseph Bonnet l'a conçue. Il s'agit de la première représentation picturale de la manufacture. Fondée en 1835, celle-ci s'est progressivement organisée et construite. Se succèdent au premier plan de gauche à droite : la maison directoriale, dite maison Bourgeoise, l'aumônerie, l'infirmerie. Au centre de l'image se trouve le quadrilatère abritant les ateliers d'entretien et de construction de matériels. À sa gauche deux bâtiments qui vont disparaître dans un immense incendie en 1888 : la chapelle néo-gothique avec sa toiture d'ardoises, et une immense bâtisse qui constitue l'une des premières constructions de la manufacture. Elle a abrité jusque vers 1860 des ateliers et les chambres des pensionnaires. Cette installation est ensuite complétée par la construction des deux bâtiments à droite s'élevant sur plusieurs étages : la filature-moulinage avec ses lucarnes sous le toit permettant d'aérer l'odeur âcre des cocons dévidés et le bâtiment dit du Ménage, abritant le pensionnat avec entre autres le réfectoire, les dortoirs, les cuisines

Les Petits-Fils de C.-J. Bonnet & Co.

JUJURIEUX (Ain)

Jujurieux, le 14 Octobre 1893

Extrait du règlement.

Rég. n° des Bénévoles et Juchés	Interne pensionnaires plus de 18 ans	Interne pensionnaires moins de 18 ans	Mobilisés de nuit ou surveillants	Externes pensionnaires plus de 18 ans	Externes pensionnaires moins de 18 ans	Externes et garçons plus de 18 ans	Externes moins de 18 ans
6.30	6.30 travail	6.30 travail	6.30 travail	6.30 travail	6.30 travail	6.30 travail	6.30 travail
8.30	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner	8.30 déjeuner
Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
8.55	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
9.	9. travail	9. travail	9. travail	9. travail	9. travail	9. travail	9. travail
10.30			10.30 repas				
11.30				11.30 dîner	11.30 dîner	11.30 dîner	11.30 dîner
12.	12. Ligne	12. Ligne	12. Ligne				
Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
1.	1. travail	1. travail	1. couché	1. travail	1. travail	1. travail	1. travail
4.	4. couché facultatif à 3 heures sans sortir de atelier	4. couché	4. couché	4. couché facultatif à 3 heures sans sortir de atelier	4. couché	4. couché facultatif à 3 heures sans sortir de atelier	4. couché
Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
4.30		4.30 travail		4.30 travail		4.30 travail	4.30 travail
6.30		6.30 travail		6.30 travail		6.30 travail	6.30 travail
7.	7. travail	7. travail	7. travail	7. travail	7. travail	7. travail	7. travail
Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
9.30	(2" 1/2)	2" 1/2	9.30	9.30	9.30	9.30	9.30
10.	3" 1/2	3" 1/2	10.	10.	10.	10.	10.
1.15	6" 1/2	6" 1/2	1.15	1.15	1.15	1.15	1.15
6.15			6.15	6.15	6.15	6.15	6.15

Fig. 167 • Extrait du règlement de l'Établissement « Les petits-fils de C.-J. Bonnet » présentant les horaires de travail différentes typologies de personnel en 1893. Collection départementale des Musées de l'Ain

Conclusion

Cet aperçu général de la Filature de soie de Tomioka dresse un état de l'évolution des conditions de travail de ses ouvrières, et offre une première comparaison entre les filatures de Jujurieux et de Tomioka, spécialement centrée sur les années 1870.

Le maître d'œuvre responsable de la mise en place de la Filature de soie de Tomioka étant un spécialiste en soie grège français, on introduisit dès l'origine à Tomioka des machines à dévider similaires à celles qui équipaient les Soieries Bonnet à l'époque – appareils de dévidage métalliques de type Gensoul produits par la maison Main et fils –, mais, malgré une échelle de production (nombre de bassines) trois fois supérieure, la productivité quant à elle était inférieure de moitié à celle de Jujurieux. Impossible d'effectuer une comparaison aisée étant donné que l'atelier de préparation de la soie grège de Jujurieux était destiné à sa propre production de soieries, alors que la Filature de soie de Tomioka avait pour objectif de produire une soie grège de haute qualité destinée à l'exportation, au départ principalement vers la France.

Quand on compare l'environnement de travail de la Filature de soie de Tomioka avec celui de l'usine de Jujurieux, filatures qui disposaient vers 1872 d'un nombre d'ouvrières pensionnaires quasi identique, on constate paradoxalement que l'usine de Jujurieux, considérée comme cas d'école et située dans un pays ayant déjà réussi sa révolution industrielle, imposait un nombre d'heures de travail supérieur à celui en vigueur chez sa consœur localisée dans un pays venant à peine de sortir de la Restauration Meiji. On pense que le nombre d'heures de travail inférieur était lié au fait que la Filature de soie de Tomioka était une usine modèle d'État, que son objectif était de produire une soie grège de qualité et qu'elle ne disposait pas de l'éclairage au gaz contrairement à l'usine de Jujurieux.

Malgré des différences de cultures, de modes de vie, ou encore l'intégration ou non du caractère religieux dans le système d'encadrement, on retrouve dans les deux usines, à la longévité remarquable, un système et des institutions sociales semblables ainsi que des similitudes frappantes dans la manière de passer le temps libre.

L'usine-pensionnat de Jujurieux, encensée pour le degré d'équipement de ses installations et faisant même l'objet de visites d'inspection des Japonais, n'était pas pour autant à l'abri des critiques qui visaient la sévérité et la fermeture de son système de pensionnat. Le temps de travail à la Filature de soie de Tomioka commença à augmenter durant la période de gestion par l'État puis fut encore rallongé après la revente au secteur privé, les jours de congé étant finalement réduits à deux jours par mois. Aux alentours de la fin du XIX^e siècle, les conditions de travail des ouvrières en soie devinrent un problème de société au Japon.

La valeur de la Filature de soie de Tomioka a été internationalement reconnue suite à l'inscription de ce site au patrimoine mondial ainsi qu'à la désignation de certains de ses bâtiments comme Trésors nationaux. Cette consécration est liée à son caractère historique illustrant à la fois le point de départ et l'aboutissement de la filature de soie moderne japonaise, à l'aspect symbolique qui en découle, ainsi qu'aux plus de 140 années impliquées d'histoire de cette évolution. Comme nous l'avons vu dans cet exposé, la comparaison entre les pensionnats industriels de la Filature de soie de Tomioka au moment de sa fondation et de l'usine de Jujurieux, encensée comme étant l'un des établissements séricicoles les plus complets de l'univers, ne tourne pas forcément au désavantage de cette dernière, tant au niveau de ses prestations et infrastructures sociales qu'au niveau de ses équipements de filature. Avec un temps de travail plus court que chez sa consœur, la Filature de soie de Tomioka avait même un côté progressiste.



Fig. 168 • Sortie du personnel de l'usine Bonnet à Jujurieux vers 1910, carte postale, B.F. Paris.
Collection départementale des Musées de l'Ain, n° inv. J2002.01.1406

CONCLUSION

Cette conclusion ne prétend pas clore une publication riche en contributions nombreuses et diverses dans leur rapport à la thématique centrale « Habiter l'usine ». La nouveauté du thème et son originalité valent toutefois d'être rappelées : essentielle est la liaison entre industrie et ruralité, tout au long de cet ample mouvement par lequel, des années 1770 au milieu du ^{xx}^e siècle, les entrepreneurs se portent au-devant des ressources des campagnes – notamment de la main-d'œuvre abondante de sociétés paysannes parvenues à leur maximum démographique. Si le paternalisme inspire la quasi-totalité du patronat français à la ville comme à la campagne, l'usine rurale innove alors avec le pensionnat ouvrier, qui apporte une solution radicale au problème du logement et avec lequel elle absorbe son personnel de façon plus complète que dans les « casernes » et dans les cités ouvrières de la ville et de la banlieue. Les historiens ne sauraient suffire à analyser tous les aspects d'un processus qui impose une nouvelle discipline collective, à l'atelier comme dans la vie quotidienne. La pluridisciplinarité s'est imposée, ici comme pour toute étude relative au patrimoine industriel : anthropologues, sociologues, conservateurs de musées, chercheurs du ministère de la Culture et historiens ont croisé leurs analyses et enrichi leurs problématiques pour mieux appréhender la réalité du pensionnat ouvrier.

Au-delà de l'apport scientifique de ce volume, il convient de souligner qu'il marque une étape importante dans le développement et le programme départemental de valorisation scientifique et culturelle des collections du musée des Soieries Bonnet. Étape décisive parce qu'elle consolide son assise scientifique. Les journées d'étude ont couronné la collaboration engagée depuis plusieurs années entre le musée et l'université Lyon 2, avec deux de ses laboratoires : le LARHRA¹ et le LER². Or cette collaboration a ouvert de nouvelles perspectives pour la valorisation des collections conservées à Jujurieux, dont le colloque de novembre 2012 a permis de faire connaître la grande et précieuse richesse. L'abondance et la qualité des archives de l'usine de Jujurieux méritent d'être soulignées et d'attirer les chercheurs : des centaines de livrets d'ouvrières et d'ouvriers constituent une source plutôt exceptionnelle ; quant aux registres des différents ateliers, ils rendent possible une étude minutieuse – mais ô combien innovante – du contrôle, au jour le jour, de l'assiduité et de l'absentéisme des ouvrières, du rythme même du travail, bref de la discipline imposée par l'usine. Quant aux collections textiles des échantillons et des productions, leurs ressources ne sont pas moins considérables, tout comme celles du fonds d'esquisses et de dessins. Dans le sillage des publications du regretté Henri Pansu³, des travaux de recherche universitaire ont été réalisés et sont en cours⁴ et des matériaux ont été élaborés : une enquête a ainsi croisé archives écrites et enquête de terrain autour de la fermeture de l'usine de Jujurieux⁵. Au-delà des horizons strictement universitaires, mais toujours dans le monde de la recherche, des liens ont été noués entre l'équipe scientifique du musée, le CILAC et TICCIH⁶, qui rassemble tous ceux qui étudient et valorisent le patrimoine industriel : à cet égard, précieuse et fortement symbolique est la

1. Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190 université Lyon 2/CNRS, Lyon 3, E.N.S. et Grenoble-Alpes).
2. Laboratoire d'études rurales (E.A. 3728).
3. Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet. Soierie et Société à Lyon et en Bugey au ^{xix}^e siècle*, tome I, *Les Assises de la renommée : du Bugey à Lyon*. Préface de Serge Chassagne, Lyon/Jujurieux, imprimerie des Beaux-Arts, 2003, 579 p. ; tome II, *Au temps des pieux notables : de Lyon en Bugey*. Préface de Serge Chassagne, Lyon, imprimerie Tixier, 2012.
4. Aude Royet, *Ouvrières polonaises aux soieries C.-J. Bonnet à Jujurieux (Ain). Recrutement et étude sociale (1923-1930)*, mémoire de master 1, études rurales sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, université Lyon 2, 2010, deux volumes, 204 p^e et un volume d'annexes ; *Ouvrières italiennes aux Soieries C.-J. Bonnet de Jujurieux (Ain). Migrations et implantations (1919-1931)*, mémoire de master 2, études rurales sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, université Lyon 2, juin 2011, 384 p. + 34 annexes en deux volumes (avec le concours financier du département de l'Ain – Conservation des musées départementaux) ; thèse pour le doctorat en histoire contemporaine en cours, sous la direction de Jean-Luc Mayaud à *La désindustrialisation dans la nébuleuse de la soie lyonnaise des années 1960 aux années 2000*.
5. Par Aude Royet (volet historique) et Sylvette Beraud-Williams (volet ethnographique), département de l'Ain – Conservation des musées départementaux, 2013.
6. Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel, association fondée en 1979.

contribution donnée quelques mois avant sa disparition par Louis Bergeron, pionnier émérite dans l'étude du patrimoine industriel et grande figure du CILAC – et Gracia Dorel-Ferré a bien voulu prendre le relais.

Au plan régional, mais aussi international, la fécondité des journées d'étude et de cette publication est bien réelle, de même que l'intérêt du public pour cette thématique. Elles suggèrent un possible fonctionnement en réseau des sites ruraux de la nébuleuse lyonnaise de la soie : usines-pensionnats de Saint-Siméon-de-Bressieux, de Tarare et de Ruy, usine Schwarzenbach à Bourgoin-Jallieu, moulinaages de l'Ardèche... Cartographie, repérages et études présentés dans ce volume ouvrent des perspectives sur un circuit de visite à travers la région Rhône-Alpes. Et comment ne pas souligner l'intérêt stratégique des relations établies avec la ville de Paesana, dans le Piémont italien, où avait essaimé la maison Bonnet ? La collaboration avec l'université de Turin et son jeune docteur ne saurait s'arrêter là ! L'ouverture régionale, nationale et internationale enrichit sensiblement l'enjeu de valorisation du fonds départemental des Soieries Bonnet.

L'internationalisation, il est vrai, a été un pari hardi dans la préparation des journées d'étude et dans l'élaboration de ce volume. Elle occupe des pages substantielles, de la Chine et du Japon et à la Roumanie et à l'Angleterre. À l'heure de l'avènement d'une histoire globale, on lit avec le plus vif intérêt les pages consacrées à l'usine de Tomioka (Japon), qui posent de manière frontale la question de la légitimité d'une histoire croisée entre les deux ateliers : les transferts technologiques sont certains, mais les contextes institutionnels, culturels et religieux rendent la comparaison délicate. Plus crucial encore est le pari d'une confrontation avec la Chine contemporaine ; la contribution qui lui est consacrée en souligne avec clarté toutes les difficultés méthodologiques et épistémologiques. Sa lecture est d'autant plus passionnante qu'elle enrichit le dialogue interdisciplinaire.

Aussi est-il bien impossible de conclure. Qu'il s'agisse de Paesana, de Tomioka ou des usines chinoises d'aujourd'hui, ce sont autant de possibilités qui s'offrent pour élargir et assurer le rayonnement du patrimoine de Jujurieux. Ces journées d'étude et cette édition sont beaucoup plus qu'un bilan des recherches réalisées. Elles marquent un tournant et ouvrent une nouvelle étape.



LES AUTEURS

DAMIEN ABAD

Député de l'Ain, président du Département de l'Ain

LOUIS BERGERON

Directeur d'études à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales)

Président honoraire de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage)

Fondateur et membre du bureau du CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel)

Membre de Koinetwork geie

Directeur de la revue internationale *Patrimoine de l'Industrie/Industrial Patrimony*

FRANCESCO BOSSA

Docteur en histoire, Turin

CLAUDE-ISABELLE BRELOT

Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Lyon 2

DELPHINE CANO

Conservatrice en chef du patrimoine

Directrice des musées départementaux, Conseil départemental de l'Ain

FLORENCE CHARPIGNY

Historienne, ingénieur d'études au CNRS, LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes)

SERGE CHASSAGNE

Professeur émérite, université Lyon 2, LARHRA

GRACIA DOREL-FERRÉ

Présidente honoraire du CILAC

Présidente-fondatrice de l'APIC

LLSETI, université de Savoie-Mont Blanc

NATHALIE FORON-DAUPHIN

Responsable scientifique et culturelle, musée des Soieries Bonnet,

Conseil départemental de l'Ain

ANCA MARIA GLONT

Assistant professor, University of Dayton, historienne

MARIA VOICHIȚA GRECU

Doctorante, École des hautes études en sciences sociales, centre Maurice Halbwachs – anthropologue

NADINE HALITIM-DUBOIS

Chercheur, inventaire du patrimoine culturel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

VINCENT JOINEAU

Docteur en histoire du Moyen Âge
Historien des industries hydrauliques
Institut Ausonius
Université Bordeaux-Montaigne

MASAE OKANO

Responsable du service de conservation et de mise en valeur de la Filature de soie de Tomioka

HENRI PANSU

Historien des Soieries Bonnet

MARIA-TERESA PONTOIS

Chargée de projets à la Mission pour la place des femmes au CNRS (Centre national de la recherche scientifique)
Membre du bureau de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage)
Fondatrice et gérante de Koinetwork geie
Rédactrice en chef de la revue internationale *Patrimoine de l'Industrie/Industrial Patrimony*

BRIGITTE RIBOREAU

Directrice du musée de Bourgoin-Jallieu

AUDE ROYET

Doctorante en histoire contemporaine, laboratoire d'études rurales, Lyon 2

JEAN RUFFIER

Directeur de recherche au CNRS, professeur de sociologie et management industriel

OPHÉLIE SIMÉON

Maître de conférences en civilisation britannique – Université Sorbonne nouvelle



HOMMAGE

LOUIS BERGERON (1929-2014)

Directeur d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Louis Bergeron a formé des chercheurs dans des domaines aussi différents que l'histoire de la Révolution et de l'Empire, de la banque, de l'histoire du luxe et, depuis le début des années 1970, de l'archéologie et du patrimoine industriels. Grand explorateur d'idées et de champs disciplinaires, homme d'études et de terrain, Louis Bergeron a fait partie très tôt du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (Cilac) que Maurice Daumas venait de créer. Président de The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH), il a contribué à son ouverture tant en Europe centrale qu'en Amérique latine et consolidé les liens de collaboration entre les organismes européens et internationaux autour de la préservation et reconversion de l'héritage industriel. Il a aussi lancé la revue semestrielle *Patrimoine de l'industrie/Industrial Patrimony*. Dans le domaine patrimonial, il a également présidé l'écomusée de la communauté urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines (France, Saône-et-Loire) de 1996 à 2004.

Laissant derrière lui une production riche et variée, il a fixé les cadres d'une épistémologie du patrimoine industriel dans *Le Patrimoine industriel, un nouveau territoire*, chez Liris éditions, 1996, et a consacré un superbe ouvrage au patrimoine industriel du pays qui, pour lui, était celui de l'industrie par excellence : les États-Unis.

HENRI PANSU (1936-2016)

Professeur d'histoire et géographie, Henri Pansu est un descendant de Claude-Joseph Bonnet. Il lui a consacré quarante ans de recherches pour évoquer l'histoire d'une entreprise familiale, ancrée dans une région de production textile et il nous a offert une étude fouillée de l'histoire de ce secteur, de sa richesse technique et humaine. Son analyse des sources et des témoignages écrits et oraux qu'il a recueillis plonge le lecteur et le chercheur dans les conditions de vie et de travail des hommes, des femmes et des enfants et rend compte des échanges et des rapports, pas toujours faciles, entre les entreprises et les institutions, notamment l'institution religieuse, faisant de cet ouvrage en deux tomes d'anthropologie historique presque un roman d'auteur. Dans *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX^e siècle*, 2003-2012, il dresse un portrait détaillé de l'usine-pensionnat des Soieries Bonnet, en la mettant en perspective avec d'autres établissements de la région. Son analyse approfondie de ce système fait de ce livre un ouvrage de référence sur le sujet.

L'engagement d'Henri Pansu pour la préservation des ateliers des métiers du textile dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon s'est aussi manifesté par sa présidence de l'association Soierie vivante.





La photogravure a été réalisée par Quat'Coul, Toulouse.
Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses de
Leporello (Union européenne) en octobre 2016.

Double page précédente

Fig. 169 • Les pensionnaires des Soieries Bonnet posant devant l'internat dit bâtiment
du Ménage, Jujurieux, vers 1880, photographie de Gabriel Joguet (1829-1881).

Collection départementale des Musées de l'Ain



HABITER L'USINE

*Voyage au cœur
du logement ouvrier*

Cet ouvrage de référence, à la croisée de l'histoire, de la sociologie et de l'art, constitue une synthèse passionnante consacrée au logement ouvrier et aux usines-pensionnats, tout au long du grand mouvement d'industrialisation rurale qui court des années 1770 à la fin du XIX^e siècle.

Il est aussi l'occasion d'un inattendu voyage à la découverte de cet univers à travers des étapes qui passent par l'Italie, l'Écosse, la Roumanie, le Japon et jusqu'à la Chine contemporaine.

Mais la principale escale demeure celle des Soieries Bonnat à Jujurieux, dans l'Ain, véritable cas d'école, ancienne maison de soierie lyonnaise dont les bâtiments protégés au titre des monuments historiques et les riches collections bénéficiant de l'appellation « musée de France » font aujourd'hui l'admiration des visiteurs.

978-2-7572-1082-6 39C



9 782757 210826